



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 119 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

**Le lundi 20 juin 2005
(Partie A)**

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 20 juin 2005

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

• (1100)

[Traduction]

LOI VISANT À PROTÉGER LES PHARES PATRIMONIAUX

PROJET DE LOI S-14—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Avant de reprendre le débat de deuxième lecture sur le projet de loi S-14, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux, la présidence souhaite rendre sa décision sur le rappel au Règlement soulevé par la whip en chef du gouvernement le 10 mai 2005 sur la nécessité que le projet de loi soit accompagné d'une recommandation royale.

• (1100)

Je remercie la whip en chef du gouvernement d'avoir soulevé cette question au début du débat de deuxième lecture. Il s'agit du moment le plus opportun pour le faire, puisque la présidence peut alors faire connaître sa décision à la Chambre avant que l'étude détaillée du projet de loi ne soit entreprise au comité.

La présidence souhaite également remercier les députés de South Shore—St. Margaret's, de Wellington Halton-Hills et de Halifax de leur contribution.

• (1105)

[Français]

Le projet de loi S-14 propose une façon de désigner et de protéger les phares patrimoniaux et exige qu'ils soient entretenus. Lors de son intervention, la whip en chef du gouvernement a fait remarquer que l'article 17 du projet de loi semblait imposer d'importantes dépenses à Pares Canada et au ministère des Pêches et des Océans. Cet article est libellé ainsi:

Le propriétaire d'un phare patrimonial doit le garder en bon état et l'entretenir de façon à respecter son caractère patrimonial.

[Traduction]

La whip en chef s'est également reportée à une décision rendue le 29 octobre 2003 au sujet du projet de loi S-7, version antérieure du projet de loi S-14, et a dit ce qui suit:

La décision semblait reposer sur le fait que le projet de loi n'exigeait pas immédiatement la dépense de fonds publics. [...] À ma connaissance, le moment où une dépense est engagée n'a pas été un facteur déterminant dans les décisions précédentes. Si un projet de loi entraîne des coûts nouveaux et distincts pour la Couronne, la question de savoir si les coûts sont engagés immédiatement, au moment où le projet de loi reçoit la sanction royale, ou ultérieurement n'a aucune importance.

En 2003, la présidence a dû répondre à un rappel au règlement similaire soulevé par le député de Kootenay—Columbia et par le

leader du gouvernement à la Chambre d'alors, le député de Glengarry—Prescott—Russell. Ceux-ci avaient également demandé à la présidence d'examiner l'article 17 pour voir s'il entraînerait une dépense de fonds publics. J'ai dit dans ma réponse:

Le député de Kootenay—Columbia et le leader du gouvernement à la Chambre conviennent que le projet de loi n'exige pas immédiatement la dépense de fonds publics. Les fonds qui pourront être nécessaires pour assurer le respect de l'article 17 du projet de loi devront provenir des propriétaires des phares uniquement lorsque ces phares auront été désignés comme phares patrimoniaux. [...] Comme aucune obligation de dépenser des fonds publics ne sera créée avec l'adoption du projet de loi S-7, il n'est pas nécessaire d'avoir une recommandation royale.

La présidence s'appuyait sur le fait que, en soi, ce projet de loi n'accorde pas l'autorisation de faire une nouvelle dépense pour un objet distinct. Par exemple, il ne constitue pas un nouvel organisme visant à protéger les phares patrimoniaux et il ne prévoit pas de programme pour financer leur entretien. Il prévoit tout simplement un mécanisme de désignation des phares patrimoniaux et exige qu'ils soient entretenus. Ces dispositions n'autorisent pas de nouvelles dépenses pour un objet distinct.

La présidence reconnaît que, éventuellement, lorsque les phares patrimoniaux seront désignés, il pourra y avoir des dépenses de fonds publics. Je considère pourtant ces dépenses comme des dépenses de fonctionnement d'un ministère pour lesquelles une affectation aura été obtenue de la façon habituelle. D'année en année, ces dépenses varieront en fonction de l'état et du nombre de phares patrimoniaux ainsi que des effets des intempéries. De telles dépenses de fonctionnement sont intégrées dans la loi de crédits annuelle étudiée et approuvée par le Parlement.

Par conséquent, après avoir écouté les interventions des députés et réexaminé ma décision antérieure ainsi que les dispositions du projet de loi, j'arrive à la conclusion qu'il n'est pas nécessaire que le projet de loi S-14 soit accompagné d'une recommandation royale.

Comme il est 11 h 8, la Chambre passe à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

*Initiatives parlementaires***INITIATIVES PARLEMENTAIRES***[Français]***LOI SUR LA PROTECTION DES PHARES PATRIMONIAUX**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 10 mai, de la motion portant que le projet de loi S-14, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Raynald Blais (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui je prends la parole en ce qui concerne le projet de loi S-14. Ce que je viens tout juste d'entendre témoigne ou illustre bien et souligne en grande partie l'intervention que je veux faire.

J'aurais bien aimé vous indiquer qu'on est favorables au projet de loi S-14 et qu'on pourrait effectivement aller de l'avant, parce que le principe semble beau et intéressant quand on parle de la désignation des phares patrimoniaux, et ainsi de suite.

Cependant, lorsqu'on y regarde de plus près, on perçoit les choses autrement. Le sommaire du projet de loi est révélateur à cet égard, et la décision du Président donne encore plus de poids à mon intervention. En effet, le sommaire du projet de loi dit

Le texte assure la protection des phares patrimoniaux relevant de la compétence du Parlement par la création d'un processus de désignation des phares patrimoniaux. Il permet la tenue de consultations publiques avant que soit autorisée la modification, la démolition ou l'aliénation — notamment par vente ou cession — de tout phare patrimonial et rend obligatoire l'entretien de tels phares.

On s'aperçoit que, finalement, il y a un mécanisme de désignation dans le projet de loi. Toutefois, pour ce qui est d'argent frais pour les phares laissés à l'abandon depuis plusieurs dizaines d'années, eh bien, on repassera. Cela témoigne avec grande éloquence des raisons pour lesquelles on ne peut pas être en faveur du projet de loi S-14. En effet, même si le principe est intéressant, on s'aperçoit effectivement que les phares patrimoniaux, dont j'aurai l'occasion de vous parler au cours des prochaines minutes, comportent à la limite des histoires d'horreur, d'une certaine façon, à cause de ce qui s'est passé à Madeleine-Centre dans le comté de Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia et également à cause de ce qui se passe dans le comté de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine relativement aux phares.

On s'aperçoit donc que la meilleure façon de désigner le projet de loi S-14 serait de dire que c'est un faux-fuyant, que c'est finalement une façon d'exercer de la diversion en ce qui a trait à ce qui se passe actuellement. De façon un peu plus assurée — et je le dis avec une grande conviction —, le projet de loi S-14 illustre très bien le phénomène de déresponsabilisation du fédéral envers des dossiers comme celui des phares.

On pourrait aussi parler facilement des ports pour petits bateaux qui sont des infrastructures portuaires. On pourrait également parler d'autres installations qui font en sorte que l'on s'aperçoit finalement de la façon de fonctionner de ce gouvernement au cours des dernières années, soit de laisser à l'abandon les infrastructures, comme les infrastructures portuaires, les ports pour petits bateaux. C'est la même chose concernant les phares. Après plusieurs dizaines d'années, imaginez-vous que la solution toute trouvée, c'est d'installer des clôtures! Telle est la solution que l'on a trouvée en ce qui a trait au phénomène de détérioration des ports pour petits bateaux. C'est aussi la solution que l'on a trouvée concernant les phares qui, ma foi, pourraient très bien représenter une forme de diversification de l'économie.

On sait très bien que, depuis un certain temps, les phares ne sont plus utilisés comme tels. De fait, cela remonte à 1970. Le gouvernement fédéral avait pris la décision d'abandonner les phares tels qu'ils étaient à cette époque. Toutefois, on s'aperçoit que, depuis 1970, la seule chose qui a été faite concernant les phares, c'est de les laisser à l'abandon. Cet abandon engendre alors des histoires comme celle de Madeleine-Centre dans le comté de Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia.

J'ai eu l'occasion de travailler pour le député de Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia en tant qu'adjoint pendant plusieurs années depuis 2000. L'un des dossiers sur lequel notre travail a porté concernait justement le phare de Madeleine-Centre.

On constate que le gouvernement, le ministère des Pêches et des Océans et le ministère des Transports, n'a trouvé qu'une seule solution quant aux infrastructures des phares qui pouvaient être très utiles à un certain moment, qui servaient à la sécurité des navires, et qui auraient pu aussi servir à diversifier l'économie des régions comme la mienne, Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

• (1110)

La seule solution qu'on a trouvée, c'est de les laisser aller, ce qui a donné lieu à des histoires d'horreur.

La correspondance démontre que les gens de Madeleine-Centre avaient à coeur cette infrastructure qu'on considérait patrimoniale. En même temps, on considérait qu'il y avait une possibilité de créer de l'emploi pour les gens de cette communauté, afin de les aider à se prendre en main. Je pense qu'ils ont cet objectif et cette vision; ce n'est pas un problème. Or, pour se prendre en main, encore faut-il recevoir un soutien, une aide ou un appui financier. Dans ce cas-ci, il n'y en n'a pas eu.

J'ai de la correspondance datant de 1998, de 1999, de 2000, de 2002 et aussi de 2003 faisant état de la seule et unique réponse que fournit le ministère des Pêches et des Océans par rapport à ce dossier. Les gens veulent se prendre en main et exercer une certaine prise en charge de leur destinée. Malheureusement, la seule réponse qu'ils reçoivent du gouvernement se caractérise par la nécessité d'attendre et de voir ce qui se passera, puisqu'il n'a pas suffisamment d'argent. Finalement, on se retrouve gros Jean comme devant.

De plus, il faudrait décontaminer le site de Madeleine-Centre. C'est bien beau d'entretenir un phare pour qu'on puisse éventuellement réutiliser l'infrastructure comme telle ou en faire un atout touristique. Cependant, il ne faut pas oublier que l'utilisation des phares a causé une forme de contamination. Il faut donc décontaminer les sites.

Il faudrait possiblement plusieurs dizaines de milliers de dollars pour remettre en état le phare de Madeleine-Centre. Sait-on combien il en faudrait pour décontaminer le site? Il est question de 2 millions de dollars. Telle est la véritable situation. C'est là qu'on s'aperçoit de quelle façon le gouvernement libéral minoritaire agit, ou plutôt n'agit pas, tout simplement, puisqu'il se désiste de ses responsabilités. Il sait très bien que des coûts sont reliés à ces phares. Leur seule remise en état représente une certaine somme, mais la décontamination des sites représente une autre somme. Je pense que l'exemple de Madeleine-Centre témoigne assez bien des coûts réels que cela peut représenter.

Initiatives parlementaires

Pourquoi ne pas pouvoir avoir confiance, lorsqu'on nous présente un projet de loi comme le projet de loi S-14? Un autre argument peut être servi. Le député de Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia en a parlé, et d'autres députés pourraient en faire foi aussi. En fait, on se pose la question suivante: veut-on créer une commission tout simplement pour restreindre l'éventuelle désignation de phares patrimoniaux? À l'échelle du Québec, une quarantaine de phares pourraient être désignés phares patrimoniaux. Veut-on vraiment créer une commission qui, après consultations publiques, après avoir siégé, reçu des pétitions et ainsi de suite, autrement dit après avoir gagné du temps en exerçant une forme de diversion, conclura que seulement quelques phares pourraient éventuellement correspondre à cette désignation ou à ce qu'on voudrait faire de ces phares? On ne désigne pas du tout ce que peut être un site patrimonial ou, de fait, un phare patrimonial.

À mon sens, la véritable bonne réponse du gouvernement libéral minoritaire actuel serait de remettre en état les phares que nous avons sur notre territoire. Je pense que ce message permettrait de témoigner, en même temps, d'une forme de responsabilité par rapport à ces installations qu'on a mises de côté au cours des années 1970, il y a près d'une trentaine d'années, et qu'on a laissées tout simplement à l'abandon. D'ailleurs, c'est ce qu'on a fait dans des régions comme la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.

• (1115)

Aujourd'hui, c'est aussi pour cette raison que le message de la souveraineté du Québec passe davantage, tout comme il passera davantage demain.

• (1120)

[Traduction]

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureux de parler du projet de loi S-14, concernant les phares.

En Nouvelle-Écosse, ma province d'origine, les phares jouent depuis longtemps, et encore aujourd'hui, un rôle important dans notre société.

Je remercie d'abord le député de South Shore—St. Margaret's d'avoir présenté à la Chambre ce projet de loi élaboré par le Sénat. Je félicite également le sénateur Pat Carney et le sénateur Mike Forrestall de leur travail dans ce dossier.

La préservation des phares historiques est une question qui ne touche pas que la Nouvelle-Écosse. Elle touche tout le pays. Comme nous le savons, seulement deux provinces, l'Alberta et la Saskatchewan, n'ont pas de phares, mais je suis sûr que, si elles font de gros efforts et obtiennent une subvention d'un fonds quelconque, elles pourraient en avoir un.

Comme mes collègues le savent, les phares revêtent un caractère historique important, à la fois sur la côte est et sur la côte ouest. Pendant de nombreuses années, longtemps avant l'avènement de la technologie, les phares étaient une lueur d'espoir pour les marins, les gens de mer et ceux qui exerçaient leur métier dans les pêches et sur l'océan.

Comme tout le monde le sait, le climat peut être très rude sur la côte est. Il y a souvent du brouillard, et les phares sont les rayons d'espoir, les rayons de lumière, le long de la côte. C'était très important pour les marins d'antan, et je pense que c'est tout aussi important pour les marins d'aujourd'hui. Nous avons maintenant les systèmes GPS et les nouvelles techniques qui nous permettent d'aller pratiquement n'importe où dans le monde à l'aide d'un GPS, mais dans la réalité, ce n'est pas fiable à 100 p. 100.

Le fait est que nous avons besoin de phares actifs dans les régions rurales du Canada, mais qu'ils ont aussi une fonction historique. Une bonne partie du mode de vie d'autrefois n'est plus. Partout où nous allons, nous voyons démolir des édifices ou des propriétés à valeur historique pour faire place au progrès. Je pense que c'est assez triste.

Les phares représentent un aspect très historique de notre mode de vie depuis le contact avec les Européens. Lorsque les Européens ont débarqué au Canada pour la première fois, ils se sont rendu compte que les rives de la côte est, par exemple, étaient très dangereuses et qu'ils avaient besoin de phares et de gardiens le long de la côte pour guider les marins à bon port en toute sécurité.

Je regarde mon collègue de Malpeque. Il connaît très bien l'importance des phares dans sa magnifique région de l'Île-du-Prince-Édouard. Du point de vue du tourisme, si je peux me permettre d'avancer cet argument, il y a littéralement des milliers de touristes qui visitent les phares du Canada atlantique, et je suis certain que c'est la même chose sur la côte ouest. Personne n'est plus fier que nous, en Nouvelle-Écosse, où il y a Peggy's Cove. Je pourrais vous parler pendant des heures de l'histoire de Peggy's Cove.

Peggy's Cove est le seul phare du Canada d'où on peut envoyer du courrier. Pendant les mois d'été, il y a un employé des postes sur les lieux pour que les gens du monde entier puissent faire apposer le cachet de « Peggy's Cove » sur leurs cartes postales. Pendant l'année, la population de Peggy's Cove compte de 60 à 100 personnes, mais des milliers et des milliers de gens se rendent sur ces rives rocheuses seulement pour voir le phare et la vue magnifique que Peggy's Cove a à offrir.

Tandis que je parle de Peggy's Cove, nous aimerions exprimer nos condoléances à la famille et aux amis des personnes qui ont perdu la vie il y a quelques années dans la tragédie de Swiss Air juste au large des côtes de Peggy's Cove.

L'importance extrêmement grande que revêt Peggy's Cove pour notre tourisme et dans l'esprit des gens sur la côte est n'est pas unique. Beaucoup de phares en Nouvelle-Écosse et ailleurs dans le Canada atlantique font partie intégrante de notre histoire et de notre patrimoine et y occupent une place centrale. Perdre nos phares signifierait perdre une autre partie de notre héritage.

Dans le Canada atlantique, beaucoup de groupes, comme la Nova Scotia Lighthouse Preservation Society, font un excellent travail de sensibilisation à l'égard de ces éléments importants de notre patrimoine. Le gros problème, c'est que si nous les démolissons, c'est un peu de nous-mêmes que nous détruirons. Nous ne pouvons tout simplement pas le tolérer.

Je sais que l'honorable sénateur Pat Carney a soulevé la question à plusieurs reprises sur la côte pacifique. En Colombie-Britannique, il existe de nombreux phares auxquels on ne peut accéder que par la mer ou par hélicoptère car aucune route n'y mène. Bon nombre d'entre eux sont encore en bon état. Beaucoup de femmes et d'hommes continuent de travailler dans ces phares aujourd'hui, contribuant à assurer la sécurité des marins, des plaisanciers, de tous ceux qui travaillent ou pratiquent la navigation de plaisance sur le littoral. Ces gens savent qu'il n'y a pas très loin quelqu'un qu'ils peuvent joindre par radio en cas de danger.

• (1125)

Je ne peux m'empêcher de remarquer qu'il y a quelques années, l'honorable député de Victoria a été secouru par des gens de la côte à la suite d'un accident sans gravité. Si ces personnes n'étaient pas intervenues au bon moment, ce député ne serait peut-être pas des nôtres aujourd'hui. Je suis sûr qu'il est tout à fait conscient de l'importance des phares gardés partout au pays.

Initiatives parlementaires

Il y a plusieurs années, on a pris la décision de réduire le nombre d'employés dans les phares dans tout le Canada atlantique et certaines régions de l'Ouest canadien. Je considère que c'était une erreur. Même si nous disposons de la technologie pour faire le travail à notre place, il est tout à fait normal de prévoir une solution de réserve.

Sur le plan de la sécurité, il est important qu'il y ait des gardiens qui puissent surveiller ce qui se passe sur la côte. Actuellement, si un bateau chavire et ne peut obtenir de l'aide immédiatement, le gardien peut faire gagner un temps précieux en demandant que des secours soient envoyés. Voilà pourquoi il est vital d'avoir des gardiens de phare.

Pour les phares qui ne sont pas gardés et ne peuvent l'être, il faut prévoir les ressources nécessaires pour les entretenir, pour que les gens du monde entier ainsi que les enfants de nos enfants puissent comprendre le rôle historique que ces phares ont joué et la place qu'ils occupent dans nos cœurs et notre patrimoine.

Il est essentiel de savoir d'où nous venons comme société pour savoir exactement où nous allons. Il est inacceptable qu'un gouvernement ou quiconque décide de fermer les phares et de s'en débarrasser plus ou moins complètement.

Comme je viens de la côte est et que j'ai grandi sur la côte ouest, j'ai eu l'occasion de visiter de nombreux phares et de rencontrer beaucoup de personnes qui y travaillent ou y ont travaillé. Elles ont des histoires tout simplement incroyables à raconter. C'est formidable de voir jusqu'à quel point travailler près de la mer, avec les marins, les pêcheurs, les plaisanciers et les touristes les passionne. Tous ceux qui viennent du Canada atlantique, et je suis sûr de parler au nom de mes collègues du Cap-Breton et de Halifax, savent qu'ils jouent un rôle important dans notre société.

Le NPD va appuyer le projet de loi S-14 au moment du vote final. Je tiens à remercier le député de South Shore—St. Margaret's d'avoir présenté ce projet de loi à la Chambre des communes.

L'hon. Wayne Easter (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural), Lib.): Monsieur le Président, le député de Sackville—Eastern Shore a parlé de l'histoire des phares et de leur importance en tant que leur d'espoir. Il a absolument raison.

Nous sommes saisis du projet de loi S-14, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux. La question que nous devons nous poser est la suivante: est-il possible — est-il même souhaitable — de sauver chaque phare, ou y a-t-il moyen de protéger les sites patrimoniaux d'une façon plus responsable sur le plan financier que ce que propose le projet de loi S-14?

L'objectif de ce projet de loi est de protéger les phares patrimoniaux, conformément aux pouvoirs législatifs du Parlement, premièrement, en prévoyant un processus de désignation d'un phare comme phare patrimonial; deuxièmement, en prévoyant un processus de consultation publique avant que l'enlèvement, la modification, la démolition ou l'aliénation — notamment par vente ou cession — de tout ou partie d'un phare patrimonial ne soit permis; troisièmement, en exigeant l'entretien des phares patrimoniaux dans une mesure raisonnable.

Plus précisément, le projet de loi S-14 exige que les phares soient désignés phares patrimoniaux par le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre de l'Environnement. Il prévoit également que des pétitions puissent déclencher le processus de désignation.

À la demande du ministre, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada serait chargée de faire des recommandations au sujet de tels phares auprès du ministre. Compte tenu de la participation de la Commission, on serait obligé d'offrir à toutes les parties intéressées la possibilité raisonnable de soumettre des observations au sujet de la désignation.

Le projet de loi S-14 prévoit également un système qui permet à quiconque de s'opposer à une modification ou à l'aliénation proposée d'un phare désigné. En pareil cas, le ministre de l'Environnement, sur les conseils de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, déciderait s'il y a lieu d'autoriser pareille mesure ou non.

Les principes sur lesquels s'appuie le projet de loi, dont l'objet est de protéger des exemples importants du patrimoine architectural du Canada et d'encourager une culture de conservation dans notre pays, sont importants. Je félicite l'honorable député de South Shore—St. Margaret's d'inviter la Chambre à débattre de cette question qui nous provient du Sénat.

Toutefois, le projet de loi doit faire l'objet d'amendements afin d'assurer une meilleure responsabilité sur le plan financier et de faire davantage cadrer les processus et les politiques avec les programmes existants de désignation. Il existe actuellement trois programmes de désignation patrimoniale, qui, à l'instar du projet de loi S-14, portent sur le patrimoine architectural. Il s'agit du programme des lieux historiques nationaux, du programme des édifices fédéraux du patrimoine et du programme des gares ferroviaires patrimoniales.

Le programme national de commémoration historique permet de faire connaître les lieux, les personnes et les événements d'importance historique nationale par l'entremise de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, qui conseille le ministre de l'Environnement en matière de désignation.

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a été créée en 1919 pour évaluer les entités d'importance historique nationale et donner des conseils à leur sujet. Elle poursuit son important travail jusqu'à ce jour, et reçoit chaque année plus de 2 200 demandes de la part de Canadiens au sujet d'éventuelles désignations. Plus de 80 p. 100 des entités envisagées par la Commission lui ont été signalées par le public.

Je peux vous le garantir, car plusieurs lieux de ma province d'origine, l'Île-du-Prince-Édouard, ont été envisagés par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et désignés lieux historiques. Ils représentent certainement une partie importante de notre patrimoine.

L'Agence Parcs Canada fournit l'appui nécessaire au programme en matière de recherche et prévoit aussi les services de secrétariat de la Commission. Elle installe des plaques et des monuments commémoratifs et gère près d'un sixième des quelque 900 lieux historiques nationaux.

● (1130)

Environ 13 phares ont été désignés lieux historiques nationaux. De ce nombre, huit sont administrés par le ministère des Pêches et des Océans et cinq, par l'Agence Parcs Canada. Ces derniers sont protégés en tout temps en conformité avec la *Loi sur les lieux et monuments historiques* et la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et font partie des phares les plus importants et les plus précieux du Canada.

Initiatives parlementaires

Parmi ces bijoux de la couronne se trouve le lieu historique national du Cap-Spear, qui est situé sur la pointe de terre la plus à l'est d'Amérique du Nord, sur la côte de Terre-Neuve. On trouve aussi le lieu historique national du Phare-de-Fisgard, en Colombie-Britannique, le premier phare de la côte Ouest du Canada. Ce sont de véritables trésors nationaux qui méritent le plus haut niveau de protection et de soins.

Si l'on compare le programme des lieux historiques nationaux et ce qui est proposé pour les phares patrimoniaux, on constate plusieurs différences importantes. Les lieux historiques nationaux représentent ce que le Canada a de mieux à offrir. Ce sont des trésors nationaux. Le processus de désignation est sélectif et fixe des normes élevées à satisfaire. Par contre, le projet de loi S-14 ne précise aucun critère de désignation. Il est clair que son intention est d'ajouter des phares aux 13 phares qui ont été désignés lieux historiques nationaux jusqu'à présent.

Le projet de loi S-14 rend obligatoire, de par la loi, la protection des phares désignés. Parmi les lieux historiques nationaux, seuls ceux qui sont administrés par Parcs Canada bénéficient de cette protection à l'heure actuelle. Il existe un fondement législatif certain pour ce niveau de protection, non seulement pour les phares qui sont inscrits maintenant, mais aussi pour tous les lieux historiques. C'est ce qu'a fait remarquer la vérificatrice générale dans son rapport de 2004 sur la protection du patrimoine culturel par le gouvernement fédéral.

Parcs Canada travaille actuellement à la rédaction d'une mesure législative qui corrigerait le problème. Si le projet de loi S-14 était adopté en l'absence de cette mesure visant les lieux historiques, le Canada se trouverait dans une étrange situation où il aurait à protéger un grand nombre de phares, sans assurer la protection des lieux les plus précieux du patrimoine bâti, les lieux historiques nationaux.

La *Loi sur les lieux et monuments historiques* établit le cadre législatif pour la désignation des lieux et établit la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Le projet de loi S-14 propose d'obliger cet organisme, composé de spécialistes de l'histoire canadienne, à administrer le réseau de phares patrimoniaux, ce qui le détournerait de sa tâche principale, qui consiste à faire des recommandations au ministre sur des dossiers qui ont une importance historique nationale. Je ne dis pas que le dossier des phares n'est pas extrêmement important, mais est-ce que chacun d'entre eux a une importance historique nationale?

Le deuxième programme établi ayant trait au patrimoine bâti vise la protection des édifices fédéraux du patrimoine. Il comporte un processus de désignation à deux paliers relevant de la politique du Conseil du Trésor concernant les édifices du patrimoine. Selon la politique, les édifices de plus de 40 ans appartenant au gouvernement fédéral sont évalués et peuvent être désignés au plus haut niveau comme édifices classés et au niveau suivant comme édifices reconnus.

L'Agence Parcs Canada est responsable des recherches et de l'administration de la politique et elle est dotée d'un secrétariat à cet effet, le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine. Le bureau a pour objet et pour mandat de protéger le caractère patrimonial de tout édifice relevant de la compétence fédérale et de garantir que des mesures de protection du patrimoine s'appliquent lorsqu'un tel édifice est vendu à des intérêts privés. À l'heure actuelle, le parc d'édifices fédéraux du patrimoine compte 266 édifices classés et 1 048 édifices reconnus. Par rapport au programme fédéral des édifices du patrimoine, le projet de loi S-14 comporte plusieurs différences importantes.

●(1135)

Le Programme des édifices fédéraux du patrimoine est fondé sur le principe que tout ministère qui administre un édifice est responsable des décisions concernant son entretien. Dans le cas de nombreux phares, par exemple, c'est Pêches et Océans Canada qui prend les décisions sur leur utilisation et leur entretien. Lorsque l'édifice est arrivé au terme de sa vie utile, le ministère le vend ou le transfère.

Le projet de loi S-14, par contre, confère au ministre responsable le pouvoir de prendre des décisions concernant les travaux à effectuer sur un phare et le moment de sa vente.

En fin de compte, cela veut dire que nous devons faire preuve de responsabilité financière dans ce domaine. Nous devons effectivement conserver nos trésors les plus précieux, mais le faire sans imposer un fardeau indu aux contribuables canadiens.

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, il est dommage que nous ne puissions poser des questions, car je suis certain que nous serions nombreux à vouloir en poser au secrétaire parlementaire.

Je remercie mon collègue de South Shore—St. Margaret's d'avoir saisi la Chambre du projet de loi S-14, qui est à l'étude depuis un bon moment et qui a été piloté par deux sénateurs, soit l'honorable Pat Carney, de la côte ouest, et l'honorable Mike Forrestall, de la côte est. Madame le sénateur Carney se fait la championne de la protection de nos phares depuis des années, s'efforçant d'en assurer le maintien en opération et de faire en sorte que les personnes qu'ils ont servis durant si longtemps ne les oublient pas. Le sénateur Forrestall a fait de même.

On devrait peut-être présenter à la Chambre un projet de loi proscrivant le poste de secrétaire parlementaire au motif que celui-ci comporte des risques. En effet, avant d'occuper ce poste, les secrétaires parlementaires sont des députés comme les autres qui s'acquittent de leurs devoirs envers leurs électeurs. Toutefois, une fois en poste, ils sont obligés de faire ce que le gouvernement leur dit, notamment de lire un discours rédigé d'avance.

J'ai écouté ce que le secrétaire parlementaire avait à dire. Celui-ci s'est fait un champion du milieu des pêches et de la vie marine au fil des ans. J'étais certain que, s'il ne se trouvait qu'un ministériel pour appuyer le projet de loi S-14, ce serait lui. Dans le fond de son cœur, il doit l'appuyer. Je pense que c'est le gouvernement qui le presse de trouver des excuses pour ne pas appuyer ce projet de loi.

À mon avis, il ressort clairement de la décision que la Présidence a rendue plus tôt aujourd'hui que le projet de loi S-14 ne paralyserait pas le gouvernement sur le plan des dépenses. Cela dépendrait de la suite des choses, et il serait toujours possible, naturellement, d'échelonner ces dépenses.

Les phares ont joué un rôle important dans la vie des habitants de notre pays, surtout sur les côtes est et ouest. Sur la côte est, le trafic océanique est élevé et nous avons beaucoup de brume et d'orages; les phares ont, à maintes occasions, sauvé de nombreuses vies.

Initiatives parlementaires

La région dans laquelle je vis et que j'ai représentée avant la modification des limites de la circonscription électorale, et que je continue de représenter dans une certaine mesure, est connue comme étant le cimetière de l'Atlantique. Des centaines de navires ont fait naufrage dans cette région parce qu'elle était le carrefour du trafic océanique. La côte y est rude et déchiquetée. Pendant de nombreuses années, la région ne disposait pas des aides à la navigation dont disposent aujourd'hui ceux qui naviguent sur les océans Atlantique, Pacifique ou Arctique.

Les préposés de ces phares étaient constamment aux aguets. C'est uniquement par ces installations situées à des endroits stratégiques que de nombreux navigateurs ont été avertis du danger imminent des récifs et des falaises et qu'ils ont pu changer de cap. En de nombreuses occasions, les gens qui vivaient dans les phares et dans les bâtiments annexes ont aperçu, de leur point d'observation privilégié, des navires en difficulté, sont intervenus rapidement et ont sauvé beaucoup de vies.

Notre pays compte environ 500 phares extrêmement importants. Le secrétaire parlementaire a clairement dit que seuls 13 des 500 phares étaient patrimoniaux. Beaucoup d'autres méritent d'être reconnus. Et tous méritent d'être protégés à cause du rôle qu'ils ont joué. Ils méritent tous d'être protégés non seulement en raison de leur passé, mais également de leur potentiel pour l'avenir.

● (1140)

Dans beaucoup de régions maritimes, la grande attraction est le phare. Notre collègue de Sackville—Eastern Shore a parlé de Peggy's Cove. Les attractions de cet endroit sont non seulement un bâtiment peint et le joli petit port de pêche, mais également le phare.

Je représente l'extrémité orientale de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire le cap Spear. Le phare qui s'y trouve a été désigné patrimonial. Il constitue une attraction extraordinaire toute l'année, mais particulièrement durant la saison touristique, soit de mai à novembre.

Ces installations sont exceptionnelles. Elles rapportent de l'argent à la région en raison de leur attrait et de leur histoire. Je ne crois pas que nous ayons fouillé du tout ce dernier aspect. Je connais beaucoup de personnes qui ont fait fonctionner ces phares au cours des années; ils ont pris des notes rudimentaires et ils se rappellent des histoires. Ils ont beaucoup d'anecdotes à raconter qui couvrent la période d'exploitation des phares ainsi que les rôles qu'eux et les personnes de leur entourage ont joué dans la culture et l'histoire de nos provinces. Je suis persuadé que ce qui est vrai de Terre-Neuve-et-Labrador l'est aussi de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et d'autres provinces. Sauf erreur, deux seules provinces n'ont aucun phare et elles se trouvent dans la région des Prairies.

Le récit bien documenté de ces expériences enrichirait considérablement notre histoire, notre culture et nos traditions populaires. Cela devient une attraction cadrant très bien avec les petits musées qui existent maintenant dans bon nombre de phares.

J'ai dit que le phare du cap Spear est extrêmement important. C'est l'endroit le plus à l'est au large de l'Amérique du Nord. Dans la région, il y a toutefois un phare qui est bien connu lui aussi. Ma circonscription abrite plusieurs phares, dont celui du cap Race. Pendant des années, ce phare a joué un rôle capital pour le trafic océanique. C'est dans cette région que se trouve le cimetière de l'Atlantique, plus de 600 épaves ayant été repérées dans la région immédiate au fil des ans.

Lorsque le *Titanic* est entré en collision avec un iceberg, le seul message capté en Amérique du Nord l'a été à la salle radio associée au phare du cap Race. Il a ensuite été retransmis aux navires qui ont

dévié de leur route pour essayer d'aller porter secours aux naufragés de ce grand navire. Ce n'est là qu'un des exemples montrant à quel point ces installations ont joué un rôle important à l'époque. Que serait-il arrivé si le message n'avait pas été capté au cap Race? Comme chacun le sait, ce fut une catastrophe. Quelle en aurait été l'ampleur si le message n'avait pas été retransmis aussi vite?

On a remis en état, dans une certaine mesure, ce phare et la salle radio qui y était associée. Cette dernière a été reconstruite. Elle est devenue une importante attraction. Immédiatement à côté, sur le chemin qui mène au phare situé à environ 12 milles de la route principale, on peut marcher au bord d'une falaise et admirer des fossiles qui jonchent le sol pareils à des pièces de monnaie jetées au hasard sur un tapis. Ces fossiles ont 620 millions d'années. Les phares proprement dits sont importants, mais l'environnement où ils se trouvent est également une richesse qu'il ne faut pas oublier non plus.

Si les gens s'inquiètent tellement des considérations financières, c'est parce que le gouvernement, au fil des ans, a mal fait son travail pour ce qui est de maintenir les phares en bon état. Maintenant, il faut parfois investir beaucoup pour les remettre en état, mais il faut le faire. Cela en vaut la peine. Par conséquent, nous appuierons le projet de loi.

● (1145)

M. Anthony Rota (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Monsieur le Président, je suis content d'intervenir aujourd'hui à la Chambre pour dire quelques mots sur le projet de loi S-14.

Je reconnais tout à fait le rôle que les phares ont joué dans l'histoire du Canada. Au fil des siècles, ils en sont venus à symboliser la vie côtière dans une telle mesure qu'ils sont maintenant l'un des symboles les plus connus, sinon le plus connu, des côtes du Canada.

Bien que ces fiers symboles demeurent, leur fonction a évolué au fil des ans. Les phares ne constituent plus la principale aide à la navigation pour les marins. La nouvelle technologie marine usurpe aux phares le rôle qu'ils jouaient. Les innovations technologiques comme les systèmes mondiaux de localisation numérique et les systèmes d'identification automatique offrent aux marins d'aujourd'hui des outils d'une efficacité que les phares ne pouvaient pas surpasser.

Cette technologie est aussi extrêmement économique, ce qui est un facteur important dans le secteur du transport maritime, où la concurrence est féroce.

En matière d'efficacité et d'efficacité globale, les phares ne sont tout simplement pas à la hauteur, mais cela ne signifie pas qu'ils n'ont pas de rôle à jouer dans la vie moderne des Canadiens. Ces structures continuent d'occuper une place spéciale dans le cœur de tous les membres des collectivités côtières.

Prenons leur potentiel pour le tourisme. Le tourisme est une industrie en plein essor dans les régions côtières du Canada. Les phares demeurent une attraction très courue des visiteurs désireux de vivre l'expérience côtière. Dans la même veine, on ne saurait surestimer leur valeur éducative. Aux yeux des jeunes Canadiens, ils sont un symbole important de notre histoire et un lien tangible avec les origines du Canada moderne. La perte de ce lien avec notre passé serait une perte incommensurable pour notre société.

Initiatives parlementaires

La grande question demeure : comment pouvons-nous entretenir ces phares? Compte tenu de leur fonction au Canada moderne, quelle est la meilleure façon de préserver cette partie essentielle de notre patrimoine commun pour les générations futures? C'est une véritable question pour le MPO, parce que le fait est que ces phares jouent un rôle décroissant dans les activités du MPO sur le terrain.

En ce moment, le ministère possède plus de 750 structures qui sont considérées comme des phares par le public. Environ 250 d'entre eux sont connus pour avoir été des phares importants près desquels étaient construits des bâtiments d'habitation où vivait le personnel.

Là où il y a toujours des gens pour faire fonctionner les phares, le MPO essaie de maintenir l'intégrité des phares et des édifices périphériques. Pour le reste, le ministère limite son entretien à la conservation des aides au service de navigation.

Au fil des ans, le ministère des Pêches et des Océans a transféré la gestion des phares dont il n'avait plus besoin à d'autres ordres de gouvernement ainsi qu'à des organismes à but non lucratif locaux qui cherchent à donner une nouvelle vocation à ces phares, y compris dans le cadre d'initiatives de promotion du tourisme.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi S-14 confierait au ministère des Pêches et des Océans la nouvelle responsabilité d'entretenir et de préserver les phares. Cela nuirait à la capacité du ministère d'assurer ses services opérationnels courants par l'intermédiaire de la Garde côtière canadienne, services qui sont essentiels à la sécurité de ceux qui naviguent sur nos eaux.

Monsieur le Président, je sais que vous êtes bien conscient du rôle essentiel que joue la Garde côtière pour les Canadiens. Tout comme les phares, la Garde côtière est un symbole visible de la vie sur notre littoral, mais cela va beaucoup plus loin. C'est une institution canadienne qui fait notre fierté et qui offre toute une série de programmes et de services de sauvetage précieux pour nos marins et tous ceux qui sillonnent nos eaux.

Investir des ressources ministérielles pour l'entretien des phares aurait pour effet de priver des moyens dont ils ont grandement besoin ces programmes et services, comme ceux consacrés aux recherches et au sauvetage, et qui jouent un rôle direct et immédiat dans la sécurité du réseau de transport maritime canadien et des milliers d'hommes et de femmes qui l'empruntent chaque année.

C'est bien simple, le ministère ne dispose pas de la souplesse financière lui permettant d'investir dans l'entretien des phares au-delà de ce qui est strictement requis pour des motifs opérationnels. Il ne peut pas se permettre de prendre en compte des considérations patrimoniales.

Sans un financement supplémentaire considérable, le ministère des Pêches et des Océans serait dans l'incapacité d'entretenir les phares du Canada selon les exigences du projet de loi S-14, et les précieux services de sauvetage qu'il offre aux marins sur les eaux canadiennes pourraient être compromis.

L'application du projet de loi S-14 ne doit pas nuire à la capacité du ministère des Pêches et des Océans de s'acquitter de son mandat et de prendre les décisions opérationnelles qui s'imposent au sujet des phares pour garantir la sécurité des marins sur les eaux canadiennes. Ceci dit, je crois vraiment que le gouvernement a un rôle essentiel à jouer dans la protection du patrimoine de notre pays, et les phares en font partie. Lors du débat en première lecture du projet de loi S-14, on avait indiqué qu'il fallait trouver une meilleure façon de protéger l'objectif de cette mesure législative.

●(1150)

Tout en veillant à ce que le ministère des Pêches et des Océans puisse assumer les responsabilités qui lui incombent en matière de sécurité sur les eaux canadiennes, il est essentiel de continuer à assurer la protection du patrimoine. Une façon plus globale de protéger le patrimoine bâti dont font partie les phares serait de mettre en oeuvre l'Initiative des endroits historiques proposée par le gouvernement fédéral. Celle-ci permettrait de donner aux phares patrimoniaux le niveau de protection requis. En même temps, cette approche permettrait au ministère des Pêches et des Océans de continuer à offrir aux marins des services de qualité supérieure et de leur donner la protection à laquelle ils s'attendent lorsqu'ils naviguent sur nos eaux.

Ainsi, même si j'appuie le projet de loi S-14, j'aimerais qu'il soit modifié pour tenir compte des répercussions financières sur le ministère des Pêches et des Océans et les services que ce dernier fournit au réseau de transport maritime du Canada.

●(1155)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir, à la toute fin de ce débat sur le projet de loi, me joindre de tout cœur à ceux qui veulent qu'on reconnaisse de façon particulière le rôle que les phares ont joué dans l'histoire du Canada et notre histoire maritime. Beaucoup d'intervenants ont parlé aujourd'hui de l'importance des phares pour la côte est du pays, la Nouvelle-Écosse et Cape Spear ainsi que les nombreux attraits touristiques qui existent à ces endroits, mais je veux souligner que les phares ont aussi joué un rôle déterminant pour la navigation maritime de l'Ouest du pays, comme j'ai pu le constater en visitant cette région.

Je viens du centre-ville de Winnipeg, que la question des phares ne devrait pas intéresser. Or, je signale qu'il y a de la navigation sur le cinquième plus grand lac d'Amérique du Nord, le lac Winnipeg, qui compte des phares sous réglementation fédérale. C'est dans le lac Winnipeg que la pêche en eau douce est la plus importante en Amérique du Nord. Beaucoup de gens ignorent que le lac Winnipeg a été le lieu d'une pêche abondante et prospère de plusieurs millions de dollars et qu'on y trouve des phares depuis 1880, depuis que les Islandais se sont établis à Gimli, au Manitoba. Cette grande mer intérieure leur rappelait beaucoup la topographie de leur pays et leur a permis de pratiquer la pêche. La contribution des phares de la province du Manitoba est inestimable.

Les gens peuvent trouver étrange qu'au beau milieu du débat sur le budget des députés prennent le temps de discuter de la préservation de nos phares historiques. Je n'y vois aucune contradiction. Il est utile que les députés constatent le rôle historique que les phares ont joué non seulement dans le Canada atlantique, même s'ils occupent une place primordiale dans le cœur des gens de cette région du pays, et non seulement sur la côte ouest, de l'île Gabriola à Port Hardy, où les phares sont essentiels à une navigation sécuritaire, mais aussi au Manitoba. On connaît mal l'influence de la navigation sur la vie et le bien-être des Manitobains, surtout dans la région des lacs et au nord de la province où la grande mer intérieure est un moteur économique clé pour le Manitoba.

Initiatives ministérielles

Je félicite le sénateur qui est à l'origine de ce projet de loi. Je félicite également le député qui a pris l'initiative de présenter un projet de loi émanant du Sénat à la Chambre des communes. Mes collègues néo-démocrates de la province du Manitoba et moi-même appuyons sans réserve le projet de loi.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote est reporté au mercredi 22 juin, immédiatement avant la période des initiatives parlementaires.

[Français]

brandissent le poing, qui montrent les dents, qui déchirent leur chemise et qui essaient de démolir tout ce que nous essayons de construire aujourd'hui.

J'ai dû écouter le débat de fin de soirée jeudi, qui s'est terminé à minuit, où l'un après l'autre, les intervenants non seulement véhiculaient une mésinformation au sujet de ce meilleur budget équilibré, comme nous l'appelons avec les mesures proposées par le NPD, mais laissaient entendre aussi qu'ils avaient une solution de rechange.

Les 98 députés du Parti conservateur — ils étaient 99, mais ils ne sont plus que 98 — ne présentent que des commentaires négatifs et n'ont qu'une influence négative. Les Canadiens en ont assez. C'est peut-être pourquoi les conservateurs dégringolent dans les sondages, parce que tout ce qu'on entend de l'opposition officielle, c'est: « À bas le gouvernement », « Qu'on brûle tout ». Cela semble être leur mot d'ordre ces jours-ci.

De notre côté de la Chambre, je suis fier de dire que les néo-démocrates mettent en avant des arguments réalistes et raisonnables visant à accroître les dépenses sociales pour que les contribuables puissent profiter directement de l'excédent. C'est une position très près de la base. Je suis surpris de voir que ceux qui disaient anciennement représenter la base ne voient pas la contradiction. Ils s'opposent parce que leurs amis de Bay Street n'auront pas droit à une autre réduction d'impôts.

Nous n'avons pas touché aux réductions d'impôts prévues pour les petites et moyennes entreprises. C'est un autre cas de désinformation de la part des conservateurs. En réalité, le budget équilibré dont la Chambre est saisie aujourd'hui prévoit une réduction d'impôts pour les petites et moyennes entreprises. Il prévoit aussi de rembourser une partie de la dette. Il comporte des investissements pour le logement abordable, l'éducation postsecondaire et l'environnement. Ces mesures sont avantageuses pour les Canadiens moyens.

Les conservateurs ont raté le bateau. Ils interprètent mal l'humeur de la population. Après huit budgets excédentaires consécutifs, nous voulons que les Canadiens profitent de nouvelles dépenses. Nulle part est-il écrit que seule Bay Street doit bénéficier des excédents. Voilà ce que ces porte-parole des intérêts financiers ne comprennent pas.

Au nom des travailleurs Canadiens, je suis fier que nous ayons réussi à user de notre influence politique pour réaliser des gains pour les Canadiens ordinaires. Utilisons donc notre argent pour répondre à nos besoins à ce point-ci de l'histoire canadienne.

Je suis très fier de défendre le projet de loi C-48 qui, je l'espère, sera adopté rapidement. Nous pourrions ensuite tous rentrer dans nos circonscriptions et dire à nos électeurs que nous avons profité de cette occasion pour faire quelque chose pour eux, pour une fois.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1200)

[Traduction]

LOI AUTORISANT LE MINISTRE DES FINANCES À FAIRE CERTAINS VERSEMENTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 17 juin, du projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendements, ainsi que du groupe de motions n° 1.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Il reste trois minutes au député de Winnipeg-Centre pour terminer son intervention, puis ce sera cinq minutes pour la période des questions et observations.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le président, je suis ravi de reprendre là où je me suis arrêté la dernière fois que la Chambre s'est penchée sur le projet de loi C-48. Je vais essayer de limiter mes observations pour résumer ce que j'ai dit la semaine dernière.

Permettez-moi de redire à quel point je suis fier d'être un député du Nouveau Parti démocratique aujourd'hui, puisque, grâce au projet de loi C-48, nous faisons quelque chose de constructif pour la population du Canada. Comme tout bon parti de l'opposition se doit de le faire, nous profitons d'un gouvernement minoritaire, en respectant toutes les règles et tous les paramètres d'un budget équilibré. Nous mettons en oeuvre notre programme législatif.

C'est une leçon de civisme pour les députés d'en face. Tout ce que nous voyons de l'opposition officielle, ce sont des députés qui

Initiatives ministérielles

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): De toute évidence, monsieur le Président, lorsque ce député se rend dans sa circonscription, il ne prête pas beaucoup d'attention à ce qui se passe dans les familles ordinaires, ni non plus aux impôts qu'elles paient, ou encore aux frais abusifs que doivent supporter les entreprises lorsque deux personnes doivent exploiter leur propre entreprise, parce qu'elles ne peuvent même plus se permettre d'embaucher qui que ce soit. Les impôts sont exorbitants dans ce pays. La réduction des impôts des sociétés diffusée dans toute l'économie faciliterait énormément les choses, mais je ne veux pas m'aventurer sur ce terrain, car il y a de quoi se frapper la tête contre les murs quand on discute des impôts et des dépenses avec un néo-démocrate.

Selon le NPD, le projet de loi C-48 propose de merveilleuses solutions pour l'éducation et le logement, notamment pour les problèmes de logement, etc., dans les réserves indiennes. Cela fait plus de 12 ans que je vois la même chose dans les budgets: des fonds pour le logement, pour l'éducation et pour corriger des problèmes dans les réserves. Chaque année, les libéraux disent que tout va aller mieux.

À mon avis, les libéraux n'ont pas su respecter les engagements qu'ils prennent chaque année pour améliorer les choses. Les problèmes sont toujours là et ne disparaissent pas. En fait, dans les réserves, la situation est probablement pire aujourd'hui qu'elle ne l'était en 1993, dans de nombreux cas. La pauvreté, par exemple, touchait un million d'enfants en 1993; aujourd'hui, on parle de 1,5 million d'enfants. La perception d'impôts et les dépenses ne semblent absolument pas régler ce problème.

Pourquoi le député est-il si convaincu que le gouvernement libéral va finir par appuyer les propositions présentées par le NPD, alors que, dans le passé, nous n'avons jamais pu lui faire confiance vu qu'il ne tient pas ses promesses?

• (1205)

M. Pat Martin: Monsieur le Président, je suis convaincu que les gouvernements minoritaires sont bons pour le Canadien moyen, tout comme ils le sont pour l'avancement social, selon ceux qui usent de leur influence politique pour motiver le parti au pouvoir. Avec ses 19 sièges, dans ce petit coin sombre de la Chambre des communes, le NPD a très bien usé de son influence politique pour amener le parti au pouvoir à s'intéresser aux questions qui nous tiennent à cœur.

Les Canadiens ne voudraient surtout pas suivre les conseils du Parti conservateur, parce que beaucoup d'entre nous n'oublions pas que le gouvernement Mulroney a été le plus gaspilleur de l'histoire du Canada. Il a pratiquement provoqué la faillite de notre pays.

Le gouvernement Grant Devine tient ses séances de cabinet en prison, car les députés étaient si corrompus que non seulement ils ont provoqué la faillite de la province de la Saskatchewan, mais 18 d'entre eux ont aussi été accusés d'actes criminels.

Une voix: Parlez-nous de la Colombie-Britannique.

M. Pat Martin: Personne ne devrait jamais écouter les conseils du Parti conservateur du Canada, sous quelque forme que ce soit, en matière de reddition de comptes et de dépenses.

J'attire l'attention sur le NPD, les budgets équilibrés...

Une voix: Il n'y en a pas à la Chambre.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Silence, s'il vous plaît. J'ai de la difficulté à entendre le député.

M. Pat Martin: Merci, monsieur le Président. Je ne veux pas être obligé de crier pour être entendu par-dessus la cacophonie, les

grincements de dents et les déchirements de mes collègues du Parti conservateur, mais je dois dire que les conservateurs ont le pire bilan de l'histoire: le déficit est passé de 100 milliards de dollars à 500 milliards de dollars. C'est une bonne chose que Mulroney se soit fait flanquer à la porte lorsqu'il était au pouvoir, sans quoi ce pays aurait irrémédiablement sombré dans la faillite.

C'est une immense contradiction et d'une ironie incomparable que ces gens recommandent maintenant une politique de gestion financière à ceux d'entre nous qui savons ce que signifie l'équilibre budgétaire. L'équilibre fait partie de notre politique, bon sang.

Toutes les dépenses prévues dans le projet de loi C-48 s'inscrivent dans le contexte d'un budget équilibré qui comprend 2 milliards de dollars pour le remboursement de la dette, de même que des mesures d'allègement fiscal pour les petites et moyennes entreprises. Il y a très peu de choses à critiquer, et c'est pourquoi les conservateurs trouvent très peu de choses à dire. Ils restent en marge; ils sont hors propos, comme ils ne l'ont jamais été dans l'histoire canadienne, parce qu'en fait, les questions pour lesquelles ils se battent ne sont plus actuelles. Le néo-conservatisme a connu son heure de gloire et appartient dorénavant au passé.

Dans la réalité, les préoccupations mêmes qui ont mené à la naissance du NPD sont à l'avant-plan des préoccupations de la plupart des Canadiens: la sécurité, les pensions de retraite et la réduction de la pauvreté. Les Canadiens s'interrogent sur toutes ces questions. Qu'en est-il de notre qualité de vie et de notre environnement? C'est ce qu'ils se disent. En toute honnêteté, ce sont les questions qui nous tiennent à cœur, et notre parti a été créé pour se battre en ce sens.

Les conservateurs sont hors propos, parce que l'objectif même de leur création, dans leurs plus récentes formes, a perdu son actualité, et ils ont abandonné leur politique d'origine. Ils s'associent maintenant à 35 sénateurs ainsi qu'à Bay Street, au point où ils ne sont plus que des porte-parole des grandes entreprises. Je ne peux faire la différence entre un porte-parole des grandes entreprises conservateur et un porte-parole des grandes entreprises libéral. Il n'y a pas de différence: libéral ou conservateur, c'est la même chose, n'est-ce pas? Cela revient au même.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Reprise du débat. Le député de Mississauga-Sud a la parole.

M. Paul Szabo: Si je ne me trompe pas, monsieur le Président, il s'agit de l'amendement à la motion n° 1.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Nous en sommes actuellement au groupe n° 1 dans son ensemble.

• (1210)

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, s'agit-il de l'amendement à la motion n° 1, tel que proposé par le député de Medicine Hat? Je veux simplement vérifier si j'ai déjà pris la parole à ce sujet.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Vous pouvez prendre la parole sur la motion n° 1 en tant que partie du groupe. Les motions ont été regroupées et nous sommes présentement en train de débattre du groupe n° 1.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à noter brièvement que l'amendement à la motion n° 1, tel que proposé par le député de Medicine Hat, vise à porter le seuil de 2 milliards de dollars à 3,5 milliards de dollars. Je tiens à aborder cette question parce qu'elle a fait l'objet d'un débat sur le mot « peut ». En effet, le gouvernement « peut » investir dans l'aide étrangère, l'environnement, les études postsecondaires et le logement. On s'est donc interrogé sur la pertinence du mot « peut ».

Initiatives ministérielles

Premièrement, comme cela a été mentionné, le mot « peut » est toujours utilisé dans les documents budgétaires.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Excusez-moi. Le député de Mississauga-Sud était de toute évidence tellement captivé par ce débat qu'il a oublié avoir déjà pris la parole sur cette partie. C'est un débat intéressant qui comportait divers sujets.

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, c'est pourquoi j'ai posé cette question au sujet l'amendement du député de Medicine Hat, qui l'a proposé après que j'aie pris la parole, mais je comprends que nous débattons actuellement de tous les groupes. Fort bien. Je vous remercie.

M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC): Monsieur le Président, en tant que conservateurs, nous croyons qu'il convient de trouver un certain équilibre entre la responsabilité financière, les politiques sociales progressistes et les droits et les obligations des individus. Nous croyons également dans la primauté du droit et dans la Constitution, notamment en ce qui a trait au partage des compétences entre le fédéral et les provinces.

Nous pensons particulièrement que le gouvernement fédéral devrait s'occuper de ses responsabilités en matière de commerce, de défense, d'immigration, de leviers économiques, etc. Les gouvernements provinciaux, quant à eux, devraient se charger des soins de santé, de l'éducation, de l'aide sociale, des villes, etc. Voilà les principes que nous voudrions voir respecter dans l'établissement du budget.

Pendant trop longtemps, les libéraux, appuyés par les néo-démocrates, se sont immiscés dans les compétences des provinces. Ils semblent plus intéressés par les questions provinciales que par leurs responsabilités fédérales. Voilà pourquoi la gestion de l'immigration est si lamentable, les forces armées sont laissées à l'abandon, les problèmes commerciaux ne sont jamais résolus, les réserves halieutiques sont épuisées, la pollution de l'air atteint des niveaux records, les impôts demeurent élevés et l'influence du Canada dans le monde continue de s'éroder.

Si le fédéral se limitait à ses propres responsabilités plutôt que de s'occuper de celles des provinces, il serait peut-être mieux à même de donner aux Canadiens le gouvernement efficace qu'ils veulent et dont ils ont besoin. Mais si les libéraux continuent sur leur lancée, en s'ingérant toujours dans les affaires provinciales et municipales, nous les verrons bientôt venir livrer de la pizza chez nous.

Les libéraux veulent sans cesse s'immiscer dans nos vies et nous dire quoi penser et quoi faire. Chaque problème est réglé grâce à un grand programme centralisé géré par le gouvernement. Sa plus récente idée est l'instauration d'un système national de garderies qui coûtera entre 10 et 13 milliards de dollars par an.

Je ne vois pas comment nous pourrions payer la facture, surtout quand on connaît tous les défis de taille auxquels est confrontée l'assurance-maladie et pour lesquels nous n'avons pas trouvé de solution. Pourquoi le gouvernement ne cherche-t-il pas d'abord à assurer la stabilité de l'assurance-maladie avant de s'engager dans un autre programme gouvernemental mal géré? Pourquoi le gouvernement ne s'emploie-t-il pas à améliorer le niveau de vie des Canadiens qui est demeuré pratiquement inchangé depuis 10 ans?

Le Parti conservateur du Canada croit qu'il faut se concentrer sur les défis fédéraux. Notre vision du Canada est celle d'un pays jouissant du plus haut niveau de vie au monde et dans lequel tous les Canadiens doivent pouvoir trouver un emploi, où chaque région profite de la croissance économique et où les gens de chaque région peuvent tirer parti de nouveaux débouchés.

Nous voulons que le Canada fasse l'envie du monde entier sur le plan économique. Le Parti conservateur s'est toujours opposé à cette manière qu'ont les libéraux de dépenser sans plan convenable, et le projet de loi C-48 reflète cette façon de faire. C'est une approche cruelle tant pour les contribuables que pour les bénéficiaires des services promis. Les libéraux sont prêts à dépenser des milliards de dollars appartenant aux contribuables pour satisfaire leur soif de pouvoir. C'est une conséquence directe de leur perte d'autorité morale comme gouvernement.

Essentiellement, le projet de loi C-48, document d'à peine deux pages, demande l'autorisation, pour le gouvernement, de dépenser 4,5 milliards de dollars. Toutefois, on n'y décrit aucun programme précis qui justifierait les dépenses. Cela me rappelle les 9 milliards de dollars versés dans des fonds de fiducie établis par le premier ministre, lorsqu'il était ministre des Finances. Les députés se souviennent peut-être que ces fonds échappent au contrôle de la vérificatrice générale. Aucun organe indépendant ne vérifie comment ces fonds sont dépensés.

Compte tenu des problèmes soulevés par le Programme de commandites, nous pouvons nous imaginer les désastres possibles qui attendent les Canadiens lorsque nous connaissons les détails liés à ces fonds. C'est pourquoi les conservateurs sont inquiets qu'on veuille autoriser le gouvernement à dépenser 4,5 milliards de dollars, alors que ce dernier n'a pas de programme précis. Qui sait où ira l'argent en fin de compte et combien sera gaspillé?

En plus de craindre le gaspillage, nous nous demandons pourquoi le gouvernement a modifié de manière radicale son budget, contenu dans le projet de loi C-43. Il avait mis des mois à élaborer ce budget. En fait, lorsque le gouvernement a présenté le budget au Parlement, il a dit qu'il était impossible de le modifier. Le budget a été décrit un peu comme le rocher de Gibraltar. Le gouvernement considérait inacceptable toute suggestion de changement; c'était, selon lui, une affaire de confiance du Parlement. Cependant, quand le NPD a offert au gouvernement de le sauver, ce dernier a modifié le budget de fond en comble, en un clin d'oeil. Il est évident que, pour les libéraux, la soif de pouvoir l'emporte sur les principes.

• (1215)

Dans le cadre de cette entente conclue en catimini, le gouvernement a promis au NPD de donner suite à sa liste de vœux de 4,5 milliards de dollars et convenu de retirer la réduction des impôts des sociétés du budget du projet de loi C-43, lequel, auparavant, ne pouvait être modifié. Ces deux mesures sont malvenues, car elles révèlent que le gouvernement ne tenait pas véritablement à son propre budget; par conséquent, la crédibilité du ministre des Finances en est certainement amoindrie.

Par ailleurs, le fait de supprimer la réduction des impôts des sociétés, tout en maintenant une pitoyable réduction de l'impôt des particuliers de 16 \$, montre que le gouvernement ne cherche pas vraiment à améliorer la productivité; il est uniquement intéressé à conserver le pouvoir, indépendamment des conséquences que cela peut entraîner pour l'économie.

L'engagement du gouvernement à l'égard de la liste de vœux du NPD est cependant loin d'être entier. Les députés remarqueront qu'au lieu d'amender davantage le projet de loi C-43, le gouvernement a choisi de créer un nouveau budget appelé le projet de loi C-48. Je suppose que c'est parce que le gouvernement n'était pas complètement convaincu de donner suite à la liste de souhaits du NPD et il ne voulait pas non plus amocher son budget, le projet de loi C-43, par de tels ajouts.

Initiatives ministérielles

On a l'impression que le projet de loi C-48 a été écrit au dos d'un paquet de cigarettes. L'absence de détails à propos de programmes précis, combinée aux piètres réalisations des libéraux quant à l'optimisation des ressources, ne garantit pas vraiment que les objectifs du projet de loi seront atteints, que l'argent du contribuable sera dépensé correctement ou que la situation des Canadiens s'améliorera.

Il serait irresponsable et cruel à l'envers des Canadiens dans le besoin de financer davantage des programmes qui ne répondent pas à leurs objectifs. Il serait par contre responsable que le gouvernement fasse en sorte, pour commencer, de dépenser efficacement l'argent pour améliorer les programmes et les services existants afin de n'oublier personne.

Le gouvernement est revenu à cette approche qui consiste à imposer et à dépenser. Depuis des années, il réalise beaucoup plus de recettes que nécessaire. Année après année, il fait payer des impôts excessifs aux Canadiens, déclarant que le fait d'afficher d'importants excédents est en quelque sorte quelque chose de merveilleux. Eh bien, ce n'est pas le cas. En effet, cela veut dire que chaque Canadien paye plus d'impôts que nécessaire pour la prestation des services gouvernementaux.

Depuis que le premier ministre a pris le pouvoir, il a cherché des moyens de dépenser les excédents au lieu de transférer des points d'impôt aux provinces ou de diminuer les impôts des sociétés et des particuliers. C'est comme si lui-même et le ministre des Finances croyaient que la surimposition des citoyens fait partie de nos valeurs nationales.

Le changement d'approche du premier ministre est assez frappant. Son gouvernement et lui ne cessent de vanter leurs efforts durant l'ère Chrétien. Or, depuis qu'il est passé de ministre des Finances à premier ministre, j'estime que l'on voit sa vraie conception de la gouvernance. En effet, il est un partisan d'un gouvernement tentaculaire et d'une énorme bureaucratie. Il croit que le gouvernement devrait dépenser le maximum d'argent durement gagné des Canadiens. Ceux-ci sont surtaxés et cette imposition excessive nous fait perdre des emplois et ralentit l'économie.

Le gouvernement fédéral croît au rythme de 6 ou 7 p. 100 par année, contre seulement 3 p. 100 environ pour l'économie. Selon les projections budgétaires quinquennales du gouvernement libéral, y compris les ajouts du NPD, cette hausse excessive se poursuivra dans l'avenir. Quiconque connaît le moindre de l'économie sait que cela aura pour effet que le gouvernement fédéral redeviendra déficitaire ou qu'il devra hausser ses recettes et les impôts sur le revenu des sociétés.

Pendant que le gouvernement fédéral dépense sans compter, les provinces et les territoires manquent d'argent. Si le gouvernement veut trouver d'autres moyens de dépenser ses recettes excessives, comme le supplément de 4,5 milliards de dollars du NPD, il pourrait peut-être transférer des points d'impôt aux provinces, afin qu'elles fassent le travail d'une manière plus efficace.

Pour que le Canada ait un bel avenir, il faut que le gouvernement cesse de gaspiller les deniers publics. Il doit réduire le fardeau fiscal de tous les Canadiens, notamment ceux qui se trouvent au bas de l'échelle économique. Il doit laisser les Canadiens dépenser leur argent comme ils le veulent et ne pas s'en servir pour renforcer son pouvoir.

J'estime que le projet de loi C-48 prévoit des dépenses mal ciblées qui pourraient entraîner du gaspillage. C'est pourquoi je voterai contre.

● (1220)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai maintenant l'occasion de formuler mon argument sur l'amendement proposé par le député de Medicine Hat. Mon argument porte directement sur les affirmations du député.

Comme le savent les députés, le projet de loi C-48 prévoit des dépenses pouvant atteindre 4,5 milliards de dollars, mais à la condition qu'un excédent de 2 milliards de dollars ait été atteint. L'amendement déposé par le député de Medicine Hat porte ce seuil à 3,5 milliards de dollars. En dernière analyse, ce que cela signifie, c'est que l'intention et les champs d'intérêt du projet de loi C-48, à savoir, l'aide étrangère, l'environnement, l'enseignement postsecondaire et le logement demeurent des questions que le Parti conservateur choisit de ne pas appuyer.

Le député pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi il s'oppose, par exemple, à une augmentation de l'investissement dans le logement abordable, afin que davantage de Canadiens aient la dignité d'avoir un toit?

M. Gordon O'Connor: Monsieur le Président, les quatre initiatives que propose le NPD sont de bonnes initiatives. Toutefois, lorsque le gouvernement libéral a conçu son budget, que nous appelons maintenant le projet de loi C-43, il avait choisi de ne pas inclure ces initiatives. Après avoir consulté les Canadiens, les entreprises, les syndicats, les groupes de réflexion et cetera sur ce que devait être un budget équilibré, le gouvernement a choisi de ne pas ajouter ces 4,5 milliards de dollars dans son budget.

Le député me demande si nous aimons les investissements faits dans ces secteurs. Ma réponse est oui. Toutefois, c'est comme s'il me demandait si j'aime ma mère ou si j'aime la tarte aux pommes. Bien sûr que oui. Or, j'aime aussi mon père et j'aime la tarte aux bleuets. C'est une question de choix. Les choix du gouvernement se trouvent dans le projet de loi C-43. Le projet de loi C-48 n'est qu'un simple ajout pour garder le pouvoir. Le gouvernement devait obtenir les 19 voix du NPD pour rester au pouvoir. Le gouvernement n'a jamais eu l'intention de dépenser dans ces secteurs.

En outre, les 4,5 milliards de dollars ne constituent qu'une cagnotte. Il n'y a aucun programme. Le gouvernement a montré par le passé que même lorsqu'il avait des programmes en place, l'argent était gaspillé. Autoriser le gouvernement à dépenser 4,5 milliards de dollars de plus au gré du gouverneur en conseil, c'est lui donner trop d'argent.

L'hon. Ed Broadbent (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement mon honorable collègue et j'ai bien aimé sa métaphore. Si je me souviens bien, il a dit qu'il ne voulait pas choisir entre une tarte aux pommes et une tarte aux bleuets. Je veux lui dire que j'aime la tarte aux pommes et la tarte aux bleuets. Ce qui est merveilleux dans ce budget, c'est que nous pouvons avoir les deux tartes. Ce budget donne plus d'argent à l'enseignement postsecondaire, au logement à prix modique, à l'environnement et au service de la dette, tout en produisant un surplus de 2 milliards de dollars.

J'ai écouté certains progressistes-conservateurs par le passé, lorsque je suis arrivé ici il y a des centaines d'années, et j'aurais cru qu'un certain nombre de conservateurs ici aujourd'hui feraient bon accueil d'une approche équilibrée de cette nature, qui contribue au mieux-être social tout en étant financièrement responsable. Mon honorable collègue a quelques cheveux gris comme moi et je suis certain qu'il peut se souvenir de cette belle époque.

Initiatives ministérielles

Lorsque nous avons un budget qui assure un équilibre financier, qui réduit la dette et qui, en même temps, prévoit toutes ces excellentes dépenses sociales, comment peut-on sérieusement s'y opposer?

• (1225)

M. Gordon O'Connor: Monsieur le Président, j'aime aussi la tarte aux pêches. Selon moi, c'est le type de tarte qui représente les réductions d'impôts. J'adore les tartes.

L'année dernière, le gouvernement a engrangé des excédents de 12 milliards de dollars. Peu importe la façon de voir les choses, cela signifie une perception d'impôt excessive. À l'heure actuelle, le gouvernement, qui s'est associé au parti du député, trouve des façons de dépenser les fonds publics. À cette cadence, ils vont finir par dépenser tous les excédents du prochain exercice.

Un gouvernement qui engrange des excédents au-delà des fonds de prévoyance et d'une portion donnée du remboursement de la dette perçoit beaucoup trop d'impôts. Autrement dit, les contribuables sont imposés de façon excessive. Je préférerais que l'on remette les excédents aux contribuables par le truchement de réductions ou de crédits d'impôt, de manière à ce qu'ils puissent dépenser cet argent à leur gré.

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, je saisis l'occasion d'intervenir au sujet de ce document de trois pages, d'à peine trois pages devrais-je préciser, qui autoriserait des dépenses de 4,5 milliards. Je crois comprendre que ce document, qui n'est assorti d'aucun plan, a été griffonné à la sauvette sur un bout de papier par le chef du Nouveau Parti démocratique, son ministre des Finances, Buzz Hargrove et le premier ministre.

J'ai écouté les discours sur le sujet et je ne veux pas répéter ce que d'autres ont dit. Je tiens toutefois à dire que je suis très fier des députés de Medicine Hat et de Peace River ainsi que des autres membres de notre équipe au sein du Comité des finances qui ont parlé de l'amélioration du niveau de vie.

J'ai visité plusieurs familles dans ma circonscription. Certaines comptent quatre enfants et le père et la mère font des pieds et des mains pour joindre les deux bouts. Ces familles essaient de maintenir un niveau de vie qui ne cesse de diminuer. C'est vraiment un problème. À cette période-ci de l'année, maintenant que les déclarations de revenus sont remplies, les députés doivent savoir combien d'électeurs dans leur circonscription ont de gros ennuis avec Revenu Canada parce qu'ils ne peuvent trouver l'argent nécessaire pour payer leurs impôts.

Les impôts nous font mal, ruinent les petites entreprises et nous nuisent énormément. Ils font baisser le niveau de vie. Je suis fier de nos députés qui travaillent au sein du Comité des finances. Je suis également fier de notre député de Red Deer qui fait partie du Comité de l'environnement et qui a des propositions solides à présenter pour régler ces problèmes.

Le gouvernement veut dépenser jusqu'à 10 milliards de dollars, mais je ne crois pas qu'il ait un plan précis sur la façon de les dépenser. C'est incroyable. Les libéraux parlent du protocole de Kyoto et d'autres mesures, mais ils n'ont pas expliqué clairement comment l'argent va être dépensé. Ils proposent d'injecter de l'argent dans le secteur militaire. Je suis extrêmement fier de notre porte-parole en matière de défense qui vient de prendre la parole.

Il y a 12 ans que je siège à la Chambre et, dans le domaine de la justice, nous parlons depuis 12 ans de la pénurie d'agents de la GRC. Les 16 détachements de la GRC qui se trouvent dans ma circonscription rurale manquent de personnel. Les pénitenciers dans

ma région et ailleurs sont toujours à court d'employés. La situation devient complètement impossible. La drogue et les détenus prennent le contrôle des pénitenciers. Les gardiens et le personnel perdent lentement la bataille. Nous ne semblons pas vouloir améliorer la situation, en augmentant les effectifs et en modernisant l'équipement, par exemple.

Depuis le 11 septembre, il y a des situations très exigeantes aux passages frontaliers. Comment le Canada fait-il face à cela? La fermeture de la frontière n'avait absolument aucun sens dans les ports. Nous savons que des conteneurs entrent au Canada sans faire l'objet d'une inspection. Au passage frontalier de Port Erie, j'ai vu des camions passer et personne ne pouvait me dire ce qu'ils transportaient. Ils sont entrés en Ontario et y ont été déchargés. Une fiche de dépistage a été placée dans le camion, mais lorsque celui-ci a été retrouvé, il était vide. Les autorités auraient émis une contravention de 400 \$ et renvoyé le camion aux États-Unis.

Il y a vraiment une pénurie de personnel à la frontière, pourtant le gouvernement parle de protéger les Canadiens et d'assurer la sécurité et la sûreté du Canada. Or, l'une des tâches les plus élémentaires dans cette Chambre est de doter le Canada de lois susceptibles de le mettre à l'abri de telles situations.

Je suis ici depuis 12 ans et nous continuons de parler de nos enfants. Chaque année, au moment du budget, nous nous demandons comment améliorer la situation. Il est question de pornographie juvénile depuis mon arrivée à la Chambre, en 1994. C'est un thème récurrent depuis près de 12 ans. La situation s'améliore quelque peu, mais ce n'est pas grâce à ce qui se passe à la Chambre. Elle s'améliore grâce à nos agents de police dévoués qui luttent bec et ongle pour la cause et qui font de l'excellent travail. Je suis très satisfait des gens qui travaillent dans ce secteur, mais je signale que le gouvernement n'aide pas. Le Canada n'a même pas de stratégie nationale comportant un lien avec un programme international pour lutter contre la pornographie juvénile. Les choses ne s'améliorent pas.

• (1230)

L'âge du consentement est un sujet qui a été porté à l'attention de la Chambre un certain nombre de fois au cours des 12 dernières années. Nous voulons hausser l'âge du consentement. Ils savent que les Canadiens espèrent de pareils changements. Pourquoi n'agit-on pas? Année après année, nous reprenons le sempiternel débat sur cette question.

Je suis convaincu qu'il ne viendrait à l'esprit d'aucun député de croire, ne serait-ce qu'un instant, que la toxicomanie n'est pas un problème bien réel au pays. Il y a des gens qui sont pris avec une dépendance à la méthamphétamine. L'usage de drogues très dangereuses se répand comme une traînée de poudre. Pourtant, nous ne nous sommes pas encore dotés d'une stratégie nationale antidroque qui nous permettrait de combattre ce phénomène.

Nous préconisons la création de haltes où les toxicomanes pourraient notamment obtenir de la drogue et des aiguilles propres et où nous pourrions les aider à se débarrasser de leur accoutumance. Actuellement, au lieu de leur venir en aide ainsi, nous leur distribuons des trousseaux de désinfection à l'eau de Javel une fois qu'ils sont incarcérés dans un pénitencier.

Les politiques du Service correctionnel du Canada m'apparaissent étonnantes. On nous dit que la drogue n'est aucunement tolérée en milieu carcéral. Pourtant, au Canada, on trouve plus de drogues dans les pénitenciers que dans les rues de n'importe quelle ville. Nous parlons du problème depuis 12 ans, mais nous n'avons encore rien fait.

Initiatives ministérielles

Nous offrons plutôt à la population le projet de loi C-48, avec les mesures budgétaires du merveilleux NPD, qui n'a aucun plan, lui non plus. On y trouve de l'argent pour l'éducation, pour le logement et pour améliorer la situation dans les réserves. Voilà de bonnes idées, et il est certain qu'il faut agir dans ces domaines. J'appuie certainement ces mesures, et elles sont en tête de liste de nos priorités. Toutefois, les députés de mon parti qui sont membres de ces comités essaient de faire valoir un plan bien tangible. Je ne vois aucun plan dans le projet de loi C-48. Je vois des dépenses de 4,6 milliards de dollars.

Chaque année, dans le budget, nous entendons parler d'argent pour l'éducation, le logement, l'amélioration de la situation dans les réserves et l'environnement, mais les choses ne vont pas mieux aujourd'hui. Tout va aussi mal qu'avant. Où ira tout cet argent? Où se trouve la planification? Comment procédera-t-on? Dites-le-moi. Est-ce que je veux que tout le monde puisse se loger convenablement? Mais bien sûr. Qui peut être contre la vertu?

Je regarde le gaspillage; grands dieux, il y a un comité qui parcourt le monde — mais je crois qu'il a été arrêté — en dépensant beaucoup de deniers publics pour essayer de déterminer quoi faire au sujet de la prostitution.

Regardez le registre des armes à feu. On y a déjà englouti près de 2 milliards de dollars et nous ne savons toujours pas où est allé exactement l'argent. Attendez de voir les résultats de la vérification. Pensez-vous que le scandale des commandites était vraiment épouvantable? Attendez de voir les résultats de la vérification sur le registre des armes à feu. Toutes ces choses se produisent depuis 12 ans. Les budgets successifs ont dit la même chose, mais rien n'a changé. Nous voici devant un nouveau budget qui dit la même chose que tous les autres et le NPD essaie de l'améliorer en répétant ce que nous entendons depuis 12 ans.

Où est le plan concret? Quand allons-nous rationaliser les dépenses et utiliser l'argent pour faire le travail qu'il y a à faire plutôt que de le dépenser pour grossir la bureaucratie? Quand allons-nous nous atteler à la tâche et nous occuper de l'essentiel? Nous ne pouvons pas le faire de la façon dont les choses fonctionnent en ce moment.

Je reviens tout juste de ma circonscription. J'ai dû évacuer ma maison en raison des inondations. En Alberta, les inondations sont épouvantables. Des champs et des pâturages sont sous l'eau. Il y a là une véritable tragédie. Et qu'est-ce que j'ai entendu aux nouvelles ce matin? Le gouvernement envisage d'accorder une aide. « Envisage », mon oeil. L'aide devrait venir automatiquement. Ce sont des Canadiens qui souffrent. Il n'y a absolument rien à envisager. Il est temps de s'asseoir et de déterminer ce que nous allons faire pour les victimes des inondations, mais le gouvernement ne fait pas cela.

Comme les agriculteurs de ma circonscription, je viens de traverser quatre années de sécheresse. Pas un sou noir ne leur a été versé. Ils ont vécu toutes sortes de problèmes en raison de la maladie de la vache folle. Le gouvernement met sur pied les programmes les uns après les autres, mais trop d'agriculteurs ne peuvent pas en profiter.

Beaucoup de promesses sont faites et la bureaucratie travaille pour leur donner corps, mais rien ne se passe. L'agriculture traverse une véritable crise, surtout maintenant que les terres agricoles sont inondées en Alberta et aussi au Manitoba. Le député néo-démocrate qui vient de prendre la parole aurait dû parler des inondations et des tragédies qui surviennent en ce moment même.

● (1235)

Je suis extrêmement fier que le chef de mon parti ait une vision pour le Canada. Cette vision est claire. Le message passera. Un de ces jours, tous les Canadiens verront ce que c'est que de travailler avec un plan. Donner leur vote à Stephen Harper sera le meilleur vote de leur vie.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Madame la Présidente, mon collègue de Wild Rose décrit parfaitement la réalité de cette Chambre. Il parle de l'inaction du gouvernement libéral depuis 12 ans. Il me semble que le député de Wild Rose vient de décrire la froide réalité du gouvernement libéral des 12 dernières années.

Les libéraux ne sont pas au pouvoir parce qu'ils se soucient du pays et souhaitent le rendre meilleur. Ils sont au pouvoir, comme en fait foi le peu d'attention qu'ils portent aux nombreuses préoccupations soulevées, simplement pour être au pouvoir.

Les libéraux n'ont pas corrigé le système de justice au cours des 12 années où ils ont été au pouvoir. La qualité de vie des premières nations du Canada n'est pas meilleure maintenant, malgré les milliards de dollars injectés dans des programmes à leur intention. En fait, on pourrait dire que la qualité de vie des premières nations du Canada s'est détériorée par rapport à ce qu'elle était il y a 12 ans, malgré les milliards de dollars qui ont été dépensés, et le NPD a soutenu les libéraux durant toutes ces années.

J'aimerais demander au député de Wild Rose de parler de l'entente qui a été conclue sur une serviette de table entre les libéraux et le NPD. Pour quelle raison les députés du NPD appuient-ils maintenant un gouvernement qu'ils accusaient, il y a à peine quelques semaines, d'être corrompu et de miner le bien-être de notre pays? Quelle raison pourraient-ils bien invoquer pour appuyer les libéraux?

M. Myron Thompson: Madame la Présidente, c'est étonnant quand on regarde ce que le gouvernement a fait. Certains députés néo-démocrates sont ici depuis assez longtemps pour savoir que tous les postes dont le député a parlé, et que j'ai évoqués dans ma déclaration, se retrouvent dans le budget chaque année.

Le député a parlé des réserves. En 1996 et en 1997, un rapport a été produit par un groupe d'Autochtones de la base. Dans l'ensemble du pays, des gens sur le terrain ont travaillé d'arrache-pied et réclamé de l'aide pour régler les problèmes de pauvreté, de chômage, de suicide et de toxicomanie. Chaque année, dans le budget, le ministre des Finances promet haut et fort du financement pour ces programmes, mais rien de cela ne se réalise et, l'année suivante, c'est de nouveau inscrit au budget.

Je ne sais pas pourquoi les néo-démocrates ont pensé qu'ils pouvaient faire confiance à un gouvernement qui après avoir été au pouvoir pendant 12 ans n'a rien fait pour l'éducation, le logement, les réserves indiennes et l'environnement. Maintenant, tout à coup, ils approuvent sans réserve un gouvernement qu'ils trouvaient tellement corrompu et tellement mauvais qu'ils étaient prêts à le renverser il n'y a pas si longtemps. Je ne comprends pas comment ils peuvent croire un instant que le gouvernement libéral va accomplir quoi que ce soit.

Je peux seulement dire aux députés néo-démocrates que je suis content qu'ils comptent dans leurs rangs ce gaillard de Winnipeg parce qu'ils vont en avoir besoin pour se défendre quand les libéraux vont trahir leur parti.

Initiatives ministérielles

● (1240)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, le député a fait référence à l'excédent de 12 milliards de dollars de l'année dernière. Permettez-moi de lui dire que s'il y avait eu un excédent de 12 milliards de dollars l'année dernière et que nous avions réduit de 12 milliards de dollars les impôts de l'année prochaine, comme l'a proposé le député, pour constater un excédent de 2 milliards de dollars seulement l'année suivante, ce scénario nous aurait ramenés directement en situation de déficit.

Je ne suis pas sûr que ce soit ce qu'il veut. J'aimerais lui rappeler que depuis que les libéraux ont succédé aux conservateurs, nous avons réduit la dette de 60 milliards de dollars, ce qui représente une économie annuelle pour les contribuables canadiens d'environ 3 milliards de dollars. Le gouvernement a pu se servir de ces 3 milliards de dollars pour investir dans d'importants programmes, comme celui de la santé, et dans de nombreuses autres initiatives, dont la baisse d'impôt de 100 milliards de dollars. Son parti est-il prêt à ce que nous accusions à nouveau un déficit?

M. Myron Thompson: Madame la présidente, je crois que le député qui vient juste de poser cette question parle d'un autre intervenant, car ce n'était pas dans mon allocution; toutefois, je vais lui répondre.

Notre parti n'est pas prêt à retomber dans un déficit. Nous sommes prêts à prendre des mesures au sujet de la reddition de comptes, de l'intégrité et de l'honnêteté du gouvernement et c'est l'endroit idéal où commencer, car de telles qualités font si cruellement défaut en face que c'en est affligeant. Jour après jour, on entend parler de dépenses inexplicables. Il faut redresser les priorités, établir nos priorités et cesser de gaspiller les fonds. Il suffit simplement d'être plus responsables à l'égard des contribuables.

Un agriculteur a déclaré que tout était très clair pour lui. Peu lui importe les politiques, mais est ce que les conservateurs feraient preuve d'honnêteté s'ils étaient élus? Je suis prêt à dire que oui, le Parti conservateur sera honnête à son égard.

M. Richard Harris: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le député de Mississauga-Sud, probablement par inadvertance, induit la Chambre en erreur. Il a dit que le gouvernement avait remboursé 60 milliards de dollars de la dette. Ce n'est pas vrai, et le député le sait bien.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le député de Cariboo—Prince George sait qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. C'est un sujet à débat. Reprenons le débat, la parole est au député de Calgary-Centre.

M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC): Madame la Présidente, j'ai lu dans le journal tôt ce matin que le premier ministre Martin avait dit vendredi qu'il était temps que le chef conservateur Stephen Harper et son parti cessent de jouer à la petite politique et qu'ils contribuent à l'adoption des modifications au budget fédéral, pour veiller à ce que les municipalités reçoivent les millions de dollars de financement dont elles ont cruellement besoin.

L'hon. Don Boudria: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. À trois reprises au cours des cinq dernières minutes, dont deux fois dans les trente dernières secondes, un député a parlé d'un autre député en le nommant par son nom à la Chambre des communes. Cela contrevient clairement au Règlement, qu'il s'agisse de dénigrer un autre député ou de complimenter son propre chef, ce que ce député essaie en vain de faire. Quoi qu'il en soit, c'est contraire au Règlement. Notre Règlement est très clair.

● (1245)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je remercie le député de Glengarry—Prescott—Russell. Il a raison; il convient de désigner les députés par leur titre ou par leur circonscription. Reprise du débat. Le député de Calgary-Centre a la parole.

M. Lee Richardson: Madame la Présidente, si le député avait été plus attentif, il se serait rendu compte que je ne faisais que citer un article publié dans un journal ce matin.

Nombreuses sont les personnes ici qui savent qui sont le premier ministre et le chef de l'opposition. Il ne sera donc pas nécessaire de le répéter.

Toujours est-il que le premier ministre a dit qu'il était temps que le Parti conservateur en finisse avec la politiciaille et qu'il aide à faire adopter les amendements qu'il est proposé d'apporter au budget fédéral pour que les municipalités puissent toucher les millions de dollars dont elles ont grand besoin. On faisait cependant remarquer dans l'article que le budget qui prévoit, entre autres, le transfert progressif, échelonné sur cinq ans, de 5 p. 100 des recettes tirées de la taxe sur l'essence aux municipalités, a en fait été adopté jeudi dernier.

Sans nommer le premier ministre, je ferai valoir que celui-ci était un tout petit peu mêlé, comme cela doit être le cas de bien des gens, compte tenu qu'il y a deux budgets: l'original et un nouveau qui n'en est pas un. Je voulais le préciser, par souci de clarté. Je trouve réconfortant que le député signale qu'il n'y a pas que les députés comme moi qui ne savent plus très bien de quel budget on parle, mais que c'est également le cas du premier ministre. Ce sont les amendements négociés par le NPD et qui feront s'élever les dépenses de 4,6 milliards de dollars qui n'ont pas encore été adoptés.

Nous discutons aujourd'hui du projet de loi C-48, c'est-à-dire le budget du NPD, qui est en fait un non-budget puisqu'il reflète plutôt l'absence d'un budget. Il se greffe au budget original que la Chambre a adopté jeudi dernier et que notre parti a appuyé. Cet ajout de 4,6 milliards de dollars équivaut tout simplement à un billet à ordre remis au NPD en échange de votes. Il prévoit d'autres dépenses sociales visant à soutenir un gouvernement libéral en difficulté, qui s'accroche au pouvoir.

Ce présumé budget présenté dans le projet de loi C-48 prévoit des débours importants de fonds publics, mais il renferme peu de détails. Des centaines de millions de dollars sont affectés dans de vastes secteurs, sans aucun plan précis quant à la façon dont ces fonds seront dépensés, comme l'a mentionné le député de Wild Rose, il y a quelques instants. Or, nous avons vu les dommages qui peuvent être causés par l'engagement de dépenses en l'absence d'un plan.

Le projet de loi C-48 autoriserait le Cabinet à concevoir et à mettre en oeuvre des programmes en vertu du cadre politique plutôt flou de cette mesure législative et à y injecter des fonds à sa guise. Le projet de loi, qui fait moins de deux pages, prévoit l'affectation de 4,6 milliards de dollars. Il est très vague et général, et il ne comporte aucun plan.

Le gouvernement s'est réservé le droit d'utiliser les deux premiers milliards de dollars des excédents de 2005-2006 et de 2006-2007, présument pour réduire la dette fédérale. Tout somme en sus d'un excédent de 2 milliards de dollars pourra ensuite être affectée aux programmes visés par le projet de loi qui est parrainé par le NPD.

Initiatives ministérielles

Pour mettre en oeuvre intégralement les mesures prévues dans le budget, il faudrait que le gouvernement fédéral affiche des excédents de 8,5 milliards de dollars au cours des deux prochains exercices. La réalité c'est qu'il n'y a pas d'argent. Tous ces engagements ne sont que théoriques. La raison pour laquelle le budget est vague c'est que les promesses faites au NPD relativement à ce budget supplémentaire, c'est-à-dire le projet de loi C-48 qui s'ajoute au projet de loi C-43, ne se concrétiseront jamais, parce qu'il n'y a tout simplement pas d'argent.

Pour avoir des fonds et des excédents suffisants, il faudrait que le ministre des Finances présente encore de faux budgets, comme dans le passé, qui aboutiraient à un excédent à chaque année. La seule raison qui explique un excédent c'est que les contribuables ont été trop imposés. Un excédent est le reflet d'une mauvaise comptabilité et d'une mauvaise budgétisation. En fait, on ne devrait pas parler de budgétisation, mais plutôt d'absence de budgétisation. C'est le reflet d'une mauvaise gestion et de l'absence d'un plan.

Le gouvernement fait preuve d'un manque de planification dans tout ce qu'il fait. Nous attendons toujours un plan relativement à l'accord de Kyoto. Je vois que le député de Red Deer est ici. Il est le porte-parole du Parti conservateur en matière d'environnement. Il a expliqué maintes fois à la Chambre que nous attendons depuis huit ans un plan relativement à Kyoto. Nous attendons depuis huit ans un plan financier de la part du gouvernement.

Le gouvernement a un vaste plan. Il se demande ce que les gens veulent et comment acheter des votes. Aujourd'hui, il dépense 4,6 milliards de dollars pour acheter les votes du NPD.

J'ai parlé des reportages dans les médias et de la confusion du premier ministre à propos des projets de loi à la Chambre, à savoir ceux qui ont été adoptés et ceux qui ne l'ont pas encore été. Je vois que le ministère des Finances a réalisé un sondage au nom du gouvernement pour déterminer ce que les gens pensent du budget. N'est-ce pas là une merveilleuse façon de dépenser l'argent des contribuables? « Allons sonder la population pour voir comment on se débrouille jusqu'à présent. »

• (1250)

Le gouvernement dépense l'argent des contribuables en sondages et en publicités. Les contribuables financent une campagne électorale de durée indéterminée, que ce soit par l'entremise du scandale des commandites ou des sondages de l'opinion publique réalisés par divers ministères gouvernementaux — le Bureau du Conseil privé, le Cabinet du premier ministre et maintenant le ministère des Finances. Il veut savoir ce qui fait consensus chez les Canadiens. Et ensuite le gouvernement se faufile à la tête du défilé et dit aux gens de le suivre. C'est comme ça qu'on gouverne un pays? Je ne le pense pas. Une fois de plus, il n'y a pas de plan et on gaspille l'argent des contribuables.

Il devrait y avoir de meilleurs emplois et une plus haute qualité de vie au Canada. Cependant, le gouvernement réclame trop d'impôts et dépense trop d'argent. Depuis 1999-2000, les dépenses reliées aux programmes ont passé de 109,6 milliards de dollars à 158,1 milliards de dollars, soit une augmentation de 44 p. 100. Dans les cinq dernières années, les dépenses ont augmenté de 44 p. 100 au Canada, ce qui représente un taux annuel composé de 7,6 p. 100; l'économie, elle, n'a crû que de 31 p. 100, ce qui représente un taux annuel composé de 5,6 p. 100.

Dès que les libéraux ont mis la main sur notre argent, ils n'ont pas pu résister à la tentation de le dépenser plus rapidement que ne croissait notre économie. Ce n'est pas étonnant que ce gouvernement gaspille tant.

Il arrive souvent au gouvernement de réagir à des problèmes par réflexe conditionné en dépensant de l'argent tout simplement. Les libéraux pensent qu'en dépensant de l'argent ils vont obtenir des résultats. Je vous cite quelques exemples. Ils ont dépensé sans compter pour le registre des armes à feu afin de régler le problème de l'utilisation criminelle des armes à feu, mais sans se demander comment cela empêcherait les criminels de se procurer des armes et de les utiliser. Le registre devait coûter 2 millions de dollars. Or, selon ce que rapportent les médias, il aurait coûté environ 2 milliards de dollars à ce jour. Comment ont-ils pu dépenser 2 milliards de dollars pour un simple registre des armes à feu?

Une voix: Faites confiance aux libéraux pour ça. Il leur faudrait probablement une enquête.

M. Lee Richardson: Il leur fallait probablement une enquête. Ils ont probablement dû mener des sondages pour faire le point à un moment donné. Leur publicité laissait entendre aux Canadiens que le programme allait être très avantageux. Or, il n'a pas atteint ses objectifs. Les coûts continuent de grimper. Après 2 milliards de dollars sur un registre sans valeur, les coûts continuent d'augmenter. Il s'agit de l'argent des contribuables, de notre argent.

Le référendum au Québec a ébranlé le pays. Les libéraux ont réagi en se lançant dans la dépense, encore une fois sans grande planification. On a eu comme résultat le scandale des commandites, un gaspillage de 250 millions de dollars, dont 100 millions de dollars acheminés de façon illégale vers des accointances libérales ou vers le Parti libéral. Pis encore, cela a eu pour effet de revigorer le séparatisme au Québec. Une fois de plus, donc, ils ont dépensé sans avoir de plan. Ils dilapident les deniers publics tout en prélevant trop d'impôts et en ayant des excédents.

Imaginez si une partie de cet argent restait entre les mains des Canadiens sous forme de baisses d'impôts. Les dépenses du gouvernement canadien augmentent mais, selon Statistique Canada, le revenu après impôt des familles canadiennes a plafonné en 2002 et a baissé en 2003. Plus le gouvernement libéral dépense, moins il nous en reste.

L'arrogance qui fait croire aux libéraux qu'ils savent mieux dépenser l'argent des Canadiens que les Canadiens eux-mêmes doit cesser. Nous devons les obliger à rendre des comptes, à nous dire comment ils dépensent notre argent. Nous avons devant nous l'exemple classique d'une mesure législative inventée comme moyen de fuite en avant, comme stratagème pour s'accrocher au pouvoir ou le prendre.

Nous étudions un budget supplémentaire de 4,6 milliards de dollars conçu simplement pour acheter des votes aux libéraux, pour leur permettre de s'accrocher au pouvoir et y rester.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, cette idée est ressortie quelques fois et je voudrais entendre la réponse du député à cet égard. Il s'agit de la question de savoir si le gouvernement a présenté le projet de loi C-48 simplement pour conserver le pouvoir. C'est ce que les Conservateurs ont dit. Toutefois, les Canadiens ont dit aussi qu'ils ne souhaitaient pas d'élections.

Il n'y a pas eu de gouvernement minoritaire depuis celui de Joe Clark en 1979. Tous les partis vont devoir collaborer pour montrer que le Parlement peut fonctionner.

Le député dit s'opposer au projet de loi C-48. S'oppose-t-il à ce que le Parlement fonctionne et veut-il des élections maintenant?

Initiatives ministérielles

•(1255)

M. Lee Richardson: Madame la Présidente, pas du tout. Nous l'avons montré clairement à la Chambre. Le Parti conservateur a agi de manière responsable en essayant de faire fonctionner le Parlement. Il a accepté d'appuyer le budget présenté par le ministre des Finances. C'était le projet de loi C-43.

J'ai commencé mon discours en disant que les députés d'en face ne savaient pas très bien, y compris le premier ministre, ce dont nous débattons aujourd'hui. Ce n'est pas le budget. Le projet de loi budgétaire que nous avons, de façon responsable, appuyé afin d'éviter des élections a été adopté jeudi dernier.

Je pourrais peut-être le répéter pour le député et les autres, y compris le premier ministre, qui ne semblent pas comprendre. Le budget qui a empêché la tenue d'élections a été, de façon responsable, appuyé par les députés conservateurs. Nous ne l'aimions pas du tout, mais nous voulions que le Parlement fonctionne. Par conséquent, nous avons voté en faveur de ce projet de loi, qui a été adopté jeudi dernier.

Ce dont nous sommes saisis aujourd'hui, c'est un budget supplémentaire que le NPD a imposé aux libéraux pour que ceux-ci gardent le pouvoir. Les libéraux ont acheté l'appui du NPD au coût de 4,6 milliards de dollars pour les contribuables. Voilà la question et cela est irresponsable.

Vous avez présenté ce projet de loi. Ce n'est pas une mesure qui vise à empêcher la tenue d'élections.

Une voix: Qui entendez-vous par vous?

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): À l'ordre, s'il vous plaît. Il importe que nous reconnaissons qu'il y a des protocoles à la Chambre et des façons de nous adresser la parole. Nous le faisons par l'intermédiaire de la présidence.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la Présidente, je suis reconnaissant d'avoir l'occasion de poser deux questions à mon ami à des fins d'éclaircissement. Nous voulons être exacts lorsque nous citons des faits historiques à la Chambre, car il existe un compte rendu permanent de tout ce qui se dit ici.

Il a d'abord dit: « Nous avons appuyé le budget initial ». L'histoire montre que les députés du Parti conservateur sont restés les bras croisés pendant le vote et n'avaient pas d'opinion. L'opposition officielle de la reine n'avait pas d'opinion sur le budget. D'un point de vue historique, c'est la façon exacte de décrire ce qui est vraiment arrivé dans l'évolution du budget que nous connaissons maintenant.

Il y a une deuxième inexactitude que je demanderais à mon collègue de corriger, lorsqu'il en aura l'occasion, et c'est la suivante. Il a déclaré que les propositions du NPD coûteraient aux contribuables un montant supplémentaire de 4,6 milliards de dollars. Ce montant de 4,6 milliards de dollars était déjà dépensé, gaspillé dans de nouvelles réductions d'impôts pour les entreprises. Nous n'avons rien fait d'autre que de réorienter des dépenses déjà prévues. Les liens respectueux avec Bay Street ont été quelque peu distendus et réorientés vers les intérêts des contribuables.

S'il y a un défenseur du contribuable ici, c'est le Nouveau Parti démocratique, qui a réorienté l'argent des contribuables pour qu'il réponde à leurs besoins et à leurs intérêts, au lieu de l'envoyer à la pelletée à Bay Street avec un abandon imprudent et sans réelle stratégie ou plan.

Où sont les preuves empiriques du fait que l'attribution d'une quatrième baisse d'impôts aux sociétés canadiennes créera de l'emploi et que l'argent ne sera pas tout simplement investi à l'étranger ou versé aux actionnaires sous forme de dividendes ou de

bénéfices? Qu'est-ce qui sous-tend cette orthodoxie, cette ferveur quasi religieuse des conservateurs qui s'accrochent à l'idée que des réductions d'impôts en faveur des sociétés canadiennes déboucheront sur la création d'emplois?

Le dernier élément qu'il me faut ajouter, par souci d'exactitude, est qu'il y a encore dans le budget des réductions d'impôts en faveur des petites et moyennes entreprises que l'on demande aux conservateurs d'appuyer. La seule réduction d'impôt qui a été reportée est la quatrième réduction d'impôt consécutive pour Bay Street et les sociétés canadiennes.

J'espère que le député pourra corriger ces inexactitudes qu'il a...

•(1300)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le député de Calgary-Centre a la parole.

M. Lee Richardson: Madame la Présidente, je remercie le député de rappeler aux Canadiens que le Parti conservateur est en faveur de baisses d'impôt pour tous les Canadiens. Nous ne voulons pas continuer d'imposer aux Canadiens les programmes de dépenses proposés par le NPD.

Il est vrai que nous sommes en faveur de baisses d'impôt pour tous les Canadiens et toutes les entreprises, afin que les familles dont le revenu est moyen ou faible paient moins d'impôt. Le Parti libéral a tendance à laisser les recettes fiscales s'accumuler et former un excédent, qu'il gaspille en programmes supplémentaires à la demande du NPD.

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC): Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que j'aborde aujourd'hui le projet de loi C-48, le projet de loi sur le budget libéro-néo-démocrate.

J'aimerais préciser dès le départ à tous les Canadiens que le projet de loi qui fait l'objet de ce débat est constitué de deux pages et contient 400 mots, mais vise des dépenses de l'ordre de 4,5 milliards de dollars. Ce projet de loi a été présenté au détriment des contribuables canadiens afin que le gouvernement libéral puisse acheter les 19 votes néo-démocrates. Cela s'inscrit dans la tentative désespérée du premier ministre de tout faire pour s'accrocher au pouvoir en suppliant, en exhortant, en faisant des cajoleries, en achetant des votes et en vendant des postes.

Les Canadiens doivent se poser la question: comment les libéraux et les néo-démocrates peuvent-ils appuyer un projet de loi qui prévoit des dépenses de 4,5 milliards de dollars de l'argent des contribuables, alors que personne ne semble savoir à quoi ces sommes seront affectées?

Le Parti conservateur s'est battu pour mettre en évidence ce projet de loi complètement irresponsable sur le plan financier. Le Parti conservateur maintiendra sa position responsable sur le plan financier et fondée sur des principes en opposition à la politique économique téméraire du gouvernement libéro-néo-démocrate. La coalition Parti libéral-NPD veut que la Chambre lui remette un chèque en blanc. Le gouvernement traite les finances de notre pays comme s'il s'agissait de son propre compte bancaire personnel.

Ce projet de loi est caractéristique du genre de dépenses débridées qui ont mené aux fiascos précédents et actuels des libéraux, notamment au registre des armes à feu et au scandale des commandites.

Le vote des néo-démocrates sur les autres amendements présentés par les conservateurs au comité a bien montré que les libéraux ne forment pas le seul parti qui sacrifie ses valeurs fondamentales au maintien de cette alliance socialiste malsaine.

À l'étape du rapport, nous tentons encore d'apporter des amendements afin que les dépenses prévues au projet de loi C-48 fassent l'objet d'une meilleure reddition de comptes aux Canadiens. Nous voulons une approche financière plus prudente dans la gestion de l'argent de nos contribuables.

À titre d'exemple, notre amendement à la motion n° 1 viserait à relever le montant de l'excédent qui serait affecté au remboursement de la dette. L'alliance malsaine entre libéraux et néo-démocrates refuse d'ouvrir les yeux et de voir la crise démographique imminente. Un énorme train entre en gare à pleine vitesse. La locomotive correspond aux Canadiens âgés de 40, 50 et 60 ans qui auront besoin de services médicaux et sociaux et d'une pension de retraite au cours des 20 à 30 prochaines années. D'où proviendra l'argent si nous continuons à assumer une dette nationale? Nous ne pouvons pas payer l'intérêt sans diminuer les sommes dont nous aurons besoin pour financer les programmes sociaux d'une population vieillissante. Le ministre des Finances néo-démocrate du Canada refuse d'adopter le concept de prévisions prudentes.

L'amendement conservateur à la motion n° 2 viserait à obliger le gouvernement à déposer avant la fin de chaque exercice ses prévisions de dépenses pour l'argent prévu dans le projet de loi. Dépenser sans un plan ne peut qu'entraîner du gaspillage et de la mauvaise gestion. Nous devons mettre en place des mécanismes valables de responsabilisation et de transparence.

Plus révélateur que toute autre chose, c'est le refus combiné des libéraux et des néo-démocrates de protéger les droits sur les biens matrimoniaux des femmes autochtones. C'est difficile à croire, je sais, particulièrement dans le cas du Nouveau Parti démocratique qui se prétend la conscience de la Chambre. Je pose donc la question suivante: jusqu'où le Nouveau Parti démocratique est-il prêt à soutenir cette administration corrompue? Le chef de l'opposition l'a dit, maintenir les libéraux au pouvoir, c'est comme laisser en place les dirigeants d'Enron pendant qu'ils font l'objet de poursuites devant les tribunaux.

Le Parti conservateur n'est pas seul à critiquer sévèrement cette alliance malsaine des néo-démocrates et des libéraux ainsi que ce projet de loi budgétaire. La Chambre de Commerce du Canada, qui compte 170 000 membres, notamment des chambres de commerce locales, des conseils d'administration, des associations de gens d'affaires et des entreprises de toutes les tailles, de tous les secteurs et de toutes les régions du Canada, a dit au ministre des Finances dans une lettre: « Dire que le gouvernement a perdu la maîtrise des dépenses de programmes serait un euphémisme. Il est temps que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour rétablir la réputation financière du Canada. »

Dans le dernier numéro du magazine *The Economist*, on peut lire un article intitulé « Le pourfendeur de déficits dépense maintenant comme un marin ivre » concernant l'imprudence budgétaire du premier ministre. On y lit ceci: « Il a mis fin à 25 années de dépenses fédérales excessives et assaini les dépenses publiques. Pourtant, en tant que premier ministre d'un gouvernement minoritaire libéral depuis l'an dernier, il semble avoir jeté la prudence financière par-dessus bord ».

Comme on l'a dit, les députés néo-démocrates invoquent des motifs étranges à l'appui de ce projet de loi. Voici ce que j'ai lancé au député de Winnipeg-Centre le 19 mai 2005:

C'est absolument étonnant et exceptionnel que le Nouveau Parti démocratique ait exercé son influence à la Chambre pour soutenir le parti au pouvoir.

● (1305)

Le député de Winnipeg-Centre a répondu ceci:

Initiatives ministérielles

Personnellement, j'estime que le Parti libéral du Canada est une institution psychopathe. Ses membres ne connaissent pas la différence entre le bien et le mal et je les condamne, à commencer par les instances les plus élevées.

Cependant, avant que le dernier libéral ne soit emmené, menottes aux mains, nous voulons tirer certains avantages de la présente législature. En clair, nous voulons obtenir de l'argent pour nos circonscriptions avant que le gouvernement ne tombe.

Est-ce que cela a du sens? Les députés néo-démocrates reconnaissent eux-mêmes qu'ils sont disposés à soutenir un parti au pouvoir épuisé et discrédité pour une entente sur quelques dollars qui pourraient bien ne pas être versés dans l'avenir. Le député libéral de Victoria a remis en question le jugement du premier ministre, qui a accepté un compromis en donnant son aval à de nouvelles dépenses sociales de 4,5 milliards de dollars dans le cadre d'une entente avec le NPD. Il a dit: « L'entente entre le premier ministre et le chef du NPD me préoccupe, car il me semble qu'elle a été conclue au détriment du remboursement de la dette. Ce sont nos enfants qui auront à rembourser notre dette. »

Un député libéral de Toronto, l'ancien président du Comité des finances, a lancé une mise en garde à son patron. Il lui a dit que les libéraux ne devraient pas suivre les conseils du NPD, le pressant de ne pas accéder aux demandes de ce parti. Il a dit: « Je ferais bien attention aux conseils du NPD lorsqu'il s'agit de la croissance de l'économie canadienne. »

Il n'y a pas que le Parti conservateur et certains députés libéraux qui critiquent ce projet de loi boiteux.

Jayson Myers, économiste en chef chez Manufacturiers et exportateurs du Canada, a ajouté qu'« il est plutôt difficile d'accroître la productivité lorsqu'on est handicapé par les taux d'imposition les plus élevés qui soient sur les investissements dans le nouvel équipement et la nouvelle technologie ».

Nancy Hugues Anthony, présidente de la Chambre de commerce du Canada, a dit: « À défaut d'une mise à jour financière, nous ignorons totalement l'état des finances du Canada et n'avons de la part du gouvernement que de vagues promesses quant à sa capacité d'équilibrer les budgets à l'avenir. Aussi longtemps que nous n'aurons pas tous les faits et chiffres, nous craignons l'éventualité de budgets déficitaires futurs à cause des dépenses excessives du gouvernement. »

Le 16 juin, la Banque de Nouvelle-Écosse a déclaré, dans un rapport, que « la nouvelle entente budgétaire néo-démocrate, les nouvelles ententes provinciales sur la santé et autres ententes connexes, les modifications apportées aux paiements de péréquation et la forte augmentation des dépenses de programmes sous le gouvernement libéral ont généré une mosaïque de programmes, brouillant par le fait même les lignes de démarcation entre les compétences fédérales et provinciales. »

« Les milliards de dollars de dépenses qui s'ajoutent au budget du ministre des Finances auront pour effet de stimuler l'économie au point que la banque centrale augmentera plus rapidement son taux d'intérêt », a affirmé Marc Levesque, stratège en chef pour les valeurs à revenu fixe, à la Toronto Dominion Securities.

« L'inflation est à la hausse et Nesbitt Burns, grande entreprise d'investissement, soutient que les taux d'intérêt pourraient suivre advenant l'adoption du budget libéral-néo-démocrate et de son train de folles dépenses. La hausse des prix jumelée à un taux d'inflation supérieur au plafond-cible de 2 p. 100 plus un train de folles dépenses fédérales amèneront la Banque du Canada à hausser les taux d'intérêt d'ici juillet. » C'est ce que prédit Nesbitt Burns, dans une analyse de l'impact de l'augmentation des dépenses budgétaires et d'un rapport de Statistique Canada sur l'inflation.

Initiatives ministérielles

L'OCDE a pris bonne note des dépenses du premier ministre dans ses dernières prévisions et a conclu que la Banque du Canada devra hausser les taux d'intérêt de 1,5 p. 100 avant la fin de 2006 pour contrer les pressions inflationnistes.

Qu'est-ce que ça signifie pour un Canadien moyen? Si le taux d'intérêt des hypothèques augmentait de 1,5 p. 100, les Canadiens qui contractent ou renouvellent une hypothèque de 100 000 \$ amortie sur 20 ans paieraient 85 \$ de plus par mois. Sur cinq ans, ils paieraient 6 929 \$ de plus en intérêt. Si cette hausse est permanente, sur la durée du prêt, ils paieraient un montant supplémentaire de 20 525 \$, soit le prix d'une voiture neuve. Un Canadien qui contracte un prêt automobile de 20 000 \$ sur cinq ans, avec la même hausse, paierait 859 \$ de plus dans cette période pour sa nouvelle voiture.

Selon la règle applicable aux coûts d'emprunt du gouvernement, 1 p. 100 correspond à 1 milliard de dollars de plus pour le service de la dette après un an. Cela équivaut à 84 \$ par homme, femme et enfant, soit 336 \$ par famille de quatre, à cause de ce budget totalement irresponsable.

Les Canadiens devront déjà faire les frais des fonds publics de 4,5 milliards de dollars que le premier ministre a utilisés pour obtenir l'appui du NPD. Ils devront maintenant s'inquiéter des conséquences de cette entente et des coûts supplémentaires qu'ils auront à assumer dans leur vie quotidienne.

Ce budget est un désastre.

• (1310)

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la Présidente, j'espère simplement que les Canadiens, d'un océan à l'autre, suivront le débat pendant le reste de la semaine. Ils constateront comment les conservateurs gaspillent des milliers et des milliers de dollars de l'argent des contribuables sans même aborder le sujet à l'étude.

Nous débattons actuellement d'une loi budgétaire qui comporte quatre volets: transport en commun, aide étrangère, logement et éducation postsecondaire. Le député d'en face a mentionné qu'il s'agit d'un projet de loi de 400 mots. Il est plus de 13 heures et les conservateurs n'ont encore abordé aucune des questions à l'étude. J'espère qu'il n'en sera pas ainsi pendant toute la semaine. J'espère qu'ils trouveront de nouveaux chercheurs pour rédiger leurs interventions et qu'ils aborderont les quatre questions traitées dans le budget.

Permettez-moi de rappeler à ces députés et à leurs chercheurs que ces questions sont le transport en commun, l'aide étrangère, le logement et l'éducation postsecondaire. Ce soir et demain soir, nous siégerons jusqu'à minuit. J'espère qu'au moins un député conservateur abordera ces questions.

De quoi les conservateurs parlent-ils? Ils soutiennent que le gouvernement devrait accorder davantage de réductions d'impôts. Pourtant, la réduction d'impôts de 100 millions de dollars sont les plus considérables de l'histoire. Le député vient de parler des familles. Le gouvernement ramène le taux d'imposition à 27 p. 100 pour les familles avec enfants. Elle enlève un million de contribuables du rôle d'imposition. En outre, l'impôt des sociétés canadiennes tombe à 2,3 points de pourcentage sous celui des États-Unis. Les députés ne peuvent se plaindre des taux d'imposition.

Examinons maintenant la question de l'accord de Kyoto. Je trouve fort embarrassant qu'un député d'en face laisse entendre que le gouvernement n'a pas proposé de plan pour la mise en oeuvre de l'accord de Kyoto, alors que le Canada s'est doté d'un des plans les plus modernes du monde à cet égard. Au Canada, nombre

d'organisations environnementales ont fait l'éloge de ce plan. Nous en avons même débattu à la Chambre. C'est un épais document, mais la loyale opposition ne sait même pas qu'il existe.

Les conservateurs devraient être extrêmement embarrassés de soulever la question des Autochtones. Année après année, le gouvernement a augmenté, plus que pour tout autre poste du budget, les sommes allouées aux Autochtones au titre des revendications territoriales. Les progrès sont lents, mais comment les conservateurs osent-ils soulever la question alors qu'ils ont voté contre toutes les augmentations de crédits pour les Autochtones, que ce soit au titre des revendications territoriales ou de l'autonomie gouvernementale, augmentations qui ont pourtant aidé les Autochtones à devenir maîtres de leur destinée? Les conservateurs se sont opposés à ces augmentations. Quel embarras pour eux de soulever la question.

Un des collègues du député a suggéré de transférer des points d'impôt aux provinces. Pourquoi voudrait-il accroître la dette et les impôts au niveau fédéral sans dépenser pour le secteur militaire, l'agriculture, les Autochtones, la santé et les pensions des aînés, et simplement transférer des points d'impôts aux provinces?

M. Jim Abbott: Madame la Présidente, quelle passionnante diatribe c'était. Toutefois, ce que nous débattons en ce moment, c'est un document vide. Nous ne discutons de rien d'autre que du fait que le premier ministre a réussi à acheter l'appui du NPD. Le NPD a fondamentalement consenti à soutenir une vieille organisation ayant perdu toute crédibilité. Voilà l'objet du débat d'aujourd'hui. Les paroles et les fanfaronnades du député libéral n'y changeront rien.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la Présidente, le député de Kootenay—Columbia est trop bon pour honnêtement croire le discours qu'on l'a envoyé lire ici. Il sait, tout comme moi et la plupart de gens, que son discours est rempli de renseignements erronés. Son parti reste sur la touche en grinçant des dents et en levant le poing parce qu'il est tenu à l'écart de ce qui se passe au Parlement en ce moment.

Mon collègue ne pense-t-il pas qu'un bon parti de l'opposition se doit d'utiliser les leviers politiques et le capital politique dont il dispose pour faire avancer son programme législatif? C'est ce que le NPD a fait, tandis que le parti du député, qui compte plus de sièges, n'y a pas réussi.

• (1315)

M. Jim Abbott: Madame la Présidente, en fait, le NPD s'est vendu. Le député de Skeena—Bulkley Valley a dit:

Pendant la campagne, j'avais promis de voter contre les hausses du budget concernant le registre fédéral des armes à feu. J'ai tenu ma promesse en votant contre une motion, l'automne dernier, visant à augmenter ce budget, allant à l'encontre des désirs de certains membres de mon parti.

Ces propos ont paru dans le *Cariboo Press* en février. Il avait ajouté: « Malheureusement, le registre des armes à feu n'a pas constitué une solution positive pour les Canadiens. » Il avait expliqué toutes les raisons pour lesquelles le registre était une catastrophe lamentable. Or, il a fini par voter, avec le député de Winnipeg-Centre et les 18 autres députés du caucus du NPD, pour perpétuer le gaspillage d'argent, soit 64 millions de dollars, dans l'inutile registre des armes à feu. Les néo-démocrates se sont essentiellement vendus.

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC): Madame la Présidente, je suis ravi de participer aujourd'hui à la Chambre à ce débat plutôt intéressant sur le projet de loi C-48.

Initiatives ministérielles

Je suis étonné que le député de Winnipeg-Centre, qui a pris la parole il y a quelques instants, se soit attaqué encore une fois au Parti conservateur et ait tenté de défendre le bilan du NPD au sujet du projet de loi. Il y a quelques instants, dans son intervention, il a semblé assimiler les réductions des impôts des entreprises aux dépenses, laissant entendre en quelque sorte que le NPD avait pris de l'argent qui aurait été consacré de toute façon à des réductions des impôts des entreprises pour l'investir plutôt dans les programmes sociaux, comme s'il s'agissait du même argent.

Je ne sais pas pourquoi ce parti ne comprend pas un principe très fondamental: les réductions d'impôt stimulent l'économie. C'est bien connu dans le monde entier. Regardons un pays comme l'Irlande, qui a pris des mesures décisives en ce sens et qui est devenu très concurrentiel. Le chômage a baissé, l'économie irlandaise est en hausse et l'Irlande connaît une prospérité dans le monde entier.

Qu'est-ce que le NPD ne comprend pas à cela? Lorsque nous dépensons sans compter, et surtout, lorsque nous augmentons sans cesse les impôts, cela se répercute sur la productivité. « Productivité » est un terme simple. Nous vivons dans un monde très concurrentiel, et le Canada prend du retard.

Nous avons entendu le député libéral de Yukon dire il y a un instant que nous ne sommes pas en train de débattre de la substance du projet de loi. Mais justement, c'est un projet de loi sans substance excepté la très grosse facture rattachée à ce qui n'est après tout qu'une promesse vide. Sans compter la page de garde, le projet de loi tient sur deux pages. On n'y trouve que 400 mots pour décrire comment serait dépensée la somme de 4,6 milliards de dollars.

D'autres personnes ont dit avant moi que la procédure suivie pour ce projet de loi est sans précédent. Il s'agit essentiellement d'un chèque en blanc dont le Cabinet pourra disposer comme il l'entend. Bien entendu, pour avoir l'air d'agir comme si on était responsable sur le plan financier, on dit que les dépenses seront faites uniquement s'il y a un excédent. Je me demande si les Canadiens pensent que, si le projet de loi est adopté lors du vote qui aura lieu bientôt, les sommes d'argent prévues seront aussitôt débloquées.

Il est bien certain que, pour débloquer l'argent, il faudra un excédent d'environ deux milliards de dollars. Je me demande si le NPD n'est pas en train d'essayer de duper les Canadiens, avec la complicité des libéraux, dans une manoeuvre désespérée pour essayer de maintenir le gouvernement au pouvoir. Il est peu probable qu'un seul sou de cet argent soit dépensé avant les prochaines élections, alors que les Canadiens se feront faire la même vieille promesse recyclée, à savoir que, s'ils votent pour les libéraux, ils auront l'argent.

Dépenser de l'argent sans planification est la recette de la gabegie. Si nous voulions employer un euphémisme, nous dirions que nous en avons eu quelques exemples dernièrement. Mais en fait, on ne compte plus les problèmes causés par des dépenses sans planification. Ainsi, depuis 1999, les dépenses pour les programmes sont passées de 109,6 milliards de dollars à 158,1 milliards de dollars, c'est-à-dire une augmentation de 44,3 p. 100. Il s'agit d'une croissance annuelle de 7,6 p. 100 alors que, pendant la même période, la croissance économique totale a été de 31,6 p. 100, c'est-à-dire un taux annuel de 5,6 p. 100. La croissance des dépenses a de loin dépassé la croissance de notre économie.

Que se passe-t-il lorsque les dépenses ne sont pas encadrées par un plan? Le gouvernement semble penser que les dépenses sont la solution de tous les problèmes. Il y a quelques années, par exemple, il y a eu à Montréal un incident tragique à l'université, un massacre perpétré avec des armes à feu. C'est un drame, mais le gouvernement

a soudain réagi en se disant qu'il allait dépenser un tas d'argent, taxant au passage les chasseurs de canard et les agriculteurs canadiens, pour résoudre un problème dû à des criminels munis d'armes illégales ou à un homme visiblement déséquilibré.

Comment un programme qui devait coûter 2 millions de dollars a-t-il pu engouffrer jusqu'à maintenant 2 milliards de dollars, montant qui ne cesse d'augmenter? Il nous faudrait probablement une autre enquête pour savoir où sont passés ces 2 milliards. Chose certaine, bien des gens se demandent comment on a pu dépenser autant d'argent pour un registre des armes à feu qui est plutôt inutile.

• (1320)

Le registre des armes à feu a coûté 2 milliards de dollars, et on estime que 80 p. 100 des enregistrements comportent des erreurs, ce qui, en soi, nécessiterait probablement une enquête. Comment peut-il y avoir autant d'erreurs? Ainsi, des gens de ma circonscription ont enregistré quatre armes, mais ils ont obtenu cinq permis. C'est curieux: ils ont eu un permis de plus. Ils ont appelé au Centre des armes à feu pour signaler l'erreur, pour dire qu'ils avaient reçu un permis de trop, qu'ils n'avaient pas cinq armes, et on leur a dit de le déchirer, tout simplement.

Mon électeur a répondu que c'était impossible. Imaginez. Il déchire le permis, mais le registre dit qu'il a une arme à feu de plus. Un jour, un policier se présente, à la recherche de cette arme. Si notre homme ne peut pas la produire, il aura de gros embêtements.

Je ne saurais dire aux députés combien de gens sont venus me signaler des erreurs dans l'application de ce programme. En soi, cela suffirait probablement à justifier une enquête.

En êtres intelligents que nous sommes, nous devrions pouvoir concevoir des programmes qui font ce qu'ils sont censés faire. De ce côté-ci de la Chambre, nous craignons les dépenses qui sont faites sans aucun plan ou qui donnent l'illusion qu'on fait quelque chose alors que l'argent est dépensé à mauvais escient.

Nous en avons eu un autre exemple avant les élections de l'an 2000, avec le cafoillage à DRHC. Des fonds ont été dépensés sans qu'un mécanisme de reddition de comptes soit en place. Il y a eu un gros gaspillage d'argent dans des programmes dont ont profité de petits amis du gouvernement, du Parti libéral, ou dans le cadre de mesures de favoritisme. Ces personnes ont reçu de l'argent pour faire quelque chose, mais les programmes en question n'ont pour ainsi dire pas donné les résultats qu'ils étaient censés donner. Les intéressés ont déclaré faillite quelques années plus tard puis sont revenus à la charge et ont proposé autre chose afin d'obtenir plus d'argent. Aucun contrôle n'était exercé et aucun objectif ou repère n'était fixé afin de déterminer si ces personnes accomplissaient ce qu'elles étaient censées faire.

Il y a quelque temps, nous avons été très préoccupés par un problème à Davis Inlet qui touchait les Inuits. La situation était tragique pour un grand nombre de jeunes, parce que ceux-ci avaient très peu à espérer de la vie et ils consommaient des substances nocives. C'était une tragédie. Le gouvernement a eu la brillante idée de déplacer la collectivité à quelques milles de distance, au coût d'environ 400 000 \$ par personne. On peut se demander comment cette réinstallation a pu coûter aussi cher. Nous savons que les coûts de logement sont élevés dans les régions éloignées, tout comme les frais de construction, mais comment se fait-il qu'il en ait coûté 400 000 \$ par habitant pour réinstaller ce petit groupe de personnes dans le cadre d'un programme qui, semble-t-il, n'a pas réglé le problème?

Initiatives ministérielles

Puis, récemment, nous avons vu l'approche adoptée par le gouvernement face à la menace posée au fédéralisme et suite au résultat très serré du vote tenu au Québec sur la souveraineté. Le gouvernement a décidé de régler ce dossier avec de l'argent. Il a dépensé 250 millions de dollars pour régler le problème. Nous sommes tous au courant, grâce à l'enquête Gomery, de l'énorme gâchis qui en a découlé, puisque près de 100 millions de dollars ont été détournés et qu'une grande partie des fonds se retrouvaient non seulement entre les mains d'entreprises et de donateurs importants liés aux libéraux, mais aussi dans les coffres du Parti libéral, aux fins de sa campagne électorale. Comme on peut le voir, le fait de dépenser sans avoir de plan crée des problèmes.

Nous avons enregistré des excédents records et c'est une très bonne chose pour notre pays. C'est une bonne chose lorsqu'un gouvernement enregistre un excédent, mais nous avons aussi accumulé une dette énorme, qui s'élève à environ 510 milliards de dollars. Le loyer de cette dette se chiffre à quelque 29 milliards de dollars annuellement.

Alors que le gouvernement enregistre des excédents, une gestion financière prudente demanderait que nous remboursions la dette afin de cesser de payer ces coûts prohibitifs à l'avenir. Ces derniers hypothèquent notre avenir et celui de nos enfants.

Nous ne savons pas si notre prospérité économique, qui a atteint des niveaux sans précédent ces dernières années, va se poursuivre. En fait, il existe des preuves que nous perdons du terrain. Si nous n'augmentons pas notre productivité, notre avenir économique s'en trouvera menacé. C'est clair.

J'ai en main un article récent paru dans l'édition du 13 juin du très prestigieux magazine *The Economist*. L'élite économique aime lire *The Economist*. Il peut arriver à certains députés de le lire à l'occasion. Il y a peut-être à la Chambre des lecteurs assidus de ce magazine, notamment ceux qui sont économistes, comme le chef de l'opposition. Ce magazine a un lectorat à l'échelle mondiale. L'article en question porte sur les tergiversations de M. Indécis, l'hiver dernier. Dans l'édition de la semaine dernière, en outre, on tourne en dérision notre premier ministre, le décrivant comme un marin ivre à cause de sa folie dépensière des derniers temps.

Je m'inquiète de la réputation du Canada dans le monde entier. Voilà un magazine qui, il y a 18 mois seulement, dans un article présenté en couverture, disait du Canada qu'il était « cool » pour sa façon de gérer son économie. Avec l'imminence d'élections, les choses sont tout à coup devenues moins « cool ». Ce magazine, qui est lu par des dirigeants et des politiciens du monde entier, jette un regard sombre sur l'administration du premier ministre, qui a dépensé des milliards de dollars non prévus dans le budget pour maintenir au pouvoir un gouvernement minoritaire libéral assailli de toutes parts.

• (1325)

Les chambres de commerce du Canada commentent aussi l'entente en question en ces termes:

[...] les sommes que le gouvernement libéral a promis de dépenser en prévision d'élections printanières, assorties à l'entente budgétaire de 4,6 milliards de dollars conclue avec le NPD, laissent au gouvernement peu, voire pas de marge de manoeuvre financière pour axer ses efforts sur des initiatives visant à accroître la productivité.

Par rapport à la productivité et à la croissance moyennes des pays industrialisés, le Canada se classe maintenant au 18^e rang sur 24.

Le budget doit répondre à de nombreuses priorités, mais ce n'est pas faire preuve d'une saine gestion financière que de donner

l'illusion que l'on dépensera des sommes qui ne le seront vraisemblablement pas avant les élections.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, je félicite le député de son intervention. Il est le premier député conservateur à reconnaître que le remboursement de la dette est une bonne chose, que cela améliore la productivité. Payer 29 milliards de dollars pour le service de la dette, ça fait beaucoup d'argent. Il serait évidemment souhaitable de pouvoir rembourser une part encore plus grande de la dette.

Les députés de Calgary-Centre, de Wild Rose et de Cariboo—Chilcotin ont dit que l'existence d'un excédent, qui sert à rembourser la dette, signifie que les gens sont surtaxés et que nous devrions donc...

Une voix: Ce n'est pas ce qu'ils ont dit.

M. Paul Szabo: Ils ont dit que l'existence d'un excédent signifie que le gouvernement surtaxe la population.

On ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre. Le député a raison: il faut trouver l'équilibre. Il faut parfois baisser les impôts. Il faut également veiller au remboursement ordonné de la dette afin de continuer à alléger le service de la dette. Les économies ainsi réalisées chaque année peuvent être investies dans une intervention au Darfour, dans l'aide étrangère ou dans l'amélioration du rendement énergétique des logements destinés aux familles à faible revenu.

Je félicite le député, mais j'aimerais qu'il explique à ses collègues pourquoi il est important de trouver l'équilibre entre les dépenses, le remboursement de la dette et les baisses d'impôts.

M. James Lunney: Madame la Présidente, je pense que c'est là une caractérisation quelque peu erronée des conservateurs. Les députés conservateurs qui ont pris la parole ont effectivement mentionné que les Canadiens sont surimposés, et c'est certainement vrai. On leur prend trop d'argent. Il faut maintenir un certain équilibre.

En passant, le remboursement de la dette est une des politiques des conservateurs. Une partie d'un budget conservateur serait consacrée au remboursement de la dette. D'ailleurs, une partie de chacun de nos budgets irait au remboursement de la dette parce que nous estimons que c'est important pour l'avenir.

En ce qui concerne la productivité, ce sont les impôts élevés qui font que les gens investissent ailleurs. Que nous l'acceptions ou non, nous vivons dans une économie mondiale. Nous devons être concurrentiels. Nous perdons du terrain. Certains députés ont du mal à comprendre que si l'impôt des sociétés est trop élevé, s'il est trop élevé au Canada, les investisseurs vont ailleurs. Les baisses d'impôts auxquelles s'opposent les députés d'en face étaient un investissement dans l'avenir. Elles étaient censées indiquer aux investisseurs que les impôts allaient baisser, et que leurs investissements allaient avoir plus de poids dans l'économie mondiale.

Comme l'a dit Nancy Hughes Anthony, présidente de la chambre de commerce:

Nous aurions aimé qu'il se soit converti avant d'accepter d'investir 4,6 milliards de dollars dans le cadre de l'entente conclue avec le NPD [...] et de placer le Canada dans ce carcan.

Initiatives ministérielles

D'après les derniers chiffres, la productivité canadienne n'a crû que d'environ 0,2 p. 100 durant les trois premiers mois de cette année, en comparaison avec 0,6 p. 100 aux États-Unis. Honnêtement, nous perdons du terrain. Les investisseurs iront ailleurs. Au bout du compte, nous perdrons des emplois. Et les syndicalistes qui appuient l'autre parti, nombre d'entre eux vont pleurer parce qu'ils perdront leur emploi si nous ne parvenons pas à demeurer concurrentiels.

• (1330)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Madame la Présidente, j'ai une question très brève à poser à mon collègue de l'île de Vancouver.

Comme les autres députés, je rentre dans ma circonscription toutes les fins de semaine et durant les congés parlementaires. J'entends mes électeurs, ceux de George—Peace River, dire qu'ils sont préoccupés de voir la crise du dendroctone du pin, dans le centre de la Colombie-Britannique, ravager les forêts de notre province. L'aide est insuffisante à ce chapitre.

De plus, ils sont préoccupés par le fiasco actuel de l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux. Ils sont préoccupés par le programme agricole connu sous le sigle PCSRA, qui n'est d'aucune aide à nos éleveurs de bovins, pendant cette crise qu'ils sont en train de traverser. Crise après crise, nos familles sont touchées et elles n'arrivent pas à joindre les deux bouts, tellement leurs bénéfices nets ont été gravement érodés.

D'autre part, nous apprenons qu'une entente de 4,6 milliards de dollars a été signée sur une serviette de table pour dépenser plus d'argent sur ces autres dossiers, sans aucune planification, tandis que rien n'est fait pour les crises d'importance majeure que je viens de mentionner. Je me demande si les électeurs du député lui disent la même chose que ceux de ma circonscription, Prince George—Peace River.

M. James Lunney: Madame la Présidente, nous avons les mêmes problèmes dans ma circonscription et le bois d'oeuvre y est une importante source de préoccupation. Tous les Britanno-Colombiens sont très préoccupés par le dendroctone du pin, en particulier le secteur forestier qui exploite le pin tordu. Pour l'instant, c'est un problème qui touche surtout notre province, mais qui commence maintenant à se répandre en Alberta. Certains dossiers nécessitent des investissements stratégiques pour aller de l'avant. Nous devons récolter le bois tant que c'est toujours possible, sinon nous allons le perdre.

En ce qui concerne l'ESB, nos agriculteurs ont été laissés pour compte. Ils éprouvent toujours de grandes difficultés. Nous n'avons pas augmenté la production pour leur permettre de réformer leurs troupeaux.

Nous avons également un gros problème en ce qui concerne le financement de la surveillance côtière. Nous sommes préoccupés par les espions chinois qui infiltrent notre pays dans des bateaux d'immigrants. Nous ne disposons d'aucun équipement de radar ou d'interception, ni l'argent nécessaire pour faire patrouiller la côte par les avions Aurora. Lorsque nous voyons passer des navires fantômes, comme ce fut le cas récemment, il n'y a aucune réaction, aucune intervention aérienne ni aucune interception de vérification. Ces navires passent tranquillement sans que le gouvernement bouge le petit doigt. C'est inacceptable.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Madame la Présidente, je suis ravi d'intervenir encore une fois au sujet du projet de loi C-48, le budget complémentaire que le NPD a présenté au gouvernement.

Je crois que les Canadiens tiennent à célébrer certains jours, notamment les anniversaires de naissance, les anniversaires et certaines occasions spéciales. En politique, nous nous rappelons de certains jours d'élections et de la présentation de budgets ou de documents de politique. Ce sont des jours mémorables.

Au printemps dernier, le gouvernement a présenté un budget attendu depuis fort longtemps, en l'occurrence le projet de loi C-43. Après sa présentation, j'ai organisé cinq ou six assemblées publiques dans diverses localités de ma circonscription, notamment Oyen, Drumheller, Strathmore, Camrose, Stettler et Hanna. J'ai convoqué ces assemblées pour expliquer la teneur du budget 2005. Comme je représente une circonscription rurale de l'Alberta, un secteur dévasté par les sécheresses, l'ESB et d'autres catastrophes, je dois dire que le budget a été difficile à vendre. Il va sans dire que je ne suis certainement pas bon vendeur quand il s'agit de vendre un budget libéral dans une circonscription conservatrice.

Toutefois, lors des assemblées publiques, j'ai commenté un récent discours que la ministre de la Santé de l'Alberta a prononcé. La ministre a signalé à une tribune publique que les problèmes de santé mentale sont à la hausse car les Albertains tentent de trouver un équilibre entre leurs engagements professionnels et familiaux et doivent composer avec des difficultés financières. La ministre a également fait mention de certaines crises dont la sécheresse et l'ESB, principalement dans les secteurs ruraux. Nos agriculteurs sont ceux qui connaissent le mieux ces difficultés financières et le stress qui y est associé.

Au moment où j'ai organisé ces assemblées publiques un peu partout dans ma circonscription, le NPD n'avait pas encore conclu d'entente avec le gouvernement libéral. Le projet de loi C-48 dont nous discutons aujourd'hui découle de cette entente visant à soutenir ce gouvernement corrompu. Le projet de loi C-48 propose un cadre juridique pour les folles dépenses de 4,6 milliards de dollars sur deux ans que propose le NPD et auxquelles notre parti s'oppose fermement.

Je n'ai pas d'exemplaire du projet de loi C-43, mais c'était un document volumineux. Le projet de loi C-48, qui prévoit des dépenses de 4,6 milliards de dollars, ne tient que sur une page à deux colonnes, l'une en anglais, l'autre en français. Quelqu'un a déjà dit qu'il ne renferme que 400 mots, mais prévoit néanmoins des dépenses de 4,6 milliards de dollars. Le projet de loi C-43, le premier, prévoyait des dépenses de 193 milliards de dollars. Le projet de loi C-48 prévoit des dépenses supplémentaires de 4,6 milliards de dollars. Le gouvernement libéral est déjà dépensier. L'entente conclue avec le NPD le rendra encore plus dépensier.

Cela va à l'encontre de ce que croit le Parti conservateur. Les conservateurs croient que les gens qui gagnent de l'argent, qui gagnent leur salaire, qui récoltent leurs cultures et les vendent, sont ceux qui sont les mieux placés pour dépenser l'argent. Les libéraux disent que non. Ils estiment avoir besoin de plus d'argent à dépenser, et le NPD les appuie. Ils disent vouloir élargir encore la bureaucratie pour pouvoir dépenser plus d'argent.

D'où viennent les 4,6 milliards de dollars supplémentaires? Ils viennent des Canadiens qui travaillent à la sueur de leur front pour gagner leur salaire. Ils doivent travailler 40 ou 50 heures par semaine pour gagner leur vie. Le gouvernement dit maintenant qu'il leur prendra leur argent pour le dépenser comme il l'entend.

Initiatives ministérielles

•(1335)

Nous, députés conservateurs, croyons en un gouvernement moins interventionniste, des impôts moins lourds et un secteur privé qui est le principal moteur de la productivité, de la croissance et de la prospérité économiques.

Qu'est-ce que nous n'avons pas vu dans le budget de 2005? Ce que nous n'avons pas vu dans ce budget et son complément, dont nous sommes maintenant saisis, c'est un engagement financier en faveur des agriculteurs qui connaissent de terribles difficultés.

Le discours du budget prononcé le 23 février par le ministre des Finances était très long et très détaillé, mais ce qui est passé inaperçu dans le discours, c'est le fait que les agriculteurs canadiens gagnent des revenus négatifs depuis un certain nombre d'années. Nous savons tous pourquoi. Ceux qui vivent à Crowfoot et comme ceux de partout ailleurs au Canada, notamment ceux qui habitent certaines régions rurales du pays, savent qu'il y a eu plusieurs années de sécheresse et d'ESB. Maintenant, une bonne partie de ma circonscription et d'autres circonscriptions du sud-est de l'Alberta sont aux prises avec des pluies torrentielles et des inondations.

En ce moment même, dans une partie de ma circonscription, dans la région de Drumheller, 2 700 personnes ont été contraintes de quitter leur domicile en raison de la crue des eaux de la rivière et de la possibilité d'une inondation. Je pourrais vous parler plus longtemps de Drumheller qui est une communauté extraordinaire, un centre touristique de renom et un magnifique endroit à visiter. J'espère que tous les députés et les employés de la Chambre viendront nous y rendre visite.

La région de Drumheller est une excellente région agricole. Toutefois, à l'heure actuelle, une bonne partie des champs situés au sud de Calgary sont inondés. Le député de Macleod me dit que 80 acres sur les 160 qui constituent un quart de section de terre sont inondées. Bon nombre de ces agriculteurs s'inquiètent des dommages qui seront causés par l'inondation et de la possibilité d'une autre année de croissance négative.

En 2003, les agriculteurs ont enregistré des revenus négatifs pour la première fois depuis la Crise de 1929. Aujourd'hui, les prix des grains et des oléagineux sont au plus bas, sans compter la crise de la vache folle dont nous ne sommes pas encore sortis.

Franchement, j'ai été déçu de constater que le budget de 2005 n'accordait toujours pas de respect et d'attention aux producteurs agricoles et aux familles qui travaillent très fort. Les agriculteurs n'auront pas plus d'argent dans leurs poches à cause de ce budget. Malgré le revenu négatif prévu par Agriculture Canada pour une autre année dans le secteur agricole, ce budget ne fait pas grand-chose pour ce secteur. Lorsque le NPD a décidé d'appuyer ce gouvernement corrompu et de cibler quatre secteurs en particulier, rien n'a été prévu pour l'agriculture et pour le Canada rural.

Dans une question posée plus tôt, le député de Prince George a parlé du PCSRA. Le gouvernement libéral nous a dit un jour qu'il ne pouvait pas annuler l'exigence concernant le dépôt en espèces. Le gouvernement a souligné qu'il ne pouvait faire disparaître le dépôt obligatoire parce que les agriculteurs n'étaient pas en mesure de verser ces montants dans le PCSRA. Puis, quelques jours plus tard, après la tenue du vote, la mesure a été inscrite dans le budget. Je dois reconnaître le mérite du gouvernement qui, pour une fois, a fait une chose qu'il avait dit ne pas pouvoir faire. Nous l'en félicitons, même si c'est un point que les conservateurs ont défendu au nom des agriculteurs. Le gouvernement l'a accepté et nous l'en félicitons.

Cependant, le premier budget ne prévoyait en tout que 130 millions de dollars en argent neuf pour l'agriculture. Il est

important que les Canadiens sachent que les producteurs agricoles n'ont pas reçu un seul sou. L'argent n'a pas été versé aux producteurs. L'argent a servi à établir une bureaucratie plus lourde et à embaucher d'autres consultants. Les producteurs n'ont rien eu. Cet argent ne leur était pas destiné.

Au printemps, le gouvernement a institué plusieurs programmes mais il a oublié tout un secteur agricole. Il a oublié certains des nouveaux agriculteurs, des nouveaux arrivants dans le secteur dont les fermes ont pris de l'expansion.

•(1340)

Don Drummond, ancien sous-ministre des Finances et actuellement économiste à la Banque TD, a déclaré qu'il était temps que les Canadiens aient une augmentation de salaire. Il a affirmé que les Canadiens avaient besoin d'une baisse d'impôt qui leur donnerait, par le fait même, une augmentation de salaire. Nous sommes parfaitement d'accord. Le projet de loi C-48 entraînerait des coûts supplémentaires pour les gens, car nous dépenserons plus, nous augmenterons la taille du gouvernement, nous aurons une bureaucratie plus lourde. Le projet de loi C-48 est un mauvais projet de loi et nous voterons contre.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, je souhaite revenir sur le dernier commentaire du député. Je crois qu'il a peut-être induit en erreur la Chambre et les Canadiens en laissant entendre que l'adoption du projet de loi C-48 voudrait dire que les Canadiens auraient à payer davantage.

Je me ferai un plaisir de lui montrer la disposition du projet de loi qui précise que tout montant à payer aux termes du projet de loi C-48 ne l'est que si l'excédent dépasse les 2 milliards de dollars. Un de ses collègues a même proposé un amendement pour porter ce montant à 3,5 milliards de dollars.

Je me demande si le député voudrait répondre à une brève question concernant l'existence d'excédents. Bon nombre de ses collègues ont déclaré que l'existence d'un excédent veut dire que l'impôt est excessif. Est-ce que cela veut dire que lui et son parti s'opposent à tout excédent et par conséquent s'opposent à tout remboursement de la dette nationale?

M. Kevin Sorenson: Madame la Présidente, le mot excédent doit sûrement retenir l'attention des Canadiens qui, pour la plupart, suivent les débats budgétaires à la Chambre des communes. Un excédent semble être une bonne chose et, le député à raison, c'est une très bonne chose.

Dans le milieu des affaires, et j'ai moi-même une petite entreprise, il est bon d'enregistrer un excédent en fin d'année. De même, dans une famille qui se fait un budget et qui s'y tient, il est bon d'avoir un excédent à la fin de l'année. Je pense que toutes les familles canadiennes aimeraient bien qu'il leur reste plus d'argent à la fin de l'année. Toutefois, il n'en va pas nécessairement de même dans le cas d'un gouvernement. Lorsqu'un gouvernement enregistre un excédent et qu'il y est parvenu en réduisant la taille de l'administration, en rationalisant les services et en améliorant son efficacité, c'est très bien, mais ce n'est pas ainsi que procède le gouvernement. Il le fait aux dépens des contribuables.

Les libéraux sont en train de dire qu'il sera plus difficile pour particuliers et entreprises au Canada d'avoir des excédents parce qu'ils vont augmenter la taille de l'administration. En effet, qui dit plus d'impôts dit plus de gouvernement. Plus de gouvernement crée plus de réglementation. Plus de réglementation crée plus de formalités administratives. Plus de formalités administratives créent plus de bureaucratie. Et qui dit plus de bureaucratie dit plus d'impôts. C'est un cercle vicieux.

Nous encourageons le gouvernement à faire preuve de prudence financière et à reconnaître l'existence de certains besoins. Il faut pouvoir venir en aide aux pauvres, aux malades et aux handicapés, mais c'est faire fausse route que de toujours prendre l'argent d'une famille de classe moyenne pour le donner à une autre famille de classe moyenne en disant aux gens que, s'ils acceptent ces valeurs, le gouvernement leur donnera quelques dollars de plus. Il est incorrect de décider qui seront les gagnants et qui seront les perdants. Le Parti conservateur opérerait plutôt pour un gouvernement de plus petite taille et pour la contribution du secteur privé à la prospérité.

• (1345)

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Madame la Présidente, je remercie mon collègue pour son excellent résumé du cercle vicieux associé au gouvernement libéral. Un fardeau fiscal extrêmement élevé entraîne des problèmes sociaux, auxquels viennent remédier les vastes programmes libéraux, qui affichent toujours un dépassement des coûts et ne répondent jamais vraiment aux besoins. Par conséquent, le gouvernement est contraint de hausser les impôts afin de financer d'autres programmes destinés à régler ces problèmes.

Je tiens à revenir sur ce que le député a dit, car c'était très révélateur de l'attitude du gouvernement libéral. Nous avons posé des questions au ministre du Développement social, qui nous parlait de son énorme programme de garderies. Il a mentionné qu'il avait donné deux fois plus d'argent à la Saskatchewan cette année que l'année dernière. Il ne savait pas où irait l'argent, mais il savait qu'il avait doublé le montant versé. Donc, cela devait être une bonne chose. Il ne disposait d'aucune donnée sur les dépenses de l'an dernier, il n'avait pas évalué si l'argent allait ou non régler les problèmes, et ne savait pas si les programmes fonctionnaient bien. Tout ce qu'il savait, c'est qu'il avait doublé la somme versée. Ainsi, selon lui, cela serait encore plus bénéfique qu'avant, et le problème devait avoir diminué de moitié étant donné que le gouvernement a doublé le montant offert. Il ne pouvait toujours pas nous donner de détails sur l'utilisation qui serait faite de l'argent cette année ni sur la façon dont cet argent allait régler les problèmes.

Le député voit-il une tendance dans l'attitude des libéraux? Lorsqu'il y a un problème, ils doublent l'argent affecté. Ils injectent plus d'argent sans même avoir de plan ou de programme. Ils appliquent cette méthode à tous les domaines. Le député pourrait-il nous en souligner quelques-uns?

M. Kevin Sorenson: Madame la Présidente, le gouvernement croit que la seule façon de régler un problème est d'y engloutir de l'argent. Un ancien président des États-Unis a dit: « Le gouvernement est comme un bébé. C'est un tube digestif avec de l'appétit à une extrémité et aucun sens des responsabilités à l'autre extrémité. » Le gouvernement a un énorme appétit pour l'argent des contribuables et aucun sens des responsabilités à l'autre extrémité.

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Madame la Présidente, je me fais aujourd'hui le porte-parole de mes électeurs pour parler du projet de loi C-48, une entente visant à augmenter les dépenses d'une manière que j'estime malsaine. Cette entente est mauvaise pour l'économie du Canada et pour mes électeurs, et elle représente une occasion ratée pour la Chambre et pour le gouvernement d'améliorer la vie des Canadiens.

Le projet de loi C-48 autorise des dépenses de 4,5 milliards de dollars, dans le cadre de l'entente de 4,6 milliards de dollars conclus par les libéraux et les néo-démocrates pour faire des versements pendant les exercices 2005-2006 et 2006-2007, et supprime les réductions d'impôt que le premier ministre avait promises dans le

Initiatives ministérielles

budget initial présenté à la Chambre le 23 février. Le projet de loi prévoit de lourdes dépenses, mais est avare de détails. Il engage le gouvernement à dépenser des centaines de millions de dollars dans des secteurs généraux, sans présenter de plans concrets sur la façon dont cet argent sera dépensé.

Le projet de loi autorise le Cabinet à élaborer et à mettre en oeuvre des programmes dans le vague cadre d'action du projet de loi et à faire des versements de n'importe quelle manière. Le projet de loi renferme un énoncé non limitatif:

Le gouverneur en conseil peut préciser les fins particulières auxquelles les versements visés au paragraphe (1) peuvent être faits et le montant de ces versements pour l'exercice en question.

Autrement dit, la mesure législative met sur pied une caisse noire non définie de plusieurs milliards de dollars que les ministres libéraux peuvent dépenser comme bon leur semble à l'approche d'une campagne électorale. C'est tout à fait inacceptable, tant du point de vue économique que démocratique.

Je ne suis pas le seul à condamner le budget libéro-néo-démocrate. Dans une lettre adressée au ministre des Finances et au premier ministre, la Chambre de commerce du Canada a écrit:

Le projet de loi C-48, amendement budgétaire qui remplit les conditions de l'entente entre les libéraux et le NPD au détriment des réductions d'impôt des sociétés, a été élaboré rapidement et sans que l'on ait tenté de déterminer si les nouvelles initiatives de dépenses stimuleront la productivité et la croissance économique à long terme. Cet acte à motivation politique reflète un manque évident de planification et de réflexion stratégique à long terme au sein du gouvernement fédéral.

Nancy Hughes Anthony, présidente et chef de la direction de la Chambre de commerce du Canada a ajouté:

En renonçant à sa promesse de réduire les impôts de toutes les entreprises, le gouvernement manifeste un manque de respect total envers le processus budgétaire.

Garth Whyte, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, a également critiqué cette mesure législative et la façon dont les libéraux gèrent nos finances. Dans une lettre ouverte qu'il a fait parvenir au premier ministre, M. Whyte écrit:

L'élimination des réductions d'impôt des sociétés serait une vraie gifle assénée aux propriétaires de PME qui créent la majorité des nouveaux emplois dans chaque collectivité partout au Canada. Avant les élections fédérales de l'année dernière, le Parti libéral et le NPD ont exprimé leur soutien à la création d'un système d'imposition équitable pour les PME en reconnaissance du rôle important que ces dernières jouent en matière de croissance économique et de création d'emplois.

Nous sommes d'avis que ces mesures fiscales sont bien trop importantes pour servir de gage de négociations à des fins politiques, et c'est précisément ce que fait le projet de loi concocté par les libéraux et les néo-démocrates.

À titre de jeune Canadien représentant l'une des circonscriptions les plus jeunes du pays et l'une des régions qui croît le plus rapidement, le budget me préoccupe au plus haut point, tout particulièrement la croissance des dépenses de programmes enregistrées au cours des dernières années. Au niveau fédéral, les dépenses de programme devraient atteindre les 163,7 milliards de dollars cette année, alors qu'elles n'étaient que de 141 milliards de dollars il y a deux ans. Il s'agit donc d'une augmentation de 15,8 p. 100 en à peine deux ans, ce qui, selon les économistes, dépasse de beaucoup le rythme de croissance de notre économie et de notre population.

Initiatives ministérielles

Si j'ai vraiment du mal à accepter cette croissance des dépenses à titre de Britanno-Colombien, c'est parce que c'est le NPD qui en est l'instigateur. À titre de Britanno-Colombien, j'ai goûté directement à la médecine économique et budgétaire du NPD et je puis dire à la Chambre et à l'ensemble des Canadiens que nous devrions toujours nous tenir loin des politiques économiques du NPD. En fait, nous devrions les fuir à toutes jambes.

En Colombie-Britannique, sous la direction du NPD, l'approche désordonnée sur le plan fiscal et par rapport aux dépenses a été désastreuse pour ma province. En l'espace de 10 ans, de 1991 jusqu'à sa défaite en 2001, le NPD a accru de 2 milliards de dollars les impôts, ceux sur le revenu des particuliers aussi bien que ceux sur le revenu des sociétés. Les droits et impôts ont augmenté 50 p. 100 plus vite que les revenus avant impôt des Britanno-Colombiens. Si vous croyez qu'une hausse des impôts de 2 milliards de dollars c'est énorme, sachez qu'elle a été éclipsée par une augmentation des dépenses de 5 milliards de dollars en à peine cinq ans, entre 1992 et 1997, et que, à cause de cela, le NPD de la Colombie-Britannique a présenté huit budgets déficitaires d'affilée, la dette de la province ayant du même coup doublé.

À cause de cette conception débridée en matière d'imposition et de dépenses, les impôts ont augmenté, les dépenses ont connu des hausses spectaculaires, des déficits ont été enregistrés et de nouvelles dettes ont été contractées. Mais le pire dans tout cela, c'est que les agences d'évaluation du crédit qui évaluent le crédit des entreprises et des gouvernements ont été consternées par le style de gestion insouciant de la Colombie-Britannique et qu'elles ont réagi en abaissant la cote de crédit de cette province, ce qui, à son tour, a fait augmenter les intérêts que la Colombie-Britannique devait payer sur sa dette, qui augmentait rapidement.

● (1350)

Le résultat persistant d'une désastreuse décennie du NPD est que la Colombie-Britannique, aujourd'hui, doit consacrer approximativement 2,6 milliards de dollars par année au paiement de l'intérêt de la dette provinciale. Cela pose problème, car s'il nous faut dépenser 2,6 milliards de dollars par année pour le paiement de l'intérêt, ce sont 2,6 milliards de dollars qui ne peuvent être affectés à d'autres priorités et à des programmes en faveur des Canadiens et des Britanno-Colombiens.

Dans le cas de la Colombie-Britannique, ce montant de 2,6 milliards de dollars équivaut à 672 \$ pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant de ma province, ou encore près de 1 700 \$ par année pour chacune des familles britanno-colombiennes. En d'autres termes, le coût persistant de seulement dix années d'économie néo-démocrate est une taxe annuelle de 1 700 \$ pour chaque famille de la Colombie-Britannique. Je soulève cet exemple provincial des conséquences de l'économie néo-démocrate en Colombie-Britannique en cette assemblée fédérale parce que j'espère qu'il y a des députés libéraux qui se soucient de la responsabilité financière, comme ils s'en sont vantés pendant la dernière campagne électorale. Qu'ils pensent aux résultats de l'économie néo-démocrate et du partenariat avec le NPD, avec lequel ils font bon ménage!

En Colombie-Britannique, le NPD a présenté cinq plans distincts de gestion financière. Aucun des objectifs fixés n'a été atteint. Dans pratiquement toutes les catégories, les déficits, la gestion de la dette et les dépenses, le NPD, chaque année, n'a pas tenu ses promesses, du point de vue des objectifs. Il a présenté huit déficits budgétaires consécutifs, dont deux budgets vasouillards où il a trompé la population. Le NPD a fait passer la Colombie-Britannique du statut de province nantie à celui de province défavorisée pendant les années 1990, une décennie de vigoureuse croissance économique

partout en Amérique du Nord. Le NPD a doublé en moins d'une décennie la dette soutenue par les contribuables. Le ratio entre la dette de la Colombie-Britannique et son PIB a connu une progression saisissante de 20 p. 100 en moins d'une décennie. Le NPD a laissé à la Colombie-Britannique l'impôt sur le revenu des particuliers le plus élevé au Canada. Les droits, les redevances et les impôts s'étaient accrus une fois et demie plus rapidement que les revenus des Britanno-Colombiens avant impôt.

Pendant la période allant de 1992 à 1999, le gouvernement a augmenté les dépenses, les faisant passer de 17 milliards de dollars à 22,2 milliards de dollars, un accroissement de 30 p. 100. Les dépenses se sont accrues plus rapidement que la capacité de payer les programmes. Sous le NPD, la Colombie-Britannique a connu deux reculs de sa cote de crédit, ainsi que le pire bilan financier au Canada pendant les années 1990.

Mes électeurs ne veulent pas être victimes des mêmes politiques économiques néo-démocrates désastreuses à Ottawa. Le budget est une occasion ratée et, tout au long du processus, le Parti conservateur, l'opposition officielle, a dit non aux priorités budgétaires et fiscales des libéraux et des néo-démocrates. Nous allons continuer de livrer cette bataille à la Chambre, au comité et durant la prochaine campagne électorale, qui devrait se tenir au printemps, selon le premier ministre.

Nous croyons en une fiscalité moins lourde, en un gouvernement plus modeste et en un pays où les citoyens sont plus libres. Nous croyons en la responsabilité personnelle et en la réforme démocratique. Nous croyons qu'il faut accroître le revenu disponible des Canadiens afin qu'ils choisissent comment vivre leur vie plutôt que laisser plus d'argent dans les mains des libéraux pour qu'ils créent une caisse noire de 4,6 milliards de dollars dans laquelle ils pourront puiser librement, avant la prochaine campagne électorale, à leurs propres fins partisans.

Nous croyons qu'il faut habiliter les familles, leur redonner de l'argent pour qu'elles puissent déterminer elles-mêmes comment vivre leur vie. Nous croyons qu'il faut enlever au Cabinet le pouvoir de manipuler le budget de manière à acheter des votes à la Chambre et durant la prochaine campagne électorale, sans égard pour la santé économique future du pays.

C'est fièrement que nous voterons contre ce budget. Lorsque nous serons élus, nous redonnerons au pays une administration saine.

● (1355)

M. Borys Wrzesnewskyj (Etobicoke-Centre, Lib.): Madame la Présidente, j'ai trouvé très intéressant que mon vis-à-vis mentionne les bilans d'anciens gouvernements. Je suis très heureux qu'il l'ait fait. En fait, le bilan du gouvernement de la Colombie-Britannique était assez apeurant.

Si nous regardons le bilan du dernier gouvernement conservateur Mulroney, apeurant n'est pas le mot. C'était un véritable cauchemar pour le Canada. Il faut voir ce qu'il a fait aux petites entreprises. Un député a parlé tout à l'heure de son expérience à la tête d'une petite entreprise. Avant d'arriver à la Chambre des communes, j'étais aussi dans le secteur de la petite entreprise.

Il y a un anniversaire que je souligne tout le temps. C'est en 1993, l'anniversaire du dernier jour du gouvernement conservateur Mulroney. En raison de sa mauvaise gestion financière, ce gouvernement a dévasté le secteur de la petite entreprise au Canada. J'ai vécu cette dévastation. Pendant une décennie, cette mauvaise gestion a entraîné un nombre record de faillites de petites entreprises.

*Article 31 du Règlement***LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA**

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Madame la Présidente:

C'est le référendum au Québec soupirent les libéraux,
Chrétien vient à la rescousse, on hisse les drapeaux.
Des millions vont à des amis qui chantent le credo.
Au diable les contribuables, y a rien de trop beau pour les libéraux!

Le scandale des commandites gronde, les libéraux affirment qu'il est mini.
La vérificatrice générale et le juge Gomery disent ah oui?
Les libéraux jettent les dollars comme des confetti,
Un milliard par jour, y a rien de trop beau pour les libéraux!

Le vote sur le budget pourrait être éprouvant.
Acheter le NPD, c'est tellement contentant,
Cinq milliards de dollars au nom du désespoir patent,
Au diable la prudence financière, y a rien de trop beau pour les libéraux!

Un transfuge est alléché, les conditions sont gagnantes.
L'ambition a la vie belle, mais l'intégrité est mourante.
On piétine des principes pour être au Cabinet dans l'antre,
Affichez vos prix, y a rien de trop beau pour les libéraux!

* * *

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

L'hon. Shawn Murphy (Charlottetown, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais prendre quelques instants pour inviter tout le monde à l'Île-du-Prince-Édouard cet été.

L'Île-du-Prince-Édouard est depuis longtemps reconnue comme étant une des destinations insulaires les plus populaires au monde. On peut y admirer des paysages pittoresques, profiter de la richesse culturelle ou faire des activités de plein air. Il y en a pour tous les goûts.

Venez vous étendre sur nos superbes plages, jouer sur un de nos terrains de golf de classe mondiale, profiter d'un de nos nombreux festivals de fruits de mer ou explorer le monde intemporel d'Anne... la maison aux pignons verts.

Pourquoi ne pas passer la Fête du Canada à Charlottetown, le berceau de la Confédération? Jouissez du festival des lumières, et restez une semaine de plus pour le Festival de jazz et de blues. Les amateurs de courses attelées comme moi attendent déjà avec impatience la Gold Cup and Saucer Race qui aura lieu en août.

Visitez l'Île-du-Prince-Édouard cet été. Vous y passerez des vacances inoubliables.

* * *

[Français]

L'AMIANTE CHRYSOTILE

M. Marc Boulianne (Mégantic—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, le 31 mai 2005, grâce à l'initiative du Bloc québécois, le Sous-comité du commerce international, des différends commerciaux et des investissements internationaux recevait des témoins du Mouvement ProChrysotile de Thetford Mines et d'Asbestos.

Plusieurs développements militent en faveur de l'utilisation sécuritaire de l'amiante chrysotile: la Convention 162 de l'Organisation internationale du Travail, la politique québécoise de l'utilisation du chrysotile, la Convention de Rotterdam et les études récentes sur la biopersistance.

J'ai trouvé très intéressant que les députés mentionnent les petites entreprises. Il n'est pas question dans ce projet de loi d'éliminer les allègements fiscaux consentis aux petites et moyennes entreprises. Il est plutôt question dans le projet de loi de la grande entreprise. Lorsque les députés affirment que le projet de loi n'a aucune substance, ils font preuve d'étroitesse d'esprit en mettant l'accent uniquement sur les réductions d'impôt accordées aux grandes entreprises canadiennes, à Bay Street, pourrait-on dire.

Au Canada, les petites entreprises paient proportionnellement beaucoup plus d'impôt que les grandes entreprises. Ces grandes entreprises ne paient pas leur juste part. Je peux comprendre pourquoi les députés ne veulent pas voir les 900 millions de dollars consacrés à l'environnement et aux transports en commun. Nous savons que le lobby du gaz et du pétrole de l'Alberta a contribué généreusement à la caisse électorale du parti de l'opposition officielle.

Je comprends pourquoi le 1,6 milliard de dollars consacré au logement n'est pas une grande préoccupation pour ce parti. Des salles des conseils d'administration de Bay Street, on ne voit pas les sans-abri dans les rues. Les 500 millions de dollars prévus en aide au développement ne sont pas non plus une préoccupation parce qu'il n'y a pas beaucoup d'électeurs conservateurs au Soudan ou dans d'autres régions du monde.

Mon vis-à-vis pourrait-il avoir l'amabilité de comparer le bilan du gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique au bilan cauchemardesque du gouvernement conservateur de Brian Mulroney?

• (1400)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le député aura environ deux minutes pour répondre lorsque nous reprendrons le débat sur le projet de loi.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES PRIX DES SERVICES POLICIERS DE HAMILTON

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Madame la Présidente, les services policiers de Hamilton ont reconnu récemment les accomplissements exceptionnels ainsi que le courage et l'altruisme de leur personnel et de toute la collectivité de Hamilton.

Le détective Troy Ashbaugh et l'agent de police Don Sauvé se sont vu décerner le prix du policier de l'année pour 2004 en reconnaissance de leur bravoure.

Sabrina Pelone, qui a risqué sa vie pour porter secours à une personne en danger, est lauréate du prix Courage.

Navneet Randhawa, une élève de 8^e année, est la récipiendaire du prix Brigadière de l'année en reconnaissance de ses efforts en vue de promouvoir la sécurité de ses condisciples de la Memorial Public School.

La section 10 a obtenu le prix de prudence au volant James Elliott en reconnaissance de son excellent bilan.

Les détectives David Doel et Hank Thorne se sont vu décerner le prix d'excellence Thomas J. Fitzgerald pour leur travail exceptionnel au sein des services de médecine légale.

Félicitations et merci à tous ces gagnants, de même qu'à tous les autres gagnants qui font de Hamilton un endroit plus sûr.

Article 31 du Règlement

Le deuxième rapport du Sous-comité du commerce international, des différends commerciaux et des investissements internationaux, déposé en cette Chambre le 17 juin dernier et adopté à l'unanimité, recommande que le gouvernement du Canada: se donne une politique nationale du chrysotile basée sur l'information, la promotion et l'utilisation sécuritaire; entreprenne une étude comparative sur la dangerosité des fibres de remplacement; et fasse la promotion du chrysotile sur le plan national et international en privilégiant l'utilisation de l'amiante chrysotile dans ses propres infrastructures.

* * *

• (1405)

[Traduction]

LE CANCER DU SEIN

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, le mot cancer fait naître la peur dans le coeur de tous les Canadiens, et le cancer du sein est une des formes les plus répandues de cette terrible maladie. Heureusement, de nombreux Canadiens bienveillants déterminés à trouver un remède contre le cancer ont trouvé de nouveaux moyens originaux de recueillir des fonds pour la recherche.

Aujourd'hui, je prends la parole pour rendre hommage aux réalisations et à la créativité de quatre personnes de ma circonscription, Lac-Saint-Louis: Louise Barré, Michele Sanderson, Marilyn Moffat et Bibi Pelletier.

Bien qu'une marche officielle ait été tenue il y a quelques semaines dans le cadre du Week-end pour vaincre le cancer du sein, ces quatre personnes ingénieuses ont décidé de servir des repas. Ceux qui souhaitaient les parrainer se faisaient inviter à manger de délicieux mets, dont de merveilleux plats asiatiques et des sous-marins italiens, ou à profiter d'un bon vieux barbecue familial.

Je me joins à mes électeurs pour féliciter Louise Barré, Michele Sanderson, Marilyn Moffat et Bibi Pelletier de leur altruisme.

* * *

LE PONT DE MITCHELL CREEK

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, le comté de Frontenac-Sud a récemment annoncé un plan de remplacement du pont, vieux de 75 ans, qui traverse le petit cours d'eau Mitchell Creek. À l'origine, le plan prévoyait que le nouveau pont devait être de la même hauteur que l'ancien. La hauteur limitée de la travée actuelle permet aux canots et aux petites embarcations de passer sous le pont, mais non aux motomarines et aux autres embarcations motorisées plus puissantes.

Cette situation a heureusement protégé l'environnement vierge de Mitchell Creek. Ailleurs, les sites de nidification et de ponte, le long des rives dans le cas du huard et juste sous la surface dans le cas de l'achigan, ont été détruits par le passage des embarcations et par la turbulence qu'ils créent. Malheureusement, ce n'est qu'une trêve qui est sur le point de prendre fin.

Ayant décrété que Mitchell Creek est une voie navigable qui doit être ouverte à la circulation maritime, Transports Canada veut forcer la municipalité à élever le pont. Mis à part les coûts additionnels de 60 000 \$, la justification de Transports Canada est absurde. Mitchell Creek relie deux petits lacs complètement isolés des autres cours d'eau par des barrages. De plus, le ruisseau est si peu profond qu'une personne qui ne sait pas nager peut le traverser à pied.

Par conséquent, je demande au ministère de revenir sur sa décision et de permettre à la municipalité de construire un pont comme celui qui a si bien servi la collectivité et l'environnement pendant 75 ans.

* * *

LA RÉGION DES FESTIVALS

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, la circonscription de Thunder Bay—Rainy River est vraiment une région de festivals. Pendant toute l'année, et particulièrement au cours des beaux mois d'été, les collectivités, un peu partout dans la circonscription, célèbrent une variété d'événements sous divers thèmes. Je mentionne la tenue prochaine de certains événements dont le festival Thundering Women, la réunion à l'occasion du 40^e anniversaire du groupe Atikokan Outers, le festival de blues de Thunder Bay, le championnat canadien de pêche à l'achigan de Fort Frances, les journées sportives de Pinewood, les journées de Chapple, d'où vient la tarte de Chapple, la classique de pêche à l'achigan de Morson et le festival de citrouilles géantes de Rainy River. En outre, les premières nations de Seine River, du lac La Croix, de Fort William et de Stanjikoming organisent chacune un pow-wow.

C'est avec plaisir que je profite de l'occasion pour féliciter les milliers de bénévoles de toute la circonscription qui organisent ces événements dans le but d'améliorer la qualité de vie de leurs collectivités et de favoriser le tourisme. J'invite également mes collègues parlementaires et, bien sûr, tous les Canadiens à visiter notre région des festivals et à profiter de l'hospitalité des gens du Nord de l'Ontario, particulièrement à Thunder Bay—Rainy River.

* * *

[Français]

LA JOURNÉE MONDIALE DES RÉFUGIÉS

Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Monsieur le Président, la Journée mondiale des réfugiés est célébrée aujourd'hui sous le thème « Un chez-moi ».

Le Bloc québécois rend hommage au courage des réfugiés de ce monde, salue les personnes qui posent, avec générosité, des gestes pour leur venir en aide, et affirme son attachement à la défense de leurs droits.

Le gouvernement fédéral doit apporter des changements, notamment au niveau de ses pratiques en matière d'expulsion et au niveau des conditions de détention, tels que suggérés par le Comité contre la torture des Nations Unies et le Groupe de travail sur la détention arbitraire.

Pour ce qui est de la mise en oeuvre de la section d'appel pour les réfugiés, le gouvernement ne respecte même pas sa propre loi adoptée en 2001.

La lenteur de la réunification des familles est devenue un problème de taille, une souffrance indue pour les réfugiés et un frein à leur intégration dans les communautés qui les accueillent.

Le gouvernement fédéral a l'obligation d'agir avec célérité pour remédier à la situation qui prévaut au Canada. Et quelle belle occasion a-t-il de le faire en cette Journée mondiale des réfugiés!

Article 31 du Règlement

[Traduction]

LE MULTICULTURALISME

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, le week-end dernier, j'ai assisté au 21^e festival multiculturel qui a lieu chaque année dans ma circonscription, Dartmouth—Cole Harbour. Ce festival rassemble des milliers de personnes de toutes les origines ethniques et de toutes les cultures qui veulent partager leur patrimoine, leur musique et leurs traditions culinaires. Le multiculturalisme est la pierre d'assise du principe de l'égalité de tous les citoyens. Nous devons continuer de veiller à ce que tous les citoyens puissent conserver leur identité, être fiers de leurs origines et se sentir chez eux dans notre pays.

En 1971, le Canada a été le premier pays du monde à se doter d'une politique sur le multiculturalisme. Nous avons ainsi consacré la valeur et la dignité de tous les Canadiens, peu importe leur origine ethnique, leur langue ou leur religion.

Je félicite M. Brig Pachai et tout le monde associé à MAN pour leur succès. Je tiens à souligner spécialement le travail de mon ami Mukhtyar Tomar, qui se dévoue depuis des années comme président du comité du festival.

Lorsque nous rendons hommage aux premières nations et à tous ceux qui sont venus au Canada de partout dans le monde, nous célébrons ce que notre pays a de meilleur: diversité, paix et force.

* * *

● (1410)

L'EST DE L'ONTARIO

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, le Parti libéral doit vraiment avoir quelque chose contre les gens de l'Est de l'Ontario.

D'abord, le premier ministre a enlevé de l'argent à Ottawa et à d'autres municipalités de l'Ontario afin de payer pour le pacte bonifié en faveur de Toronto. Ottawa, y compris ses banlieues et ses collectivités rurales, devrait obtenir le même financement par habitant que Toronto pour l'infrastructure.

Ensuite, le Cabinet libéral a refusé de faire don à notre hôpital communautaire du terrain qu'il occupe. L'hôpital Queensway-Carleton affirme que le loyer imposé par les libéraux contrecarrera les plans d'amélioration des soins aux patients et d'augmentation du nombre de médecins de famille. En fait, ce loyer priverait cet hôpital de 40 infirmières. Le gouvernement a peut-être besoin de cet argent pour payer le loyer de l'édifice vide de Gatineau qui appartient à un ami des libéraux.

Ou peut-être que les gens de l'Est de l'Ontario en ont assez que les libéraux les tiennent pour acquis. Peut-être le temps est-il venu d'élire un gouvernement conservateur.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DES RÉFUGIÉS

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a déclaré le 20 juin Journée mondiale des réfugiés. Je souhaite profiter de cette occasion pour saluer le travail énorme consenti par le HCNUR à l'échelle internationale au cours de 50 dernières années.

La Journée mondiale des réfugiés nous donne également l'occasion de célébrer l'apport inestimable au Canada des réfugiés, qui ont choisi le Canada non seulement comme havre de paix mais aussi comme lieu d'établissement.

Depuis sa création en 1950, le HCNUR a reçu deux prix Nobel de la paix pour avoir fourni protection et assistance à plus de 17 millions de réfugiés partout dans le monde. La Journée mondiale des réfugiés nous fournit tous l'occasion de réfléchir à tout ce qui a été fait, aux vies qui ont été sauvées, aux nouveaux départs qui ont été rendus possibles, et aux bras ouverts de l'accueil tendus vers tous ces gens qui se trouvaient sans issue dans leur propre pays.

Le gouvernement du Canada a accueilli l'an dernier plus de 15 000 réfugiés en sachant très bien quel allait être leur apport. Permettez-moi tout simplement de dire à quel point je suis fière que ces personnes aient choisi le Canada comme pays.

* * *

LES SERVICES FINANCIERS

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, les sociétés de prêt sur salaire et les encaisseurs de chèques continuent de profiter des plus pauvres et des plus vulnérables parmi les Canadiens à cause de l'inaction du gouvernement.

Dans des quartiers comme le secteur Nord de Winnipeg, le laxisme des règles sur les services bancaires a permis à toutes les grandes banques de tirer leur révérence pour aller vers des cieux plus cléments, laissant le champ libre aux sociétés de prêt sur salaire à fort taux d'intérêt.

Mes électeurs sont cependant des gens qui se tiennent debout. Ils organisent une coalition pour des solutions de rechange en matière de services financiers afin d'assurer à leur collectivité des services financiers sans but lucratif.

Des organismes comme la société de renouvellement communautaire du secteur Nord, SEED Winnipeg et la caisse de crédit Assiniboine y jouent leur rôle, tout comme bon nombre de bénévoles qui y consacrent temps et énergie.

Malheureusement, une intervenante clé dans cet effort, Nancy Barbour, est décédée soudainement la semaine dernière. Tout en soulignant l'apport de Nancy, nous tenons à remercier tous ceux qui travaillent sans relâche à l'amélioration de nos collectivités.

J'invite le gouvernement fédéral à cesser de tergiverser et à affecter toutes les ressources nécessaires pour assurer à tous les Canadiens un accès égal à des services financiers à faible coût.

* * *

L'ÂGE DU CONSENTEMENT

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, l'autre jour j'ai eu l'honneur d'être interviewé par Roy Green. Il voulait en savoir plus sur mon projet de loi d'initiative parlementaire qui ferait passer l'âge du consentement de 14 à 16 ans.

Questions orales

Durant l'interview, il a mentionné qu'il avait demandé au premier ministre pourquoi le gouvernement n'appuierait pas un projet de loi visant à hausser l'âge du consentement. Voici ce qu'a répondu le premier ministre: « Eh bien, c'est une... c'est une question dont... dont, vous savez, le... le Parlement débat actuellement. C'est une... c'est une question sociale très importante et je crois que nous devons faire en sorte que le débat aille jusqu'au bout. Une des... une des façons que je préconise pour apporter des changements au Parlement consiste à donner aux comités parlementaires la capacité de discuter de toutes ces questions avec les intervenants. Encore une fois, toute la question... vous savez, la question du déficit démocratique est un dossier sur lequel le leader du gouvernement travaille très fort. »

C'est odieux. On a posé au premier ministre une question directe qui préoccupe vivement tous les Canadiens. Comment a-t-il osé l'ignorer? Tôt au tard les Canadiens verront que...

* * *

•(1415)

[Français]

LA CIRCONSCRIPTION DE DRUMMOND

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, je suis heureuse de souligner l'implication et la réussite des 20 Québécois et Québécoises les plus influents de ma circonscription.

Il s'agit de Bernard, Laurent et Alain Lemaire, de Cascades; Francine Ruest-Jutras, mairesse de Drummondville; José Boisjoli, directeur de Bombardier, produits récréatifs; la comédienne Karine Vanasse; le propriétaire de la firme Pétro-T, Léo-Paul Therrien; Martin Dupont, directeur général de la Société de développement économique de Drummondville; le propriétaire du géant Canimex, Roger Dubois et celui de Soucy Holding, Gilles Soucy; le directeur général et artistique du Mondial des cultures, René Fréchette; le vétéran de l'humour, Daniel Lemire; le directeur général de la Corporation du Centre culturel de Drummondville, Roland Janelle; le rigolo quintette, les Trois Accords et Patrick Sénécal, romancier connu pour son best seller « *Sur le seuil* ».

Sans contredit, ces gens-là font toute une différence dans notre communauté, sa culture et ses industries.

* * *

[Traduction]

LA BIRMANIE

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Monsieur le Président, des centaines d'activistes birmans de la démocratie ont souligné hier le 60^e anniversaire de naissance de leur chef, Aung San Suu Kyi, leader du mouvement de lutte pour la démocratie et prix Nobel de la paix, qui est assignée à résidence depuis plus de deux ans. Elle fait partie des milliers de personnes arrêtées par la junte au pouvoir en Birmanie et qui sont maintenant emprisonnées.

Les généraux empêchent les citoyens d'exercer leurs droits politiques fondamentaux. La constitution n'est plus respectée depuis 1988 et il n'y a pas eu d'élections depuis 1990. Les violations des droits de la personne comprennent le travail forcé, la torture, le recours au viol comme arme de guerre et l'utilisation d'enfants comme soldats. Des millions de personnes n'ont ni soins de santé ni éducation de base. Pourtant, le gouvernement libéral ne fait rien. Il attend une solution multilatérale qui ne se concrétisera jamais.

Le temps est venu d'arrêter de plier l'échine et de prendre des mesures énergiques pour que les Birmans puissent s'exprimer librement et être représentés par les chefs de leur choix.

[Français]

LE FESTIVAL DE JAZZ ET DE BLUES D'EDMUNDSTON

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, dans deux jours s'ouvrira à Edmundston, au Nouveau-Brunswick, la 11^e édition du Festival de jazz et de blues d'Edmundston. Cet événement, devenu un incontournable au fil des années, attire chaque année des milliers de spectateurs qui se donnent rendez-vous pour vibrer au son de la musique de jazz et de blues d'artistes locaux, canadiens et même internationaux.

Le Festival de jazz et de blues d'Edmundston est devenu un événement très populaire depuis sa création, il y a maintenant 11 ans. Il a permis aux gens de s'initier aux sonorités du jazz et du blues et d'en apprécier la complexité musicale.

À titre de député de Madawaska—Restigouche, je suis très heureux qu'un tel événement puisse se dérouler dans ma circonscription. Je tiens donc à remercier les membres du comité organisateur du 11^e Festival de jazz et de blues d'Edmundston ainsi que les bénévoles qui contribueront à l'événement qui se tiendra du 22 au 25 juin prochain.

J'invite donc toute la population à y participer et à venir découvrir la magnifique région de Madawaska—Restigouche.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES GARDERIES

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, comme dans le cas de bien d'autres promesses faites par les libéraux, les détails et les résultats du programme de garderies du gouvernement demeurent un mystère.

Le ministre du Développement social a admis que les 5 milliards de dollars sur cinq ans ne créeraient pas un programme. Il a de plus avoué ne pas savoir combien d'argent un tel programme coûterait.

Maintenant que le gouvernement lui a donné des centaines de millions de dollars, le ministre peut-il nous dire combien de places en garderie de plus seront à la disposition des parents cet automne?

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, ce qu'il faut se demander ici, c'est si le projet de loi d'exécution du budget finira par être adopté. S'il est adopté, 700 millions de dollars seront transférés aux provinces et territoires, ce qui représente une augmentation d'environ 30 p. 100 par rapport au total des fonds dépensés actuellement par tous les ordres de gouvernement dans les provinces et territoires.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, nous aurions dû savoir que le fait de ne pas adopter le budget n'empêcherait pas les annonces, mais que son adoption ne produira pas nécessairement des résultats.

Au mieux, le plan du ministre de donner tout l'argent aux bureaucrates et aux intervenants ne profitera qu'à un petit groupe d'enfants. La majorité des parents seront laissés pour compte, y compris, bien sûr, ceux qui font du travail par postes et ceux qui n'opteront pas pour les services de garde en établissement.

Pourquoi ne pas donner au moins une partie des 5 milliards de dollars aux parents et aux enfants eux-mêmes, comme le Nouveau-Brunswick propose de le faire?

Questions orales

●(1420)

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, je dois rappeler au député que, il y a un an, il ne se faisait pas grand-chose dans notre pays en matière d'éducation préscolaire et de garde d'enfants. Durant la campagne électorale, le gouvernement a décidé de promettre des dépenses de 5 milliards de dollars sur cinq ans dans ce domaine.

Pendant ce temps, le parti d'en face promettait une augmentation d'environ 320 \$ par enfant pour les familles à faible revenu. Voilà la différence entre ces deux partis.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, la différence, c'est que les parents n'ont encore rien vu de la part du gouvernement, alors qu'ils auraient déjà obtenu quelque chose de notre parti.

[Français]

Les parents et les provinces veulent avoir le choix de retenir le modèle de système de garderie qui leur convient le mieux. Quant au modèle de garderie que le ministre veut imposer, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord, a déclaré, et je le cite: « Je n'apprécie pas que le gouvernement fédéral nous dicte quoi faire. »

Pourquoi le ministre persiste-t-il à ignorer les provinces lorsqu'elles demandent plus de flexibilité?

[Traduction]

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Je suis désolé, monsieur le Président, mais je n'ai pas entendu la question.

[Français]

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, il y a plus de 30 000 enfants sur les listes d'attente des garderies au Québec. Au fond, il est évident que les parents canadiens ont simplement besoin de plus d'argent pour exercer leur choix.

Un gouvernement conservateur offrirait d'importantes subventions en espèces, directement pour chaque enfant canadien, peu importe le revenu de ses parents. Ainsi, ils pourraient avoir accès aux services de garderie de leur choix.

Quand le premier ministre reconnaîtra-t-il que tous les parents veulent avoir le choix?

[Traduction]

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, nous, de ce côté-ci de la Chambre, accueillons avec grand plaisir les remarques des députés d'en face.

La différence, toutefois, c'est que nous n'avons encore rien entendu de précis concernant la mesure que les députés d'en face proposent de mettre en place. Il est donc impossible de commenter cette proposition.

Ce que nous savons, c'est que le gouvernement s'est engagé à verser 5 milliards de dollars sur cinq ans, ce qui représente une augmentation de 48 p. 100 par rapport aux dépenses actuelles.

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, dans la *Gazette* de Montréal, on disait que l'approche uniforme proposée par les libéraux en matière de garde d'enfants était injuste et discriminatoire à l'endroit des gens qui font du travail par postes, des habitants des régions rurales et des parents qui restent à la maison.

Selon un article de Margaret Wenté publié dans le *Reader's Digest*, le programme de garderies des libéraux n'aidera pas les

enfants pauvres. C'est ce que nous nous acharnons à dire depuis des mois. Au lieu de mettre l'argent dans un programme dont tous les enfants ne pourront pas bénéficier, nous donnerions l'argent à chaque enfant canadien.

Quand le premier ministre cessera-t-il d'appuyer un programme qui est discriminatoire envers un si grand nombre de familles?

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, pour répondre aux remarques de la députée au sujet des services de garde d'enfants dans les régions rurales et éloignées, je lui rappellerai que, dès la troisième année du programme, la Saskatchewan bénéficiera d'une augmentation de 95 p. 100 par rapport à ce qui est offert actuellement par les gouvernements dans cette province; au Manitoba, cette augmentation sera de 48 p. 100; en Ontario, 69 p. 100; au Nouveau-Brunswick, 132 p. 100; en Nouvelle-Écosse, 90 p. 100; à Terre-Neuve, 130 p. 100.

* * *

[Français]

LA RADIODIFFUSION

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, la radio du XXI^e siècle, c'est la radio par satellite. Le 16 juin dernier, le CRTC octroyait trois licences de radio par abonnement avec une place nettement insuffisante pour le contenu francophone. La ministre québécoise de la Culture ainsi que l'industrie du disque ont dénoncé cette décision, la qualifiant de « menace pour la culture québécoise ».

Ce gouvernement entend-il répondre à la ministre et à l'ADISQ qui lui demandent de procéder à des consultations auprès des gens du milieu afin de connaître leur avis quant à la proportion acceptable de contenu francophone que l'on devrait retrouver sur la radio par abonnement?

●(1425)

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, en effet, ces décisions auront une incidence importante sur le système de radiodiffusion. Maintenant, ces décisions peuvent aussi être portées en appel. On sait que certains groupes ont l'intention de le faire. En conséquence, je réserve mes commentaires pour la suite des choses.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, alors que la Loi sur la radiodiffusion exige un contenu canadien et francophone proportionnel au poids démographique, le CRTC a rendu une décision qui fait fi de l'esprit même de cette loi. Non seulement 10 p. 100 de contenu canadien, c'est trop peu, mais 2,5 p. 100 de contenu francophone, c'est carrément inacceptable.

Je pose ma question à la ministre. Plutôt que d'attendre, elle qui se bat pour la diversité culturelle, ne pourrait-elle pas prendre le leadership et exprimer son opinion afin de faire en sorte que les groupes soient plus confiants dans leur appel?

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, on ne peut pas être juge et partie. On sait que certains groupes vont en appeler de la décision. En conséquence, nous réservons notre décision. En attendant, nous analysons les conséquences du jugement et nous recevrons l'appel, si appel il y a.

Questions orales

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Monsieur le Président, trêve de sophismes! Les décisions d'aujourd'hui vont définir la régulation de la radio par abonnement pour les dizaines d'années à venir. Il est donc fondamental et impératif que le gouvernement prenne le temps nécessaire dans le but de rendre la décision qui convient.

En toute transparence, la ministre du Patrimoine canadien va-t-elle répondre positivement à la demande de la ministre de la Culture du Québec, Lyne Beauchamp, qui souhaite que le gouvernement fédéral prenne les moyens requis pour mieux protéger le contenu francophone à travers la radio par abonnement?

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, voici comment cela fonctionne. Certains groupes ont manifesté l'intention d'en appeler de la décision. Ils ont 45 jours pour le faire et nous avons 45 jours pour y répondre. Comme d'habitude, dans ce dossier-là, nous allons prendre nos responsabilités.

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Monsieur le Président, nous voici face à une occasion éloquente dans le secteur de la radiodiffusion, une occasion qui ouvre la porte à une application concrète de la lutte qu'il faut mener pour la protection de la diversité culturelle.

La ministre admettra-t-elle que la part de 2,5 p. 100 réservée aux chaînes francophones dans la diffusion radiophonique par satellite est nettement insuffisante? Et peut-elle affirmer qu'elle va utiliser tout ce qui est en son pouvoir pour corriger la situation?

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, puisqu'on m'ouvre la porte concernant la diversité culturelle, il me fait plaisir de rappeler que 128 pays ont approuvé le texte préliminaire au niveau de la diversité culturelle et que, la semaine dernière, 60 pays ont maintenu leur appui à cette convention qui devrait être signée au mois d'octobre 2005.

Cela dit, au niveau de la décision du CRTC, je vais prendre mes responsabilités. Les parties ont 45 jours pour porter la cause en appel et nous avons 45 jours pour y répondre.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LE MARIAGE CIVIL

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre.

À l'heure actuelle, une majorité de députés, une majorité de citoyens et la plupart des tribunaux canadiens appuient l'égalité. Pourtant, elle n'existe pas encore. En fait, il semble que ce débat n'aboutira jamais.

Ce matin, le premier ministre a déclaré qu'il estimait qu'il était de sa responsabilité d'assurer la mise en oeuvre, l'application et le renforcement de la Charte des droits de la personne.

Après avoir attendu l'égalité pendant tant d'années, comment pouvons-nous savoir si le premier ministre prend maintenant la question au sérieux? Quelles mesures précises compte-t-il mettre en oeuvre pour l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes déterminés et inébranlables dans notre engagement. Nous tenons à ce que le projet de loi C-38 soit adopté, mais nous voulons faire en sorte que tous les députés aient l'occasion d'en débattre. Je dois dire que si l'opposition arrête seulement de faire de l'obstruction, ce projet de loi serait adopté.

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, qu'est-ce que le premier ministre attend pour jouer son rôle de chef de file dans ce dossier? Il a attendu la décision des tribunaux. Il l'a eue. Deux partis d'opposition sont prêts à l'aider à faire adopter ce projet de loi. Une majorité des députés de son propre caucus appuient le projet de loi. Nous attendons seulement que le premier ministre joue son rôle de leader.

Proposera-t-il les étapes nécessaires à la Chambre, afin que le projet de loi puisse être adopté ce printemps et que nous n'ayons pas à attendre plus longtemps?

• (1430)

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, c'est le premier ministre et son gouvernement qui ont présenté ce projet de loi à la Chambre. C'est le gouvernement qui continue de lutter pour assurer l'égalité des droits et la protection des libertés religieuses. C'est le gouvernement et le ministre de la Justice qui ont proposé, en comité, des amendements apportant des garanties accrues en matière de respect des libertés religieuses.

Enfin, je peux dire au député que toutes les mesures nécessaires sont prises pour permettre l'adoption du projet de loi.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, au milieu des années 1990, des agents du SCRS ont estimé que l'espionnage faisait perdre au Canada 1 milliard de dollars par mois. Aux États-Unis, dont l'économie fait dix fois la nôtre, les pertes étaient de 2 milliards de dollars par mois. Les Américains ont adopté, en 1996, une loi sur l'espionnage économique. Au Canada, la seule inculpation possible est celle de vol de plus de 5 000 \$, et nous n'avons rien fait pour moderniser nos lois et protéger les intérêts des sociétés canadiennes.

On estime qu'un millier d'espions chinois sont actifs au Canada. Nos entreprises sont ciblées et nos économies subissent un préjudice. Qu'est-ce que le premier ministre a fait pour protéger les intérêts du Canada depuis que cette information renversante lui a été communiquée?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, le député n'a pas tout à fait raison. Les dispositions législatives sur le terrorisme que nous avons fait adopter en décembre 2001 comprennent des modifications de la Loi sur la protection de l'information qui créent de nouvelles infractions d'espionnage économique assorties de sanctions. Voilà un autre exemple qui montre que nous nous efforçons de protéger tous les Canadiens et leurs intérêts.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, ces mesures n'ont aucun effet.

Michael Juneau-Katsuya, ancien chef du bureau de l'Asie-Pacifique du SCRS, a dit que, abstraction faite du terrorisme, la plus grande menace à la sécurité nationale était l'espionnage économique et industriel.

Dès 1999, le sénateur Kelly soutenait dans un rapport spécial du Sénat sur la sécurité et le renseignement que le SCRS n'avait pas pour mandat de faire enquête sur l'espionnage dont les entreprises canadiennes sont les victimes. Il lançait un avertissement: nos secteurs industriels et technologiques de pointe faisaient de nous une cible attrayante et vulnérable pour l'espionnage.

Questions orales

Quand des mesures concrètes seront-elles prises pour protéger les entreprises canadiennes contre l'espionnage?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, comme je viens de le dire, des mesures concrètes ont été prises, et c'est pourquoi la Loi sur la protection de l'information prévoit de nouvelles infractions et de nouvelles sanctions.

Aujourd'hui, mon collègue, le ministre de l'Industrie, annoncera des modifications de la Loi sur Investissement Canada qui font de la sécurité nationale un facteur de première importance dans les décisions sur l'investissement étranger chez nous.

Nous continuons et continuerons de revoir nos lois pour voir quelles mesures s'imposent pour protéger tous les intérêts du Canada, notamment économiques.

* * *

PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE CANADA

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, Partenariat technologique Canada fait encore une fois l'objet d'un examen minutieux pour avoir utilisé les deniers publics à mauvais escient.

Selon la Presse canadienne, Industrie Canada aurait ordonné la tenue d'une vérification approfondie sur un montant de 490 millions de dollars qui aurait été remis à des dizaines d'entreprises de technologie. Le ministère a déjà découvert quatre cas de ce genre dans lesquels des commissions de plus de 2 millions de dollars ont été remises illégalement à un lobbyiste.

N'est-il pas vrai que la présente vérification est tellement accablante que le ministre de l'Industrie a dû mettre sur pied une équipe complète de spécialistes en contrôle de la vérification ainsi qu'une équipe de contrôle des dommages pour tenter de calmer la situation?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, en fait, ces paiements ont été découverts au cours d'une vérification normale effectuée par Industrie Canada. Cela fait partie du processus de diligence raisonnable dans le cadre duquel notre ministère revoit les contributions versées à Partenariat Technologique. Nous avons découvert ce qui s'était produit. Nous avons déterminé que les 3,7 millions de dollars avaient été versés à des intermédiaires, en contravention des conditions générales établies pour Partenariat technologique Canada. Nous avons récupéré toutes les sommes versées et nous avons élargi le cadre de notre vérification pour nous assurer qu'une telle situation ne se reproduira plus.

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, nous nous attendons donc à ce que cette vérification soit rendue publique. Partenariat technologique Canada a dépensé plus de 2 milliards de dollars depuis 1996. Les médias nous apprennent maintenant que des commissions de l'ordre de 2 millions de dollars ont été illégalement versées à au moins un lobbyiste. Cette information a finalement donné lieu à une vérification de tout le programme, ce que notre parti demande depuis des années, mais l'enquête demeure incomplète et on ne sait toujours pas quand on peut s'attendre à ce que la vérification soit terminée.

Pourrait-on penser à un autre scandale comme celui des commandites ou le fiasco du registre des armes à feu? Quand les Canadiens finiront-ils par connaître la vérité dans ce cas? Quand le ministre de l'Industrie fera-t-il toute la lumière sur ce programme dans lequel plus de 2 milliards de dollars...

● (1435)

Le Président: Le ministre de l'Industrie a la parole.

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, depuis mon arrivée à la Chambre, j'ai entendu beaucoup de plaintes et de critiques à l'égard de Partenariat technologique Canada, malgré le fait que cet organisme a aidé bon nombre de sociétés canadiennes, comme Research in Motion, à réussir.

Nous terminerons la vérification. Je produirai un rapport sommaire d'ici la fin du mois de septembre prochain.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, un groupe de représentants de la coalition des Sans-chemise ont manifesté au Saguenay—Lac-Saint-Jean, afin d'obtenir justice dans le cadre du régime d'assurance-emploi.

Comment le premier ministre qui, à plusieurs occasions, a pris des engagements formels envers les Sans-chemise, peut-il persister maintenant à rejeter les propositions faites par le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, pour que les chômeurs soient traités enfin avec justice et équité?

[Traduction]

L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, nous faisons chaque année le contrôle et l'évaluation du programme d'assurance-emploi pour nous assurer qu'il répond toujours mieux aux besoins des travailleurs canadiens.

Je serais heureuse de collaborer avec mon collègue d'en face dans ce dossier.

[Français]

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le président, les Sans-chemise invitent la nouvelle ministre à respecter ses prises de position antérieures et voter en faveur du projet de loi C-280, présenté par le Bloc québécois pour la création d'une caisse autonome.

La ministre va-t-elle persister dans la nouvelle voie qu'elle a choisie depuis qu'elle est devenue libérale, et trahir à son tour ces gens qui auraient pourtant bien besoin qu'elle les défende?

[Traduction]

L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je crois que de grands pas ont été faits, dans le dernier budget, pour renforcer l'indépendance de la Commission de l'assurance-emploi, notamment pour lui donner davantage de latitude quand vient le temps de fixer les taux, de faire des prévisions actuarielles et de présenter cette information. Je pense que nous avons fait beaucoup de progrès dans le dernier budget à ce sujet.

Questions orales

[Français]

LES FORCES CANADIENNES

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, encore une fois, dans le dossier du choix de l'ombudsman des Forces armées, le premier ministre qui avait promis plus de transparence et plus de pouvoir pour les députés, dit une chose et fait son contraire.

Le premier ministre conviendra-t-il que le processus de présélection où l'on ne retrouve que des représentants du Conseil privé du bureau du premier ministre et du cabinet de la Défense nationale est l'exemple parfait de non-transparence et continue de favoriser la culture du secret?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le président, il y a eu des avis pour le poste d'ombudsman. Il y a eu des demandes d'emploi. Le processus était ouvert, transparent, exact et normal. Tous ces gens ont été examinés selon le processus normal de notre système. Il n'y avait rien de différent dans notre processus.

Je suis confiant que M. Côté, que nous avons choisi, est un homme intègre qui travaillera énormément pour le bien-être des Forces armées. Je suis certain que si le comité y réfléchit, il sera convaincu que c'est une bonne nomination.

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, justement, le comité a réfléchi. Malgré un avis contraire du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants, comment le ministre de la Défense nationale peut-il maintenir son choix d'engager M. Yves Côté qui a passé une partie de sa carrière à représenter spécifiquement les intérêts de la Défense nationale et qui a, en plus, travaillé à limiter le mandat de l'ombudsman lors de la création de ce poste?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, évidemment, il y a une différence entre les députés et moi-même. Je crois avoir choisi quelqu'un qui connaît bien le poste d'ombudsman, parce qu'il a défini ses pouvoirs, et qu'il connaît bien les rouages du système du gouvernement canadien. C'est exactement le genre de personne qui pourra représenter le mieux les Forces armées dans le système.

M. Côté a le talent, l'intégrité et le professionnalisme nécessaires pour occuper ce poste. Je reviendrais sur ce sujet avec mes collègues du comité. Toutefois, rejeter ce choix pour des raisons purement politiques, à mon avis, ce n'est vraiment pas acceptable.

* * *

● (1440)

LES PAIEMENTS DE TRANSPORT

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, Jean Charest a déclaré: « Il y a “un moment où il faut faire les comptes” des paiements de péréquation ». Ce moment, nous l'attendons depuis trop longtemps. La seule chose que ce premier ministre a fait à propos du déséquilibre fiscal a été d'unifier les provinces contre Ottawa.

Quand le premier ministre instaurera-t-il un plan national pour régler la question du déséquilibre fiscal pour toutes les provinces?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, au sujet du prétendu déséquilibre fiscal, il convient de souligner qu'en raison des décisions prises par le gouvernement au cours des 12 à 15 derniers mois, les provinces disposeront de nouvelles rentrées de fonds totalisant plus de 100 milliards de dollars

au cours des dix prochaines années, pour la santé et divers autres programmes, ce qui est une amélioration majeure.

En ce qui concerne les détails de la péréquation, nous avons formé un comité d'experts canadiens indépendants pour qu'ils nous donnent leur avis sur la formule de calcul avant la fin de la présente année.

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre, qui a une peur bleue de réformer le Sénat à la pièce, a néanmoins opté pour une approche à la pièce et a refusé toute approche systématique pour résoudre le problème du déséquilibre fiscal.

L'écart entre ce que les Ontariens donnent à l'État fédéral et ce qu'ils en reçoivent est aujourd'hui plusieurs fois supérieur à ce qu'il était lorsque le premier ministre est devenu ministre des Finances en 1993. Dans le cas de l'Ontario, le déséquilibre fiscal se chiffre maintenant en milliers de dollars par famille, par année.

Le premier ministre pourrait-il nous expliquer comment la conclusion d'accords particuliers avec certaines provinces constitue un avantage pour les contribuables par rapport à un accord national global pour mettre fin au déséquilibre fiscal?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la contribution de l'Ontario aux programmes nationaux est naturellement considérable parce que l'Ontario est la province la plus riche et la plus peuplée de la Confédération. C'est la province qui a le plus grand nombre de contribuables dans la couche la plus riche.

Quoi qu'il en soit, ces derniers temps, nous avons augmenté les paiements de transfert à l'Ontario au titre de la santé et dans divers autres domaines. La dernière annonce importante à ce sujet a eu lieu vendredi dernier. La somme de 1,8 milliard de dollars sera transférée aux villes et aux collectivités de l'Ontario.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, le soleil brille au Manitoba et dans le Dakota du Nord, et le sol commence à sécher. Nous ne sommes qu'à quelques jours de l'ouverture du canal de dérivation du lac Devils. Le week-end dernier, le gouverneur Hoeven, du Dakota du Nord, a lancé un défi au Canada et a dit que, si nous voulons un filtre à sable, comme l'a recommandé le Corps of Engineers de l'armée américaine, nous devrions verser les 20 millions de dollars pour l'acheter.

Comme le gouvernement canadien a été incapable de convaincre les États-Unis de présenter un renvoi conjoint à la CMI, va-t-il relever le défi du gouverneur Hoeven, collaborer avec le Dakota du Nord et protéger les cours d'eau du Manitoba?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, de toute évidence, nous collaborons avec le Dakota du Nord. Nous avons dans cet État de nombreux alliés qui estiment que le canal ne devrait pas être ouvert tant qu'une évaluation environnementale appropriée n'aura pas eu lieu. Nous misons là-dessus pour nous assurer de trouver la meilleure solution. Nous ne procéderons pas sans avoir toute l'assurance que la qualité biotique de l'eau sera protégée.

Questions orales

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, sauf tout le respect que je dois au ministre, c'est un peu difficile à croire, car le fait est que le gouvernement est au pouvoir depuis plus de 10 ans et que rien n'a été fait. Le lac Winnipeg est le dixième plus grand lac d'eau douce en importance au monde. Lorsque ce canal de dérivation sera ouvert, les répercussions sur le lac Winnipeg seront catastrophiques.

Le gouvernement cessera-t-il de négliger les cours d'eau du Manitoba et prendra-t-il des mesures concrètes pour veiller à ce que ce canal de dérivation ne soit pas ouvert tant qu'une évaluation environnementale appropriée n'aura pas été faite? Il ne suffit pas d'en parler.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, c'est précisément la raison pour laquelle le ministre de l'Environnement et moi avons déployé beaucoup d'efforts. Je suis reconnaissant au premier ministre, qui a discuté de cette question avec le président Bush. Nous avons fait équipe. Le Council on Environmental Quality examine le dossier. Nos représentants se sont réunis deux fois pour obtenir exactement ce que nous voulons pour la CMI. Si nous n'obtenons pas ce que nous voulons de cette manière, nous l'obtiendrons par ces négociations. Nous aurons atteint les objectifs mêmes que nous avions à l'esprit au départ.

* * *

LES INFRASTRUCTURES

M. Navdeep Bains (Mississauga—Brampton-Sud, Lib.): Monsieur le Président, vendredi dernier fut un grand jour pour toutes les collectivités de l'Ontario. En effet, le gouvernement a encore une fois honoré son nouveau pacte pour les villes en signant une entente sur la taxe sur l'essence dans le cadre de laquelle l'Ontario touchera 1,8 milliard de dollars et une entente sur le transport en commun d'une valeur de 310 millions de dollars. La mairesse de Mississauga a qualifié cette mesure de monumentale, et je suis tout à fait d'accord avec elle.

Le ministre d'État à l'Infrastructure et aux Collectivités pourrait-il nous dire si tous les partis à la Chambre sont à l'écoute de leurs collectivités et s'ils sont en faveur de ce pacte?

●(1445)

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, les ententes que nous avons signées vendredi en Ontario dans le cadre du nouveau pacte sont une excellente nouvelle pour toutes les collectivités, petites et grandes. Ce pacte assure un nouveau soutien financier aux collectivités, dans le respect des provinces. C'est ce qui a fait dire au maire de Toronto qu'il s'agit d'une victoire vraiment formidable.

Malheureusement, l'opposition officielle s'est constamment employée à nuire au succès du pacte, en s'opposant au financement des systèmes de transport en commun et en traitant les municipalités comme des intervenants plutôt que des partenaires. Les municipalités sont plus que cela, et les collectivités ontariennes le savent.

* * *

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, peu importe que le gouvernement lutte contre la pauvreté ici ou à l'étranger, sa performance laisse beaucoup à désirer.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Après des années de budgets libéraux prévoyant des reports, il fait maintenant des

reproches à l'Europe parce que ses budgets prévoient des reports en matière d'aide extérieure.

Je sais que c'est beaucoup demander à un libéral que d'être conséquent dans ses actions ou d'assumer la responsabilité de celles-ci au lieu de blâmer les autres, mais je vais essayer. Si le ministre des Finances n'appuie pas la décision du Canada de tenir notre promesse en matière d'aide extérieure, pourquoi a-t-il fait campagne sous la bannière d'un parti qui prétend appuyer cette décision?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada doit effectivement tenir ses promesses en matière d'aide extérieure. C'est précisément pour cette raison que nous prenons de tels engagements avec prudence, parce que nous voulons être certains de pouvoir livrer la marchandise.

Bob Geldoff a dit que nous devrions nous efforcer d'alléger la dette, de doubler l'aide fournie, d'améliorer les termes de l'échange et de réduire la corruption. Le gouvernement du Canada travaille fort sur chacun de ces points. Notre approche est parfaitement conforme à l'objectif international.

* * *

LA PAUVRETÉ DES ENFANTS

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement ne respecte pas, au pays, les obligations que lui imposent les pactes internationaux en matière de droits sociaux et de droits de la personne.

L'UNICEF a classé le Canada au 19^e rang de 26 pays sur le plan de la pauvreté des enfants. Le mois dernier, Statistique Canada a publié sur le nombre de pauvres des statistiques qui étaient inférieures à la réalité de 750 000. Ce chiffre équivaut à la population de Winnipeg. La semaine dernière, dans son rapport accablant, le Conseil national du bien-être social a déclaré que notre filet de sécurité sociale était dans un piètre état.

Le ministre du Développement social va-t-il s'engager, une fois pour toutes, au minimum, à mettre fin à la récupération du supplément de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, qui est offert à ceux qui sont le plus à risque...

Le Président: Le ministre du Développement social a la parole.

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, peu de provinces le récupèrent. La majorité ne le fait pas. Cela demeure un dossier à surveiller de près.

Le député n'ignore pas qu'on affecte beaucoup de fonds supplémentaires à la prestation canadienne pour enfants. Le montant dépassera 10 milliards de dollars en 2007. Une récente évaluation a montré que le programme avait une incidence. À la fin juin, nous tiendrons des réunions fédérales-provinciales-territoriales. Nous examinerons la situation de la prestation canadienne pour enfants depuis 1998...

Le Président: Le député de Lethbridge a la parole.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, dans une décision sans précédent, des députés et des sénateurs conservateurs ont obtenu le droit de représenter les Canadiens devant un tribunal étranger.

Questions orales

En effet, des députés conservateurs ont obtenu le droit de présenter un mémoire à l'appui de l'industrie bovine canadienne devant la District Court du Montana, à Billings le 27 juillet prochain. L'opposition officielle ira défendre les Canadiens devant ce tribunal et le gouvernement ne le fera pas.

Comment se fait-il que le gouvernement soit incompétent au point de laisser à l'opposition officielle le soin de défendre les intérêts de nos grands éleveurs et de nos agriculteurs?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le regret de décevoir le député, mais alors qu'il devra attendre jusqu'au 27 juillet pour se présenter devant le tribunal, le Canada sera représenté dès le 13 juillet devant la cour d'appel où la cause est entendue plus tôt.

Nous demandons que l'injonction provisoire soit annulée. Nous avons présenté un mémoire à titre d'intervenant désintéressé et il a été accepté. Pendant que ces députés étaient peut-être ici à jacasser entre eux et à lancer des insultes à ceux d'en face, vendredi dernier j'étais à Washington où j'ai travaillé de concert avec le département de l'Agriculture des États-Unis afin de faire rouvrir la frontière.

• (1450)

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le Président, selon moi, le ministre devrait vérifier quelle audience porte sur quelle affaire, parce que, le 27 juillet, un tribunal du Montana se penchera sur la sécurité du système de salubrité du boeuf canadien. Heureusement, des parlementaires conservateurs seront entendus à cette audience. Malheureusement, le gouvernement libéral ne sera pas représenté.

Le ministre de l'Agriculture peut-il expliquer aux éleveurs de bétail pourquoi il laisse à l'opposition officielle le soin de faire le travail du gouvernement, à savoir défendre les producteurs canadiens devant des tribunaux étrangers?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je répète que nous avons obtenu le droit d'être entendus devant la cour d'appel qui est saisie de la demande d'annulation de l'injonction provisoire. Nous avons travaillé de concert avec le département de l'Agriculture des États-Unis dans ce but.

Nous avons aussi joint nos efforts à ceux du département américain de l'Agriculture pour qu'il puisse mettre en oeuvre sa règle qui rétablirait le commerce d'animaux vivants entre nos deux pays. Nous y travaillons depuis deux ans. Nous avons injecté plus de 2 milliards de dollars dans cette industrie et nous continuerons de la soutenir au cours des semaines à venir.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, fidèle à la tradition libérale, le gouvernement dit une chose et son contraire à propos de l'agent orange. D'une part, il blâme d'autres gouvernements et organismes. En plus, il propose davantage d'études et de consultations, tout en indemnisant discrètement au moins deux victimes.

Est-ce que le gouvernement indique maintenant que ces cas n'ont pas été traités avec toute la diligence raisonnable? Quel est le statut des quelque 300 demandes en attente de règlement qui se trouvent actuellement sur le bureau de la ministre, en plus des cas civils?

L'hon. Albina Guarnieri (ministre des Anciens Combattants, Lib.): Monsieur le Président, il n'est jamais facile de corriger les erreurs du passé, mais le gouvernement actuel a toujours accordé la

priorité aux intérêts des anciens combattants. Il n'y avait rien de discret dans l'attribution de pensions aux trois anciens combattants touchés par l'agent orange. Nous allons faire le nécessaire pour les Canadiens qui souffrent des décisions du passé et nous allons préserver notre feuille de route.

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement est au courant de ce dossier depuis 1981 et il n'a rien fait. Il est au pouvoir, je le rappelle aux députés, depuis 12 ans. Nous voulons des mesures, pas des platitudes.

La ministre est experte en platitudes. Nous voulons une action concrète dans ce dossier. Elle n'a jamais, non plus, mentionné le mot « civil », en plus des dossiers militaires. Quand va-t-elle faire quelque chose?

L'hon. Albina Guarnieri (ministre des Anciens Combattants, Lib.): Les Canadiens peuvent attendre de notre gouvernement qu'il traite nos anciens combattants équitablement et avec la diligence voulue. Nous prendrons le temps qu'il faut pour étudier les cas, de manière à pouvoir être exacts et équitables, sans prendre une minute de trop.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, le programme Partenariat technologique Canada a malheureusement été victime de malversation, au point où le gouvernement a dû déclencher une enquête élargie sur la rémunération des lobbyistes des compagnies qui ont profité de ce programme.

Le ministre de l'Industrie s'engage-t-il à rendre publics les arrangements faits avec les quatre compagnies, objets de l'enquête initiale?

[Traduction]

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, dans le cas de toute entreprise qui reçoit une contribution de Partenariat technologique, si une erreur a été commise, il faut l'annoncer publiquement. Lorsque la vérification sera terminée, nous rendrons un rapport sommaire public dès qu'il sera prêt.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, ces quatre cas soulevaient tellement de questions que le ministre a dû déclencher une enquête beaucoup plus large auprès de 47 entreprises ayant reçu 490 millions de dollars du programme Partenariat technologique Canada.

Le ministre s'engage-t-il à rendre public, dès que possible, le résultat de cette plus vaste enquête?

[Traduction]

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, nous rendrons public un rapport sommaire. Cela s'inscrivait dans une vérification courante, comme nous en faisons continuellement. Je pense que le député devrait féliciter les gens d'Industrie Canada de la diligence dont ils font preuve dans la gestion de ces programmes, protégeant ainsi l'argent des contribuables.

Questions orales

●(1455)

LE COMMISSAIRE À L'INFORMATION

M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, une motion du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique recommandant de prolonger d'un an le mandat du commissaire à l'information, John Reid, a été adoptée par 277 voix contre seulement 2.

Le gouvernement peut-il faire savoir à la Chambre si le mandat du commissaire Reid a été prolongé comme l'a ordonné la Chambre et sinon, pourquoi?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, je peux affirmer au député que nous portons attention aux ordres de la Chambre. J'examine attentivement la motion et nous déposerons un décret à ce sujet au moment opportun.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, d'abord les soldats et maintenant un comité parlementaire ont rejeté l'ombudsman des forces armées choisi par le gouvernement. Le ministre aurait dû savoir que quelqu'un qui a agi comme avocat des cadres de la Défense qui voulaient limiter les pouvoirs de l'ombudsman serait rejeté par les soldats. Ils craignent des représailles s'ils s'expriment ouvertement.

Pourquoi le premier ministre craint-il tant d'avoir une personne indépendante pour défendre les intérêts des forces armées?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, dans l'état actuel des choses, une personne très compétente et qui possède une longue expérience au sein du gouvernement et qui a été capable de représenter nos hommes et nos femmes avec beaucoup d'intégrité a été proposée au comité et sa candidature n'a été rejetée que par deux voix provenant des partis d'opposition. Je ne pense pas que la députée puisse affirmer que c'est là un rejet par les forces armées.

Ce que nos forces armées veulent, c'est quelqu'un qui est capable, compétent et professionnel et qui agira de manière à bien défendre leurs intérêts. Je crois que M. Côté possède ces qualités et je suis prêt à continuer de discuter avec le comité, mais nous ne pouvons pas dire que nos forces armées ont rejeté cette candidature. Il s'agit d'une décision politique que deux...

* * *

[Français]

HAÏTI

M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.): Monsieur le Président, la situation politique, sociale et économique en Haïti est très préoccupante. L'avenir de nos amis haïtiens est bien sûr entre leurs mains, mais il dépend également des efforts de la communauté internationale.

Le Canada a été l'hôte de la Conférence internationale de Montréal sur Haïti, les 16 et 17 juin derniers. Le ministre des Affaires étrangères pourrait-il nous dire quels résultats ont été atteints lors de cette conférence?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, qu'on sache d'abord et avant tout que le Canada est déterminé à faire la promotion de la démocratie en Haïti et que rien ne nous arrêtera.

Cette conférence de Montréal nous a permis de faire le point sur les acquis et les difficultés un an après la mobilisation de la communauté internationale. Le gouvernement d'Haïti a présenté ses priorités en termes de sécurité, d'énergie, de rentrées sociales et de création rapide d'emplois. Nous avons mobilisé 40 millions de dollars pour ces priorités immédiates du gouvernement d'Haïti dans ces domaines.

Il a été proposé au gouvernement de confier à Élections Canada une mission internationale d'évaluation des élections en Haïti...

Le Président: L'honorable député de Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley a la parole.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Monsieur le Président, dans la stratégie scientifique agricole dont nous avons obtenu copie la semaine dernière grâce à la Loi sur l'accès à l'information, on peut lire à huit endroits différents que, lorsque les fermes expérimentales de Nappan et de Kentville fermeront leurs portes, les activités de recherche seront transférées dans d'autres provinces.

Pourquoi le président du Conseil du Trésor a-t-il dit à la Chambre vendredi qu'il n'y aurait pas de diminution des activités de recherche en Nouvelle-Écosse, alors que le plan prévoit la fermeture de ces deux établissements dans cette province?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons pas l'intention de fermer la station de Kentville. À titre de ministre, je reçois toujours de diverses sources des recommandations sur les mesures que je pourrais éventuellement prendre. Nous avons décidé de ne pas prendre de mesure en ce sens.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Monsieur le Président, il n'est pas question ici d'une note de service ou d'un avis, car dans le cas de la Nouvelle-Écosse, il est recommandé de fermer, dans un premier temps, l'établissement de recherches de Nappan, et, dans un deuxième temps, la station de Kentville.

Les libéraux ont déjà annoncé leur intention de fermer l'établissement de Nappan. Ils ne peuvent pas prétendre qu'il s'agit d'une note de service dont ils ne tiennent pas compte.

Ce que les libéraux nous répondent toujours, par ailleurs, c'est qu'ils veulent investir de l'argent dans la recherche et non pas dans des installations, mais selon le document en question, ils investissent 232 millions de dollars dans de nouveaux édifices partout au Canada. En Nouvelle-Écosse, ils ferment tout simplement deux établissements.

●(1500)

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi d'expliquer clairement l'approche que nous adoptons en matière scientifique. Nous voulons investir le maximum d'argent dans la recherche scientifique et le moins d'argent possible dans les frais généraux. Nous nous engagerons prochainement dans un processus public très ouvert et transparent qui nous permettra de déterminer comment tirer profit au maximum des investissements que le gouvernement actuel fait dans la recherche scientifique.

Privilège

[Français]

L'AIDE INTERNATIONALE

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, plutôt que d'élaborer des scénarios afin d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 en matière d'aide internationale, le ministre des Finances remet en cause le sérieux de l'effort des pays de l'Union européenne pour y parvenir.

Au lieu de tergiverser, quand le ministre des Finances va-t-il nous annoncer son plan pour que le Canada atteigne son objectif de 0,7 p. 100 de son PIB en matière d'aide internationale, et ce, dès 2015 plutôt qu'en 2035, comme c'est prévu maintenant?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous avons de toute évidence déclaré que nous voulions atteindre cet objectif et que nous étions prêts à prendre un engagement temporel lorsque nous aurons la certitude que le Canada pourra remplir cette promesse.

Je souligne, toutefois, que nous avons, entre-temps, investi 3,4 milliards de dollars dans l'aide étrangère. Nous avons investi 343 millions de dollars dans la lutte contre les maladies mortelles en Afrique. Nous nous sommes classés au premier rang dans le monde pour ce qui est de l'allègement de la dette, et le projet de loi C-48 prévoit un supplément de 500 millions de dollars, contre lequel ce parti se propose de voter.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, la forêt boréale fait partie intégrante de l'écosystème de notre pays. Il nous incombe de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger cette magnifique forêt. Que font le ministre et son ministère pour assurer la durabilité de la forêt boréale?

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, en réponse à l'excellente question du député, je dirai que la forêt boréale est très importante non seulement pour le Canada, mais encore pour le monde entier. Mon ministère coopère activement avec l'industrie, les provinces, les territoires, les universitaires et les organismes de conservation. Nous allons continuer cette coopération pour trouver des moyens d'aider les populations concernées à maintenir la durabilité environnementale et économique de la forêt boréale.

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, en 1997, le gouvernement fédéral a transféré le champ de tir de Tracadie à la province du Nouveau-Brunswick afin que l'on fasse un développement écologique et touristique. Or, les gens de Tracadie sont inquiets compte tenu des dernières informations diffusées en ce qui concerne l'usage d'herbicides toxiques sur les terrains de Gagetown au Nouveau-Brunswick.

Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Peut-il confirmer que des projectiles contenant des produits chimiques hautement cancérigènes ainsi que des herbicides toxiques furent également utilisés sur le champ de tir de Tracadie-Sheila, oui ou non?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme dans le cas de l'agent orange et

d'autres pratiques utilisées par le ministère dans un passé lointain, nous sommes prêts à examiner chaque cas où des produits ont été utilisés, ont occasionné des problèmes et ont eu des conséquences néfastes. Évidemment, nous sommes préoccupés par le cas de l'agent orange qui, comme je l'ai dit, a été distribué pendant sept jours, deux ans durant, dans les zones limitées de Gagetown. Nous continuerons toute enquête sur toutes nos bases pour voir si d'autres agents ont été utilisés.

* * *

LA JUSTICE

Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, selon *The Gazette* de Montréal du 13 juin, la GRC, en février 2004, estimait que 800 personnes entrent au Canada chaque année afin d'être vendues, notamment dans l'industrie sexuelle. La traite des personnes désigne le recrutement par la menace sous une forme ou une autre, ou par l'offre de paiement par une personne ayant de l'autorité sur une autre aux fins d'exploitation.

Devant cette abomination qu'est la traite des personnes, quelle mesure prend le gouvernement pour empêcher la traite de personnes qui proviennent de l'étranger?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous avons déposé un projet de loi concernant la question de ladite traite. Nous allons tout particulièrement lutter à l'échelle nationale et internationale à cet égard.

Aussi, j'espère que tous les partis de la Chambre des communes appuieront ce projet de loi de sorte que nous puissions l'adopter prochainement.

● (1505)

[Traduction]

Le Président: La députée d'Ahuntsic a prévenu la présidence qu'elle souhaitait soulever la question de privilège. Je l'écoute.

* * *

PRIVILÈGE

LES OBSERVATIONS DES DÉPUTÉS DE MONTMORENCY—CHARLEVOIX—HAUTE-CÔTE-NORD ET DE CALGARY-OUEST

L'hon. Eleni Bakopanos (Ahuntsic, Lib.): Monsieur le Président, au cours du débat sur les initiatives parlementaires, le lundi 9 mai, le député de Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, en présentant des exemples pendant le débat sur le projet de loi C-312, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (nomination des directeurs du scrutin), sur lequel nous nous prononcerons demain, a parlé de ma circonscription et a dit:

[Français]

Dans une autre circonscription, on a découvert que le directeur du scrutin était le président de l'association libérale de circonscription. Qu'on se réveille! Allô la Terre!

[Traduction]

Ce sont là des propos inacceptables.

[Français]

Le directeur du scrutin est le président de l'association libérale de circonscription — dans la circonscription d'Ahuntsic.

[Traduction]

L'affaire ne m'a été signalée que lundi dernier; le député de Calgary-Ouest a fait allusion à l'intervention que le député de Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord avait faite le 9 mai:

Dans son dernier discours, le député a déclaré que des présidents en poste d'associations de comté libérales ont été nommés directeurs du scrutin. Il a cité en exemple ma circonscription, celle d'Ahuntsic.

[Français]

Bien que je sois en faveur de l'intention de la motion du député d'en face, je dois par contre répéter ce que ma collègue, la députée de Gatineau, a dit lors du même débat. Premièrement, je la cite: « il faut faire attention de ne pas en beurrer trop épais. La réputation de gens qui sont impliqués est quand même en jeu. » C'est quelque chose que l'opposition oublie continuellement.

En second lieu, elle a dit que même M. Kingsley, le directeur général des élections du Canada, lors de son témoignage devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, avait répondu que « s'il avait le pouvoir d'engager et de démettre de leurs fonctions les directeurs du scrutin, au jour J, il garderait en place la quasi-totalité des actuels directeurs du scrutin ».

Monsieur le Président, je vous demande donc de demander à votre tour au député de Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord ainsi qu'au député de Calgary-Ouest de retirer leurs commentaires, puisque ces derniers sont tout à fait faux.

[Traduction]

Soyons clairs. Le directeur de scrutin d'Ahuntsic n'était pas président de circonscription lorsqu'il a accepté son poste. Il est donc certain qu'il n'a pas occupé les deux postes en même temps

Nous continuons de salir des réputations à la Chambre par simple opportunisme politique, sans égard aucun pour la vérité. C'est même devenu le sport de prédilection des bloquistes et des conservateurs.

Je demande donc respectueusement que les députés de Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord et de Calgary-Ouest soient invités à rétracter leurs observations qui ne sont pas conformes à la vérité.

• (1510)

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, je désire informer mon collègue — et aussi pour votre bénéfice — que je retire ces paroles.

Le Président: Je remercie l'honorable député. J'espère que cela aura clos la question. Le député de Calgary-Ouest a seulement cité l'honorable député, je crois. De toute évidence, il n'est pas en Chambre en ce moment. Une fois qu'il aura lu cela, peut-être souhaitera-t-il ajouter quelque chose plus tard.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RAPPORT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU GOUVERNEMENT DU CANADA—PROCESSUS ET SYSTÈMES

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, des exemplaires d'un rapport intitulé Examen des prévisions budgétaires du gouvernement du Canada—Processus et systèmes, présenté au gouvernement tel que promis par M. Tim O'Neill.

Affaires courantes

[Français]

LA FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer en cette Chambre, dans les deux langues officielles, une copie du rapport annuel de 2004 de la Fondation autochtone de guérison.

* * *

[Traduction]

CERTIFICATS DE NOMINATION

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 110(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un certificat de nomination concernant la Commission canadienne des affaires polaires. Ce certificat est renvoyé au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): J'ai l'honneur de déposer la réponse du gouvernement à six pétitions.

* * *

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

L'hon. Ralph Goodale (au nom du ministre de l'Industrie) demande à présenter le projet de loi C-59, Loi modifiant la Loi sur Investissement Canada.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Français]

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Traduction]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, deux rapports de la délégation canadienne du Forum interparlementaire des Amériques, le FIA.

Le premier porte sur la réunion du groupe de femmes parlementaires du FAI tenue à Bridgetown, à la Barbade, du 20 au 22 mars.

Le deuxième porte sur la quatrième séance plénière tenue à Brasilia, au Brésil, du 19 au 21 mai.

*Affaires courantes***LA LOI SUR LES FUGITIFS RECHERCHÉS PAR LA JUSTICE ÉTRANGÈRE**

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC) demande à présenter le projet de loi C-409, Loi concernant les fugitifs au Canada qui sont recherchés par la justice étrangère.

—Monsieur le Président, ce projet de loi vise les fugitifs recherchés par la justice étrangère qui résident au Canada. Cette mesure exigerait que le ministre de la Justice présente au Parlement des rapports annuels sur la portée, le volume et l'évolution des demandes d'extradition que reçoit le Canada chaque année. Ces rapports seraient renvoyés au comité permanent compétent de chaque Chambre, qui les examinerait et en ferait rapport. Le comité pourrait recommander qu'une question de droit relative à l'extradition soit renvoyée à la Cour suprême du Canada pour l'obtention d'un avis.

Cette mesure, axée sur la reddition de comptes, vise à assurer que les fugitifs recherchés par la justice étrangère qui résident au Canada reçoivent un traitement dans les plus brefs délais, pour utiliser une expression chère au ministre.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1515)

LE CODE CRIMINEL

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC) demande à présenter le projet de loi C-410, Loi modifiant le Code criminel (crimes sexuels et crimes avec violence).

—Monsieur le Président, il s'agit d'un autre projet de loi qui, dans l'intérêt public, vise à modifier le Code criminel de façon à empêcher l'auteur d'un crime avec violence ou d'un crime sexuel, qui comporte toujours de la violence, de bénéficier d'une condamnation avec sursis en vertu de la loi. Il va dans le sens de l'élargissement de la liste des infractions auxquelles une condamnation avec sursis ne s'appliquerait pas.

Je crois que cette mesure est très appropriée, étant donné la vie brisée des victimes de tels crimes.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC) demande à présenter le projet de loi C-411, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et le Code criminel (niveau de sécurité minimal de l'incarcération pendant le premier tiers de la peine).

—Monsieur le Président, le projet de loi C-411 viserait à modifier le Code criminel afin d'exiger, dans les cas où le tribunal inflige une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus, qu'il fixe par ordonnance le niveau de sécurité minimal de l'incarcération pendant le premier tiers de la peine du détenu.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

LE CODE CRIMINEL

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC) demande à présenter le projet de loi C-412, Loi modifiant le Code criminel (défaut de prendre des mesures raisonnables pour empêcher l'accès à la pornographie juvénile).

—Monsieur le Président, ce projet de loi vise lui aussi et très spécifiquement à protéger les enfants et à empêcher l'accès à la pornographie juvénile.

Le projet de loi viserait à modifier le Code criminel afin d'ériger en infraction le fait, pour une personne qui a en sa possession de la pornographie juvénile réalisée par elle-même ou obtenue d'une autre source, soit de permettre à une autre personne d'y avoir accès, soit de ne pas prendre des mesures raisonnables pour en empêcher l'accès.

Cette disposition s'applique en tout temps, même lorsque la personne est en train d'accéder au matériel. Elle instaure une infraction de responsabilité absolue conformément aux orientations du Code criminel.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1520)

LOI SUR LES PRESTATIONS D'ÉDUCATION POUR SURVIVANTS

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC) demande à présenter le projet de loi C-413, Loi prévoyant le versement de prestations d'éducation au conjoint et aux enfants d'agents de la sécurité publique décédés.

—Monsieur le Président, ce projet de loi, à mon avis, est empreint d'une grande compassion et devrait gagner rapidement la faveur de la plupart des Canadiens et de tous les députés.

Il vise à accorder le versement de prestations d'éducation au conjoint et aux enfants survivants des agents de la sécurité publique. Il permettrait au ministre, dans la plupart des cas, celui de la Sécurité publique et de la Protection civile, d'accorder des prestations d'éducation au conjoint et aux enfants survivants des agents de la sécurité publique qui sont décédés à la suite de blessures subies ou de maladies contractées dans l'exercice de leurs fonctions.

Le projet de loi vise très spécifiquement le conjoint et les enfants survivants des agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions. J'espère que tous les députés vont s'empresser de l'appuyer.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC) demande à présenter le projet de loi C-414, Loi visant à empêcher le gouvernement du Canada d'imposer un loyer aux hôpitaux sans but lucratif

—Monsieur le Président, ce projet de loi d'initiative parlementaire inscrirait dans le droit le principe selon lequel le gouvernement fédéral ne doit pas imposer de loyer à nos hôpitaux communautaires.

Affaires courantes

Il y aurait aussi un avantage pratique. Près de ma circonscription, il y a un hôpital communautaire qui dessert une zone de 400 000 habitants, dont de nombreux aînés. Ces personnes ont besoin d'accéder à des soins de qualité, mais la tentative du gouvernement de hausser le coût de location du terrain de l'hôpital pourrait compromettre cet accès.

Je me joins à mon collègue de Carleton—Mississippi Mills, dont la circonscription est également desservie par cet important hôpital, afin d'empêcher le gouvernement fédéral de hausser le loyer.

Il est malheureux que le Cabinet libéral ne prenne pas ce dossier en main et ne promulgue pas un décret afin de donner le terrain à cet hôpital.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

● (1525)

Le Président: Le député de Dufferin—Caledon veut présenter une motion. Pourrait-il m'indiquer son numéro au *Feuilleton*?

M. Tilson: C'est la motion n° 50, monsieur le Président.

Le Président: La députée d'Oakville veut aussi présenter une motion. Peut-elle dire à la présidence quel est le numéro de sa motion?

Je pense qu'il s'agit de la motion n° 54. Si c'est le cas, la parole est au député de Dufferin—Caledon.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS ET ÉTHIQUE

M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC) propose:

Que le quatrième rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, présenté le 10 mai, soit adopté.

—Monsieur le Président, j'ai le plaisir de proposer l'adoption du quatrième rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

Le mandat du comité porte sur des éléments liés aux bureaux des commissaires à l'information, à la protection de la vie privée et à l'éthique, qui ont trait à leurs responsabilités en tant que titulaires d'une charge publique, en vertu de la Loi sur le Parlement du Canada.

Lors des rencontres qui ont eu lieu avec les commissaires afin de discuter de leur budget principal des dépenses, le comité été informé de préoccupations de longue date quant aux mécanismes de financement des hauts fonctionnaires du Parlement. Le commissaire à l'information, John Reid, a dit au comité qu'en raison d'un financement inadéquat, sa commission faisait face à un arriéré continu et croissant de cas nécessitant une enquête. M. Reid a dit:

Nous vivons une crise financière parce que les ressources n'ont pas augmenté au même rythme que la charge de travail...Malgré nos efforts répétés, y compris plusieurs examens exhaustifs par des experts-conseils indépendants menés conjointement avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, efforts visant à convaincre le Conseil du Trésor d'accorder un financement suffisant à tout l'éventail des fonctions prévues dans le mandat du commissariat, nous n'avons reçu que des fonds d'urgence et un financement partiel.

Le bureau de la commissaire à la protection de la vie privée, Jennifer Stoddart, compte sur deux sources de financement. Un financement est assuré en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, et l'autre en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, la LPRPDE. C'est toutefois davantage la question de

l'indépendance, plus que l'insuffisance des fonds, qui préoccupe la commissaire à la protection de la vie privée. Celle-ci a dit au comité:

Mis à part le fait que nous soyons un agent du Parlement, nous devons tenir compte de la nature même de notre rôle d'ombudsman des secteurs public et privé concernant les questions de protection de la vie privée. À titre d'ombudsman et d'organisme de surveillance du gouvernement pour le Parlement, nous menons des enquêtes et des vérifications d'autres ministères et agences gouvernementaux. L'indépendance nécessaire à notre rôle d'ombudsman a été reconnue par la Cour suprême du Canada dans la décision Lavigne de 2002, qui affirme que nous sommes, et je cite, « indépendants de l'administration gouvernementale ».

Le Comité a pris note des préoccupations soulevées par les commissaires, qui sont des hauts fonctionnaires du Parlement, et il a entrepris d'en faire une étude. Aux fins de cet exercice, le comité a inclus la vérificatrice générale du Canada, le commissaire aux langues officielles et le directeur général des élections.

Les hauts fonctionnaires du Parlement relèvent directement du Parlement, et non du gouvernement fédéral ou d'un ministre en particulier. Cela renforce leur indépendance par rapport au parti au pouvoir. Donc, en raison de ce principe, des préoccupations ont été émises sur le fait que le processus actuel d'adoption du budget n'est peut-être pas le meilleur moyen d'assurer l'indépendance et l'intégrité des fonctions de ces hauts fonctionnaires.

À l'exception du commissaire à l'éthique et du directeur général des élections, les hauts fonctionnaires du Parlement sont d'avis que le mécanisme de financement actuel pourrait entraîner un conflit d'intérêts, en apparence, du moins, entre eux et le gouvernement.

Pendant ses travaux d'étude, le comité a rencontré tous les hauts fonctionnaires du Parlement, des universitaires sur le terrain et des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor, afin de recueillir des renseignements pour régler ce problème. Parmi les préoccupations liées au mécanisme de financement actuel des hauts fonctionnaires du Parlement, on compte les niveaux de financement insuffisants, la lenteur du processus, le manque de transparence et l'incapacité de réagir aux changements relatifs aux besoins de financement, en raison des changements technologiques, de l'expression du mandat et de l'augmentation de la demande pour les services des hauts fonctionnaires.

● (1530)

Les hauts fonctionnaires ont mentionné leurs difficultés pour obtenir l'approbation de leur budget de la part du gouvernement qui fait l'objet de leur enquête. Comme l'a dit le commissaire Reid:

Sauf tout le respect que je vous dois, il est très difficile pour le gouvernement de jouer les deux rôles, celui de bailleur de fonds et celui d'objet d'enquête. Je pense qu'en pareille situation il doit y avoir une certaine friction. Voilà pourquoi, à tout prendre, je préfère que ce soit les députés qui assument la responsabilité du financement au lieu que cela soit aux mains du gouvernement.

La possibilité que le gouvernement ne se retrouve en conflit d'intérêts, étant à la fois bailleur de fonds et objet d'enquête, a été soulevée par tous les hauts fonctionnaires du Parlement que nous avons interrogés, à l'exception de deux d'entre eux. Le commissaire à l'éthique, comme l'indique le premier chapitre, est déjà financé par un mécanisme qui relève du Parlement. Le directeur général des élections obtient la majeure partie de son financement grâce à une autorisation législative, selon des paramètres définis très précisément dans la Loi électorale du Canada.

Affaires courantes

Il faut également noter que le directeur général des élections n'est pas un ombudsman. Il est responsable d'assurer le droit de vote et le droit d'être candidat aux élections. Conformément à ce rôle, l'indépendance de son bureau de toute influence politique est garantie d'un certain nombre de façons, y compris le mécanisme de financement.

Le professeur Craig Forcese, de l'Université d'Ottawa, a comparu devant le comité et a affirmé qu'il y avait un fondement juridique au besoin d'indépendance des hauts fonctionnaires du Parlement. Il a déclaré au comité:

Au moins cinq hauts fonctionnaires du Parlement sont tenus de respecter des normes d'indépendance similaires à celle des tribunaux. Ces cinq hauts fonctionnaires — les commissaires à l'information, à la protection de la vie privée, aux langues officielles et à l'éthique et le vérificateur général — possèdent les pouvoirs d'une cour d'archives, ce qui leur permet d'obliger les témoins à comparaître et à témoigner devant eux. Ils ont donc le pouvoir de sanction pour outrage au tribunal lorsqu'il est commis devant eux. Parce qu'ils possèdent ce pouvoir, la Constitution exige que ces hauts fonctionnaires soient suffisamment indépendants du gouvernement.

Le comité a examiné différents modèles de financement. Il a d'abord examiné le modèle qu'applique le Bureau du commissaire à l'éthique. Selon ce modèle, les budgets des fonctionnaires du Parlement doivent être soumis aux présidents de la Chambre des communes, du Sénat ou des deux chambres. Ces derniers les transmettraient au Président du Conseil du Trésor qui, à son tour, les déposerait en même temps que les prévisions gouvernementales pour l'année. Les budgets ne seraient pas autorisés par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le comité a aussi examiné un modèle du Royaume-Uni préconisé par certains. Au Royaume-Uni, une commission qui compte des représentants de tous les partis et qui est établie par une loi examine les budgets que propose le bureau national de contrôle et dépose au Parlement les modifications qu'elle juge indiquées. La commission des comptes publics, comme on l'appelle, est formée du président du comité des comptes publics, du leader de la Chambre des communes et de sept autres députés nommés par la Chambre. Ces députés ne peuvent être ministres.

On a aussi proposé un modèle prévoyant l'établissement d'un groupe d'experts. Selon le vérificateur général, ce groupe pourrait être composé de trois personnes. Le président de la Chambre des communes et le président du Sénat nommeraient chacun une personne, et le Conseil du Trésor nommerait la troisième. Lorsqu'il a témoigné au comité, le professeur Forcese, pour sa part, a proposé un autre modèle comportant un financement à long terme. Il a dit:

J'ai donc pensé à une formule pluriannuelle qui établirait le financement de base des hauts fonctionnaires du Parlement, pour éviter à ceux-ci l'obligation qu'ils ont actuellement de s'adresser chaque année au Conseil du Trésor ou pour écarter au moins la perception que leurs activités dans une année donnée pourraient influencer la mesure dans laquelle le gouvernement est disposé à leur accorder un financement suffisant. L'idée a des incidences sur la question de l'indépendance ainsi que sur les frais entraînés par l'établissement d'un groupe d'experts.

• (1535)

Après plusieurs séances, le comité a conclu que le financement actuel des hauts fonctionnaires du Parlement est totalement inacceptable parce que, à tout le moins, il alimente la perception selon laquelle les restrictions budgétaires pourraient entraver leurs fonctions essentielles. Selon le consensus général, le pouvoir d'établir un budget ne devrait plus être exclusivement réservé à l'exécutif, le Parlement devrait jouer un rôle plus actif et critique dans l'élaboration du budget et l'allocation des ressources devrait être fondée sur l'analyse objective d'experts.

Le comité estime qu'il faudrait établir un organisme parlementaire semblable au modèle britannique qui se pencherait sur les prévisions budgétaires des hauts fonctionnaires du Parlement.

Enfin, il a proposé le lancement d'un projet pilote en 2006-2007 et 2007-2008 dans le cadre duquel l'actuel Bureau de régie interne de la Chambre des communes serait chargé d'établir le budget du Parlement avec la participation initiale des commissaires à l'information, à la protection de la vie privée et à l'éthique. Le comité a aussi recommandé de faire participer la vérificatrice générale à ce projet pilote.

Voilà ce que le comité a décidé de recommander à la Chambre. J'aimerais parler davantage de deux de ces recommandations.

Premièrement, le comité a recommandé la création d'un nouvel organisme parlementaire chargé d'établir un mécanisme de financement de tous les hauts fonctionnaires du Parlement. Ce nouvel organisme, ainsi que le nouveau processus de financement, devrait suivre les principes suivants: premièrement, il devrait être composé de députés comme de sénateurs, dont autant viendraient du gouvernement que de l'opposition; deuxièmement, les propositions budgétaires annuelles des hauts fonctionnaires seraient présentées à ce nouvel organisme, accompagnées d'un document du Secrétariat du Conseil du Trésor dans lequel ce dernier établirait les paramètres budgétaires, analyserait les données, déterminerait les points à problème et donnerait des conseils quant à la faisabilité de la proposition; troisièmement, cet organisme pourrait demander conseil à des experts, ainsi qu'aux comités parlementaires concernés, afin de l'aider dans ses délibérations; et enfin, ses recommandations devraient être soumises aux deux Chambres du Parlement, le cas échéant, qui les transmettent ensuite au Conseil du Trésor afin qu'elles soient déposées dans le cadre du processus général d'établissement des budgets du gouvernement.

La deuxième et dernière recommandation du comité portait que le Bureau de régie interne serve à titre expérimental d'organisme parlementaire d'établissement des budgets pour les bureaux des commissaires à l'information, à l'éthique et à la protection de la vie privée afin de donner suite à la recommandation un. Comme je l'ai dit, ce projet serait lancé pour deux ans, soit les exercices 2006-2007 et 2007-2008 et ferait l'objet d'un examen parlementaire dès qu'il serait terminé.

Telles étaient les deux recommandations du comité. Le comité a consacré un temps considérable à étudier les postes des divers hauts fonctionnaires du Parlement. Les personnes suivantes ont comparu devant le comité: le commissaire à l'éthique Shapiro, accompagné de Micheline Rondeau-Parent, directrice, Communications et relations parlementaires et de la directrice des Services corporatifs; le commissaire John M. Reid, du Commissariat à l'information du Canada.

Un autre jour, les personnes suivantes ont comparu: la commissaire Jennifer Stoddart, du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada; Jean-Pierre Kingsley, du Bureau du directeur général des élections, accompagné de Diane R. Davidson, sous-directrice générale des élections et première conseillère juridique.

Affaires courantes

Nous avons également reçu la commissaire Dyane Adam, du Commissariat aux langues officielles. Stephen Wallace, sous-secrétaire adjoint intérimaire, Secteur des opérations gouvernementales, du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a comparu à deux reprises, accompagné de diverses personnes de son bureau. La vérificatrice générale Sheila Fraser, du Bureau du vérificateur général du Canada, a comparu, accompagnée de Jean Ste-Marie, vérificateur général adjoint, Services juridiques. Comme je l'ai déjà signalé, Craig Forcese, professeur de droit, de l'Université d'Ottawa, a comparu également.

● (1540)

Comme les députés peuvent le constater, nous passons un temps considérable à délibérer et à en arriver à des conclusions. Je recommande aux députés qui ne l'ont pas déjà fait de lire le rapport.

J'aimerais résumer certains des éléments contenus dans la conclusion du rapport. Il y est dit:

Il ne fait pas de doute que l'actuel processus d'établissement des budgets des hauts fonctionnaires du Parlement soulève de graves préoccupations.

Je pense que la préoccupation immédiate a été soulevée par le commissaire John Reid qui a fait sa présentation au Conseil du Trésor pour le financement et qui a reconnu qu'il pourrait y avoir une enquête en cours au Conseil du Trésor. La question est de savoir si tout le processus peut être indépendant et si quelqu'un qui demande de l'argent à quelqu'un d'autre sur qui il enquête peut être indépendant. Le comité estime que non, et c'est pourquoi il a conclu que le status quo était inacceptable.

À tout le moins, cela donne l'impression que les fonctions essentielles de ces hauts fonctionnaires seraient entravées par des restrictions budgétaires imposées par l'organe même dont ils sont chargés d'examiner à fond les actes.

Nous avons estimé qu'il doit y avoir apparence de justice. Nous n'avons pas fait d'allégations précises contre qui que ce soit, mais cette situation nous a préoccupés, particulièrement lorsque le commissaire Reid a dit qu'il recevait un financement absolument inadéquat.

Le rapport dit également:

Tous nos témoins, y compris les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor, étaient préoccupés par l'actuel mécanisme de financement; toutefois, les opinions divergeaient quant à la meilleure façon de résoudre ce problème.

Nous avons estimé que les recommandations étaient un compromis équitable entre les diverses positions qui nous ont été présentées.

Le rapport poursuit:

Tout le monde ne s'entendait pas sur le modèle de financement à utiliser pour les hauts fonctionnaires du Parlement, mais il nous a semblé qu'il existait un consensus général sur ce qui devrait guider l'élaboration d'un nouveau mécanisme de financement. Premièrement, le processus d'établissement du budget ne doit plus être la responsabilité exclusive de l'exécutif, même s'il faut en même temps maintenir un mécanisme approprié pour l'examen du rendement, l'analyse critique du budget et la reddition de comptes.

Le comité a conclu pour finir:

Le Parlement doit jouer un rôle plus important et plus crucial dans le processus d'établissement du budget, et les décisions relatives à l'attribution des ressources doivent être fondées sur une analyse objective et experte.

Ce qui permettra aux membres de ce nouveau comité de recevoir les conseils de différents experts dans les divers domaines abordés.

Le rapport dit encore:

Le processus devrait être pratique, transparent, simple et rapide. Enfin, le système devrait tenir compte des différences qui existent dans les mandats des divers hauts fonctionnaires et dans les rapports qu'ils doivent présenter.

Les postes sont différents les uns des autres. Nous croyons que la proposition que le comité avance en tient compte.

Le rapport se poursuit ainsi:

Le Comité est convaincu qu'un organisme parlementaire doit étudier les présentations budgétaires des hauts fonctionnaires du Parlement. Cet organisme pourrait être semblable à la commission des comptes publics du R.-U. en ce sens qu'il devrait compter des représentants de tous les partis et qu'il pourrait intégrer des représentants du Sénat, peut-être en prévoyant que les deux Présidents siègent d'office au sein de cette commission, ce qui permettrait de tenir compte que certains hauts fonctionnaires font rapport à la fois à la Chambre des communes et au Sénat. Comme c'est le cas pour la commission du Royaume-Uni, et en fait le Bureau de régie interne de la Chambre des communes aussi, cet organisme parlementaire devrait être permanent, et comme le Bureau, compter un nombre égal de représentants du gouvernement et de l'opposition.

● (1545)

Étant donné l'expertise déjà acquise par le Secrétariat du Conseil du Trésor dans le domaine de l'examen critique et de l'analyse des budgets des hauts fonctionnaires du Parlement et de la prestation de conseils à cet égard, nous estimons qu'il est impératif que le Secrétariat continue à assumer cette fonction en appuyant cet organisme parlementaire. Le Secrétariat pourrait transmettre une présentation distincte qui accompagnerait les propositions budgétaires des hauts fonctionnaires.

Voilà ce que, au nom du comité, je soumetts à l'attention de la Chambre. La proposition me semble excellente pour ménager une certaine indépendance dans la façon dont il faudrait se comporter avec les hauts fonctionnaires des Communes et même du Sénat. Je demande à la Chambre d'adopter la motion.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député et son comité d'avoir présenté la motion relative au financement des mandataires du Parlement.

Je voudrais faire quelques commentaires.

Premièrement, avant la création de ce comité, le commissaire à la protection de la vie privée et le commissaire à l'information ont fait rapport, pendant la dernière législature, au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires. Dans le cadre de notre examen annuel de leurs budgets, comme le député le sait sans doute déjà, il n'a jamais été question de ce financement et aucune préoccupation n'a été exprimée à cet égard. Ce problème est en fait nouveau.

Cependant, un comité spécial formé de représentants de tous les partis a été chargé de la question de l'accès à l'information. Il est intéressant de noter qu'à cette époque, le commissaire à la protection de la vie privée, M. Reid, a recommandé la fusion des rôles de commissaire à la protection de la vie privée et de commissaire à l'accès à l'information. Il semble qu'il y ait plus ample matière à discussion que le simple financement de chaque mandataire.

Affaires courantes

L'autre aspect, comme le député le sait, c'est que la question de la protection de la vie privée est un peu floue à ce stade, car nous sortons d'une période pendant laquelle il y a eu changement de titulaire du poste. Le député sait que le commissaire à la protection de la vie privée de l'époque, M. George Radwanski, a démissionné en raison de certains problèmes et que Mme Stoddart l'a remplacé. Pendant cette période, le principal financement en ce qui concerne la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques était un financement distinct. La mise en oeuvre est maintenant terminée. Je présume que, compte tenu du remplacement de M. Radwanski et de la mise en oeuvre de la loi, il faut probablement un nouvel examen des besoins en matière de financement.

Je pense qu'il s'agit vraiment d'un domaine important que nous devons examiner. Je doute que quiconque dans cet endroit s'oppose à ce que les mandataires du Parlement reçoivent le financement dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs obligations statutaires.

J'ai une question à poser au député au sujet des deux recommandations du rapport. Cela m'a peut-être échappé, mais je n'y ai vu aucune demande de réponse du gouvernement dans les délais habituels. Je me demande si le comité s'est posé la question de savoir s'il voulait une réponse rapide du gouvernement ou s'il espérait seulement que quelque chose finisse par aboutir.

M. David Tilson: Monsieur le Président, le comité ne s'est pas encore penché sur l'idée de combiner les deux postes, mais il pourrait le faire plus tard.

Il serait tentant de soulever l'affaire Radwanski, mais je n'ai pas vraiment envie de le faire. Certains d'entre nous l'avaient peut-être à l'esprit durant nos travaux. Lors de l'examen des prévisions budgétaires, il est devenu très évident que nous pensions tous que l'indépendance des commissaires faisait problème.

Tous les mandataires du Parlement doivent s'adresser au Conseil du Trésor, sauf le commissaire à l'éthique qui, lui, passe par le Président. Tous ont soulevé la possibilité qu'ils doivent faire enquête sur une personne, au gouvernement, qui approuve leurs dépenses. Certains se sont plaints de manquer de fonds et d'avoir des arriérés. Ils ont donné à penser qu'on essayait de les retarder. Cela n'a jamais été mentionné, mais nous avons perçu un besoin d'indépendance. C'est ce qui a motivé le comité à faire ce qu'il a fait.

En réponse à la dernière question du député, quant à savoir si nous avons consulté le gouvernement, M. Wallace, du Conseil du Trésor, a comparu devant le comité. Il a présenté un exposé et a dit qu'il serait disposé à nous prêter sa collaboration. Je rappelle au député que ce qui est proposé, c'est de se donner deux années pour examiner comment cela pourrait fonctionner, mais que tous s'entendent pour dire que le statu quo n'est pas acceptable.

• (1550)

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le député de Dufferin—Caledon, qui a accompli un travail exemplaire comme président suppléant du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. Comme les députés le savent, le président de ce comité a été incapable d'exercer ses fonctions ces derniers mois en raison d'une très grave maladie. Nous avons demandé au député de Dufferin—Caledon de le remplacer à titre de président suppléant. Je dois dire qu'il a fait un travail fantastique en maintenant la cohésion du comité et en le gardant sur la bonne voie.

La question que je veux poser au député concerne l'indépendance. Il a dit à plusieurs reprises durant son discours que tous les

mandataires du Parlement doivent exercer leurs fonctions en toute indépendance du gouvernement d'une manière à laquelle s'attendent les Canadiens.

Compte tenu de la recommandation du comité selon laquelle on demanderait à un organisme indépendant, en l'occurrence le Comité de la régie interne, de recommander en dernière analyse les budgets des mandataires du Parlement, le député croit-il que cet organisme aurait l'impartialité voulue pour veiller à ce que l'indépendance des mandataires du Parlement soit primordiale?

Autrement dit, croit-il qu'en établissant le système recommandé par le comité, on assurerait la sacro-sainte indépendance des mandataires du Parlement et on ferait en sorte que ces derniers accomplissent leur travail de la manière à laquelle s'attendent une majorité de Canadiens?

M. David Tilson: Monsieur le Président, à l'heure actuelle, l'exécutif du gouvernement approuve les budgets des mandataires du Parlement qui enquêtent sur ce même exécutif, les ministres et d'autres, ou qui le pourraient. C'est pourquoi nous proposons que le comité comprenne des députés de tous les partis de la Chambre qui examineraient les présentations. Le comité ne préparerait pas les budgets. Ce sont les divers commissaires qui les prépareraient et qui les présenteraient. Ils travailleraient de concert avec le Conseil du Trésor.

Nous tâchons d'instaurer une certaine indépendance et la perception de cette indépendance. En fait, parce qu'il reviendrait au Parlement et non à un seul parti, celui au pouvoir, d'approuver les budgets, nous estimons qu'il y aurait indépendance.

• (1555)

Mme Bonnie Brown: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'avais cru comprendre que j'avais l'accord de la Chambre pour présenter une motion, malgré le débat, étant donné qu'il s'agit d'une motion de procédure: il y a eu des discussions entre les partis, et vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Que le treizième rapport du Comité permanent de la santé, présenté à la Chambre des communes le mercredi 1^{er} juin, demandant une prolongation de 30 jours de séance pour étudier le projet de loi C-420, soit adopté sans débat.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Selkirk—Interlake, Le Programme de commandites.

Affaires courantes

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne cette motion, je suis pratiquement certain que si la députée d'Oakville profitait de l'occasion pour consulter l'opposition, celle-ci donnerait son consentement si la motion était présentée une seconde fois.

Je veux faire quelques brèves observations à propos de cette question. Comme je l'ai indiqué dans mes questions, je doute qu'il y ait quelqu'un en cette Chambre qui conteste le fait que les hauts fonctionnaires du Parlement, à savoir la Vérificatrice générale, la Commissaire aux langues officielles, le Directeur général des élections, le Commissaire à la protection de la vie privée et le Commissaire à l'information, devraient tous recevoir le financement approprié pour s'acquitter de leurs obligations prévues par la loi.

Je signale, dans l'avant-propos du quatrième rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, une déclaration du président selon laquelle tous les députés savaient que c'était là un pas dans la bonne direction en vue de rétablir la confiance de la population envers le Parlement et ses hauts fonctionnaires. Je m'opposerais à ce que cette déclaration fasse allusion aux hauts fonctionnaires.

Si les députés veulent dénigrer cet endroit, ils peuvent le faire, mais en ce qui concerne les hauts fonctionnaires, j'espère que le député et tous les députés s'entendront pour dire que rien ne porte à penser que les hauts fonctionnaires du Parlement, et les titulaires de ces postes, aient jamais, à ma connaissance du moins, été mis en question quant à leur compétence et à leurs capacités. Je tenais à faire cette observation.

Je signalerai aussi que le député a fait remarquer que le problème soulevé par le comité portait sur l'exécution des obligations législatives. Je ne suis pas certain, mais je crois qu'on a fait allusion au fait qu'il pourrait y avoir un problème d'indépendance parce qu'un haut fonctionnaire du Parlement pourrait se voir privé des fonds dont il a besoin pour s'acquitter de ses obligations législatives parce qu'il va trop loin dans une enquête.

En faisant ce genre de remarque, on se trouve presque à attribuer des motifs plus ou moins honorables aux personnes responsables, c'est-à-dire les parlementaires membres des comités et les personnes qui examinent les prévisions budgétaires au Conseil du Trésor. Il est absolument absurde de laisser entendre que quelqu'un priverait un haut fonctionnaire du Parlement du financement dont il a besoin parce que ce haut fonctionnaire serait sur le point de découvrir quelque chose dans le cadre d'une enquête. Ce genre de remarque n'a pas sa place ici.

Nous avons un certain travail à faire ici. Encore une fois, je crois que tous les députés seraient d'accord pour dire que c'est là une question sur laquelle il faut se pencher. Je vais encourager le gouvernement à examiner ce rapport très attentivement.

Je sais que le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires a été saisi de la question parce que ce comité, dont je suis actuellement vice-président, tient à voir à ce que les prévisions budgétaires des divers ministères et organismes soient examinées soigneusement par les parlementaires et ce, régulièrement.

Cela étant dit, je pense que le député peut être encouragé de l'appui qu'il constate et j'espère que nous pourrions aller de l'avant.

Je crois que le temps est venu de poursuivre nos travaux. Par conséquent, je propose:

Que le débat soit ajourné maintenant.

● (1600)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx) : À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Convoquez les députés.

● (1645)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 126)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	André
Angus	Asselin
Augustine	Bachand
Bagnell	Bains
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélangier
Bell	Bellavance
Bennett	Bergeron
Bevilacqua	Bigras
Blaikie	Blais
Blondin-Andrew	Boire
Boivin	Bonin
Bonsant	Bouchard
Boudria	Boulianne
Bourgeois	Bradshaw
Brison	Broadbent
Brown (Oakville)	Brunelle
Bulte	Byrne
Cannis	Cardin
Carr	Carrier
Carroll	Catterall
Chan	Christopherson
Clavet	Cleary
Coderre	Comartin
Comuzzi	Côté
Cotler	Crête
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	Demers
Deschamps	Desjarlais
Desrochers	DeVillers
Dhalla	Dion
Dosanjh	Drouin
Dryden	Duceppe
Easter	Efford
Emerson	Eyking
Faille	Folco
Fontana	Frulla
Fry	Gagnon (Québec)

Affaires courantes

Gagnon (Jonquière—Alma)	Galloway
Gaudet	Gauthier
Godbout	Godfrey
Godin	Goodale
Graham	Guarnieri
Guay	Guimond
Holland	Ianno
Jennings	Julian
Kadis	Karetak-Lindell
Karygiannis	Khan
Kotto	Laframboise
Lalonde	Lapierre (Outremont)
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lastewka
Lavallée	Layton
LeBlanc	Lemay
Lessard	Lévesque
Longfield	Loubier
MacAulay	Macklin
Malhi	Maloney
Marceau	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
McCallum	McDonough
McGuinty	McGuire
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLellan
McTeague	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	Neville
Owen	Pacetti
Paquette	Paradis
Patry	Perron
Peterson	Pettigrew
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Plamondon	Poirier-Rivard
Powers	Ratansi
Redman	Regan
Robillard	Rodriguez
Rota	Roy
Russell	Saada
Sauvageau	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Sgro	Siksay
Silva	Simard (Beauport—Limoilou)
Simard (Saint Boniface)	Simms
Smith (Pontiac)	St-Hilaire
St. Amand	St. Denis
Steckle	Stronach
Szabo	Telegdi
Temelkovski	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Basques)	
Thibault (West Nova)	Tonks
Torsney	Ur
Valeri	Valley
Vincent	Wappel
Wasylycia-Leis	Wilfert
Wrzesnewskyj	Zed- — 192

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Batters
Benoit	Bezan
Breitkreuz	Brown (Leeds—Grenville)
Casey	Casson
Chong	Cummins
Devolin	Doyle
Duncan	Epp
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Gallant
Goldring	Goodyear
Gouk	Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guergis	Hanger
Harper	Harris
Harrison	Hill
Hinton	Jean
Johnston	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lauzon	Lukowski
Lunn	Lunney
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Mark	Menzies
Merrifield	Miller
Mills	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Nicholson

O'Connor	Obhrai
Oda	Pallister
Penson	Poillievre
Prentice	Preston
Rajotte	Reid
Richardson	Ritz
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Skelton
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
Sorenson	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tilson
Toews	Trost
Tweed	Van Loan
Watson	Williams
Yelich- — 83	

PAIRÉS

Aucun

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je déclare la motion adoptée.

Je désire informer la Chambre qu'il reste deux heures et 24 minutes de débat sur la motion d'adoption du quatrième rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. Par conséquent, le débat sur la motion est reporté à une séance ultérieure.

[Traduction]

La Chambre reprend maintenant l'étude des affaires courantes. Nous en sommes à la rubrique « Motions ».

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai parlé aux whips de tous les partis et je me demande si la Chambre serait d'accord pour que nous revenions à la présentation des rapports de comités pour que je puisse présenter un rapport du Comité du patrimoine.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PATRIMOINE CANADIEN

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le dixième rapport du Comité permanent du patrimoine canadien qui porte sur l'industrie canadienne de la cinématographie.

Il s'agit d'un rapport provisoire, un rapport d'étape sur les témoignages entendus jusqu'à présent. Plus de 180 témoins ont comparu devant le comité. En terminant, permettez-moi de souligner que le comité réitère aujourd'hui son engagement à terminer son étude lorsque la Chambre reprendra ses travaux à l'automne.

J'aimerais remercier tous ceux qui ont participé à ce travail imposant.

PÉTITIONS

LE MARIAGE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer une autre pétition qui m'a été transmise par le révérend Francis Humphrey de la Peoples Church of Montreal. Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que le mariage est la meilleure assise sur laquelle fonder une famille et élever des enfants et ils disent que la définition du mariage, c'est-à-dire l'union d'un homme et d'une femme, est contestée.

Ils demandent donc au Parlement d'adopter une loi visant à reconnaître en droit fédéral le mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme pour toute la vie

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter. Elle compte 118 pages et 1 704 signatures et porte sur la préservation du mariage. Il s'agit d'une très bonne pétition. Son libellé diffère de certaines autres. Elle mentionne que notre gouvernement doit maintenir la définition historique, biologique, culturelle et religieuse du mariage, et elle dit que le mariage est l'union exclusive d'un homme et d'une femme.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de garantir la liberté d'expression des grands-parents, des parents, des enseignants, des conseillers, des minorités ethniques et des personnes religieuses lorsqu'ils font valoir les avantages du mariage traditionnel. Ils demandent donc au gouvernement de protéger le droit des enfants d'être élevés par leur père et leur mère biologiques. Je tiens à dire que les noms inscrits sur cette pétition montrent clairement qu'elle est présentée par des personnes de diverses origines ethniques. Je recommande que le Parlement commence à tenir compte de ces pétitions, au lieu de les faire déposer et disparaître dans l'ombre.

• (1650)

M. Bradley Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Monsieur le Président, je suis ravi, au nom d'un groupe d'électeurs du nord de ma circonscription, notamment des environs de Birch Hills, Hagen et Domremy, de présenter à la Chambre des communes une pétition portant sur le mariage. Ces citoyens du Canada rappellent à la Chambre que le mariage, défini comme étant l'union permanente d'un homme et d'une femme, est la meilleure assise sur laquelle fonder une famille et élever des enfants. Ils font également remarquer que la définition du mariage a été modifiée par les tribunaux et que le Parlement a compétence exclusive pour définir le mariage. Les pétitionnaires exhortent donc le Parlement à définir le mariage dans le droit fédéral comme étant l'union permanente et exclusive d'un homme et d'une femme.

POSTES CANADA

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions concernant la fermeture de bureaux de poste ruraux. Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire en sorte que le bureau de poste de Halbrite demeure ouvert et que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ruraux soit maintenu. La pétition est signée par 170 personnes. Une pétition semblable émanant d'habitants de Manor, en Saskatchewan, est signée par 190 personnes. Une autre provient de la municipalité de Colgate, dans cette même province, où les gens réclament que leur bureau de poste demeure ouvert et que le moratoire soit maintenu.

LE MARIAGE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, je présente deux pétitions signées par des gens de la région d'Ottawa qui demandent au Parlement d'adopter une loi

Affaires courantes

visant à redéfinir le mariage comme étant exclusivement l'union à vie d'un homme et d'une femme.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'hon. Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, en tant que députée de Parkdale—High Park, la circonscription où vit la plus grande population de Canadiens d'origine tibétaine, je suis fière de présenter une pétition signée par des centaines de personnes, dont bon nombre vivent dans ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'accorder une place centrale au Tibet dans la politique canadienne à l'égard de la République populaire de Chine et de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de promouvoir une entente négociée sur l'avenir du Tibet entre Beijing et le Dalaï-Lama ou son représentant.

LA JUSTICE

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, au nom des habitants de Winnipeg-Centre qui ont soulevé le problème dont il est question, je présente une pétition dans laquelle les signataires affirment que les activités des bandes de jeunes ont pris des proportions épiques à Winnipeg.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que soient appliquées les dispositions de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et de modifier la loi de manière à ce que les jeunes âgés de 13 ans ou plus puissent être mis en accusation comme des adultes et que les parents soient tenus responsables des activités criminelles de leurs enfants de 12 ans ou moins. Les pétitionnaires attirent l'attention du Parlement sur cette question.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une autre pétition, cette fois-ci, au nom d'habitants de ma circonscription de Prince George—Peace River, des collectivités de Tumbler Ridge, Rose Prairie, Hudson's Hope, Charlie Lake et de la ville de Fort St. John.

Les pétitionnaires souhaitent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que la création et l'utilisation de pornographie juvénile sont condamnées par une nette majorité de Canadiens. Ils estiment que le projet de loi C-20 des libéraux ne protège pas adéquatement nos enfants et que le gouvernement libéral n'a pas su empêcher la défense fondée sur la valeur artistique d'être invoquée pour justifier la production et la possession de pornographie juvénile. Les pétitionnaires prient donc le Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour rendre illégal tout document qui encourage ou glorifie la pornographie juvénile.

Initiatives ministérielles

●(1655)

L'AUTISME

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par un grand nombre de parents et de personnes qui se préoccupent des enfants autistes, qui sont vulnérables. Les pétitionnaires prient le gouvernement de modifier la Loi canadienne sur la santé et les règlements connexes pour que certaines thérapies soient considérées comme un traitement médical essentiel pour les enfants atteints d'autisme et de faire en sorte que les gouvernements soient tenus de fournir ce traitement essentiel ou d'en défrayer les coûts.

Les pétitionnaires recommandent la création de projets universitaires visant à établir l'étiologie de la maladie et à améliorer la capacité d'offrir à tous les Canadiens atteints d'autisme le meilleur traitement possible.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 145.

[Texte]

Question n° 145—**M. Rob Merrifield:**

En ce qui concerne la Loi canadienne sur la santé: a) permet-elle à des cliniques privées d'assurer des services de santé nécessaires sur le plan médical et financés par l'État; b) une province a-t-elle déjà été sanctionnée par le gouvernement fédéral en vertu de la Loi simplement pour avoir accordé un contrat à une clinique privée pour la prestation de services de santé financés par l'État?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Voici la réponse de Santé Canada:

a) la Loi canadienne sur la santé exige que tous les services de santé assurés et médicalement nécessaires soient remboursés par les régimes provinciaux et territoriaux d'assurance-maladie. Les gouvernements provinciaux sont les principaux responsables de la prestation des services de santé financés par l'État, conformément à la Loi canadienne sur la santé, et certains de ces services, tels que les services médicaux, sont assurés par des fournisseurs privés. Cependant, la Loi canadienne sur la santé s'applique aux services de santé assurés, qu'ils soient offerts dans des établissements hospitaliers publics ou privés. Les personnes assurées peuvent ne pas être facturées pour ces services ni s'adonner au resquillage pour les obtenir.

b) Les provinces et les territoires sont chargés de l'administration et de la prestation des services de soins de santé. Certaines provinces ont conclu des contrats de sous-traitance avec des fournisseurs privés pour la prestation de services médicalement nécessaires, surtout dans le domaine des interventions chirurgicales et diagnostiques. La Loi canadienne sur la santé prévoit que les résidents assurés n'ont pas à payer pour des tels services.

La prestation de services assurés par le secteur privé, dans un but lucratif, suscite des inquiétudes en regard de la Loi canadienne sur la santé lorsque les fournisseurs acceptent ou exigent des paiements à titre privé pour des services assurés et permettent le resquillage chez les patients qui ont les moyens de payer pour avoir un accès privilégié à ces services. Le gouvernement fédéral préfère que le système de santé financé par l'État soit amélioré. Aucune province n'a été pénalisée par le gouvernement fédéral, en vertu de la Loi canadienne sur la santé, pour avoir conclu un contrat avec des

cliniques privées pour la prestation de services de santé financés par l'État.

Depuis la promulgation de la Loi canadienne sur la santé, durant la période d'avril 1984 à mars 2004, un montant de 8 753 151 dollars a été déduit des contributions pécuniaires provinciales en raison des dispositions sur la surfacturation et les frais modérateurs. Cela comprend les déductions appliquées aux frais d'établissement pour les services médicalement nécessaires dans les cliniques et aux frais imposés aux patients pour des services de santé assurés dans des cliniques de chirurgie privées.

[Français]

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, je suggère que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI AUTORISANT LE MINISTRE DES FINANCES À FAIRE CERTAINS VERSEMENTS

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendements.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Il reste deux minutes et 30 secondes au député de Port Moody—Westwood—Port Coquitlam pour des questions et des commentaires.

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, l'un de mes collègues libéraux a pris deux minutes et demie pour me poser une question sur les cinq minutes qui m'étaient accordées pour les questions et les commentaires. Or, sa question le passionne tellement et il a tellement hâte d'entendre la réponse, qu'il n'est même pas présent à l'heure actuelle.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député sait très bien qu'il ne doit pas mentionner les absences et les présences des députés. Maintenant qu'il a fait valoir son point de vue, il peut procéder.

M. James Moore: Monsieur le Président, il nous reste un grand total de 120 secondes, et si les députés qui étaient présents lors de mon discours veulent bien me poser une question, j'y répondrai avec plaisir.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs sont d'avis que, s'il y a un excédent, c'est que le fardeau fiscal des Canadiens est trop élevé. Le député croit-il que les excédents ne devraient pas exister, et son parti croit-il qu'on ne devrait pas rembourser la dette nationale?

M. James Moore: Monsieur le Président, nous croyons que la meilleure solution consiste à avoir des budgets équilibrés. Cependant, lorsque les budgets équilibrés sont du genre qui permet au premier ministre de se retirer dans une petite pièce fermée avec le chef du NPD pour lui griffonner sur un bout de papier qu'il lui donnera 4,6 milliards de dollars en échange des votes de son parti à la Chambre, on peut difficilement prétendre qu'il s'agit d'un budget fédéral bien ciblé.

Initiatives ministérielles

Nous croyons aux budgets équilibrés, mais nous croyons aussi qu'il faut accroître le pouvoir des familles. Le Parti conservateur a le caucus parlementaire le plus jeune de l'histoire du Canada. Nous avons 20 députés de moins de 40 ans. Nous avons 4 députés de moins de 30 ans. Mon parti s'inquiète plus que tout autre parti représenté à la Chambre des communes de la dette massive que le gouvernement impose comme fardeau à ma génération.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, plus tôt, le député de Mississauga-Sud a déclaré à la Chambre que le gouvernement libéral avait remboursé 66 milliards de dollars de la dette. En admettant que celle-ci a effectivement été réduite de 66 milliards de dollars, cela ne veut pas dire qu'elle a été remboursée. C'est plutôt grâce à la baisse des taux d'intérêt et au fait que le gouvernement a une moins grosse obligation quant au service de la dette, qu'avant l'ajustement des taux d'intérêt.

J'aimerais que le député de Port Moody—Westwood—Port Coquitlam commente cette assertion inexacte des libéraux qui prétendent avoir effectivement remboursé 66 milliards de dollars de la dette.

• (1700)

M. James Moore: Monsieur le Président, le gouvernement libéral est loin d'avoir fait suffisamment pour aider les jeunes Canadiens en allégeant les problèmes liés à la dette du Canada qui s'accumule depuis longtemps. Cela ne fait aucun doute.

Quand on voit que les dépenses de programmes ont augmenté de presque 20 p. 100 au cours des deux dernières années et que, par surcroît, le gouvernement a encore des excédents et qu'il donne 4,6 milliards de dollars, alors oui, il est évident que les excédents sont trop élevés. Le gouvernement peut respecter ses exigences de dépenses et peut quand même avoir des excédents. Par définition, un excédent résulte d'une surimposition. Les impôts prélevés en trop devraient revenir aux familles et servir à rembourser la dette pour que le Canada puisse aller de l'avant.

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-48, un projet de loi que le gouvernement appelle un projet de loi connexe, mais que beaucoup d'entre nous appelons le budget néo-démocrate.

Le Parti conservateur n'est pas contre l'idée d'améliorer le sort des établissements d'enseignement postsecondaire. Nous ne sommes pas contre l'idée de donner aux municipalités un meilleur accès aux fonds pour les travaux d'infrastructure comme les égouts, les aqueducs ou les transports en commun. Nous ne sommes pas contre la construction de logements sociaux supplémentaires pour les défavorisés.

Au contraire, dans le Canada que nous voulons, les jeunes peuvent recevoir une éducation à un coût raisonnable, trouver un emploi bien rémunéré, acheter une maison, élever une famille et le reste. Nous croyons au rêve canadien et au droit de chaque citoyen de réaliser ce rêve. Ce projet de loi est beaucoup moins lié au rêve canadien qu'à la volonté du Parti libéral de se maintenir au pouvoir pour toujours. Il reflète aussi le rêve néo-démocrate d'avoir beaucoup plus de poids dans le processus parlementaire.

Le projet de loi, comme nous le savons tous, a été esquissé à l'endos d'une vieille enveloppe dans une petite salle obscure au milieu de la nuit. Ce n'est pas l'oeuvre d'un bon gouvernement, mais plutôt une illustration du recours à des expédients politiques. C'est le prix qu'un gouvernement corrompu déterminé à s'accrocher au pouvoir a dû payer au NPD pour éviter d'être renversé. Ce projet de loi contient beaucoup de promesses et peu de détails c'est-à-dire, en plein le genre de projet de loi que le NPD savait pouvoir plaire aux

libéraux. Le NPD a vendu son âme au Parti libéral. Les néo-démocrates sont maintenant les complices des libéraux dans la corruption, les scandales et les mauvaises décisions de dépenses que nous voyons depuis que ces derniers forment le gouvernement.

Si ce que le projet de loi C-48 contient est si important pour les libéraux, pourquoi ne l'ont-ils pas inclus dans le projet de loi de budget original, le projet de loi C-43? Étant donné les coupes effectuées par le gouvernement dans les transferts aux provinces dans le cadre de ses efforts visant à équilibrer le budget national, tout le monde sait que les étudiants, les soins de santé, les services municipaux et les sans-emploi ont été frappés durement. Bref, dans les années 1990, les libéraux ont équilibré leur budget en refillant le déficit aux municipalités et le NPD le sait très bien.

Depuis que j'ai été élu à cet endroit il y a huit ans, il m'est arrivé souvent d'appuyer des motions du NPD qui attiraient l'attention sur les effets dévastateurs des politiques du gouvernement au fil des ans. Les néo-démocrates savent que les libéraux sont au pouvoir depuis beaucoup trop longtemps, depuis suffisamment longtemps pour être l'objet d'une corruption généralisée; malgré cela, les néo-démocrates ont conclu une entente avec les libéraux, une entente dont ils ne devraient pas être fiers.

Dans le cadre de cette entente, le NPD a insisté pour que soient annulées les baisses d'impôt qui étaient prévues à l'intention des entreprises dans le projet de loi C-43, le projet de loi principal sur le budget. Ces baisses d'impôt devaient rendre les entreprises canadiennes plus concurrentielles à l'échelle mondiale. Elles devaient permettre aux entreprises d'étendre leurs activités et de créer plus d'emplois. Nous étions en faveur de ces baisses d'impôt.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le NPD a refusé d'accorder des baisses d'impôt qui créent plus d'emplois pour les chômeurs. Nous, du Parti conservateur, ne sommes pas contre la création d'emplois ou la bonification des emplois partout au Canada. Les dizaines de milliers de personnes du Canada atlantique qui ont dû quitter leur foyer pour aller travailler en Ontario et en Alberta ne sont fort probablement pas contre, elles non plus.

• (1705)

Le NPD se présente comme le parti des travailleurs, mais je vous le demande, qu'est-ce qui compte plus qu'un bon emploi pour un travailleur de nos jours? Les entreprises sont les plus grandes créatrices d'emplois au Canada et je n'arrive pas à comprendre que le NPD ne les appuie pas.

Lorsque les libéraux ont été portés au pouvoir au début des années 1990, ils ont mis à sac le régime d'assurance-emploi. Ils ont fait en sorte qu'il soit plus difficile pour les travailleurs saisonniers d'avoir accès aux prestations d'assurance-emploi et, lorsque ceux-ci y avaient accès, ils avaient droit à des prestations moins élevées et d'une durée moins longue. Autrement dit, les libéraux ont utilisé le régime d'assurance-emploi et les fonds prélevés grâce aux cotisations trop élevées pour amasser d'importants excédents qui ont servi à des choses comme le scandale des commandites. Voilà le genre de politique que le NPD appuie actuellement.

J'ai posé la question plus tôt, qu'est-ce qui est plus important qu'un bon emploi pour un travailleur? J'ajouterais même qu'est-ce qui est plus important pour un travailleur sans emploi qu'un bon régime d'assurance-emploi, un régime qui peut soutenir un travailleur saisonnier jusqu'à ce qu'il réintègre de nouveau le marché du travail? C'est ici que le NPD a failli à la tâche. Non seulement l'entente budgétaire qu'il a conclue nuit-elle à la création d'emplois, mais elle n'a pas servi à obtenir des libéraux des améliorations extrêmement importantes au régime d'assurance-emploi.

Initiatives ministérielles

Comment le NPD peut-il se qualifier de parti socialiste tout en évacuant complètement les travailleurs de son pacte avec le gouvernement? Il avait la possibilité de faire quelque chose de vraiment bien pour les travailleurs canadiens, mais il a échoué.

Parlons de l'Accord atlantique. Le premier Accord atlantique a été signé en 1985 et il visait à donner à la province de Terre-Neuve-et-Labrador environ 70 p. 100 de ses recettes. Ensuite, tout cet argent a été récupéré par le gouvernement fédéral sous forme de péréquation. Au cours de la campagne électorale, le Parti conservateur s'est engagé à donner à la province la totalité des recettes provenant de ses ressources extracôtières.

Les libéraux ont dû se faire tordre le bras pour signer une entente avec Terre-Neuve-et-Labrador. Lorsque cette entente a été signée, nous avons tenté à plusieurs reprises de séparer l'Accord atlantique du projet de loi principal sur le budget pour en faire un projet de loi distinct qui aurait pu être adopté rapidement.

Les libéraux ont chaque fois refusé. Le NPD nous appuyait dans cette démarche; or, dans leurs tractations avec les libéraux, les néo-démocrates ont-ils insisté pour que l'Accord atlantique fasse l'objet d'un projet de loi distinct? Non. Ont-ils insisté pour que cette condition fasse partie de leur arrangement concernant le budget? Non. Le NPD a abandonné l'Accord atlantique comme il a abandonné les travailleurs et les habitants du Canada atlantique. Il ne s'est pas servi de sa position pour obtenir de meilleures prestations d'assurance-emploi pour les Canadiens de l'Atlantique, où il y a une forte main-d'oeuvre saisonnière. Il a abandonné les gens du Canada atlantique en n'insistant pas pour que l'Accord atlantique fasse l'objet d'une mesure législative distincte.

Si le NPD gagnait les élections, ni moi ni personne d'autre au pays ne l'empêcherions de tenir compte de ses priorités dans l'établissement du budget. Je ne serais pas nécessairement d'accord, comme d'autres, avec les priorités de dépense, mais si le NPD avait été élu par le peuple, il aurait absolument le droit de présenter le genre de budget qu'on nous présente aujourd'hui.

Cependant, le NPD n'est pas au pouvoir. Je me souviens d'ailleurs des dernières étapes des dernières élections, où les libéraux ont écrasé les néo-démocrates en disant au peuple qu'un vote pour le NPD était un vote pour les conservateurs. Ils ne s'empressaient pas de soutenir le NPD à ce moment-là, et pourtant, le NPD était entièrement disposé à soutenir un gouvernement corrompu et entaché de scandales. Je pense qu'au bout du compte, le NPD paiera très cher aux prochaines élections.

• (1710)

Nous sommes actuellement saisis d'un projet de loi budgétaire qui a découlé d'une entente secrète entre le NPD et les libéraux. Cette entente, gribouillée sur le dos d'une enveloppe, probablement à 2 h 00 du matin, vaut 4,6 milliards de dollars. Est-ce là une façon de gouverner un pays, le NPD qui gribouille un projet de loi budgétaire dans une chambre d'hôtel au milieu de la nuit sur le dos d'une enveloppe ou d'une vieille serviette en papier? Est-ce là une façon de gouverner?

Le projet de loi C-48 n'est pas vraiment un projet de loi budgétaire. Il est un recueil de vagues promesses marmonnées, comme je l'ai dit déjà, dans l'ombre au milieu de la nuit, quand le premier ministre était dans la pire position politique possible. Il ne s'agit pas d'honneur. C'est un expédient politique. Il s'agit d'avoir une place à la table du pouvoir. Les Canadiens méritent beaucoup plus que cela.

M. Russ Powers (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, Lib.): Madame la Présidente, je félicite le député de ses

observations. Peut-être pourra-t-il expliquer à la Chambre une chose que j'ai de la difficulté à comprendre. La discussion que nous avons eue a mené à l'approbation, par tous les partis, du projet de loi C-43 la semaine dernière. Le Parti conservateur, le NPD et le Parti libéral ont tous apporté une contribution positive à l'appui du projet de loi C-43 et à tous les éléments qui y sont liés. Je songe à l'injection de fonds pour les villes et les collectivités, aux initiatives liées à l'environnement et au Protocole de Kyoto. Il y a tellement de bonnes mesures, y compris l'Accord atlantique, dont va bénéficier le député et la région qu'il représente.

Si, la semaine dernière, le projet de loi C-43 était une si bonne mesure aux yeux des députés de son parti, pourquoi ceux-ci ne sont-ils pas d'accord avec les améliorations que le projet de loi C-48 apporte au projet de loi C-43?

M. Norman Doyle: Madame la Présidente, je n'ai absolument aucun problème à appuyer le projet de loi C-43. Comme le député l'a mentionné, cette mesure renferme de très bonnes choses, notamment l'Accord atlantique. Même si nous en avons contre le fait que le Parti libéral a inclus l'Accord atlantique dans un projet de loi omnibus au lieu de le présenter dans un projet de loi distinct, nous avons appuyé le projet de loi C-43, mais nous sommes maintenant saisis du projet de loi C-48.

Comme je l'ai dit il y a quelques instants, si le NDP devait prendre le pouvoir aux élections, personne ne lui contesterait le droit de présenter un budget. Je suis convaincu que le NPD proposerait des choses sur lesquelles nous serions d'accord et d'autres sur lesquelles nous serions en profond désaccord. Toutefois, ce n'est pas le NPD qui est au pouvoir en ce moment. Ce n'est pas de cette façon qu'on dirige un pays.

Ce n'est pas de cette façon qu'on présente un budget. Le gouvernement, qui est minoritaire, risquait fort de perdre le pouvoir et, tout à coup, le NPD a proposé ce que j'appelle un projet de loi fondé sur le chantage pour faire adopter des mesures qui ne devraient pas être présentées. Il a enlevé du budget les réductions d'impôt aux sociétés. Ces réductions auraient donné aux entreprises la possibilité d'augmenter leur main-d'oeuvre, c'est-à-dire d'employer un plus grand nombre de personnes. En fait, ce parti, qui prétend être le parti des travailleurs au pays, est en train d'éliminer des emplois. Comme je l'ai dit, le NPD va payer cher pour son geste aux prochaines élections.

• (1715)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la Présidente, je suis content de pouvoir interroger mon collègue de St. John's-Est sur sa campagne de désinformation d'aujourd'hui. Je sais qu'il était monteur de charpentes métalliques. J'étais pour ma part charpentier. Nous représentons donc tous les deux des métiers de la construction. Je me demande comment il expliquera aux travailleurs de sa circonscription que son parti s'oppose notamment à deux éléments de notre budget équilibré amélioré, à savoir le projet de loi C-48.

Un de ces éléments est le fonds pour les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des maisons. Les propriétaires de St. John's pourront améliorer leurs maisons, ce qui créera des emplois pour les travailleurs de la construction, réduira ce qu'il en coûte pour habiter leurs maisons et réduira les émissions de gaz à effet de serre. Ils recevront une subvention à cette fin. Je me demande si le député s'est adressé aux travailleurs de St. John's-Est pour savoir s'ils s'opposaient à cette mesure.

Initiatives ministérielles

Le deuxième élément au sujet duquel il aura du mal à expliquer son opposition est le fonds de protection des salaires que le NPD a réussi à négocier au nom des travailleurs canadiens. En cas de faillite, il existerait un fonds pour payer aux travailleurs les salaires qui leur sont dûs. Les travailleurs n'auraient donc plus à attendre des années pour que les fiduciaires de la faillite libèrent les biens de l'entreprise en faillite.

Comment expliquera-t-il aux gens de St. John's qu'il votera contre ces deux très bonnes idées?

M. Norman Doyle: Madame la Présidente, ces questions pourraient être très intéressantes, mais il serait encore plus intéressant de voir le député demander à son chef pourquoi il a failli si pitoyablement à sa tâche.

La semaine dernière, un député néo-démocrate essayait de faire adopter un projet de loi d'initiative parlementaire sur l'assurance-emploi. Lorsque le chef néo-démocrate s'est trouvé dans une position lui permettant d'exercer une influence sur le gouvernement libéral, il aurait pu dire ceci au premier ministre du Canada: « Nous luttons depuis longtemps et avec acharnement pour que des changements soient apportés à l'assurance-emploi. Mettez en oeuvre ces réformes pour aider les travailleurs saisonniers de la région atlantique et les travailleurs saisonniers partout au Canada. » Pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

Les questions du député pourraient être intéressantes, mais il essaie actuellement de détourner l'attention des questions réelles, notamment l'assurance-emploi, l'Accord atlantique et bien d'autres que son chef n'a pas appuyées.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour parler du projet de loi C-48 au nom des gens de Saskatoon—Rosetown—Biggar.

Mes électeurs se sont toujours opposés à l'approche libérale consistant à dépenser sans un plan adéquat, qui est manifeste dans le projet de loi C-48.

Il est étonnant que le premier ministre ait consenti à mettre en péril sa réputation dans le domaine financier en adoptant un tel processus budgétaire. Visiblement, son désir de s'accrocher au pouvoir lui a fait suivre des avenues que l'on n'aurait pas soupçonnées il y a 18 mois, à l'époque où il ne pouvait pas commettre d'erreur. C'est à cause de cette obsession de demeurer au pouvoir à tout prix que ce budget n'est pas conçu en fonction des bonnes priorités, me semble-t-il. Il vise davantage à faire bonne impression qu'à faire du bien. Il a assez bonne apparence aujourd'hui, mais attention aux conséquences demain.

L'approche libérale est cruelle non seulement pour les contribuables, mais surtout pour ceux qui dépendent des services promis. Je dois attirer l'attention de mes collègues sur ce qui me semble être la plus grosse lacune de ce document budgétaire.

Au cours des dernières années, il y a eu des milliers d'histoires dans les médias et des centaines de discours et de questions à la Chambre des communes sur les prix agricoles au Canada. Imaginez le choc et la déception pour moi et mes électeurs lorsque nous avons constaté que le projet de loi ne mentionnait même pas le dilemme dans lequel se trouvent les agriculteurs. Pas un mot. Au moment même où ils croyaient que leur appel à l'aide avait été entendu à Ottawa, ils ont constaté qu'ils avaient été officiellement ignorés par le gouvernement libéral. La situation n'a fait qu'empirer lorsque le Nouveau Parti démocratique est intervenu et n'a rien prévu pour leur venir en aide. Le Parti conservateur est le seul à prendre la défense de nos familles d'agriculteurs et des collectivités rurales.

On a promis des programmes pour les agriculteurs, mais le gouvernement n'a pas tenu ses promesses. Les programmes sont inefficaces et enrayés par la paperasserie et les retards. Ils ne sont d'aucun secours pour ceux qui en ont si cruellement besoin.

La vérificatrice générale a émis de sérieuses réserves sur la capacité d'autres ministères à mettre en oeuvre efficacement des programmes. C'est à ces ministères que les libéraux veulent accorder encore plus d'argent par le biais du projet de loi C-48, notamment celui des Affaires indiennes et du Nord et l'Agence canadienne de développement international.

Par ailleurs, le Bureau du Vérificateur général vérifie actuellement les dépenses du gouvernement du Canada en matière de changements climatiques et publiera ses conclusions l'année prochaine. On peut seulement imaginer les conséquences néfastes qu'elles pourraient avoir pour l'ensemble de nos citoyens.

Le Parti conservateur veut que les besoins sociaux des Canadiens soient comblés. Nous reconnaissons que de nombreux Canadiens ne reçoivent pas le niveau d'aide qu'ils méritent du gouvernement libéral. C'est le résultat direct de l'approche libérale à tous les problèmes, qui consiste à gaspiller de l'argent sans avoir de plan. Les libéraux tentent de résoudre leurs problèmes à coup d'argent, jusqu'à ce que leurs détracteurs se taisent.

Cette approche a coûté cher au Canada par le passé, et elle lui coûtera encore plus à l'avenir. Les dépenses irréfléchies n'entraînent pas la stabilité à long terme ou la prospérité nationale. Il est irresponsable et cruel envers les Canadiens les plus démunis d'injecter de telles sommes dans des programmes gouvernementaux qui n'atteignent pas leurs objectifs. En plus de ne rendre service à personne et de donner de faux espoirs, c'est du gaspillage.

Si le gouvernement était responsable, il verrait tout d'abord à ce que les deniers actuels soient dépensés de façon efficace afin d'améliorer les programmes et les services et ainsi veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

L'étape du comité est une étape importante du processus législatif. Elle est censée permettre d'améliorer la qualité des projets de loi grâce aux témoignages d'experts et à l'expérience des divers membres. À l'étape du comité, la coalition composée des libéraux, des néo-démocrates et des bloquistes s'est opposée aux efforts des conservateurs pour rétablir la gestion financière prudente.

Le Parti conservateur a tenté d'offrir de réelles solutions aux Canadiens comme les droits sur les biens matrimoniaux pour les femmes autochtones et le respect de la responsabilité et de la transparence.

J'ai participé au processus dans le cadre du Comité des affaires autochtones. Ce dernier a travaillé pendant des mois pour cerner les problèmes, trouver des solutions et formuler les recommandations. Comme c'est trop souvent le cas avec le travail des comités, nous sentons que nos efforts ont été en vain.

Ce n'est pas nous, les députés, qui écoperons. Ce seront nos électeurs, nos concitoyens qui paieront le prix de cette occasion ratée.

Initiatives ministérielles

● (1720)

Également, à l'étape du rapport, le Parti conservateur a tenté de proposer des amendements pour que les dépenses liées au projet de loi C-48 fassent davantage l'objet d'une reddition de comptes aux Canadiens et reflètent une plus grande prudence financière. Nous avons consenti un effort sincère pour éviter la répétition du gaspillage, de la mauvaise gestion et des gabegies qui caractérisent le gouvernement libéral depuis des années. Les contribuables ont exigé une meilleure reddition de comptes et nous avons tenté de l'assurer, mais les libéraux et le NPD nous ont barré la route à chaque étape.

Nous avons proposé comme amendement d'augmenter le montant de l'excédent à réserver pour le remboursement de la dette. Les économies d'intérêt réalisées pourraient permettre d'éviter des compressions futures de programmes sociaux en raison des changements démographiques à venir. Nous en avons proposé un autre qui obligerait le gouvernement à déposer avant la fin de chaque année un plan définissant ses intentions de dépense des montants prévus au projet de loi à l'étude.

L'amendement des conservateurs à l'article 3 garantirait des mécanismes importants de responsabilisation et de transparence pour les sociétés appartenant entièrement au gouvernement fédéral, dont notamment la Monnaie royale canadienne, la Société canadienne des postes et la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Tout gouvernement doit accorder une importance primordiale à l'obligation redditionnelle et à la transparence, surtout dans le cas qui nous occupe, puisque le projet de loi C-48 prévoit la dépense additionnelle de 4,5 milliards de dollars de deniers publics.

Le Parti conservateur va continuer à obliger les libéraux et les néo-démocrates à rendre des comptes lorsque les dépenses sont mal ciblées et entraînent du gaspillage. À titre de porte-parole en matière de développement social, je me suis inquiétée des modalités choisies par le gouvernement pour le financement des services de garde d'enfants.

Les 700 millions de dollars prévus pour cette année ont été versés dans un compte en fiducie. La vérificatrice générale a critiqué ces comptes en fiducie, disant que leurs activités échappaient à l'examen du Parlement et à la Loi sur l'accès à l'information. Il n'y a pas moyen d'appliquer l'obligation de rendre compte à un programme qui, nous le savons, coûtera des milliards de dollars. Il est fort probable que nous assistons au début du prochain gâchis d'un milliard de dollars. Si le ministre est si fier de son travail, pourquoi refuse-t-il de nous rendre des comptes? Pourquoi ouvre-t-il la porte au scandale et à la mauvaise gestion?

Il importe en outre de préciser que ces comptes en fiducie constituent un moyen commode de dire que l'on a dépensé d'argent alors que ce n'est pas le cas. En fait, seuls 351 millions de dollars sur les 700 millions ont été affectés aux provinces jusqu'à maintenant pour les garderies. Autrement dit, la moitié des fonds n'ont pas encore été dépensés. Malheureusement, si ce compte en fiducie est géré de la même façon que les autres, comme le fonds du millénaire, l'argent non dépensé sera perdu s'il n'est pas dépensé. Il ne sera pas reversé aux recettes générales.

J'avais espéré que le gouvernement libéral, appuyé par les députés néo-démocrates, accepte les efforts sincères déployés par le Parti conservateur pour améliorer le projet de loi. Qui plus est, j'avais espéré que nos familles agricoles, les collectivités rurales et les personnes âgées ne soient pas oubliées. Beaucoup d'occasions ont été perdues dans ce budget, mais les dommages qu'il provoquera ne seront vraiment connus que longtemps après son adoption.

● (1725)

M. Wajid Khan (Mississauga—Streetsville, Lib.): Madame la Présidente, la députée a parlé de gestion financière prudente. J'aimerais lui rafraîchir la mémoire.

Tout le monde parle d'un déficit de 42 milliards de dollars, mais je tiens à corriger ce chiffre. Sous les conservateurs, le déficit est passé de moins de 200 milliards à plus de 600 milliards de dollars et, au moment des élections, la prévision pour l'année qui s'en venait était de 53 milliards de dollars. Les Canadiens et le Canada ne pouvaient plus se permettre cela une minute de plus. C'est pourquoi le Parti conservateur a été réduit à deux sièges. Il ne devrait pas l'oublier.

Les conservateurs essaient de nous enseigner la prudence et la gestion financière alors que nous accumulons les excédents et que, budget après budget, nos résultats en matière d'emploi s'améliorent. Si le gouvernement baigne dans la corruption, pourquoi la députée et son parti ont-ils appuyé le projet de loi C-43?

Mme Carol Skelton: Madame la Présidente, je veux rassurer le député: il y a plein de bonnes choses dans le projet de loi C-43, auxquelles nous sommes favorables. Nous avons appuyé le projet de loi la semaine dernière, parce qu'il contient d'excellents éléments. Toutefois, nous n'avons pas confiance dans un projet de loi rédigé sur une serviette de table. Je ne sais pas à quel moment de la journée il a été rédigé. Certains de mes collègues affirment que cela s'est passé tard le soir dans une chambre mal éclairée.

Je ne crois pas que c'est une bonne façon, pour un ministre des Finances ou pour le gouvernement d'un pays, de rédiger un budget ou de le compléter. Si ces mesures étaient si bonnes, pourquoi ne pas les avoir incluses dans le premier budget? Pourquoi le ministre des Finances ne les a-t-il pas mises dans le budget? Pourquoi les libéraux ont-ils présenté à la Chambre ce projet de loi d'une page? Pourquoi ces mesures ne sont-elles pas dans le budget initial?

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Madame la Présidente, les gens de la Saskatchewan ont pu voir ce qu'il advient d'une économie lorsque les néo-démocrates socialistes y appliquent leurs politiques. Les entreprises ont été chassées de la province. Toute une génération de jeunes gens sont partis et ont élu domicile dans une autre province où les possibilités économiques étaient meilleures et où il était plus facile de trouver un emploi et d'élever une famille.

Si on regarde ce qui se passe au niveau fédéral, se pourrait-il qu'on commence à voir des gens quitter le pays pour s'installer à l'étranger, au lieu de passer d'une province à l'autre? On a beaucoup parlé d'exode des cerveaux il y a quelques années, alors que les Canadiens déménageaient aux États-Unis où les débouchés étaient meilleurs. J'ai peur que la même chose se produise si le budget socialiste mis de l'avant par les néo-démocrates est adopté. Ce qui est arrivé à l'économie de ma province, la Saskatchewan, pourrait bien se reproduire au niveau fédéral. Le NPD a fait fuir les jeunes et les entreprises de la province. Verrons-nous la même situation se produire au niveau fédéral si certaines de ces politiques sont adoptées?

Initiatives ministérielles

• (1730)

Mme Carol Skelton: Madame la Présidente, nous sommes très fiers de notre province, la Saskatchewan, qui célèbre son centenaire cette année. Nous avons de nombreuses ressources naturelles, mais nous avons aussi plusieurs problèmes de mauvaise gestion et de dérapages financiers. De grosses sommes ont été dépensées dans des sociétés d'État, sans être comptabilisées. C'est arrivé à plusieurs reprises. Les jeunes quittent la province parce qu'ils n'arrivent pas à trouver d'emploi. Dans le climat actuel, il n'est pas facile de trouver de l'emploi ou de lancer une petite entreprise en Saskatchewan.

J'ai parlé à un groupe de personnes handicapées au cours de la fin de semaine. Ces dernières ont souligné que notre gouvernement n'avancait pas l'argent qui devait être versé aux termes des ententes multilatérales signées avec le gouvernement fédéral. Si les députés conservateurs ne s'étaient pas battus pour notre province en matière de péréquation cette année, personne n'aurait défendu notre province. Personne n'a fait quoi que ce soit. Le premier ministre Williams est intervenu. Il est venu rencontrer le premier ministre, mais il n'a pas fait un très bon travail.

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour parler du projet de loi C-48, cette loi budgétaire concoctée par Buzz Hargrove et le chef du NPD et griffonnée sur une serviette de papier.

Au moment où le NPD s'apprête à formuler d'autres exigences au premier ministre et aux libéraux en échange de son soutien continu au gouvernement libéral, je crois qu'il est utile de rappeler aux Canadiens le bilan de la dernière minorité libérale fédérale qui a été soutenue par le NPD.

Voici simplement quelques éléments à prendre en considération au sujet du dernier gouvernement de coalition libéro-néo-démocrate. Entre les années financières 1972-1973 et 1974-1975, les dépenses consacrées aux programmes du gouvernement fédéral ont bondi de 50 p. 100, passant de 18,8 milliards à 28,2 milliards de dollars. Les impôts et autres recettes prélevées auprès des Canadiens ont grimpé de 52 p. 100, de 19,2 milliards à 29,3 milliards de dollars.

D'octobre 1972 à juillet 1974, le taux d'inflation a plus que doublé, passant de 5,2 p. 100 à 11,1 p. 100. Le taux préférentiel des banques à charte a presque doublé, faisant un bond de 6 p. 100 à 11 p. 100. Les taux des hypothèques de cinq ans ont avancé de deux points de pourcentage, atteignant 11,4 p. 100.

Il n'est donc pas étonnant que des organismes comme le Conseil canadien des chefs d'entreprises et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante aient exprimé de graves préoccupations au sujet du projet de loi C-48 et des dépenses imprudentes qu'il propose.

Ces dépenses effrénées sont aggravées par l'absence totale d'un plan encadrant la façon dont ces dépenses seront faites. Dépenser sans avoir de plan conduit tout droit au gaspillage et à la mauvaise gestion. Cela est cruel non seulement pour les contribuables, mais, ce qui est plus important, pour les personnes tributaires de services qui ont été promis.

En ma qualité de porte-parole de l'opposition pour l'agriculture et l'agroalimentaire, je trouve incroyable que malgré les critiques à la fois du chef du NPD et du porte-parole du NPD en matière d'agriculture, le projet de loi C-43 ne prévoit rien pour les agriculteurs des régions rurales du Canada. Le NPD n'a absolument rien fait pour remédier à ces omissions flagrantes dans le projet de loi C-48.

N'oublions pas que c'est le chef du NPD qui, à la Chambre, a déclaré ce qui suit au sujet du projet de loi C-43: « Comment le

député [...] peut-il appuyer un budget qui ne prévoit rien pour les agriculteurs, alors que ces derniers sont réduits à la dernière extrémité? »

Par ailleurs, le porte-parole du NPD en matière d'agriculture avait beaucoup de choses à dire concernant le projet de loi C-43. Il a dit: « Les libéraux ont présenté le budget à la Chambre quelques jours avant que l'injonction ne soit accordée au groupe R-CALF, et nous avons pu voir quel était leur plan quinquennal pour l'agriculture. Un gros zéro. » Il a également dit que le budget ne comportait « aucune mesure pour venir en aide à long terme à l'agriculture au Canada » et que, « aux familles canadiennes propriétaires d'une ferme, le budget n'offre rien du tout ». Un peu plus tard, il a ajouté: « Le budget ne comporte aucune mesure pour encourager les jeunes familles à s'installer sur une ferme [...] Nous sommes ici une fois de plus pour voir le plan pour le Canada agricole. Malheureusement, ce plan est présenté dans le budget et il est vide. »

Le NPD disait que les familles d'agriculteurs n'avaient rien à espérer du projet de loi C-43 sur le budget, et le chef du NPD nous dit maintenant que le projet de loi C-48 ne prévoit rien, lui non plus, pour les familles d'agriculteurs.

Compte tenu du comportement du chef du NPD, il est évident que le NPD se fiche des familles d'agriculteurs et n'a pas l'intention de les aider au moment où elles en ont besoin. En dépit des belles paroles du NPD au sujet des besoins du monde agricole, ce parti n'a rien fait pour aider les producteurs agricoles avec le projet de loi C-48. Il est évident que les priorités du NPD sont ailleurs.

Le gouvernement parle de la diminution du revenu des agriculteurs. Pourtant, la plupart de nos producteurs agricoles qui exportent continuent de se faire dire avec intransigence par le gouvernement libéral que, dans l'Ouest canadien, ils n'ont pas le choix que de mettre en marché leur blé et leur orge par l'intermédiaire de ce qu'on appelle la Commission canadienne du blé.

Le Parti conservateur du Canada croit que le monopole de la Commission canadienne du blé dans le domaine de la mise en marché des grains devrait être aboli. Les agriculteurs devraient avoir le choix. Ils devraient avoir la possibilité de mettre en marché leurs grains eux-mêmes s'ils le veulent et de tirer profit des conditions du marché pour maximiser leurs profits.

• (1735)

En outre, le contexte commercial injuste dans lequel se trouvent nos producteurs de céréales et d'oléagineux n'est ni durable ni acceptable. Ces producteurs sont toujours confrontés aux subventions et droits injustes que leur imposent des organismes étrangers à l'OMC et qui les désavantagent sérieusement. Les céréaliculteurs canadiens perdent 1,3 milliard de dollars chaque année en raison des subventions accordées par les Européens et les Américains.

La commission albertaine des céréales estime que, si les tarifs étaient réduits, les agriculteurs obtiendraient 16 \$ la tonne de plus pour le blé, 19 \$ pour l'orge et 71 \$ pour le canola.

Dans ce contexte, le Parti conservateur du Canada appuie les objectifs de la ronde de Doha, car ils représentent des améliorations importantes pour ce qui est de l'accès aux marchés, de l'élimination graduelle des subventions à l'exportation et de la réduction des programmes nationaux de soutien qui perturbent le marché.

Cette position est énoncée dans la politique du commerce international du Parti conservateur dont voici le texte:

Initiatives ministérielles

Aux futures rondes de négociations commerciales, un gouvernement conservateur défendra vigoureusement la réduction des obstacles et tarifs commerciaux internationaux. Un gouvernement conservateur cherchera à éliminer les subventions aux exportations, qui perturbent le marché, dans des délais clairement définis. Il cherchera à avoir une définition claire de ce qui constitue une subvention aux exportations.

Nous nous réjouissons qu'un groupe spécial de l'ALENA ait déclaré que les droits imposés par les États-Unis sur le blé de force roux de printemps canadien étaient injustes. Cependant, la façon dont le gouvernement s'occupe des wagons-trémies risque d'entraîner l'imposition de nouveaux droits par les États-Unis à très court terme.

Parlant de wagons-trémies et de budgets, je rappelle que le gouvernement libéral a annoncé il y a neuf budgets de cela son intention de se défaire de 12 000 wagons-trémies lui appartenant. Neuf ans plus tard, il est toujours propriétaire de ces wagons.

Le processus ne devrait pas être compliqué. Le gouvernement et l'industrie des céréales ont mené un examen très poussé appelé « Examen de la manutention et du transport du grain au Canada », sous la direction du juge Willard Estey et cet examen a été évalué par Arthur Kroeger, qui y a donné son appui. Le juge Estey recommandait de se défaire des wagons à leur juste valeur marchande.

Le gouvernement pourrait vendre ces wagons sur le marché, ce qui serait juste pour tous les contribuables canadiens. Cependant, à l'issue de tractations en coulisse menées par le ministre des Transports au détriment des contribuables canadiens, ces wagons seront cédés pour presque rien.

Les États-Unis voient les wagons-trémies appartenant au gouvernement comme une subvention indirecte aux céréaliculteurs canadiens. Pire, la cession de ces wagons dans une transaction non commerciale risque d'amener les États-Unis à imposer de nouveaux droits sur le blé canadien.

Le gouvernement continue de faire faux bond aux agriculteurs en créant des programmes de soutien du revenu inadéquats pour les producteurs agricoles qui sont aux prises avec des situations difficiles dont ils ne sont absolument pas responsables.

Il est inimaginable que ni le projet de loi C-43 ni le projet de loi C-48 ne contiennent quoi que ce soit pour aider les familles d'agriculteurs canadiens. Les producteurs canadiens luttent pour leur survie. Ils ne devraient pas avoir à se battre contre leur propre gouvernement.

Le Parti conservateur s'est toujours opposé à la manière qu'ont les libéraux de dépenser sans avoir de plan acceptable, ce qu'ils font encore dans le projet de loi C-48. Ce projet de loi donne suite au nouveau budget fédéral, ce budget néo-démocrate que les libéraux ont présenté après avoir prétendu qu'il leur était impossible de le faire.

Vu l'absence de détails sur les programmes qui seront élaborés par suite de ce projet de loi et étant donné que les libéraux n'ont jamais excellé à optimiser les dépenses, il n'y a guère de garantie que les objectifs du projet de loi seront atteints, que l'argent du contribuable sera dépensé convenablement et que le sort des Canadiens s'améliorera.

Le Parti conservateur tient à ce que les besoins sociaux des Canadiens soient satisfaits et il reconnaît que bien des Canadiens ne reçoivent pas du gouvernement fédéral toute l'aide qu'ils méritent.

Il est dommage que la coalition du NPD et des libéraux ait bloqué, à l'étape du rapport, les efforts du Parti conservateur, qui voulait proposer des amendements pour faire en sorte qu'on rende mieux

compte aux Canadiens des dépenses prévues dans le projet de loi C-48 et qu'on adopte une attitude plus prudente en matière budgétaire.

Nos amendements visaient plusieurs fins: accroître le montant de l'excédent qui serait affecté au remboursement de la dette; forcer le gouvernement à déposer un plan d'ici la fin de l'année pour montrer comment il entend dépenser l'argent débloqué par le projet de loi; mettre en place des mécanismes plus solides pour assurer la responsabilisation et la transparence des sociétés qui appartiennent en propriété exclusive au gouvernement fédéral.

Hélas, les deux partis de la coalition ont préféré ne rendre aucun compte de l'argent du contribuable qu'ils dépenseront. Voilà pourquoi je voterai contre le projet de loi C-48.

● (1740)

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Madame la Présidente, les observations de la députée d'en face m'ont intéressé, étant donné surtout le bilan des conservateurs en matière de gestion des finances.

Jetons un coup d'oeil au gouvernement conservateur de Mulroney, pendant les années 80 et 90. Comme nous le savons, nous avons des déficits records. Nous savons également que, lors de la dernière campagne électorale, le Parti conservateur a présenté le programme le plus coûteux de l'histoire de la politique au Canada. Il voulait tout simplement jeter l'argent par les fenêtres.

Nous savons aussi que, au sujet du projet de loi C-43, les conservateurs ne se sont même pas présentés au travail ce jour-là et qu'ils ont pleinement appuyé le fait que le gouvernement donne 4,6 milliards de dollars aux entreprises.

Lorsqu'ils étaient au pouvoir, les conservateurs ont eu un bilan très déplorable en matière de gestion financière. Les deux tiers du temps, dans tout le pays, au niveau provincial ou fédéral, ils ont accumulé des déficits. Ils ont eu les pires déficits de l'histoire du Canada lorsqu'ils formaient le gouvernement, et ils ont présenté la plus grosse facture aux contribuables pour leurs promesses démesurées lors de la dernière campagne électorale. Heureusement, la plupart des Canadiens ont rejeté cela.

Les observations de la députée au sujet du soutien aux agriculteurs m'ont intéressé, car il n'y avait rien dans le projet de loi C-43 qui portait sur la crise dans le secteur agricole. Le porte-parole du NPD en matière d'agriculture, le député de Timmins—Baie James, a fait des pieds et des mains à la Chambre pour faire en sorte que les agriculteurs soient bien conscients des mesures qui s'imposent, mais les conservateurs ont essentiellement abandonné les agriculteurs de tout le pays en refusant d'appuyer les institutions de gestion de l'offre.

La députée y a fait allusion dans son allocution en disant qu'elle n'appuierait pas les institutions de gestion de l'offre, qu'elle était en faveur du genre d'ententes à rabais auxquelles nous risquons d'assister par l'entremise de l'OMC.

Je suis préoccupé, car les conservateurs ont un bilan financier très médiocre, particulièrement lorsqu'il est question de résultats des exercices financiers. Les conservateurs ont également un bilan très médiocre lorsqu'il s'agit de défendre les agriculteurs de tout le pays, d'appuyer les réductions des impôts des sociétés et d'exercer des pressions. De ce côté-ci, le NPD s'est battu bec et ongles pour s'assurer que le gouvernement examine ces dossiers.

Initiatives ministérielles

•(1745)

Mme Diane Finley: Madame la Présidente, je serais ravie d'offrir à mon collègue néo-démocrate d'en face un enregistrement du discours que je viens de faire ce soir, car il semble avoir mal compris pratiquement tous les points que j'ai fait valoir, puisqu'il est en train de dire tout à fait le contraire.

Il a fait allusion au bilan des conservateurs et au bilan des néo-démocrates en matière de budget. Je viens de l'Ontario. La toute première fois que cette province a eu un gouvernement néo-démocrate, nous avons vécu un phénomène appelé « l'époque Rae ». C'est quelque chose qui ne s'était jamais vu de la part d'un gouvernement conservateur. Le NPD a réduit les salaires des gens, les faisant travailler de plus longues heures pour le même salaire. Ce n'est pas le genre de budget que nous voulons présenter aux Canadiens. Nous avons vécu cela en Ontario. Ce fut une période très difficile.

C'est ce qui me préoccupe le plus en ce qui concerne le budget libéral-néo-démocrate que nous débattons aujourd'hui. C'est le genre de chose que nous voulons éviter. Nous, les conservateurs, voulons voir un plan de dépenses. Nous ne voulons pas revivre l'expérience de l'époque Rae, que nous avons endurée en Ontario durant les années 1990.

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Madame la Présidente, il est intéressant d'entendre les maîtres-chanteurs néo-démocrates parler de leur préoccupation pour l'agriculture, car ils n'ont rien négocié pour ce secteur dans leur budget. Je vais donner un exemple dans ma circonscription...

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La whip du gouvernement invoque le Règlement.

L'hon. Karen Redman: Madame la Présidente, je comprends que ce débat suscite de vives émotions et beaucoup de passions, mais j'aimerais que vous encouragiez tous les députés à garder un certain décorum et à employer un langage respectueux à la Chambre.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Il ne s'agit pas d'un recours au Règlement, mais j'invite par ailleurs le député à s'assurer que les adjectifs et les descriptifs qu'il emploie ne portent pas atteinte à la réputation des députés.

M. Bob Mills: Madame la Présidente, je répète simplement ce que les gens de ma circonscription disent de ce genre d'entente. Je les représente. C'est ce qu'ils disent de ces gens-là.

Si vous me le permettez, je vais donner l'exemple de l'orge brassicole et revenir sur ce dont parlaient le député d'en face et la porte-parole de notre parti en matière d'agriculture. De nos jours, dans ma province, l'Alberta, l'orge brassicole se vend 2,45 \$ le boisseau. En Ontario, l'orge de moins bonne qualité se vend 4,50 \$ le boisseau, et celle de qualité supérieure se vend 5,50 \$ le boisseau. C'est introuvable en Ontario.

Cela coûterait environ 1 \$ pour expédier un boisseau d'orge de l'Alberta en Ontario et répondre ainsi aux besoins de ce marché, mais on ne peut pas faire cela. Lorsque nous avons demandé pourquoi on ne pouvait pas faire cela et pourquoi on nous offrait un prix si bas, les acheteurs d'orge nous ont répondu que c'est à cause du système socialiste qui existe au sein de la Commission canadienne du blé. Les agriculteurs de l'Ontario ne sont pas assujettis aux règles de la commission, contrairement à ceux des Prairies. Je me demande ce que le ministre ou la députée pense de cela; c'est elle qui devrait être ministre.

Mme Diane Finley: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son vote de confiance.

Il a parfaitement raison. Nous avons entendu trop d'histoires comme celle-là. Si on les laissait être concurrentiels sur des marchés ouverts, les producteurs céréaliers de l'Ouest connaîtraient des années beaucoup plus rentables qu'ils ne le font en étant assujettis à la Commission du blé.

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre part à ce débat. Depuis quelques jours, j'entends différentes choses à propos du projet de loi C-48. Certains de mes collègues et d'autres personnes parlent d'une entente signée en catimini sur le dos d'une serviette en papier. Cela rappelle l'ancien premier ministre Chrétien et son entente avec l'auberge Grand-Mère et le terrain de golf; cette entente aussi avait été signée sur le dos d'une serviette en papier. On s'attend à ce que les choses se fassent autrement ici. C'est tout simplement inacceptable. Le fait de dépenser 4,5 milliards de dollars sur la foi de quelques vagues paroles, de quelques déclarations générales relativement au but de ces dépenses, est inacceptable.

Au lieu de m'attarder sur une question précise, j'aimerais parler de l'incidence du projet de loi C-48 sur les Canadiens ordinaires et de ce que signifient les dépenses qui ont été rajoutées au projet de loi C-43. Quand nous parlons de choses comme le budget, l'impôt et les dépenses gouvernementales, nous ne devons jamais oublier que le Canada devrait avoir la meilleure qualité de vie au monde.

Je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas le cas. Nous avons les ressources. Nous avons des gens bien éduqués, instruits et formés. Nous avons tout ce qu'il faut pour que le Canada soit réellement le premier pays au monde en ce qui concerne la qualité de vie.

Malheureusement, les choses ne sont pas ainsi, à cause de la façon dont le gouvernement a géré l'argent des contribuables et les affaires du pays depuis 12 ans. Par conséquent, comme l'ont mis en lumière des études réalisées depuis un an, l'économie est prospère, mais le gouvernement perçoit de plus en plus de taxes et impôts et ses dépenses augmentent à un rythme effarant, de sorte que notre qualité de vie ne s'est pas améliorée du tout.

Je dirais que la situation de certains groupes s'est détériorée. Le Canada devrait faire l'envie du monde entier, mais cela n'est plus le cas. J'ai assisté en février à une réunion de parlementaires des pays membres de l'OTAN qui se tenait à Bruxelles, où divers sujets ont été abordés, dont la sécurité, le commerce et, bien sûr, des questions de défense et de sécurité. J'ai ensuite assisté, à Paris, à une réunion de l'OCDE, organisation qui fournit l'information la plus impartiale sur nombre de sujets, notamment les prévisions économiques.

J'ai assisté à une réunion de l'OCDE avec des membres du comité économique venant de pays membres de l'OTAN et de pays ayant le statut d'observateurs, au cours de laquelle des experts ont présenté des prévisions économiques. J'ai constaté avec stupéfaction que l'OCDE ne parle plus du G7, mais du G6. En effet, le Canada ne figure même plus dans les tableaux de prévisions économiques. Le Canada ne fait plus partie de la liste. C'est un triste constat de ce à quoi le gouvernement a conduit notre pays au cours des 12 dernières années.

Le Canada devrait vraiment et incontestablement faire l'envie du monde entier. Malheureusement, il est loin d'être perçu comme tel par les organismes internationaux. Nous devons absolument retrouver ce statut que nous avons perdu. Rien ne nous en empêche. Pour ce faire, cependant, le gouvernement doit faire preuve de leadership, et il faudra prendre certaines dispositions qui ne sont pas prises en ce moment.

Initiatives ministérielles

• (1750)

Par conséquent, deux groupes en particulier sont affectés et ont vu leur niveau de vie baisser. Au lieu de demeurer stable, leur situation s'est nettement détériorée au cours des 12 dernières années. Je songe aux jeunes familles où, dans la plupart des cas, le père et la mère travaillent à l'extérieur du foyer. Cela complique énormément la tâche d'élever une famille.

Il y a également les retraités, les aînés qui ont un revenu fixe. Le gouvernement se vante constamment de ses prouesses sur le plan financier parce qu'il enregistre des excédents. Les excédents se traduisent par une augmentation des dépenses. Le gouvernement réclame davantage d'argent aux contribuables, mais ceux-ci n'ont tout simplement pas les moyens de payer de tels niveaux d'impôts, particulièrement les jeunes familles.

Nombre de personnes dans ma circonscription, comme c'est le cas dans celle d'autres députés, viennent me dire à quel point elles ont du mal à joindre les deux bouts et que les deux parents doivent travailler. J'imagine que la situation que je connais le mieux est celle de ma propre famille.

Mon épouse Linda et moi avons cinq enfants. Quatre d'entre eux ont récemment terminé leurs études postsecondaires. Ma benjamine fréquente encore l'université où elle étudie en génie. Elle fait partie d'un programme coopératif; c'est une formule fantastique, mais il lui reste encore quelques années d'études. Les quatre autres sont sur le point de fonder une famille. Deux sont mariés. Les deux autres sont célibataires. Tous les quatre sont soit en train de construire une maison, soit en train d'en acheter une. Comme ils travaillent et qu'il leur faut un toit, ils préfèrent acheter que louer.

Dans le cas de deux de mes enfants mariés, maris et femmes travaillent à l'extérieur, par nécessité, non par choix. Dans les deux cas, ils veulent désespérément fonder une famille, mais à cause des hauts niveaux d'imposition, cela leur est impossible pour l'instant. Je parle uniquement des membres de ma famille parce que leur situation correspond exactement à celle de tant d'autres familles canadiennes, d'un océan à l'autre.

Le gouvernement parle à la légère de tous ceux qui s'attendent à payer de l'impôt et qui sont obligés d'en payer. Il établit un niveau d'imposition qu'il force les Canadiens à payer. Il dit à la population de payer et de ne pas se plaindre. Toutefois, le gouvernement ne dit pas qu'il est actuellement dans une position idéale pour réduire le taux d'imposition. L'économie du pays va très bien. C'est une occasion en or d'abaisser le taux d'imposition. Pourtant, le gouvernement n'a à peu près rien fait dans le budget à cet égard.

Au contraire, il force les jeunes couples à travailler, même lorsqu'ils ont l'intention de fonder une famille. Ils ne veulent pas travailler à l'extérieur du foyer et pourtant ils doivent le faire.

J'ai aussi mentionné un autre groupe, les aînés, dont un grand nombre ne peuvent compter que sur un très faible revenu fixe. Les aînés dont la retraite n'est que de 15 000 \$ doivent quand même payer de l'impôt. Franchement, cela est difficile pour eux, en particulier ceux qui souhaitent rester dans leur maison, ou ceux qui doivent payer un loyer élevé. Tout le monde est au courant des augmentations d'électricité et de gaz.

Un grand nombre parmi les aînés que je rencontre continuent de conduire un véhicule et tiennent à rester actifs et mobiles. Nous connaissons le prix de l'essence. Tout ces frais ont augmenté et, pourtant, les aînés doivent encore payer de l'impôt. Le gouvernement ne pense pas que cela soit un problème. Il aurait une occasion en or de consentir des réductions d'impôt substantielles aux Canadiens de tout le pays. C'est ce que le Parti conservateur a proposé pendant les

dernières élections. C'est un plan de réduction substantielle de l'impôt que caressaient auparavant l'Alliance canadienne et le Parti réformiste.

• (1755)

Notre objectif serait de réduire l'impôt de façon à ce que nos enfants, les Canadiens qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts n'aient pas à payer de l'impôt ou qu'ils en paient beaucoup moins qu'ils n'en paient actuellement. J'espère que le projet de loi C-48 sera rejeté. À la place, nous devrions réduire l'impôt de façon à rendre les choses plus faciles pour les jeunes couples qui veulent simplement fonder une famille et qui ne peuvent le faire actuellement parce qu'ils paient trop d'impôt.

• (1800)

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais féliciter le député pour sa famille et souhaiter tout le succès possible aux membres de sa famille.

Le député ne croit-il pas qu'un jeune couple serait plus enclin à avoir des enfants s'il savait qu'un système de santé public sera là pour les aider? Ne serait-il pas plus susceptible de franchir cette étape en sachant que leurs futurs enfants pourraient avoir des besoins relatifs à la santé?

Ne serait-il pas plus optimiste s'il savait qu'il était protégé par un filet de sécurité sociale? S'il n'y avait pas de système de santé public, ce couple ne serait-il pas moins susceptible de fonder une famille, compte tenu du coût exorbitant des assurances médicales privées dans les pays comme les États-Unis? Ne serait-il pas préoccupé par le fait que, si l'un des deux tombait malade, le ménage pourrait être acculé à la faillite? Qu'est-ce que tout cela aurait comme effet sur le désir de ce couple de fonder une famille?

Le député préside le Comité des opérations gouvernementales, dont j'ai l'honneur de faire partie. Je vais proposer la création d'un organisme indépendant à qui les fonctionnaires fédéraux pourront s'adresser s'ils veulent dénoncer quelqu'un. Je tenais à ajouter cela, puisque le député préside ce comité.

Comment le député peut-il dire que l'OCDE ne fait pas référence au Canada et ne pense pas au Canada, alors que l'OCDE a dit que le Canada était le seul pays membre de l'OCDE qui présenterait l'an prochain un budget excédentaire? Comment peut-il affirmer que l'OCDE ne pense pas au Canada et ne fait pas référence au Canada?

Ce sont là certaines des questions que je pose au député.

M. Leon Benoit: Madame la Présidente, j'aimerais remercier le député, qui siège au Comité des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, pour ses questions. Il apporte une contribution très précieuse au comité. Ce comité a accompli du bon travail. C'est un comité relativement non partisan. Il deviendra, sans l'ombre d'un doute, le comité le plus puissant de la Chambre. Il est en bonne voie de le devenir.

Le député a parlé de l'OCDE et des prévisions économiques montrant que le Canada est le seul pays qui affiche un excédent à l'heure actuelle. Malgré une hausse de plus de 10 p. 100 des dépenses publiques l'année dernière et l'autre d'avant, et en dépit du fait que les impôts sont si élevés, le Canada enregistre un excédent. Pourquoi le gouvernement s'en vanterait-il? Il est clair que nous ne voulons pas nous trouver en situation de déficit.

Nous pourrions réduire les dépenses et stopper leur hausse rapide. Nous pourrions réduire les impôts de manière substantielle sans pour autant nous retrouver en situation déficitaire. Il resterait plus d'argent dans les poches de ceux et celles qui le gagnent.

Nous appuyons tous les programmes sociaux. C'est tout simplement inacceptable que le gouvernement prenne et dépense une si grosse partie de l'argent que les gens gagnent. Il faut trouver un meilleur équilibre: nous devons avoir des niveaux d'imposition plus raisonnables et les Canadiens doivent pouvoir dépenser eux-

Initiatives ministérielles

mêmes une plus grande proportion de l'argent qu'ils gagnent. Voilà notre objectif.

Le député a eu le culot d'aborder la question des soins de santé après ce qui s'est passé la semaine dernière ou celle d'avant. Selon la Cour suprême, ces 12 dernières années, le gouvernement a laissé notre régime de soins de santé se détériorer à tel point que la prestation de soins par le secteur privé doit être autorisée. Les soins privés s'ajouteront aux soins publics. C'est ce que la Cour suprême a décidé.

J'imagine que le plan caché du gouvernement était de laisser notre régime de soins de santé se dégrader, de sorte que le secteur privé participe lui aussi activement à la prestation des soins. Les libéraux ont accompli cela en laissant s'éroder le régime public.

[Suite des délibérations au fascicule B]

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 20 juin 2005

Loi visant à protéger les phares patrimoniaux			
Projet de loi S-14—Décision de la présidence			
Le Président	7397		
INITIATIVES PARLEMENTAIRES			
Loi sur la protection des phares patrimoniaux			
Projet de loi S-14. Deuxième lecture	7398		
M. Blais	7398		
M. Stoffer	7399		
M. Easter	7400		
M. Hearn	7401		
M. Rota	7402		
M. Martin (Winnipeg-Centre)	7403		
Report du vote sur la motion	7404		
INITIATIVES MINISTÉRIELLES			
Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements			
Projet de loi C-48. Étape du rapport	7404		
M. Martin (Winnipeg-Centre)	7404		
M. Thompson (Wild Rose)	7405		
M. Szabo	7405		
M. O'Connor	7406		
M. Szabo	7407		
M. Broadbent	7407		
M. Thompson (Wild Rose)	7408		
M. Harris	7409		
M. Szabo	7410		
M. Richardson	7410		
M. Szabo	7411		
M. Martin (Winnipeg-Centre)	7412		
M. Abbott	7412		
M. Bagnell	7414		
M. Martin (Winnipeg-Centre)	7414		
M. Lunney	7414		
M. Szabo	7416		
M. Hill	7417		
M. Sorenson	7417		
M. Szabo	7418		
M. Scheer	7419		
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	7419		
M. Wrzesnewskyj	7420		
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS			
Les prix des services policiers de Hamilton			
Mme Phinney	7421		
Le Parti libéral du Canada			
M. Pallister	7421		
L'Île-du-Prince-Édouard			
M. Murphy	7421		
L'amiante chrysotile			
M. Boulianne	7421		
Le cancer du sein			
M. Scarpaleggia	7422		
Le pont de Mitchell Creek			
M. Reid	7422		
La région des festivals			
M. Boshcoff	7422		
La Journée mondiale des réfugiés			
Mme Faille	7422		
Le multiculturalisme			
M. Savage	7423		
L'Est de l'Ontario			
M. Poilievre	7423		
La journée mondiale des réfugiés			
Mme Ratansi	7423		
Les services financiers			
Mme Wasylcyia-Leis	7423		
L'âge du consentement			
M. Thompson (Wild Rose)	7423		
La circonscription de Drummond			
Mme Picard	7424		
La Birmanie			
Mme Grewal (Fleetwood—Port Kells)	7424		
Le Festival de jazz et de blues d'Edmundston			
M. D'Amours	7424		
QUESTIONS ORALES			
Les garderies			
M. Harper	7424		
M. Dryden	7424		
M. Harper	7424		
M. Dryden	7425		
M. Harper	7425		
M. Dryden	7425		
Mme Ambrose	7425		
M. Dryden	7425		
Mme Ambrose	7425		
M. Dryden	7425		
La radiodiffusion			
M. Duceppe	7425		
Mme Frulla	7425		
M. Duceppe	7425		
Mme Frulla	7425		
M. Kotto	7426		
Mme Frulla	7426		
M. Kotto	7426		
Mme Frulla	7426		
La Loi sur le mariage civil			
M. Layton	7426		
M. Martin (LaSalle—Émard)	7426		
M. Layton	7426		
M. Valeri	7426		
La sécurité nationale			
M. MacKay	7426		

Mme McLellan.....	7426	La défense nationale	
M. MacKay.....	7426	Mme Gallant	7431
Mme McLellan.....	7427	M. Graham (Toronto-Centre).....	7431
Partenariat technologique Canada		Haïti	
M. Rajotte	7427	M. Rodriguez.....	7431
M. Emerson	7427	M. Pettigrew.....	7431
M. Rajotte	7427	L'agriculture	
M. Emerson	7427	M. Casey	7431
L'assurance-emploi		M. Mitchell.....	7431
M. Lessard	7427	M. Casey	7431
Mme Stronach	7427	M. Mitchell.....	7431
M. Lessard	7427	L'aide internationale	
Mme Stronach	7427	Mme Bourgeois	7432
Les Forces canadiennes		M. Goodale.....	7432
M. Bachand	7428	Les ressources naturelles	
M. Graham (Toronto Centre).....	7428	M. Silva	7432
M. Bachand	7428	M. Efford (Avalon).....	7432
M. Graham (Toronto-Centre).....	7428	La défense nationale	
Les paiements de transport		M. Godin.....	7432
M. Reid.....	7428	M. Graham (Toronto-Centre).....	7432
M. Goodale.....	7428	La justice	
M. Reid.....	7428	Mme Brunelle.....	7432
M. Goodale.....	7428	M. Cotler.....	7432
Les ressources naturelles		Privilège	
M. Bezan	7428	Les observations des députés de Montmorency—	
M. Dion.....	7428	Charlevoix—Haute-Côte-Nord et de Calgary-Ouest	
Mme Smith (Kildonan—St. Paul).....	7429	Mme Bakopanos	7432
M. Pettigrew.....	7429	M. Guimond.....	7433
Les infrastructures			
M. Bains	7429		
M. Godfrey.....	7429		
La coopération internationale			
Mme Wasylycia-Leis.....	7429		
M. Goodale.....	7429		
La pauvreté des enfants			
M. Martin (Sault Ste. Marie).....	7429		
M. Dryden.....	7429		
L'agriculture			
M. Casson	7429		
M. Mitchell.....	7430		
Mme Finley	7430		
M. Mitchell.....	7430		
Les anciens combattants			
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest).....	7430		
Mme Guarnieri	7430		
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest).....	7430		
Mme Guarnieri	7430		
L'industrie			
M. Crête	7430		
M. Emerson	7430		
M. Crête	7430		
M. Emerson	7430		
Le commissaire à l'information			
M. Tilson.....	7431		
M. Alcock.....	7431		
		AFFAIRES COURANTES	
		Rapport sur les prévisions budgétaires du gouvernement	
		du Canada—Processus et systèmes	
		M. Goodale.....	7433
		La Fondation autochtone de guérison	
		M. Cullen (Etobicoke-Nord)	7433
		Certificats de nomination	
		M. LeBlanc.....	7433
		Réponse du gouvernement à des pétitions	
		M. LeBlanc.....	7433
		La loi sur Investissement Canada	
		M. Goodale (au nom du ministre de l'Industrie).....	7433
		Projet de loi C-59. Présentation et première lecture.....	7433
		Adoption des motions; première lecture et impression du	
		projet de loi	7433
		La Loi sur le droit d'auteur	
		Mme Frulla	7433
		Projet de loi C-60. Présentation et première lecture.....	7433
		Adoption des motions; première lecture et impression du	
		projet de loi	7433
		Délégations interparlementaires	
		M. Boudria	7433
		La Loi sur les fugitifs recherchés par la justice étrangère	
		M. MacKay.....	7434
		Projet de loi C-409. Présentation et première lecture.....	7434
		Adoption des motions; première lecture et impression du	
		projet de loi	7434

Le Code criminel	
M. MacKay.....	7434
Projet de loi C-410. Présentation et première lecture	7434
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	7434
La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition	
M. MacKay.....	7434
Projet de loi C-411. Présentation et première lecture.....	7434
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	7434
Le Code criminel	
M. MacKay.....	7434
Projet de loi C-412. Présentation et première lecture.....	7434
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	7434
Loi sur les prestations d'éducation pour survivants	
M. MacKay.....	7434
Projet de loi C-413. Présentation et première lecture.....	7434
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	7434
La Loi canadienne sur la santé	
M. Poilievre	7434
Projet de loi C-414. Présentation et première lecture	7434
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	7435
Les comités de la Chambre	
Accès à l'information, protection des renseignements personnels et éthique	
M. Tilson.....	7435
Motion d'adoption.....	7435
M. Szabo	7437
M. Lukiwski	7438
M. Szabo	7439
Motion.....	7439
Adoption de la motion	7440
Les comités de la Chambre	
Patrimoine canadien	
Mme Catterall	7440

Pétitions	
Le mariage	
M. Szabo	7441
M. Epp	7441
M. Trost	7441
Postes Canada	
M. Komarnicki	7441
Le mariage	
Mme Catterall	7441
Les affaires étrangères	
Mme Bulte	7441
La justice	
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	7441
La pornographie juvénile	
M. Hill	7441
L'autisme	
Mme McDonough.....	7442
Questions au <i>Feuilleton</i>	
M. LeBlanc.....	7442

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements	
Projet de loi C-48. Étape du rapport.....	7442
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)...	7442
M. Szabo	7442
M. Harris	7443
M. Doyle	7443
M. Powers	7444
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	7444
Mme Skelton	7445
M. Khan	7446
M. Scheer.....	7446
Mme Finley	7447
M. Julian	7448
M. Mills	7449
M. Benoit	7449
M. Scarpaleggia	7450

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 119 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

**Le lundi 20 juin 2005
(Partie B)**

—

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 20 juin 2005

[Traduction]

[Suite des délibérations consignées à la partie A]

M. Gord Brown (Leeds—Grenville, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole pour exprimer mon point de vue sur le projet de loi C-48, qui renferme les mesures budgétaires proposées par le NPD, et dire pourquoi je m'y oppose. À l'instar d'un grand nombre de mes collègues qui ont déjà pris la parole et d'une foule d'autres qui me suivront, je me préoccupe vivement du projet de loi et de ce qu'il prévoit pour la gestion de nos finances publiques.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais donner l'assurance à mes collègues et aux Canadiens que j'estime que la Chambre devrait avoir pour objectif financier que tous les Canadiens jouissent du niveau de vie le plus élevé du monde. Notre objectif devrait être que tous les Canadiens qui veulent travailler puissent trouver un emploi. Toutes les régions du pays devraient profiter de la croissance et de la prospérité économiques et offrir à tous les Canadiens d'un océan à l'autre des possibilités nouvelles et intéressantes.

Mon objectif est que tous les Canadiens puissent atteindre leurs buts économiques. Ils devraient pouvoir avoir de grands rêves et les réaliser, c'est-à-dire faire instruire leurs enfants, avoir de bons emplois, une maison, une famille, une bonne retraite. Ce sont là des objectifs que tous les Canadiens devraient pouvoir atteindre, en partie grâce à notre gestion des finances publiques.

Les Canadiens ne peuvent cependant pas atteindre ces buts. Ils ne peuvent même pas y rêver, car le gouvernement fédéral les impose trop lourdement et il dépense trop.

Le gouvernement s'est lancé dans une frénésie de dépenses. Il enfonce profondément une main dans la poche des travailleurs canadiens, tandis que de l'autre, il sème cet argent à tous vents sans se soucier des conséquences.

Les libéraux confondent dépenses et solutions. Ils semblent croire que s'ils affectent des fonds publics en quantité et qu'ils accompagnent le tout de quelques bons communiqués, tout s'arrangera.

Ces cinq dernières années, les dépenses ont augmenté de 44,3 p. 100 pour passer de 109,6 milliards de dollars à 158,1 milliards de dollars. Cette croissance ne peut être soutenue par notre taux de croissance économique, qui s'est élevé à seulement 31,6 p. 100 pendant la période. En d'autres mots, en 1996-1997 les dépenses réelles par habitant s'élevaient à 3 466 \$. Elles sont passées à 4 255 \$ en 2005-2006. Les plans de dépenses des libéraux et des néo-démocrates porteront les dépenses à 4 644 \$ d'ici 2009-2010. C'est une augmentation réelle de presque 1 200 \$ par personne.

Malgré cette croissance incroyable des dépenses, les problèmes des Canadiens demeurent. Les soins de santé ne sont pas meilleurs;

ils sont pires. Beaucoup de personnes âgées qui ont travaillé fort toute leur vie vivent dans la crainte de manquer d'argent et de geler dans le noir.

Les plus vulnérables de notre société n'obtiennent pas l'aide dont ils ont grand besoin. Dans ma circonscription, les agriculteurs perdent leurs fermes. La plupart des familles canadiennes ont besoin de deux salaires pour joindre les deux bouts et, souvent, un des deux salaires sert à payer les impôts. Il faut mettre fin à cette folie.

Le projet de loi C-48 n'arrêtera rien de tout cela. C'est essentiellement un chèque en blanc qui permet au gouvernement libéral—néo-démocrate de dépenser comme il veut sans rendre compte aux Canadiens. Si nous examinons ce projet de loi, nous voyons bien que ce n'est rien de plus qu'un chèque en blanc qui permettra au gouvernement de continuer à dépenser sans compte à rendre et sans diligence raisonnable.

Tous les députés et les Canadiens en général sont au courant des désastres qui ont résulté du manque de diligence du gouvernement dans l'attribution d'enveloppes financières importantes à des programmes sans que ne soient établis des lignes directrices rigoureuses et des plans détaillés.

La gabegie du milliard à DRHC, le registre des armes à feu et le Programme de commandites sont les exemples les plus notoires du genre de dépense que l'on propose dans le projet de loi C-48.

Cependant, de nombreux autres programmes ont été conçus par le gouvernement pour venir en aide aux Canadiens les plus nécessiteux, ces mêmes Canadiens que le projet de loi C-48 est censé aider, des programmes que le gouvernement n'a pas su planifier et a exécutés de façon lamentable, même lorsqu'ils avaient été planifiés.

Comme propriétaire de petite entreprise, je sais bien qu'on ne peut résoudre un problème à coups d'argent. L'argent à lui seul ne résout rien. L'argent peut faciliter les choses, mais la solution vient toujours de l'élément humain, du souci des détails et du plan d'action.

• (1810)

Il faut tout d'abord bien définir la question, étudier attentivement la solution et définir les étapes pour y aboutir. Il importe également d'effectuer correctement le suivi pour assurer que l'argent a été bien dépensé, que le travail a été bien fait et que le résultat prévu a été atteint.

Initiatives ministérielles

J'aimerais parler brièvement d'un programme mis en oeuvre dans de nombreuses localités partout au Canada et notamment dans une ville située tout proche de ma circonscription, Leeds—Grenville. Il s'agit de l'Initiative de partenariats en action communautaire. Ce programme conçu par le gouvernement fédéral et administré par Développement des ressources humaines Canada était conçu pour aider à régler le problème grandissant de l'itinérance au Canada.

À Kingston, en Ontario, dans la circonscription de Kingston et les Îles, plus de 700 000 \$ ont été dépensés au total pour la première phase du programme. Dès le départ, certaines personnes de l'endroit considéraient que quelque chose ne tournait pas rond. Des citoyens inquiets ont passé plus d'un an à chercher à connaître les détails du programme après son aboutissement et à ne rencontrer que refus et portes fermées. Finalement, après des mois à écrire des lettres et à faire des déclarations publiques, ils ont réussi à imposer une vérification.

La firme Deloitte Touche a été chargée de ce travail et elle a fait des découvertes consternantes. Dans la ville de Kingston, plus de 700 000 \$ ont été dépensés pour la première phase de ce projet, mais seulement 26 733 \$ ont réellement été consacrés aux sans-abri, soit un maigre 3,8 p. 100 des sommes mises de côté pour les sans-abri dans le cadre de ce programme.

Les vérificateurs avaient d'autres choses intéressantes à dire à propos du programme. Ils ont parlé d'erreurs dans le processus, de manque de contrôle et de tenue incorrecte des dossiers. Pourquoi cela me semble-t-il si familier?

Ce qui est ironique dans tout cela, c'est que ce sont en fait les néo-démocrates de Kingston et les Îles qui ont réclamé ces vérifications avec le plus de vigueur et qui ont passé le plus de temps à expliquer aux Canadiens que le gouvernement n'avait pas pu tenir ses promesses en raison d'une mauvaise planification.

Sachant cela, j'ai beaucoup de mal à comprendre comment les néo-démocrates ont pu appuyer ce projet de loi, leur premier projet de loi financier. J'ai lu le projet de loi. On n'y retrouve aucun détail, si ce n'est les 4,5 milliards de dollars qui seront engloutis dans des programmes sociaux mis sur pied à la hâte. Cette façon de faire s'est souvent soldée par une catastrophe depuis que ce gouvernement est au pouvoir.

Je n'appuie pas le projet de loi C-48. À l'étape du rapport, les membres de mon caucus ont tenté d'y apporter des modifications qui auraient pu le rendre quasi acceptable. Ils ont tenté d'accroître le pourcentage de l'excédent qui serait consacré au remboursement de la dette nationale. Il est important que nous le fassions pour nous assurer de disposer de l'argent nécessaire pour financer les programmes sociaux à l'avenir. Ils ont tenté de forcer le gouvernement à déposer un plan annuel qui définirait comment cet argent serait dépensé et comment il serait affecté dans ce projet de loi budgétaire néo-démocrate. Cela semblait être une demande raisonnable.

Ceux qui tireront profit de l'argent qui sera dépensé aimeraient sûrement savoir à quoi ils peuvent s'attendre. Je me joins à mes collègues pour demander au gouvernement d'accroître la responsabilité, la planification et la transparence dans ses opérations de financement et pour m'opposer au projet de loi C-48.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Madame la Présidente, il est vrai que le représentant de Leeds—Grenville est un nouveau député. Il ne se souvient probablement pas très bien du dernier gouvernement conservateur que nous avons eu, mais je m'en souviens.

Peut-être ne se souvient-il pas que le dernier premier ministre conservateur à se présenter aux électeurs a lancé les élections en disant que notre taux de chômage serait de 10 p. 100 ou plus pendant au moins dix ans. Il n'a pas fallu beaucoup de temps au gouvernement libéral pour faire baisser le taux de chômage bien en-deçà de ce niveau.

Le député a parlé des pensions. C'est le gouvernement actuel qui a placé le RPC sur des assises solides et durables, pour qu'il réponde aux besoins des personnes âgées. Le gouvernement conservateur a esquivé le problème pendant les cinq ans où j'ai été députée et ses quatre ans au pouvoir qui ont précédé mon arrivée.

Le député de Leeds—Grenville a aussi parlé du gâchis d'un milliard de dollars. Le parti d'en face a fait ses choux gras de cette affaire à la Chambre pendant longtemps, mais il a oublié de dire, lorsque la vérificatrice générale a achevé son travail, qu'elle a conclu que l'affaire se résumait à un montant de 55 000 \$ qui avait été non pas dépensé à mauvais escient, mais mal comptabilisé.

Je tiens à signaler également que le Parlement est là pour exiger des comptes du gouvernement. Le détail des dépenses prévues au budget se trouve dans les prévisions budgétaires. Que faisait le Parti conservateur, pendant la semaine où les comités ont étudié ces prévisions, les dépenses détaillées, et demandé des comptes au gouvernement? Il a boycotté les audiences des comités.

• (1815)

M. Gord Brown: Madame la Présidente, j'ai du mal à trouver une question dans cette intervention, mais parlons un instant des pensions. Parlons des personnes âgées, particulièrement dans une circonscription comme la mienne, qui compte une forte population de personnes âgées qui réclament davantage d'argent. Elles ne reçoivent pas suffisamment de soutien et le gouvernement ne fait rien pour les aider, sauf injecter quelques malheureux dollars ici et là.

L'autre partie de la question portait, je crois, sur la responsabilité financière. Les gens en ont marre des programmes comme le registre des armes à feu, où il n'y a aucune reddition de comptes et où les dépenses ne s'arrêtent jamais. Les gens de ma circonscription ont envoyé un message clair lors des dernières élections: ils s'attendaient à ce que leur député siège à la Chambre pour parler de responsabilité financière, et je crois l'avoir fait dans mon discours sur le projet de loi. Le projet de loi ne répond pas aux préoccupations des habitants de ma circonscription.

M. Bradley Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Madame la Présidente, j'ai une question très brève pour le député.

Comme moi, il vient d'une circonscription où le secteur agricole a une grande importance et où la population vit en grande partie en région rurale. Le budget initial était épouvantable pour le monde agricole. Lorsque le gouvernement a conclu son joli petit accord avec son partenaire mineur de coalition, dirigé par le véritable ministre des Finances, le député de Toronto—Danforth, il n'a rien prévu pour les agriculteurs ou pour le secteur agricole.

Le député doit être aux prises avec des problèmes semblables aux miens, à savoir que les programmes ne prévoient rien pour les jeunes agriculteurs. Ces derniers ne sont pas admissibles parce qu'ils n'ont pas suffisamment d'expérience. Il a probablement entendu le député de Yorkton—Melville parler des programmes passés dans le cadre desquels on annonçait de l'aide financière sans que cette aide ne finisse par se concrétiser.

Initiatives ministérielles

Pourquoi le député est-il d'avis que le gouvernement a complètement ignoré l'agriculture une fois de plus? Il s'agit de l'un des secteurs économiques fondateurs de l'économie du pays, et ce secteur s'est beaucoup développé dans chacune des provinces. J'ai travaillé au Yukon, et je peux vous dire qu'il y a un secteur agricole là-bas. C'est un secteur vital pour l'économie.

L'agriculteur moyen dépense des centaines de milliers de dollars dans son milieu, ce qui a des retombées économiques importantes. Néanmoins, le gouvernement n'en tient aucun compte. Il ne s'est pas efforcé de faire des économies et ne fait preuve d'aucune sagesse dans ses dépenses. Je serais curieux d'entendre les commentaires du député à ce sujet.

M. Gord Brown: Madame la Présidente, les éleveurs de boeuf de ma circonscription sont nombreux actuellement à connaître une période très difficile. Je pense que c'est une question de priorité. Le gouvernement n'a pas fait de l'agriculture l'une de ses priorités, et je pense qu'il a dû en subir les conséquences au cours des dernières élections. Des députés ministériels venant de circonscriptions où l'agriculture occupe une place importante n'ont pas été réélus. La population a envoyé un message au gouvernement. Dans les projets de loi actuels d'exécution du budget, aucune aide véritable n'est prévue pour les agriculteurs. La somme de 19 \$ par vache pour pallier la crise de l'ESB est nettement insuffisante.

• (1820)

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Madame la Présidente, je saisis l'occasion qui m'est offerte pour me déclarer contre le projet de loi C-48.

Nombre de députés dans cet endroit reprochent au Parti conservateur de ne pas défendre la cause des sans-abri et de l'éducation. Je tiens à dire clairement qu'ils ont tort.

Nous étudions aujourd'hui un budget qui a été griffonné sur un serviette en papier dans une chambre d'hôtel quelconque au centre-ville de Toronto en compagnie de celui qui porte l'habit d'un ministre des Finances, M. Buzz Hargove. Il est difficile de savoir qui exactement s'occupe des finances du Canada alors que des milliards et des milliards de dollars sont dépensés en un clin d'oeil.

Nous ne pouvons pas appuyer les dépenses de fonds publics sans qu'on nous fournisse de plan. Le Parti conservateur estime que le gouvernement fédéral devrait surveiller et protéger les fonds que les contribuables nous confient pour qu'on prenne des décisions avisées.

Le gouvernement fédéral devrait s'occuper de dossiers tels que le commerce international, les forces armées, la protection de la frontière du Canada, mais il semble qu'il veuille s'immiscer dans tous les aspects de la vie canadienne.

Le gouvernement veut éduquer nos enfants comme il l'entend, parce qu'il dit savoir que les parents ne peuvent pas élever leurs propres enfants. Le gouvernement veut s'immiscer dans les affaires familiales. Il veut nous dicter comment définir nos relations et quelles relations avoir. Il veut se mêler de la liberté de religion.

Le premier ministre veut être le premier ministre de toutes les provinces et le maire de toutes les municipalités. Le Parti conservateur ne croit pas que le gouvernement fédéral devrait agir de cette façon.

Le Parti conservateur voudrait voir le Canada atteindre les plus hautes normes au monde. Nous croyons que tous les Canadiens qui veulent un emploi devraient pouvoir travailler. Que les Canadiens devraient bénéficier de la croissance économique qui fait l'envie du monde entier. Nous avons tout pour cela, si ce n'est un gouvernement qui fait preuve de leadership.

Nous croyons que les mères et les pères devraient pouvoir s'endormir le soir avec la certitude que leurs enfants pourront réaliser le rêve canadien, un rêve dont je n'ai pas entendu le gouvernement parler au cours des dix dernières années, en tout cas pas depuis que je représente Cambridge au Parlement.

Selon nous, les enfants devraient bénéficier d'une bonne éducation secondaire et non pas seulement d'annonces. Ils devraient avoir droit à du concret, à un plan. Les Canadiens devraient pouvoir économiser en vue de leur retraite et non pas se faire voler toute leur vie l'argent qu'ils ont si durement gagné. Peut-être — est-ce trop demander? — pourrait-il leur rester juste assez d'argent pour des patins ou pour une semaine de vacance pour leurs enfants. Mais non. Le gouvernement prélève tellement d'impôts que, dans chaque foyer, deux personnes doivent travailler, l'une des deux uniquement pour payer les impôts de la famille.

À notre avis, il faut absolument répondre aux besoins sociaux des Canadiens. Nous devons faire preuve de responsabilité et reconnaître qu'il y a des Canadiens moins bien nantis que nous.

Cependant, la solution ne consiste pas à approuver des dépenses débridées, sans plan et à l'aveuglette de 4,6 milliards de dollars. Il n'existe aucun plan sur papier de plus d'une page et demie. Cela revient à 200 ou 300 millions de dollars du mot.

Pour parler en toute franchise et en toute honnêteté, ce n'est pas seulement irresponsable, c'est très cruel de continuer à faire des annonces sans plan, voire sans intention d'y donner suite.

• (1825)

Voyons ce qui arrive lorsque le gouvernement annonce des dépenses à l'aveuglette. Le premier résultat qui vient à l'esprit de ce réflexe de dépenser, c'est le registre des armes à feu.

Nous avons l'exemple d'un plan avec notre bétail. Nous sommes en mesure d'enregistrer 40 millions de bovins contre 8 millions de dollars, mais il faut apparemment près de 2 milliards de dollars pour enregistrer 7 millions d'armes d'épaule. Nous parlons bien d'armes d'épaule, parce que les armes de poing sont enregistrées depuis 1935 — et cela n'a rien fait pour empêcher les échanges de coups de feu au centre-ville de Toronto.

Que je sache, ce ne sont pas des chasseurs de canards qui expliquent tant de violence dans cette ville. À mon avis, nous sommes en présence d'armes de poing qui sont enregistrées depuis toujours. D'où proviennent-elles? Elles traversent la frontière à l'un des 200 et quelque passages qui ne font l'objet d'absolument aucune mesure de sécurité. Le gouvernement parle de frontières intelligentes; d'après moi, c'est complètement fou.

Et que dire de ce même réflexe de dépenser dans le cas de Davis Inlet? On y a vu des enfants reniflant de l'essence. Les médias l'ont rapporté. Il s'en est suivi des hauts cris dans la population, ce qui est normal, mais qu'a fait le gouvernement sans aucun plan? Il a approuvé des dépenses d'environ 400 000 \$ pour déplacer ces enfants, et quoi d'autre? Pour déplacer le problème. Il n'y a aucune solution, seulement l'injection d'argent des contribuables. Nous avons besoin de solutions, non pas d'annonces.

Initiatives ministérielles

Il ne viendrait à personne l'idée de bâtir une maison sans un plan. Quel désastre ce serait de commencer à creuser les fondations sans d'abord connaître les dimensions de la maison ni savoir combien de salles de bain seront nécessaires, en signant tout simplement un chèque en blanc! Les Canadiens ne peuvent pas se permettre pareil manque de planification.

L'exemple le plus connu est probablement le scandale des commandites. Certains de mes collègues disent que c'était planifié, qu'il existait un plan pour canaliser l'argent des contribuables vers les amis du Parti libéral et pour blanchir cet argent. C'est peut-être le cas, mais ce plan était une réaction primaire visant à amener l'argent à un endroit donné, argent qui a toutefois abouti ailleurs.

Nous parlons actuellement d'infrastructure. La dernière fois où les libéraux ont investi 6 milliards de dollars à cet égard, c'était dans le cadre du Programme des travaux d'infrastructure du Canada, au début de l'ère Chrétien. Puisque nous revenons en arrière, je sais qu'on me posera des questions au sujet des dépenses engagées dans le passé par certains gouvernements. Nous ne parlons pas du passé, mais de la façon d'économiser l'argent des contribuables canadiens en faisant en sorte que le gouvernement soit plus prudent financièrement.

Je regrette d'annoncer cela aux députés d'en face, mais on ne peut pas changer le passé. Allons de l'avant. Faisons quelque chose de différent puisque ce que nous faisons depuis dix ans ne fonctionne pas. Dans le secteur des soins de santé, les listes d'attente n'ont jamais été aussi longues, malgré l'octroi de 41 milliards de dollars à ce titre. Rien n'a changé. Les temps d'attente n'ont pas changé.

Qu'avons-nous dans le programme canadien des travaux d'infrastructure? Nous avons 6 milliards de dollars, et une bonne partie de cet argent a servi à construire des patinoires privées et des terrains de jeu de boules. Qu'on ne me demande pas si je suis contre les terrains de jeu de boules. Bien sûr que non. Ce ne sont que des propos politiques. Ce qui me préoccupe, c'est qu'on dépense l'argent des contribuables à des fins auxquelles il n'était pas destiné.

Le Parti conservateur n'a absolument rien contre les sans-abri. Ils ont besoin d'aide, de notre aide. Ce qui nous pose un problème, c'est le fait de mettre 1,6 milliard de dollars dans un programme sans que cela n'augmente le nombre de lits. Ce qui nous pose un problème, c'est un programme dont 97 p. 100 du budget sont affectés aux coûts administratifs. Combien de temps encore le gouvernement croit-il que nous allons siéger de ce côté-ci de la Chambre et lui donner un chèque en blanc pour qu'il continue de dépenser de façon irresponsable? Il faut mettre un terme à cela dès maintenant. Franchement, c'est ici que cela s'arrête. Nous ne pouvons pas voter en faveur de dépenses aussi inconsidérées.

Dans ma circonscription, Cambridge, nous avons des programmes sociaux comme les programmes Bridges et Cara's Hope. Ils ne reçoivent aucun financement du gouvernement parce que les libéraux ont trop de dépenses imprudentes à faire.

• (1830)

Nous aimerions que le gouvernement élabore un plan, comme devrait le faire tout Canadien ordinaire, et qu'il dépense l'argent selon ce plan. C'est de cette façon que nous en aurons pour notre argent.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, en ce qui a trait au G7, certains ont mentionné le fait que le Canada est au premier rang parmi les pays du G7 pour ce qui est de la création d'emplois, mais nous sommes aussi le seul membre du G7 qui a un budget équilibré. En fait, ce budget est le huitième budget consécutif qui est équilibré. Cette situation ne correspond pas à

l'engagement de dépenses irresponsables, comme le député l'a répété plusieurs fois.

Il a parlé du projet de loi C-48. Cette mesure entraîne une augmentation de 1 p. 100 des dépenses totales. Pourquoi le député pense-t-il que cette augmentation de 1 p. 100 est une dépense irresponsable? Croit-il que l'aide apportée aux étudiants de niveau postsecondaire est une dépense irresponsable? Croit-il que c'est irresponsable de dépenser pour réaménager les logements à loyer modique pour des raisons environnementales? Croit-il que c'est irresponsable de dépenser afin que les Canadiens aient des logements abordables et un toit au-dessus de leur tête? Je ne pense pas. Je connais le député. Je sais qu'il appuie le budget.

Le député va-t-il au moins reconnaître qu'une réduction d'impôt de 100 milliards de dollars a été pleinement appliquée et que, comme notre régime fiscal est maintenant tout à fait indexé, les Canadiens bénéficient d'une réduction d'impôt à chaque année?

M. Gary Goodyear: Monsieur le Président, moi aussi j'éprouve du respect pour le député. Cela dit, celui-ci m'a fait sourire lorsqu'il a dit que l'augmentation n'était que de 1 p. 100. C'est cela le problème du gouvernement: il dit que ce n'est que 1 p. 100; ce n'est que 100 millions de dollars; ce n'est que 1 milliard de dollars. Le gouvernement dit « nous dépensons 500 milliards de dollars; par conséquent, 1 milliard de dollars ce n'est rien ». Je remercie le député d'avoir mentionné ce point. C'est exactement le problème du gouvernement. Il n'a aucun respect pour les gens qui se retrouvent avec 13 \$ dans leurs poches à la fin du mois. Ce dont le député veut se vanter c'est d'une réduction d'impôt qui correspond à 16 \$ par année. C'est tout à fait ridicule.

Que le gouvernement s'occupe des petites sommes et le reste suivra. Un dollar entre les mains des gens vaut beaucoup plus qu'un dollar entre les mains du gouvernement.

Permettez-moi de répéter ce que j'ai dit. Nous n'avons absolument rien contre le fait de fournir des logements abordables, mais la façon de faire du gouvernement n'entraîne aucune différence nette à ce niveau. Si le gouvernement investit de l'argent et que les fondations sont coulées, je vais voter en faveur de cette mesure. Toutefois, je refuse d'appuyer le gaspillage d'argent. Je travaille trop fort pour gagner mon salaire. Mes électeurs travaillent trop fort pour gagner leur vie. Le gouvernement doit apprendre à respecter la valeur de l'argent. Les gens ne gagnent pas tous autant d'argent que le député.

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Madame la Présidente, c'est quand même un peu surprenant d'entendre le Parti conservateur dire qu'il n'a rien contre les sans-abri. Je suppose que ce parti va donc appuyer le projet de loi C-48, mais je suis un peu sceptique.

Le député et d'autres ont propagé beaucoup de fausses informations à la Chambre. Je veux attirer son attention sur le fait que, sous l'actuel gouvernement, les dépenses de programme, en pourcentage du PIB, ont en fait reculé, passant de quelque chose comme 17 p. 100 à 12 p. 100. En réalité, nous tentons de maintenir cette proportion à environ 12 p. 100. Le projet de loi C-48, dans les faits, représente moins de 1 p. 100 des dépenses gouvernementales et ce sont entièrement des dépenses éventuelles; en d'autres termes, s'il n'y a pas d'excédent, ces dépenses n'auront pas lieu.

Je tiens à faire remarquer au député qu'il s'agit d'une approche financièrement responsable en cas d'excédents imprévus. En fait, Bay Street a déjà étudié la question et le dollar s'est apprécié, surprise, surprise. Les taux d'intérêt demeurent stables, surprise, surprise. L'inflation ne s'est pas accélérée, surprise, surprise.

Initiatives ministérielles

Les gens qui examinent ces questions et prennent des décisions en fonction des mesures financières prévues dans le projet de loi C-48, ou même dans le C-43 d'ailleurs, ont décidé que ce sont des dépenses appropriées.

• (1835)

M. Gary Goodyear: Madame la Présidente, je ne crois pas qu'une question ait été posée; ce n'était que de la rhétorique venant de l'autre côté de la Chambre.

On parle à nouveau de la question du 1 p. 100 des dépenses. Nous devons vraiment dire la vérité aux Canadiens. Ce budget ne comporte pas de plan pour ces dépenses de 4,6 milliards de dollars. Il y a eu aussi des promesses pré-électorales de 25 milliards de la part du premier ministre. Lorsque Bay Street voit ces 25 milliards, plus ce montant éventuel de 4,6 milliards de dollars, ce qui me paraît être des promesses faites, promesses qui ne seront probablement pas tenues, je m'attends à ce que le dollar monte, à ce que les taux d'intérêt grimpent et à ce que notre économie ralentisse.

Je suggère au gouvernement de surveiller de près les promesses qu'il fait. J'espère, et cela peut paraître étrange, que quelques-unes de ses promesses ne pourront être respectées.

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Madame la Présidente, je suis ravi d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet de ce budget remanié, de cette tentative pour corriger les erreurs du premier budget, de ce plan néo-démocrate ébauché au dos d'une serviette de table, en présence de Buzz Hargrove, dans une chambre d'hôtel.

Je souligne la différence de philosophie entre l'alliance de la corruption et du socialisme et la philosophie du Parti conservateur. Notre parti estime qu'il faut des motifs pour réclamer des impôts aux contribuables canadiens.

Je vais raconter une histoire et je signale en passant que le député d'en face m'a expliqué pourquoi le gouvernement ne pouvait pas accorder de réductions d'impôts. Il m'a dit qu'il n'était pas possible d'accorder un crédit d'impôt de 100 \$ à tous les Canadiens parce que cela coûterait tant de milliards de dollars et qu'un crédit d'impôt de 200 \$ coûterait le double.

Je lui ai demandé en quoi cela posait un problème. Il m'a répondu que la question était de savoir si tous les Canadiens méritent une réduction d'impôts de 200 \$. Voilà qui dit tout. Pour les libéraux, les travailleurs canadiens ordinaires doivent justifier le fait de garder leur argent. Ils doivent présenter au gouvernement une raison pour pouvoir garder l'argent qu'ils ont durement gagné. Ensuite, les libéraux vont réfléchir et trancher; certains pourront garder un peu plus, mais les autres non.

Le Parti conservateur estime que ce devrait être exactement le contraire. Il faut s'adresser aux Canadiens et leur expliquer pourquoi le gouvernement doit garder leur argent. Cet argent doit servir à des services essentiels précis. Le gouvernement libéral agit comme si l'argent des contribuables se trouvait dans son compte de chèques personnel et il croit que les Canadiens doivent venir l'implorer de leur rendre un peu d'argent.

Examinons quelques-uns des éléments que le gouvernement traite comme s'ils dépendaient de son compte de chèques personnel. La question de l'aide étrangère a énormément alimenté les discussions au cours des derniers jours. Le gouvernement du Canada envoie au gouvernement de la Chine des deniers publics perçus auprès des Canadiens qui travaillent dur et de leurs familles. Ce faisant, le Canada finance le régime le plus brutal de la planète en lui envoyant l'argent des contribuables canadiens. Le Canada finance un

gouvernement qui a pour habitude d'exterminer son propre peuple, qui fait disparaître des villages, qui fait de la purification ethnique dans certaines régions et qui écrase de vastes régions comme le Tibet. Par surcroît, la Chine pointe des missiles sur Taiwan. Pourtant, le Canada verse directement de l'argent à la Chine.

Ce n'est pas surprenant. Nous savons que les copains du premier ministre chez Power Corporation et à la Société maritime CSL Inc. réalisent la majeure partie des échanges commerciaux avec la Chine. Ils donnent directement de l'argent au gouvernement chinois et, Ô surprise, CSL et Power Corporation bénéficient de certaines des retombées.

Encore des millions de dollars seront engloutis dans le registre des armes à feu. Je ne suis pas surpris que le NPD ait voté en faveur du maintien du financement de ce programme. Nous connaissons le point de vue du chef du NPD sur le contrôle des armes à feu: la confiscation. Nous savons que, lorsqu'il était conseiller municipal à Toronto, il préconisait la création de dépôts centraux où les propriétaires d'armes à feu auraient dû laisser leurs armes, les emprunter et les ramener, comme des livres à la bibliothèque. Si quelqu'un voulait aller chasser une fin de semaine ou si un agriculteur voulait se débarrasser d'animaux nuisibles, ils devraient aller chercher leurs armes au dépôt, puis les ramener. Combien aurait coûté un tel système?

Il n'est donc pas surprenant que le chef du NPD appuie l'accroissement du financement du registre des armes à feu, même si la grande majorité des Canadiens, au moins 95 p. 100 des électeurs qui ont communiqué avec mon bureau, ont dit qu'ils voulaient que ce programme soit supprimé. Ils veulent que cet argent soit affecté directement aux services de police de première ligne. Cela ne se produira jamais tant que le gouvernement actuel sera au pouvoir.

Le dossier des garderies est un autre exemple de la philosophie des libéraux. Nous sommes au centre de ce cercle vicieux. Les libéraux considèrent que le problème repose sur le fait qu'il y a bien des familles où les deux parents doivent travailler et pour qui la garde des enfants est problématique.

La solution des libéraux est de prendre encore plus de leur argent durement gagné et de l'affecter à un régime de garderies bureaucratique. Ils vont faire travailler les Canadiens plus fort et plus longtemps afin de financer un programme dont seulement certaines personnes qui correspondent au paradigme libéral, à cette approche universelle, pourront profiter. Oubliez les travailleurs de quarts. Oubliez les parents qui choisissent de travailler à des heures opposées afin qu'il y ait toujours un parent à la maison pour s'occuper des enfants. Oubliez ceux qui font appel à des membres de leur famille. Seuls les gens qui correspondent à ce paradigme universel en profiteront.

La bonne nouvelle, c'est que nous payerons tous pour ce programme. Tous les Canadiens, quel que soit leur choix en matière de garde d'enfants, devront payer. La vaste majorité des Canadiens payeront en double, puisqu'ils devront à la fois financer l'option de leur choix et l'imposant régime de plusieurs milliards de dollars du ministre. Le ministre ne peut même pas dire à la Chambre combien cela coûtera. Il dit qu'il ne le sait pas.

Initiatives ministérielles

• (1840)

Les membres de son parti, les défenseurs des services de garde d'enfants, déclarent que le programme coûtera de 10 à 12 milliards de dollars, peut-être même 15 milliards de dollars par année. Où prendront-ils cet argent? Augmenteront-ils les impôts? Probablement. Réduiront-ils des services d'autres secteurs? Probablement. Nous avons un jugement de la Cour suprême qui dit, entre autres, que les libéraux ne font pas de merveilles dans les soins de santé.

Selon un rapport de la Banque TD publié en janvier, je crois, le produit intérieur brut du Canada a augmenté de 25 p. 100 de 1989 à 2004, mais le salaire net des travailleurs canadiens n'a augmenté que de 3,6 p. 100 pendant la même période. Cela en dit long sur bien des questions comme la qualité de vie. Nous savons que l'inflation croît à un taux supérieur sur autant d'années. Par conséquent, les Canadiens ont eu une réduction de salaire, parce qu'ils ont dû déboursier plus pour leurs services en raison de la hausse de l'inflation. Il leur reste moins d'argent.

La famille canadienne type a vu ses impôts totaux augmenter de 1 327 \$ pendant la même période. C'est honteux. Les Canadiens déboursent davantage pour des services moins nombreux. La qualité des services baisse. La preuve se trouve dans le jugement de la Cour suprême qui blâme le gouvernement pour son bilan lamentable de mauvaise gestion.

Nous connaissons l'impact des ententes du NPD sur l'économie. Nous avons observé la stagnation de l'économie en Saskatchewan. Cette province est prospère et regorge de ressources naturelles. Les gens sont prêts à la construire. Ils veulent devenir des entrepreneurs et travailler fort pour améliorer leurs communautés. Pourtant, le gouvernement utilise l'argent de ses contribuables pour financer des programmes coûteux. Je pense à Spudco, ou aux investissements extracôtiers à perte, ou aux entreprises point-com, en Australie et au Tennessee, qui perdent des millions de dollars. Il ne faut pas se surprendre que le NPD fédéral commence à préconiser les mêmes initiatives, en voulant semer de l'argent à tous les vents, sans aucun plan.

C'est un détail important dont il faut se rappeler. Cette entente budgétaire ne représente que des dépenses non planifiées. En la parcourant, on peut discerner certaines mesures, mais aucune n'est financièrement justifiée. Le ministre sera autorisé à investir tant d'argent ici et beaucoup de millions sur cela, mais sans aucun plan. Le gouvernement a ajouté quelques mots pour dire qu'il aimerait que l'argent aille à l'environnement, par exemple, mais il est impossible de savoir de quelle façon cet argent sera vraiment dépensé.

Où donc avons-nous vu le gouvernement tenter de régler un problème à grands coups d'argent sans avoir une vision cohérente de la façon d'employer l'argent pour le résoudre? Le scandale des commandites vient spontanément à l'esprit. C'est la raison pour laquelle la moitié du Parti libéral est sous enquête pour activités criminelles. Le scandale des commandites a eu lieu parce qu'on a voulu résoudre un problème à coups d'argent sans se soucier des conséquences.

On doit le registre des armes à feu à une faux raisonnement typique des libéraux. S'il y a un problème, il faut faire quelque chose. Il faut le faire sans prévoir quoi que ce soit ni contrôler le résultat final. Voilà d'ailleurs ce à quoi nous pouvons nous attendre dans le cas de la mesure que nous étudions en ce moment.

Vraisemblablement, nous allons voir se dépenser beaucoup d'argent sans plan concret d'établi. Il n'y a là rien de surprenant. Le ministre du Développement social a déclaré à la Chambre qu'il était convaincu d'être sur la bonne voie du fait qu'il avait doublé les

montants attribués à la Saskatchewan. Il avait donc l'impression d'être deux fois plus performant qu'auparavant. Il n'est pourtant même pas en mesure de dire à la Chambre combien de places en garderie seront créées.

Il s'agit de dépenses incontrôlées faites en l'absence de toute planification. Les notions de gouvernement responsable et de démocratie parlementaire sont malmenées lorsque des ministres peuvent dépenser sans rendre des comptes, sans planifier la mise en oeuvre, sans faire d'évaluations, sans contrôler les résultats. C'est essentiellement ce que propose le projet de loi. Le NPD soutient un gouvernement corrompu pour pouvoir dire qu'il a tenté de régler des problèmes à grands coups d'argent.

• (1845)

J'aimerais que le NPD explique la chose aux résidents de ma circonscription et à tous les Canadiens, qui sont honteux et tristes de voir ce qui advient de leur gouvernement. J'aimerais que le NPD leur explique pourquoi il accorde son soutien à ce gouvernement corrompu.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Madame la Présidente, à en entendre mon collègue, les conservateurs n'ont rien à se reprocher. Je me demande ce qui s'est passé en Saskatchewan quand les conservateurs étaient au pouvoir pendant près de huit ans. J'ignore ce qui est advenu de 14 de ces conservateurs, mais je pense que la plupart d'entre eux se sont presque retrouvés en prison. Je ne comprends pas comment ces députés peuvent prétendre être si purs.

Penchons-nous sur la position du Parti conservateur. Comment le Parti conservateur a-t-il réagi à la motion sur l'assurance-emploi que nous avons présentée la semaine dernière? Il s'y est opposé parce qu'elle concernait les travailleurs. Il aurait pu aider les hommes et les femmes qui ont des emplois saisonniers. Seuls sept députés conservateurs l'ont appuyée.

Les conservateurs affirment que les néo-démocrates votent avec un gouvernement corrompu. Comment ont-ils voté la semaine dernière sur le projet de loi C-43, le budget du gouvernement? Ils l'ont adopté. Comment peuvent-ils prétendre aujourd'hui que le NPD a appuyé un projet de loi et un budget d'un gouvernement corrompu quand ils ont fait ce qu'ils ont fait? Le ministre des Finances n'avait même pas fini de présenter son budget à la Chambre que le chef du Parti conservateur est sorti pour dire aux médias qu'il ne pouvait s'opposer au budget du gouvernement parce que c'était un bon budget, favorable aux grands intérêts financiers, et qu'il comprenait des réductions pour les grandes sociétés.

Les conservateurs se demandent-ils ce que font les grandes sociétés avec leur argent? Je peux le leur dire: elles s'empressent d'aller à la banque. Elles ne créent pas ne serait-ce qu'un emploi parce que cela dépend du marché, des ventes qu'elles réalisent. Voilà comment elles créent des emplois.

Initiatives ministérielles

Quand est venu le temps d'apporter une aide aux étudiants, les conservateurs ont pris la parole à la Chambre pour s'opposer, non pas au projet de loi C-43, qui fait des cadeaux aux grandes entreprises, mais au projet de loi C-48, celui qui aiderait les étudiants endettés. Les conservateurs se sont prononcés contre celui-là. Ils sont contre le logement abordable, alors qu'on pourrait venir en aide aux personnes qui sont sur le pavé en leur offrant un logis. Ils sont contre. C'est ça, le Parti conservateur.

Je suis certain que les Canadiens sont à l'écoute ce soir. Un député a accusé le NPD d'avoir voté dans le même sens que le gouvernement libéral corrompu. Qu'en est-il de la position des conservateurs sur le projet de loi C-43? La position des libéraux et celle des conservateurs sur le budget libéral, le vrai budget, le projet de loi C-43, se ressemblent drôlement.

Et que dire de la défense des gens ordinaires? Quand est venu le temps de voter, la semaine dernière, sur la motion portant sur les 12 meilleures semaines, qui a voté contre? Les libéraux et les conservateurs. À mon avis, c'est du pareil au même quand il s'agit du projet de loi C-43.

J'aimerais savoir ce que le député en pense. Il a fait allusion au vote des députés conservateurs et a laissé entendre aux Canadiens que les conservateurs n'ont pas voté en faveur du budget du gouvernement. Ils se sont prononcés sur le projet de loi C-43. Le ministre n'avait pas sitôt fini de présenter le budget aux Canadiens que le chef de leur parti a déclaré qu'il ne pouvait pas voter contre le budget parce que c'était un bon budget. Ce budget favorisait davantage les grandes entreprises que les petites gens.

• (1850)

[Français]

M. Andrew Scheer: Madame la Présidente, je veux remercier mon collègue du NPD de sa question.

C'est très dommage.

[Traduction]

Le député est un peu confus à propos de nombreuses questions. J'aimerais lui souligner que, sauf erreur, c'est un député provincial néo-démocrate de la Saskatchewan qui a été reconnu coupable d'un crime il y a quelques années.

Le député a posé beaucoup de questions. J'espère pouvoir y répondre dans le peu de temps dont je dispose. Il a commencé par débiter plein de choses: pourquoi ceci, pourquoi cela et pourquoi cela ne fait pas partie de l'entente. Il se plaint de toutes sortes de choses. Pourquoi ne pas en avoir parlé lorsque son parti négociait?

Le député a parlé des gens de la Saskatchewan. Un grand nombre d'électeurs de ma circonscription aimeraient savoir pourquoi le pacte de ces deux partis-là ne prévoit rien pour l'agriculture ni pour une entente équitable de péréquation avec la Saskatchewan. Notre parti essaie de faire avancer ce dernier dossier depuis des mois, étant le seul allié de la population de la Saskatchewan à cet égard. Nous avons présenté une motion à la Chambre, afin de donner à la Saskatchewan une entente équitable de péréquation. C'est parti en fumée.

Le député a abordé le premier budget. Fait-il référence à la mesure d'allègement fiscal destinée à sauver des emplois? Ne se rend-il pas compte qu'il est préférable de favoriser les emplois que de mettre sur pied des programmes sociaux?

Je suis sûr que les résidents de Regina—Qu'Appelle aimeraient comprendre pourquoi le député est défavorable à la création d'emplois dans ma circonscription. Il y des grandes entreprises dans

ma circonscription. IPSCO en est une; elle emploie beaucoup d'habitants de Regina.

Pour payer des impôts, les gens doivent avoir un emploi. Cette mesure d'allègement fiscal destinée à sauver des emplois que le Parti conservateur préconise aiderait à protéger les emplois. Le lourd fardeau fiscal que le NPD voudrait imposer à l'échelle du Canada nuira aux emplois et aux personnes de ma circonscription et de celle de mon collègue.

M. Dave Batters (Palliser, PCC): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole ce soir à la Chambre des communes au nom de la population de la circonscription de Palliser, qui m'a confié le mandat de la représenter à Ottawa.

Dans toute ma circonscription, les gens continuent de dire qu'ils veulent un gouvernement honnête et responsable, un gouvernement qui peut gouverner en tenant compte des priorités des Canadiens. Je suis fier de dire qu'en tant que membre du Parti conservateur du Canada, j'ai, à maintes reprises, défendu leurs priorités à la Chambre.

C'est pour cela que je me suis opposé et que je continue de m'opposer au coûteux registre des armes à feu des libéraux, qui prive la lutte contre le crime et les services de police de première ligne de recettes fiscales précieuses, qui sont plutôt englouties dans un gouffre bureaucratique.

C'est pour cela que je me suis opposé au programme de garderies des libéraux, que le député de Regina—Qu'Appelle a qualifié de régime de garderies bureaucratique, et que j'ai fait valoir plutôt que nous devrions consacrer l'argent aux parents pour qu'ils fassent leurs propres choix relativement à la garde de leurs enfants. L'argent aux parents: je ne puis penser à meilleure solution.

C'est pour cela que j'ai appuyé les agriculteurs et les producteurs en réclamant la suppression du dépôt du producteur dans le cadre du PCSRA.

Je prends au sérieux la confiance des habitants de Palliser. C'est pourquoi je prends la parole ce soir contre le projet de loi C-48, l'accord entre les libéraux et les néo-démocrates grâce auquel le gouvernement libéral corrompu a pu se maintenir au pouvoir, mais qui n'apportera pas grand-chose d'utile à la population de Palliser.

Je voudrais prendre quelques instants pour parler du genre de Canada que veut le Parti conservateur et dire pourquoi l'accord entre les libéraux et les néo-démocrates ne propose pas de politiques économiques dont nous avons besoin pour assurer la prospérité des familles et des entreprises.

Les Canadiens sont profondément déçus du gouvernement libéral. Le premier ministre a fait beaucoup de promesses avant d'être élu. Nous nous souvenons tous de sa promesse de mettre fin au déficit démocratique. Qu'est-il advenu de cette promesse? Elle a été sacrifiée à maintes reprises au moyen des mêmes tactiques parlementaires autoritaires et du même favoritisme que ceux qui ont fait la marque du gouvernement libéral précédent, celui de Jean Chrétien.

La réputation du premier ministre comme gestionnaire financier responsable en a pris pour son rhume, le gouvernement libéral ayant dépensé plus de 25 milliards de dollars pour s'accrocher au pouvoir le mois dernier, avec l'aide du chef du NPD, dont le parti continue de préconiser des politiques axées sur le principe « imposer et dépenser » qui nuisent à notre économie.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-48 nous offre un autre témoignage de la façon dont le gouvernement libéral corrompu gère les deniers publics comme si c'était son argent. Le budget libéral n'est pas un plan financier à long terme pour le pays, mais une première offre de négociation faite au NPD.

Certains députés ministériels, et certainement les députés néo-démocrates, seront surpris d'apprendre que l'utilisation des deniers publics pour acheter des votes, pour acheter des Canadiens avec leur propre argent, n'est ni une bonne politique ni dans l'intérêt du Canada.

Les Canadiens n'ont pas besoin d'un gouvernement qui les surtaxe et qui dépense de façon excessive. Ils ont besoin d'un gouvernement qui a un plan économique, un gouvernement qui laisse autant d'argent que possible aux familles, comme l'a expliqué mon collègue.

Une voix: Airbus.

M. Dave Batters: Monsieur le Président, mon vis-à-vis devrait écouter, il apprendrait peut-être quelque chose.

Heureusement, il y a un parti au Canada qui a une vision nationale large pour notre pays, un parti qui croit qu'un gouvernement doit tenir compte des priorités des Canadiens. Ce parti, c'est le Parti conservateur du Canada.

C'est pourquoi je ne peux pas appuyer le projet de loi C-48, le budget qui suit le budget, le produit de l'entente qui a amené un gouvernement libéral corrompu à ouvrir ses goussets pour le NPD, dirigé par le député de Toronto—Danforth, en lui disant, « prends tout ». Le projet de loi C-48 enlève 4,6 milliards de dollars aux Canadiens qui travaillent dur tout simplement pour permettre aux libéraux de rester au pouvoir. L'accord politique libéro-néo-démocrate trahit les Canadiens, particulièrement la population de Palliser et de la Saskatchewan et il tourne en dérision tout le processus budgétaire.

Que les choses soient bien claires. Le Parti conservateur, dont je suis, appuie le premier projet de loi budgétaire parce que, même s'il est loin d'être parfait, il contient d'importantes mesures sur la pérennité, l'infrastructure, le financement des collectivités, la défense nationale et, même s'ils demeurent trop modestes, des allègements fiscaux pour les familles.

Cependant, il est devenu évident que les libéraux ne nous ont peint que la moitié du portrait lorsqu'ils ont présenté leur budget en février dernier. Depuis, ils se sont lancés dans des dépenses effrénées, comme cela ne s'est jamais fait dans toute l'histoire du Canada, ce qui nous coûtera plus de 25 milliards de dollars. C'est trois fois ce que le gouvernement de la Saskatchewan dépensera pendant toute l'année. Les libéraux ont dépensé tout cela en un mois seulement.

Comment peut-on voter en faveur de ce projet de loi en sachant que les dépenses n'ont pas été jugées suffisamment importantes pour être incluses dans le premier budget du ministre des Finances? C'est là l'élément essentiel. Si ces dépenses étaient bonnes pour le Canada, elles auraient été incluses dans le premier budget et nous n'avons entendu aucun argument qui puisse contredire cette affirmation.

• (1855)

Ce projet de loi, cet accord du désespoir entre les libéraux et les néo-démocrates, n'est pas bon pour notre pays. Il est contraire à l'engagement du Parti conservateur de gérer soigneusement l'argent des contribuables et il menace l'équilibre financier de notre pays. C'est un accord que nous ne pouvons pas appuyer. Il incarne l'attitude cynique d'un gouvernement qui n'hésite pas à acheter les

votes des Canadiens, qui s'attendent à davantage de la part de leurs élus.

Le projet de loi C-48 est lourd de conséquences sur le plan financier pour les contribuables, mais il leur cache les détails. Il ne contient qu'une page et demie pour 4,6 milliards de dollars de dépenses. C'est ridicule. On y affecte des centaines de millions de dollars à de grands domaines sans qu'aucun plan concret ne précise comment l'argent sera dépensé. Il faudrait que l'excédent soit de 8,5 milliards de dollars au cours des deux prochaines années financières pour que ce projet de loi puisse être totalement mis en oeuvre.

La vérificatrice générale a exprimé de sérieuses craintes au sujet de la capacité de certains ministères ou organismes de mettre en oeuvre leurs programmes efficacement. Et pourtant, les libéraux veulent leur accorder davantage d'argent par l'intermédiaire du projet de loi C-48, notamment au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi qu'à l'Agence canadienne de développement international.

En fait, le Parti conservateur est d'avis que, si de nombreux Canadiens ne reçoivent pas l'aide qu'ils mériteraient de la part du gouvernement fédéral, c'est que l'approche de ce dernier lorsque vient le temps de résoudre un problème consiste à dépenser de l'argent sans plan adéquat.

En outre, le projet de loi ne livre pas la marchandise pour les gens de la Saskatchewan. Aux yeux d'une famille de Regina, de Moose Jaw ou du sud de la Saskatchewan qui vient tout juste de terminer de payer ses impôts, la somme de 4,6 milliards de dollars constitue une facture colossale. Dans ma circonscription, il y a des familles à faible revenu qui se demandent comment elles vont payer leur loyer et des familles d'agriculteurs qui aimeraient bien savoir comment venir à bout de payer leurs comptes de services publics de plus en plus élevés, alors que le gouvernement est incapable de faire rouvrir la frontière.

Les libéraux pensent-ils qu'après avoir fait leurs déclarations de revenus, ces familles se sont dit qu'elles aimeraient voir les impôts qu'elles paient à Ottawa utilisés par le gouvernement pour conclure un accord avec le NPD et ainsi se maintenir au pouvoir? Bien sûr que non. Elles se demandent plutôt pourquoi le gouvernement continue de gaspiller de l'argent dans des gâchis comme le registre des armes à feu, alors que les libéraux fédéraux et les néo-démocrates de la Saskatchewan ferment les détachements de la GRC le long de la frontière. On y trouve des centaines de kilomètres sans détachement de la GRC. Ces familles se demandent aussi pourquoi les listes d'attente continuent de s'allonger dans les hôpitaux de la Saskatchewan même si les libéraux et les néo-démocrates nous font dépenser plus d'argent que jamais auparavant pour les soins de santé. Elles se demandent pourquoi les ministres libéraux, les amis du régime ainsi que les agences de publicité s'enrichissent toujours plus alors que les impôts continuent d'augmenter. Voilà les questions que se posent les gens de la circonscription de Palliser, et ce sont des questions auxquelles le gouvernement devrait répondre.

Il est également difficile pour les familles de ma circonscription d'appuyer le marché de 4,6 milliards de dollars conclu par le NPD et les libéraux, puisqu'elles savent que fort peu d'argent ira aux familles de la Saskatchewan. Il n'y a pas d'argent frais pour les exploitations agricoles familiales. Il n'y a pas non plus de fonds qui iront directement aux services de police de première ligne pour enrayer le fléau de drogues comme les métamphétamines. On aurait cru que le gouvernement fédéral ferait au moins cela, étant donné qu'il a refusé de modifier le Code criminel pour alourdir les peines pour trafic de métamphétamines.

Initiatives ministérielles

Il n'y a pas eu d'entente sur la péréquation pour la Saskatchewan, malgré les demandes insistantes du Parti conservateur. Pour donner une idée de ce que cela représente, un nouvel accord sur la péréquation aurait rapporté 750 millions de dollars de plus à ma province pendant le seul exercice en cours. Les libéraux et les néo-démocrates du niveau fédéral ont refusé, tout comme ils ont refusé qu'on abrège les listes d'attente des soins de santé. Ils ont dit non à la perfection des routes de la province, non à la lutte contre le crime. Pourquoi les habitants de Palliser diraient-ils oui au gouvernement?

Je conclus. Le premier ministre a dit qu'il souhaitait que le Parlement fonctionne, mais il n'a certainement jamais consulté notre parti pour élaborer un meilleur budget qui correspondrait aux vraies priorités des Canadiens. Nous aurions souhaité des réductions d'impôt appréciables pour les familles canadiennes et les entreprises et des compressions des dépenses.

Au lieu de coûts de 4,6 milliards de dollars pour les contribuables, il y aurait eu des économies. Nous aurions souhaité des investissements réels dans l'intérêt des familles de la Saskatchewan.

Le projet de loi ne propose rien de tout cela. Il m'est donc impossible de l'appuyer.

● (1900)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'aime la passion du député, et c'est bien, mais dans chaque budget, nous ne pouvons pas tout faire. Le député sait probablement qu'il y a eu une diminution d'impôts de 100 milliards de dollars et, maintenant, il réclame une autre baisse d'impôts.

M. Andrew Scheer: Ils ont augmenté les cotisations au Régime de pensions du Canada tout de suite après avoir réduit les impôts.

M. Paul Szabo: Le député revient toujours sur le RPC. Il devrait savoir que le RPC repose maintenant sur de très solides assises financières et que, dans les faits, il serait totalement financé, selon les projections, jusqu'à l'année 2075.

Toutefois, pour revenir au discours du député, un certain nombre de membres de son caucus ont émis l'opinion selon laquelle l'existence d'un excédent signifie que les Canadiens sont surimposés. Toutefois, une des responsabilités du gouvernement consiste à être prudent sur le plan financier et à gérer les finances du pays. Nous avons eu huit budgets équilibrés.

L'existence d'un excédent ne signifie pas qu'il y a une sorte de profit qui ne sert à rien. Il sert à rembourser la dette, ce qui fait épargner des intérêts tous les ans par la suite. Nous avons remboursé 60 milliards de dollars de notre dette, ce qui nous a fait épargner plus de 3 milliards de dollars par année.

Le député affirme maintenant qu'étant donné qu'il y a eu un excédent la dernière fois, nous devrions avoir d'importantes réductions d'impôt. Le député voudra peut-être dire à la Chambre et aux Canadiens à quel montant il songe. De combien ces baisses d'impôt réduiraient-elles les recettes du gouvernement?

M. Dave Batters: Monsieur le Président, nous avons appuyé le projet de loi C-43 parce qu'il prévoyait des baisses d'impôt modestes. C'était toutefois nettement insuffisant par rapport à ce qui est nécessaire dans notre pays. Je pense que l'économie annuelle pour les Canadiens sera de 16 \$. C'est l'équivalent d'un pizza moyenne, et le gouvernement n'impressionne guère les Canadiens avec cela.

Nous parlons de prudence sur le plan financier. Nous parlons ce soir du projet de loi C-48. Les jeunes Canadiens qui suivent peut-être nos travaux ce soir sont tournés vers l'avenir et s'interrogent sur ce que nous faisons à la Chambre pour leur avenir.

Ce budget est une mesure très irresponsable. Nous hypothéquons l'avenir des jeunes Canadiens. Nous plaçons un carcan autour de leur cou. Ces propositions budgétaires sont de l'ordre de 4,6 milliards de dollars. Ce qui tient en une page et demie, c'est l'équivalent de plus de deux registres des armes à feu et de quatre cafouillis à DRHC. Voilà pourquoi nous ne pouvons tout simplement pas appuyer le projet de loi.

M. Paul Szabo: Que dire du montant de 1,5 milliard de dollars prévu pour l'enseignement postsecondaire?

M. Dave Batters: Le député d'en face parle des propositions budgétaires de 4,6 milliards de dollars qui tiennent sur une page et demie.

Si c'est dans l'intérêt de notre pays, cela aurait dû figurer dans le budget d'origine.

● (1905)

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, je me demande ce qui est arrivé au Parti conservateur. En effet, lorsque le ministre des Finances a présenté son budget à la Chambre des communes, le chef du Parti conservateur est sorti avant même que le ministre ait terminé sa lecture et il a affirmé qu'il appuyait le budget parce que c'était un bon budget.

Que s'est-il produit depuis ce temps-là? Je crois qu'il a pris connaissance des sondages et que lorsqu'il s'est rendu compte que son parti avait gagné 34 p. 100 de la faveur populaire, il a décidé que le budget ne valait plus rien et qu'il ferait tomber le gouvernement.

Tout de suite après, les conservateurs ont appuyé le projet de loi C-43. À quelle partie du projet de loi C-48 s'opposent-ils? Nous disent-ils qu'ils ne veulent pas que nous réduisions les dettes des étudiants et que nous venions en aide à nos enfants? Se déclarent-ils contre les programmes de logement abordable alors que bon nombre de personnes dans nos villes vivent dans la rue et n'ont que des boîtes de carton pour s'abriter, comme nous l'avons vu devant l'hôtel de ville de Toronto? Nous disent-ils qu'ils s'opposent à ce que le cent supplémentaire tiré de la taxe sur l'essence soit versé à la ville de Regina dans la circonscription de Regina—Qu'Appelle?

Est-ce bien à cela qu'ils s'opposent, à donner de l'argent aux villes pour financer les dépenses en infrastructure? Est-ce là ce que nous disent les conservateurs?

M. Dave Batters: Monsieur le Président, je veux retourner un peu en arrière. Nous pouvons accepter le projet de loi C-43 parce que les mesures qu'il prévoit ont en fait été proposées par le Parti conservateur du Canada.

Par contre, le NPD était contre le budget dès le départ. Ce n'est que lorsque nous nous sommes tous rendu compte de l'ampleur de la corruption chez les libéraux que le député de Toronto—Danforth et le NPD ont décidé de les appuyer pour les maintenir au pouvoir. C'est inexplicable.

Notre collègue a mentionné le logement à prix abordable. J'ai parlé à la Chambre de la réduction des primes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour que les jeunes familles aient les moyens d'accéder à la propriété. Certains députés du Bloc québécois ont également défendu cette cause. Ces efforts ont donné lieu à une réduction de 15 p. 100 des primes de la SCHL. C'est important.

Parlons de ce qui manque dans le projet de loi C-48. Le député de Toronto—Danforth, le chef du NPD, aurait pu demander tout ce qu'il voulait ce soir-là parce que le député de LaSalle—Émard aurait fait n'importe quoi pour rester au pouvoir.

Initiatives ministérielles

Une entente prévoyant une part équitable de la péréquation pour la Saskatchewan aurait été bien. Le député de Toronto—Danforth et le NPD ont complètement oublié cela. Ils ont complètement oublié, tout comme le ministre des Finances qui vient de ma ville, Regina, que la Saskatchewan mériterait une part équitable de la péréquation. Lorsque nous avons présenté cette motion, le ministre a voté avec les séparatistes contre une entente prévoyant une part équitable de la péréquation pour la Saskatchewan. C'est honteux.

M. Ted Menzies (MacLeod, PCC): Monsieur le Président, je dois intervenir à la Chambre aujourd'hui pour me prononcer contre le projet de loi sur le budget du NPD, et j'ai quelques raisons clés de m'y opposer. Je me joins à mes collègues pour donner aux Canadiens une idée plus claire des faiblesses que recèlent ces dépenses extravagantes.

D'abord, parlons du soutien de la stratégie canadienne sur le commerce international que prévoit ce budget néo-démocrate-libéral ou, devrais-je dire, cette absence de soutien de quelque genre de stratégie commerciale que ce soit.

Dans ce projet de loi très court, qui a apparemment été concocté dans une chambre d'hôtel de Toronto, sous la surveillance de Buzz Hargrove, un non-élu, les libéraux ont versé une rançon de 4,5 milliards de dollars. Le NPD y a ajouté des dispositions pour l'environnement, l'enseignement postsecondaire, le logement à prix modique et l'aide à l'étranger.

Ce sont tous des projets valables. En fait, ils sont tellement valables qu'ils exigent une planification sérieuse et qu'ils sont en péril lorsqu'ils sont traités comme des pions dans un jeu de pouvoir entre les libéraux et les néo-démocrates.

Le gouvernement minoritaire et corrompu des libéraux ou son complice de salon, le NPD, ne nous présentent rien qui puisse favoriser le commerce international et aider l'économie canadienne.

Par ailleurs, pas plus tard qu'aujourd'hui, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a accepté les propositions proactives du Parti conservateur au sujet du rapport sur la stratégie concernant les marchés émergents qui sera déposé à la Chambre. L'avenir nous dira quelle sera la réponse du gouvernement à ce rapport.

Il ne fait aucun doute qu'il est très important de créer et de poursuivre une solide stratégie pour promouvoir le commerce avec les marchés nouveaux et émergents. Des mesures ont été prises pour aller au-delà de la notion traditionnelle des libéraux, qui visent comme objectifs commerciaux uniquement des importations massives.

Les observations qu'ont faites le Parti libéral, le NPD et le Bloc au cours des derniers mois, et même des dernières années, ont alimenté les débats, car on y employait un langage réactionnaire et protectionniste.

Il faut établir un équilibre entre les adaptations à l'économie mondiale, en constante évolution, et le recours à des mesures d'intervention temporaires et non viables pour protéger des secteurs contre les forces des marchés étrangers.

Le Parti conservateur du Canada reconnaît le caractère unique de nos objectifs en matière de commerce intérieur. Nous exhortons tous les députés et nous conseillons particulièrement le gouvernement libéral à mettre fin à sa politique de dialogue fractionnel et polarisant au sujet du commerce international.

L'industrie canadienne compte sur le gouvernement fédéral pour qu'il poursuive son ambitieux programme de libéralisation du commerce. Cela ne se produira pas si les libéraux réussissent à

dresser les régions les unes contre les autres et les secteurs les uns contre les autres.

Nous avons assisté à la Chambre à des discussions raisonnables sur l'engagement du gouvernement à défendre nos politiques et nos institutions particulières. Or, dans ses paroles et dans ses actions, le gouvernement libéral n'a pas équilibré le débat en réaffirmant son engagement à améliorer les dispositions favorisant l'exportation de produits canadiens selon un régime commercial solide, honnête et fondé sur des règles.

Pour être tout à fait clair, le Parti conservateur du Canada va défendre les intérêts des Canadiens dans leur quête de la prospérité par l'entremise du commerce libre et équitable. L'économie canadienne a un potentiel de croissance et de prospérité illimité, mais elle a besoin d'un gouvernement fédéral qui défende ses producteurs, ses fabricants et ses industries des services, tant dans notre plus important marché d'exportation, les États-Unis, qu'ailleurs dans le monde.

À titre d'opposition officielle et de futur gouvernement fédéral, le Parti conservateur est d'avis qu'une politique commerciale stratégique doit être axée sur des ententes commerciales bilatérales et multilatérales qui se fondent sur des règles rigoureuses et applicables. Ces ententes doivent assurer un accès accru, efficace et efficient aux marchés internationaux dans des régions établies, comme par exemple l'Europe, mais en particulier aux marchés nouveaux et émergents tels que la Chine, l'Inde, le Brésil et la Russie.

Le Parti conservateur du Canada a demandé au gouvernement fédéral de réitérer son engagement de conclure une entente solide et applicable à l'OMC, une entente qui favorise un accès accru et plus efficace aux marchés mondiaux, tout en préservant le droit de continuer d'appliquer, dans son marché intérieur, des pratiques commerciales qui respectent les obligations imposées par l'OMC.

● (1910)

Les emplois, la compétitivité et la productivité qui stimule l'accroissement du commerce international sont les véritables questions qui auraient dû être traitées dans tout ajout au budget.

Je voudrais dire quelques mots de la partie sur l'aide internationale qui est contenue dans le budget néo-démocrate. Le Parti conservateur du Canada a demandé à maintes reprises au gouvernement du Canada de répondre aux préoccupations soulevées par le fait que le mandat de l'ACDI ne soit pas défini dans une loi. Sans mandat fixé par la loi, cet élément crucial de la contribution que le Canada apporte au monde pourrait très bien faire l'objet de détournement de fonds.

Le NPD n'aurait pas dû donner aux libéraux un autre chèque en blanc qu'ils doivent dépenser en développement puisque les fonds de l'ACDI sont déjà prévus dans la section sur le commerce de l'énoncé de politique internationale qui vient d'être rendu public. Le NPD devrait craindre, comme le Parti conservateur, que les fonds de l'ACDI aillent dans des activités comme la promotion commerciale plutôt que de servir au développement, où ils peuvent avoir l'effet multiplicateur que l'on peut obtenir lorsqu'on stimule les investissements de l'industrie canadienne dans les pays en développement.

Initiatives ministérielles

Dans une économie mondiale où la concurrence est de plus en plus vive, le commerce demeure la clé de la prospérité future du Canada. Beaucoup d'emplois canadiens dépendent directement des marchés étrangers. Ces emplois sont menacés lorsque d'autres pays dressent des barrières à nos exportations. Le Parti conservateur du Canada s'est engagé à améliorer la croissance économique globale du Canada grâce à l'amélioration de la compétitivité et de la productivité, à la rationalisation de la réglementation et à la promotion de l'innovation parallèlement à la négociation d'accords de libre-échange et d'accords commerciaux équitables.

Le gouvernement du Canada doit améliorer la sécurité des emplois liés au commerce. Afin de créer de nouvelles possibilités d'emplois, il est capital de mettre l'accent sur la diversification des produits que nous vendons à l'étranger et des marchés où nous vendons ces produits.

L'accès assuré aux marchés internationaux grâce à un système commercial fondé sur des règles maximisera les avantages que nous avons en tant que pays favorable au libre-échange, et font bien ressortir la nécessité d'établir des rapports commerciaux avec d'autres pays que ceux de l'Amérique du Nord. Le gouvernement du Canada doit chercher énergiquement à réduire les obstacles et les tarifs commerciaux internationaux, éliminer les subventions aux exportations qui perturbent le marché — selon un calendrier clairement établi — et tâcher d'établir une définition claire de ce qui constitue une subvention à l'exportation.

Le Parti conservateur du Canada exhorte le gouvernement du Canada à résister à la mise en oeuvre de politiques protectionnistes réactionnaires, à équilibrer son discours interne et son discours international de manière à tenir compte de tous les secteurs de l'économie canadienne et à contrer les pressions en faveur du détournement du budget d'aide étrangère du Canada par l'utilisation des programmes légitimes de l'ACDI pour atteindre des objectifs commerciaux internationaux.

Pour terminer, le Parti conservateur du Canada appuie l'élaboration d'une stratégie innovatrice et déterminée visant à établir des rapports commerciaux avec les marchés en émergence.

• (1915)

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi que le député ait parlé de commerce international. Le premier ministre en parle depuis plus d'un an et il a pris des initiatives à cet égard. Je suis heureux que le député se rallie à nous et nous appuie.

Le premier ministre a accru notre présence consulaire aux États-Unis, notamment en Alaska; j'avais d'ailleurs exercé des pressions au sujet de notre présence dans cet État. Nous avons investi des millions de dollars pour régler le différend qui nous oppose aux États-Unis au sujet du bois d'oeuvre. Lors des pourparlers de Doha, nous avons joué le rôle de chef de file en faveur d'une réduction des subventions agricoles accordées en Europe et aux États-Unis, tout en défendant le système de gestion de l'offre en vigueur chez nous. Depuis longtemps, le premier ministre dit que le Canada doit maintenant se tourner vers les nouveaux marchés internationaux émergents que sont le Brésil, l'Inde et la Chine, et je suis heureux que l'opposition se rallie à cette opinion. Le premier ministre a évidemment signé un nouvel accord commercial international avec le Mexique.

Le député a parlé de la suppression des barrières tarifaires. Partage-t-il l'avis de certains des députés de son parti qui ont toujours critiqué la Société pour l'expansion des exportations? Tous les grands pays du monde aident leurs entreprises à développer leurs exportations en leur offrant certaines assurances dans l'éventualité où

elles ne seraient pas payées. Le Canada fait comme les autres pays, parce que nous dépendons du commerce. Pourtant, certains collègues du député proposaient que nous handicapions le Canada en supprimant ce service qui l'aide à rester concurrentiel par rapport aux autres pays.

Le député a parlé de l'ACDI. Que pense-t-il du changement important quant au nombre de pays que nous avons décidé d'aider par l'entremise de l'ACDI et dans le cadre de notre nouvelle stratégie?

M. Ted Menzies: Monsieur le Président, je ne me suis peut-être pas exprimé assez clairement, si l'on a cru comprendre que j'appuie ce budget. Aucune de mes observations ne pourrait être qualifiée de favorable, mais je suppose qu'on s'accroche au moindre appui qu'on puisse trouver.

Il est intéressant que mon collègue mentionne que le premier ministre s'intéresse enfin à des problèmes commerciaux tels que le nombre insuffisant de consulats dans les diverses régions et les problèmes que nous avons avec notre principal partenaire commercial. Le gouvernement a eu 12 ans pour ouvrir des consulats. Ce n'est pas d'hier que le Canada a des intérêts commerciaux. Le gouvernement a eu 12 ans pour mettre au point des initiatives commerciales et pour élargir nos perspectives commerciales.

J'aurais une observation à faire au sujet des consulats. Il ne fait aucun doute qu'ils répondent à un besoin, mais je ne sais toujours pas de qui ceux-ci relèvent. Je penserais qu'ils sont du ressort des Affaires étrangères, et non de celui du Commerce. Si, par contre, ces consulats ont pour mission de promouvoir des ententes commerciales et d'aider les entreprises canadiennes, ils devraient alors relever du ministère du Commerce, et non de celui des Affaires étrangères.

Je me demande également dans quelle mesure nous jouons un rôle de premier plan à l'OMC. En effet, le ministre du Commerce international n'a même pas assisté aux deux derniers mini-sommets ministériels tenus en prévision du sommet de Hong Kong, en décembre. Comment peut-on jouer un rôle de premier plan quand on n'est même pas à la table de négociations?

• (1920)

M. Peter Goldring (Edmonton-Est, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais parler de ce qui s'est dit plus tôt à propos du secteur du logement à prix modique et du fait que ce budget néo-démocrate prévoit y consacrer 1,6 milliard de dollars. La véritable question est la suivante: Pourquoi n'a-t-on pas débloqué davantage de fonds dans le budget lui-même?

Je rappelle à la Chambre une autre promesse du livre rouge remontant à la campagne électorale de l'an 2000. À l'époque, on avait promis de construire jusqu'à 120 000 logements à prix modique avec 680 millions de dollars. Bien sûr, 680 millions de dollars ont été accordés dans le budget de 2001. En 2003, on a consacré à ce poste 320 millions de dollars supplémentaires. Le budget de 2001 prévoyait 753 millions de dollars pour les sans-abri, partant, possiblement pour le logement. Le budget de 2003 prévoyait une autre somme de 400 millions de dollars. Le total s'élève donc à 2,1 milliards de dollars, alors qu'à l'origine, on avait prévu dépenser 680 millions de dollars pour construire 120 000 logements à prix modique.

En fin de compte, on a dépensé 2,1 milliards de dollars pour construire moins de 25 000 logements. J'aimerais que le député me parle de cela. Pense-t-il qu'en l'absence d'un plan, de résultats prouvés, et d'analyse du problème, il est possible de conclure qu'on a gaspillé en dépensant à mauvais escient?

Initiatives ministérielles

M. Ted Menzies: Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député du bon travail qu'il a fait dans ces dossiers-là, non seulement en voulant offrir des logements à prix modique aux Canadiens, mais aidant avec passion les gens d'autres pays. Le message des conservateurs est fort et clair: nous, de ce côté de la Chambre, comptons honorer nos promesses. Nous voulons vraiment aider les Canadiens.

Il y a probablement une réponse très simple à la question de mon collègue. Des promesses ont été faites, des promesses n'ont pas été tenues. Le même scénario se répète depuis Dieu sait combien de livres rouges. Les chiffres cités sont probablement très fiables, mais nous ne devrions probablement pas en être fiers.

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au sujet du projet de loi C-48 à l'étape du rapport et d'aborder nombre des préoccupations que suscite cette mesure législative chez les électeurs de Selkirk—Interlake et chez moi également. Le principal problème c'est que cette mesure, présentée dans un document de seulement six pages, prévoit des dépenses de 4,6 milliards de dollars. Les trois dernières pages sont extrêmement intéressantes à lire puisqu'elles sont entièrement blanches. Essentiellement, cette mesure législative donne un chèque en blanc au gouvernement libéral pour qu'il puisse faire comme bon lui semble.

Or, nous ne voulons plus voir de cafouillage ou de scandales au sein du gouvernement. Je me suis lancé en politique entre autres pour veiller à faire cesser le gaspillage, pour que les contribuables obtiennent les meilleurs services en contrepartie de leurs impôts et pour défendre leurs intérêts à la Chambre.

Ce qui préoccupe énormément, c'est que de grandes idées ont été présentées dans ces deux pages de plans de dépenses, mais qu'on ne présente aucune stratégie pour les appuyer. Pas plus tard que la semaine dernière, nous nous sommes prononcés sur le projet de loi C-43. Ce projet de loi a été déposé avec plusieurs volumes à titre de filet de sécurité, de plan, de moyen de mettre en place des mécanismes de contrôle des dépenses que le gouvernement promet d'engager. Au printemps, les comités ont examiné les budgets des divers ministères et ont voté sur chaque disposition des prévisions budgétaires. Voilà le genre de mécanismes nécessaires pour contrôler les dépenses du gouvernement de façon que les contribuables obtiennent les avantages et les services qu'ils demandent.

Je crains que les programmes et les politiques présentés dans ce projet de loi n'ouvrent la porte à davantage de mauvaise gestion et à de nouveaux cafouillages. Il suffit de songer au registre des armes à feu, au cafouillage de DRHC et à bien d'autres programmes pour lesquels il y a eu dépassement de coûts parce qu'il n'y a pas eu de planification adéquate des dépenses. Il faut s'assurer que des plans sont en place et que les deniers publics sont dépensés judicieusement.

Je suis le porte-parole associé de notre parti en matière d'agriculture. Je suis préoccupé par le fait que les députés du NPD affirment souvent que l'agriculture est très importante pour eux; or, il n'y a pas un mot sur les problèmes de ce secteur dans le projet de loi. Je me demande quelles sont les priorités du NPD puisqu'il n'aborde même pas l'agriculture. Ce secteur est un aspect vital de notre économie, et pas seulement de l'économie rurale: l'ensemble du PIB est largement appuyé par les secteurs de l'agriculture et des ressources.

Toutes les dépenses prévues par le projet de loi ne profiteront pas vraiment au Canada rural. Je représente une circonscription très rurale. Je ne vois rien dans ce projet de loi qui aidera à régler la

pénurie de médecins dans ma région. Je ne vois rien qui aidera à améliorer l'accès aux services fédéraux dans le Canada rural. Je ne vois rien qui aidera nos agriculteurs à améliorer leur marché. Pour ces raisons, je ne peux pas appuyer le projet de loi C-48.

Un paragraphe du projet de loi porte sur l'aide étrangère. Je crois qu'il est admirable d'augmenter notre aide étrangère jusqu'à au moins 0,7 p. 100 de notre PIB, un chiffre qui circule depuis les années 60 comme étant le niveau idéal de financement de l'aide étrangère. Par contre, nous savons que le financement actuel de l'aide étrangère se fait, en quelque sorte, au petit bonheur. On en a déjà parlé relativement à l'ACDI. Le gouvernement saupoudre un peu d'argent ici et là, mais cette approche ne permet pas de financer adéquatement les secteurs vitaux afin d'aider les gens dans le besoin.

Qu'il soit question de pauvreté ou de problèmes des enfants partout dans le monde, il faudrait se concentrer sur quelques pays. Nous devrions cibler nos ressources sur quelques pays afin que notre argent soit mis à contribution de la façon la plus efficace possible pour aider les gens qui en ont le plus besoin à financer leur système d'éducation et leurs activités agricoles et à subvenir à leurs besoins. C'est sur cela que nous devons nous pencher.

● (1925)

Nous parlons d'accorder plus de fonds à l'aide étrangère, mais le Canada traverse actuellement une crise réelle et c'est pourquoi il faut accroître l'aide agricole. Il nous faut nous attaquer à la crise de l'ESB de façon plus convenable. Les agriculteurs ne reçoivent pas encore d'aide directement et nous devons d'abord régler ce problème avant de consentir plus de fonds à l'étranger.

Nous devons comprendre en quoi consiste ce projet de loi et sa raison d'être. Si ce projet de loi avait été si important pour le gouvernement libéral, il aurait fait partie du premier budget en février. Ce projet de loi ne visait qu'à obtenir 19 autres votes pour appuyer le gouvernement. Le NPD a négocié une entente secrète rédigée sur une serviette de papier et voilà le résultat.

Ces mesures supplantent d'importantes réductions d'impôts dont nous avons besoin pour créer plus d'emplois et plus de possibilités au pays. Les 4,6 milliards de dollars auraient pu être mieux utilisés s'ils avaient servi à créer plus d'occasions et un environnement plus concurrentiel pour les entreprises. Les réductions d'impôts auraient créé plus d'emplois et l'économie s'en serait mieux portée. Malheureusement, nous avons échangé cela pour des votes et c'est honteux.

Nous pouvions appuyer de nombreux éléments du premier budget, mais le projet de loi C-48 ne contient vraiment rien que nous souhaitons voir se concrétiser. Il ne prévoit aucune reddition de comptes, aucun mécanisme de contrôle et rien pour l'agriculture. Nous nous soucions toujours de répondre aux besoins du plus grand nombre possible de contribuables pour aller de l'avant et mettre en place les services qu'ils veulent. Je ne prévois pas que cela puisse être légitimement le cas ici.

● (1930)

L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le député a mentionné toute une série de problèmes liés au budget, mais jetons un coup d'oeil aux indicateurs macroéconomiques pour notre pays. Je sais qu'il est toujours possible d'apporter des améliorations. Nous devons faire face aux problèmes et ne jamais baisser la garde.

Initiatives ministérielles

Jetons un coup d'oeil aux aspects qui, d'une façon générale, sont bons. Nous connaissons une forte croissance de l'emploi. En fait, celle-ci est la plus forte au sein du G7. Nous avons aussi une bonne croissance soutenue et régulière du PIB, des taux d'intérêt bas et un taux d'inflation extrêmement faible. Au cours des huit ou neuf dernières années, nous avons enregistré une diminution spectaculaire du ratio de la dette par rapport au PIB.

Nous avons eu huit budgets excédentaires consécutifs, nous sommes le seul pays du G7 à avoir un excédent, et nous avons réduit la dette d'environ 65 milliards de dollars au cours des neuf dernières années. Si l'on compare ce résultat à ce qui s'est passé sous le gouvernement conservateur, c'est presque l'opposé.

Si les choses vont aussi mal que le prétend le député, comment se fait-il que les indicateurs macroéconomiques, qui sont les seuls indicateurs dont nous disposons, disent le contraire?

M. James Bezan: Monsieur le Président, j'ai voté pour la première fois dans des élections fédérales en 1984 et c'est avec grand plaisir que j'ai voté conservateur pour remplacer le gouvernement libéral de l'époque.

J'ai contracté un prêt pour la première fois en 1983 pour acheter des vaches et le taux d'intérêt était alors supérieur à 22 p. 100. Mon père assumait le même fardeau comme agriculteur. Les taux d'intérêt étaient tellement élevés au Canada que personne ne pouvait raisonnablement gagner sa vie. Personne ne pouvait lancer de nouvelles entreprises et la situation était en train d'étouffer le pays.

Puis nous avons eu l'occasion de modifier la situation. Tout d'abord, les conservateurs ont introduit des accords commerciaux et un nouveau régime d'imposition, ce qui dynamisé l'économie et le budget fédéral. Comme on l'a dit...

M. Paul Szabo: Vous n'avez pas remboursé un seul cent de dette.

M. James Bezan: Avec des taux d'intérêt de 20 p. 100, c'était impossible. Si les taux d'intérêt avaient été au même niveau qu'ils l'ont été durant les 12 dernières années, on aurait affiché un excédent durant les trois ou quatre dernières années du gouvernement conservateur après son arrivée au pouvoir en 1984-1985.

Il faut aussi tenir compte du fait que les dépenses sont montées en flèche ces dernières années. Depuis 1999-2000, les dépenses ont augmenté de 44,3 p. 100. Voilà qui n'est pas responsable. Évidemment, le gouvernement nage dans les revenus, mais nous ne pouvons continuer à dépenser sans cesse. Nous devrions remettre une partie de cet argent aux contribuables et en appliquer davantage au remboursement de la dette. Pourtant, ce n'est pas ce qui se passe. On investit dans d'autres programmes au mépris de la responsabilité financière, au risque de compromettre notre situation comme pays, ce que fait trop souvent le gouvernement libéral.

• (1935)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, le député vient d'éviter la question, qui était excellente. Nous arrivons en tête du G7 pour ce qui est de la création d'emplois en plus d'être le seul pays de ce groupe à bénéficier d'un excédent, de faibles taux d'intérêt et d'une faible inflation. Les données fondamentales sont bonnes parce que nous faisons preuve de prudence dans la gestion des finances publiques.

La même procédure a été suivie lors d'une vaste consultation dans tout le Canada. Les Canadiens ne nous ont pas dit de renoncer au logement abordable, à l'enseignement postsecondaire, à l'environnement, à l'aide à l'étranger, notamment au Darfour, ou aux programmes du marché du travail. Les Canadiens n'ont pas dit cela. Ils ont réclamé une approche équilibrée. Ils n'ont pas dit: « Donnez-

moi plus d'argent et restez en dehors de ma vie parce que nous n'avons besoin de rien d'autre. »

Dans ce contexte, le député devrait savoir qu'il y a environ 14 millions de Canadiens qui payent de l'impôt sur le revenu chaque année. Si nous devions mettre 100 \$ dans la poche de chaque Canadien qui paye de l'impôt, il en coûterait 1,4 milliard de dollars. Si le député dit que nous avons besoin d'allègements fiscaux importants, qu'entend-il par « importants »? Combien de centaines de dollars sont nécessaires pour atteindre les objectifs qu'il vise? À combien s'établirait le total quand on sait que chaque centaine de dollars coûterait 1,4 milliard de dollars? Cela nous ramènerait-il en déficit, ce que les Canadiens ne souhaitent pas?

M. James Bezan: Monsieur le Président, les 4,6 milliards de dollars promis dans le budget original et soustraits du projet de loi C-43 devaient permettre d'accorder des allègements de l'impôt des sociétés qui visaient à rendre notre industrie plus concurrentielle, et à créer davantage d'occasions de réinvestissement et de création d'emplois. Nous prônons des mesures significatives, et toute remise d'argent dans la poche des Canadiens est significative. Je ferai toujours confiance aux Canadiens pour dépenser leur argent de façon plus sage que le gouvernement. Nous devons leur en fournir l'occasion et leur remettre de l'argent en main.

Nous débattons de ce projet de loi depuis un certain temps déjà ainsi que du projet de loi C-43; pourtant, je n'ai rien entendu encore en provenance de l'autre côté pour me convaincre que, si le projet de loi C-48 avait été important à ce point, les libéraux l'auraient ajouté au budget original. Ils n'ont jamais affirmé que c'était une bonne idée. Le projet de loi C-48 ne visait qu'à une chose: acheter des votes néo-démocrates en vue de maintenir les libéraux au pouvoir. Voilà ce qui est en cause.

M. Peter Goldring (Edmonton-Est, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans ce débat sur le projet de loi C-48, le budget néo-démocrate, et de rappeler aux Canadiens que, dans le livre rouge libéral de 2000, le gouvernement avait promis la construction de jusqu'à 120 000 logements à prix abordable, au coût de 680 millions de dollars, avant l'an 2005. Jusqu'à présent, moins de 25 000 logements ayant coûté plus de trois fois le prix prévu ont été construits, ce qui ramène le coût total à quelque 2,1 milliards de dollars.

On retrouve dans le projet de loi C-48 un engagement de 1,6 milliard de dollars, sans plan et sans nombre de logements défini. Le gouvernement ne sait tout simplement pas combien de logements il sera en mesure de construire.

L'approche confuse adoptée par les libéraux dans le dossier du logement abordable et des refuges d'urgence à l'intention des sans-abri représente un gaspillage financier, tout en étant d'une incroyable inefficacité. Le recours aux refuges d'urgence et la disponibilité de logements abordables pour les personnes seules sont des problèmes connexes. Une pénurie de logements de base à prix modique pour personnes seules oblige le recours à des refuges sociaux d'urgence très coûteux. Toute discussion portant sur les besoins en matière de logement doit s'accompagner d'une connaissance de base de la situation des plus nécessiteux, c'est-à-dire les gens seuls qui vivent dans les refuges d'urgence au Canada.

Initiatives ministérielles

Il serait impossible de regrouper en catégories tous les sans-abri des refuges. En effet, certains ont des niveaux divers de capacité mentale et de toxicomanie qui les empêchent généralement de vivre de façon autonome, sans supervision, et surtout de travailler. Toutefois, la plupart de ceux qui vivent dans des refuges pour sans-abri seraient parfaitement capables de se payer une vie indépendante et modeste dans des maisons abordables, s'il y en avait.

Les sans-abri hébergés dans les refuges peuvent être classés selon la cause de leur situation. Environ 25 p. 100 sont ce qu'on appelle les désinstitutionnalisés des années 1970. Ce sont des personnes seules qui ont vraiment besoin de soins institutionnels. Un autre 25 p. 100 des sans-abri ne sont pas aptes au travail. Il s'agit de personnes seules difficiles à loger, des toxicomanes. Cependant, 50 p. 100 des sans-abri sont simplement des personnes seules à faible revenu qui ont besoin d'un logement abordable.

En 2001, Statistique Canada, au moment de sa dernière collecte de statistiques, a conclu qu'il y avait 14 150 sans-abri dans le système des refuges d'urgence du Canada. À Edmonton, il y en a 590.

Le Canada a besoin de logement locatifs à bas prix pour les familles à faible revenu, mais ces 14 000 personnes seules hébergées dans les refuges d'urgence à la grandeur du pays tout en étant capables de vivre de façon indépendante, auraient grand besoin de logements de base, simples, d'une seule pièce. Les recherches ont montré que 50 p. 100 des clients des refuges sont en fait des individus à faible revenu qui ne disposent d'aucune possibilité de vivre de façon indépendante dans un logement locatif.

Les fonds fédéraux sont injectés dans les refuges d'urgence de substitution, les logements avec assistance, les logements transitoires subventionnés, mais pas dans la construction de petits logements privés permettant la vie autonome.

À l'échelle nationale, 75 p. 100 de tous les logements locatifs de base privés, pour des locataires individuels, ont été démolis ou fermés au cours des 30 dernières années, sans être remplacés. Pendant la même période, les refuges d'urgences pour personnes seules sans abri se sont multipliés et sont devenus l'une des industries en plus forte croissance au Canada.

Les logements de base privés à 350 \$ par mois, autofinancés, ont été remplacés, par nécessité, par des refuges d'urgence à 1 500 \$ par mois et des refuges de transition, des lits d'urgence payés par les entreprises et les contribuables.

Un problème qui contribue à cette situation, c'est que les agents de financement des logements abordables n'entretiennent aucun contact avec les agents de financement des refuges d'urgence et, malheureusement, ni les uns ni les autres n'accordent la priorité aux logements locatifs de base pour personnes seules permettant la vie autonome.

Le nombre de logements neufs à multiples unités d'appartements pouvant être loués aux familles a aussi considérablement diminué au cours des 30 dernières années, pendant qu'augmentait le nombre de nouvelles unités de condominiums. Il y a plus de 30 ans, 90 p. 100 de tous les immeubles résidentiels à logements multiples étaient de type locatif. Aujourd'hui, 90 p. 100 de tous les immeubles résidentiels à logements multiples sont des propriétés condominiales et les rares appartements à logements locatifs ne sont pas d'entrée de gamme, abordables. Il s'agit plutôt d'unités de haut de gamme, chères et luxueuses.

• (1940)

S'il y a eu une forte croissance démographique, les besoins fondamentaux en logement de notre société n'ont pas changé.

Lorsque nous quittons le foyer, nous avons presque tous de faibles revenus et nous devons louer un logement, faute d'avoir les moyens de faire la mise de fonds pour acheter une maison. On a grand besoin de logements locatifs abordables pour ceux qui prennent un premier logement, mais le gouvernement ne doit pas en soutenir la construction sans tenir compte des propriétaires privés de logements locatifs ni des forces du marché.

Il faut étudier le déclin du marché de la construction de logements locatifs et les besoins croissants en logements locatifs abordables pour savoir ce qui a mal fonctionné sur le marché. Sur le marché privé du logement locatif, on sait qu'il faut commencer par bâtir de façon économique des logements de base pour les premières locations, avec des droits, des prélèvements, des taxes qui ne sont pas plus élevés que ceux d'une maison et laisser les promoteurs privés accéder au financement prévu pour encourager la construction de logements abordables.

Les promoteurs privés de projets économiques de logements multiples sont découragés par les obstacles à la construction de logements locatifs, comme des impôts fonciers proportionnellement plus lourds, des frais et droits de construction plus élevés que pour des logements en copropriété. Les exigences esthétiques excessives de l'urbanisme ajoutent inutilement aux coûts des logements économiques.

Les recherches montreraient que ces obstacles sont plus nombreux et plus considérables qu'il y a 30 ans. Bref, les droits, les prélèvements, les grandes visions architecturales et les lourds impôts des municipalités ont contribué à freiner la construction de logements de base, tandis que des contrôles artificiels des loyers et les subventions au loyer ont empêché le démarrage de nouveaux projets.

La position du gouvernement fédéral libéral sur le logement abordable et l'itinérance n'est guère différente de la solution de 1 p. 100 du NPD, à ceci près que les libéraux injectent plus d'argent. Le gouvernement fédéral n'a pas su donner aux provinces et aux municipalités les données chiffrées qui les auraient aidées à comprendre les obstacles et à proposer des solutions pour permettre la construction de logements locatifs abordables. Au lieu de cela, les libéraux sortent le chéquier de l'État, ce qui, avec des lignes directrices médiocres et l'absence de mesures correctives à long terme, ne fait qu'exacerber le problème et alourdit l'imposition pour les contribuables de plus en plus rares qui louent un logement sans recevoir de subventions.

Une bonne analyse statistique des causes et des effets de l'imposition, des droits et des subventions indiquerait de quel côté se situent les solutions à long terme, les gouvernements prendraient conscience des problèmes et ils tâcheraient de les corriger.

Une fois encore, dans le livre rouge des élections de 2000, on a promis de créer 120 000 logements pour 680 millions de dollars avant 2005. Jusqu'à maintenant, moins de 25 000 doivent être construits.

Les propriétaires de logements sans but lucratif ont bien des fois reçu jusqu'à 100 p. 100 du financement d'un projet grâce à des sources de subventions diverses qui viennent des poches des contribuables, ils ne paient pas d'impôts fonciers, et ils demandent un loyer à peine inférieur au loyer moyen du marché. La mauvaise gestion que les libéraux font du financement achève bientôt de détruire ce qu'il reste de concurrence privée dans le secteur des logements locatifs. Le problème, c'est que le gouvernement libéral n'a pas plus idée que le NPD de la façon de contrôler efficacement ces fonds.

Initiatives ministérielles

Le gros de ces fonds a été versé au cours des cinq dernières années et très peu de logements ont été construits. Si les 2,1 milliards de dollars avaient été bien planifiés et dépensés, de concert avec les provinces, nous aurions pu construire 150 000 nouvelles habitations et vider de moitié les refuges d'urgence du Canada.

Plus de la moitié des 15 000 clients des refuges d'urgence du Canada ont un peu d'argent et pourraient s'offrir des habitations de base à une chambre à coût modique. Mais aucune n'a été construite. Malheureusement, les 2,1 milliards de dollars n'ont pas permis de bâtir plus de 25 000 habitations, la plupart étant des logements sociaux sans but lucratif. Entre-temps, les promoteurs privés pourraient construire, payer les taxes et louer des appartements à un prix moindre que celui du marché pour une fraction des subventions actuelles, mais ils sont dissuadés de faire une demande.

Nous devons revenir à l'enthousiasme concurrentiel du marché de la construction d'immeubles locatifs privés des années 1970. À cette époque, des milliers d'immeubles à appartements modestes très abordables ont été construits pour les personnes qui prennent un premier logement. La crise actuelle s'explique par le fait que nous ne construisons plus suffisamment de logements abordables pour ceux qui prennent un premier logement. Ce type de logements est très nécessaire.

La première priorité devrait être de faire des analyses statistiques et de travailler en collaboration avec les administrations fédérales, provinciales et municipales pour faire disparaître les obstacles au développement des immeubles locatifs privés. Puis, nous devons travailler de concert avec les provinces à des lignes directrices fonctionnelles pour encourager l'entreprise privée à recommencer à bâtir, posséder et louer des logements abordables de base.

Le fait d'injecter des milliards de dollars supplémentaires pour régler le problème, sans même avoir de plan, ne répondra certainement pas aux besoins des Canadiens à faible revenu et aux sans-abri. Cela ne fera que maintenir une tendance d'incohérence et d'incompétence sur le plan des politiques.

● (1945)

La promesse de 2000 n'a pas été respectée. Le gouvernement n'a construit qu'une partie des logements promis. Le financement a atteint 2,1 milliards de dollars et engendré la construction de moins de 25 000 logements. Cela représente environ 170 000 \$ par logement, si l'on considère la portion des coûts assumée par les provinces et le gouvernement fédéral. C'est un exemple de mauvaise gestion monumentale. Malheureusement, ce projet de loi ne vise pas à construire des logements, mais à acheter des votes.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je dois dire que c'est quelque peu rafraîchissant d'entendre enfin quelqu'un parler d'un des aspects du projet de loi.

Le député a semblé s'y connaître, mais il a parlé d'abord du sans-abrisme et de l'aspect social du logement avant de passer au logement à prix abordable. Il y a une différence.

Je dois lui rappeler, si la situation de Toronto est représentative, que: 35 p. 100 des sans-abri de Toronto souffrent de troubles mentaux; 28 p. 100 sont des jeunes qui n'ont plus de liens avec leur famille et dont les trois quarts ont fait l'objet de mauvais traitements physiques ou psychologiques; 18 p. 100 sont des Autochtones hors réserve; 10 p. 100 sont des femmes errantes; le reste, soit moins de 10 p. 100, sont sans-abri pour des raisons pécuniaires. Je dirais que ce sont des gens que personne n'aime au Canada.

C'est l'aspect relatif au logement social, mais ces gens-là ne veulent sans doute pas de logement, quel qu'en soit le prix. C'est un

problème qui doit être réglé, mais qui ne fait pas l'objet du projet de loi.

En ce qui concerne l'aspect relatif au logement à prix abordable, les députés savent sans doute que nombre de projets qui ont vu le jour sont établis en vertu d'une formule composée d'un loyer commercial et d'un logement subventionné ou d'un loyer lié au revenu. Habituellement, la portion constituée par le loyer subventionné ou liée au revenu est de 40 p. 100, mais quand on y pense, si la proportion passait simplement de 40 à 50 p. 100, cela représenterait une hausse de 25 p. 100 du stock de logements à prix abordable. Il y a plusieurs façons de régler la question. Ce n'est pas seulement une question d'argent; c'est aussi une question d'intelligence. Je sais que le député s'en rend compte.

La question que je veux poser au député est la suivante: étant donné qu'il a consacré beaucoup de temps au logement, croit-il, en excluant le logement autochtone, que l'on connaît bien, que le soutien aux non-autochtones serait bénéfique non seulement à titre de solution pour tout, mais surtout comme moyen assurant que davantage de Canadiens aient un toit au-dessus de leur tête?

● (1950)

M. Peter Goldring: Monsieur le Président, parlons d'abord un peu des gens qui vivent dans les refuges, ceux dont on se sert en fait comme symbole lorsqu'on cherche à recueillir des fonds ou à demander de l'argent au gouvernement fédéral pour le logement à prix abordable. Ce sont les pauvres qui sont dans les refuges. On peut certes faire valoir différents arguments du point de vue statistique, car certaines de ces personnes sont confrontées à de nombreux défis.

Ce que je dis, c'est que 25 p. 100 de ces personnes sont probablement des gens qui sont sortis d'établissements et qui ont des problèmes mentaux et 25 p. 100 ont des problèmes de toxicomanie qui leur rendent l'existence très difficile. Il n'en reste pas moins que 50 p. 100 de ces personnes sont des gens capables de vivre de façon autonome. Ils ont un certain revenu et pourraient fort bien se débrouiller seuls s'ils avaient accès à des logements à prix modique. Oui, les chiffres sont légèrement différents à Toronto comparativement à Calgary ou à Edmonton, mais, en gros, les proportions sont à peu près les mêmes, qu'il s'agisse de Toronto ou d'Edmonton, où j'habite.

Quand je vois qu'on utilise 4 millions de dollars du programme IPAC, et ce n'est là qu'un exemple, pour déplacer 62 personnes d'un refuge loué vers un refuge conçu par un architecte qui compte exactement 13 lits de plus mais dont le budget est maintenant plus élevé de 50 p. 100, je sais que cela n'aide pas du tout les sans-abri. Cela ne sert qu'à construire un réseau de refuges.

Et que fait-on de ces sans-abri? Quand auront-ils la dignité d'avoir leur propre domicile privé à une chambre afin qu'ils puissent fermer la porte derrière eux le soir, quelque chose de modeste? Ils pourront ensuite avoir la dignité de payer eux-mêmes. C'est là un aspect. Il y a aussi les habitations multifamiliales.

Initiatives ministérielles

Pourquoi cela ne serait-il pas offert par l'industrie du logement, avec des subventions pour aplanir tous les autres obstacles qui empêchent la création de logements locatifs, afin de raviver cette industrie? Pourquoi ce secteur doit-il être entre les mains des organismes sans but lucratif? Ceux-ci ont certainement un rôle à jouer, mais si nous voulons en avoir pour notre argent, nous devons travailler avec les gens qui possèdent des dizaines de milliers de logements. C'est avec ces gens que nous devons travailler si nous voulons que le contribuable en ait pour son argent. Il faut construire beaucoup de logements et ne pas se limiter seulement à des projets ponctuels.

Il faut trouver des solutions à cette question fort complexe, mais nous ne devrions pas tourner le dos au secteur privé et nous devrions certainement pas tourner le dos aux gens qui sont encore dans des refuges parce que nous n'avons absolument rien fait pour eux.

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais également parler du projet de loi C-48 et soulever certains des points qui nous préoccupent.

Le chef du NPD a tout d'abord demandé au ministre des Finances à la Chambre s'il était possible qu'on puisse modifier le budget original, c'est-à-dire le projet de loi C-43. Le ministre des Finances a précisé qu'il accepterait peut-être d'y apporter des changements d'ordre technique, c'est-à-dire des changements de forme.

Le chef du NPD a alors lancé sa ligne un peu plus loin et a demandé au ministre s'il pourrait accepter d'apporter des changements de fond au budget original. Le ministre des Finances a répondu qu'il n'était pas prêt à le faire parce qu'on ne peut pas se mettre à changer le budget. Il a précisé qu'il avait consulté bon nombre de personnes, qu'il avait consulté tout les intervenants canadiens, qu'il avait entendu tous les groupes d'intérêt et qu'il avait tenu compte de toutes ces considérations et que, à part certaines modifications de forme, il ne pouvait rien faire.

En fait, le ministre du Travail et du Logement avait proposé avant le dépôt du budget l'affectation de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans au logement, mais on l'a fait taire. C'est le ministre qui avait fait cette proposition au ministre des Finances. Ce dernier a dit qu'il ne serait pas prudent de le faire, compte tenu de tout ce qu'il savait. Il a affirmé qu'il ne voulait pas que les gens commencent à dépouiller le budget. Il a affirmé que le budget était fixé, qu'il avait adopté une approche équilibrée et qu'il n'avait pas de marge de manoeuvre.

Tout à coup, un changement de 4,6 milliards de dollars survient. Ce n'est certes pas ce qu'on pourrait qualifier de modification de forme apportée au budget. À mon avis, cette modification touche nettement au fond.

Pourtant, quand le chef du NPD lui a demandé s'il serait disposé à apporter des modifications, le ministre a répondu qu'il n'était pas prêt à agir à l'aveuglette, qu'il voudrait savoir précisément de quoi il est question. Le projet de loi C-48 étant ce qu'il est, je ne suis pas certain que le NPD ne s'est pas vendu à l'aveuglette.

Dans le projet de loi, on dit que « pour l'exercice 2005-2006, le ministre des Finances peut faire des versements » aux fins prévues, pourvu qu'il y ait un excédent de 2 milliards de dollars, et la même chose pour l'exercice 2006-2007. L'entente sur le budget porte que les investissements ne seront effectués en 2005-2006, je le répète, seulement s'il y a un excédent et si le ministre décide que les versements peuvent être faits. Nous n'en connaissons pas le montant précis, mais nous savons que celui-ci ne dépassera pas 4,5 milliards de dollars.

Quand on lit l'entente originale sur le budget — entente élaborée à la hâte, comme plusieurs l'ont mentionné, en 24 heures environ, et

sans consultation avec le ministre des Finances, ce qui aurait été indispensable —, on constate que ce montant était censé être de 4,6 milliards de dollars. Il manque donc 100 millions de dollars, dont une partie devait être affectée, conformément aux exigences du NPD, à la protection du revenu des travailleurs en cas de faillite de leur employeur. Cela ne se retrouve pas dans le projet de loi.

Le ministre du Travail s'occupe du dossier de la protection des salariés depuis un certain temps. La Chambre est saisie de ce dossier depuis neuf ans. J'aimerais savoir ce qui a piqué la conscience sociale du ministre. Celui-ci a d'abord accepté d'inclure la question dans l'entente sur le projet de loi budgétaire conclue le 3 mai 2005, puis de ne pas l'inclure dans la loi, mais dans une autre mesure législative.

Cette autre mesure vise à modifier la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Voyons voir les propositions du ministre à cet égard. Il propose la priorité des salariés sur toute réclamation de l'industrie bancaire et des créanciers garantis, jusqu'à hauteur de 2 000 \$. Puis, il propose la création d'un fonds de protection des salaires, assorti d'un plafond de 3 000 \$, indiquant qu'un travailleur dont le salaire est payé par ce fonds suite à une faillite subroge Sa Majesté la reine ou le gouvernement fédéral en sa place, lequel recouvre alors les 2 000 \$ en question aux frais des créanciers garantis.

• (1955)

Si ce projet de loi était adopté, toute personne qui tenterait de lancer une entreprise et de procurer des emplois à des travailleurs ne pourrait obtenir qu'un prêt beaucoup plus bas que ce n'est le cas actuellement. Si cette personne avait 50 employés, à 2 000 \$ chacun, l'institution financière préleverait environ 100 000 \$ d'une marge de crédit. L'entreprise pourrait ne jamais voir le jour. Qui plus est, des entreprises existantes pourraient éprouver de la difficulté à conserver leur marge de crédit si la loi était adoptée.

Voici où je veux en venir. Le ministre du Travail a indiqué que cette mesure coûterait entre 30 et 50 millions de dollars. La moitié, voire plus, de ce montant serait recouvrable au détriment des créanciers garantis, c'est-à-dire en raison de la priorité sur toute réclamation de ces derniers. Par conséquent, le montant n'est pas de 100 millions de dollars, comme il a été convenu dans l'entente sur le projet de loi budgétaire. Il s'agit plutôt de quelque 16 millions de dollars au cours de l'an prochain et de 16 millions de dollars de plus l'année d'après. Cela indique comment les libéraux tiennent leurs promesses.

Parallèlement, on se rend compte que des sociétés d'État ont accumulé des sommes considérables, comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Elle fait payer aux acheteurs d'une première maison une prime d'assurance qui lui permet d'accumuler des profits de l'ordre de 800 millions de dollars. En 2005, on s'attend à ce que ces profits augmentent encore. En 2009, ils devraient atteindre 1,175 milliard de dollars, alors que cette somme devrait plutôt servir à aider les acheteurs d'une première maison. Le gouvernement a fait des promesses qui nécessitent le financement de divers programmes ainsi que des dépenses considérables, non pas dans le but d'aider ceux qui en auraient besoin, mais principalement pour aider les libéraux à s'accrocher au pouvoir.

Initiatives ministérielles

Comme nous avons entendu mon savant ami d'Edmonton-Est le dire, des sommes considérables ont été dépensées dans le domaine du logement, sans toutefois que soient construites de nouvelles habitations abordables. Il a indiqué que 25 000 habitations de ce genre ou moins avaient été construites au fil des nombreuses années de dépenses libérales. Où l'argent est-il rendu? Le ministre a indiqué qu'on avait dépensé plus d'un milliard de dollars pour s'occuper des sans-abri ou de ceux qui ont un logement dépassant leurs moyens. Cependant, il n'a pas fourni le nombre d'habitations nécessaires, ni leurs types.

Le ministre a récemment accordé une interview. Il se rendait compte du fait que la plupart des investissements que les libéraux avaient faits jusqu'à maintenant dans le domaine avaient été affectés à des refuges d'urgence. Il se rendait compte aussi que le domaine du logement, d'abord et avant tout, relevait de la compétence des provinces. Pourtant, lorsque nous étudions le projet de loi C-48, le projet de loi écrit sur une serviette en papier, on constate que l'argent affecté au logement serait utilisé sans l'accord des provinces. En d'autres termes, le gouvernement fédéral déciderait des endroits où il le dépenserait.

Dans l'interview à laquelle j'ai fait allusion, on a demandé au ministre combien d'unités permanentes de logement cet argent permettrait d'acheter. L'intervieweuse a dit: « Vous n'avez toujours pas répondu à ma question: 1,6 milliard de dollars, combien d'unités de logement abordable allez-vous construire avec cela? »

Voici ce que le ministre du Travail a répondu: « Beaucoup ». Nous savons que quelques-unes, cela veut dire sept ou huit. Qu'est-ce que beaucoup veut dire? Beaucoup, cela doit être plus que sept ou huit. Lorsqu'on dépense 50 000 \$ ou 80 000 \$ pour subventionner une unité ou, comme mon savant collègue d'Edmonton-Est l'a dit, pour construire quelques unités à grands frais, ce n'est pas dépenser sagement l'argent. Elle a demandé s'il avait un chiffre et il n'a jamais répondu.

Il a dit qu'une fois que le budget aurait été adopté, et il était en train de travailler avec ses homologues provinciaux et de les rencontrer, ils n'auraient pas à investir un seul dollar. Elle lui a demandé à nouveau s'il n'allait pas retarder les choses. Il a répondu que, depuis juillet, il y avait toujours 700 millions de dollars à la banque. L'argent y était depuis trois ou quatre ans. Les provinces n'avaient pas pris l'argent déjà en place. Qu'a-t-il fait? Il a rencontré ses homologues un par un et collectivement, et leur a demandé ce qu'il faudrait pour commencer à dépenser l'argent du gouvernement. Il a dit que le gouvernement commençait à dépenser l'argent et, comme il le disait, « construisait des logements comme un fou ».

• (2000)

Ce que je veux dire, c'est qu'il n'est pas difficile de dépenser de l'argent. N'importe qui peut le faire, mais il est très important de le dépenser sagement et d'obtenir le rendement maximal pour chaque dollar.

Derrière tout cela, il y a le fait qu'alors que le vieil argent n'est pas épuisé, on met de l'argent neuf en place pour qu'un gouvernement corrompu s'accroche au pouvoir, pas dans un autre but. Lorsque nous divisons les 4,6 milliards de dollars par le nombre de députés du NPD, cela revient à un achat assez onéreux.

L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député à propos de ce qu'il a dit sur le mécanisme de protection salariale. Il a des préoccupations valables que je partage. Ce sera indiscutablement une question extrêmement complexe lorsque la Chambre en sera saisie.

Ce qui est en cause ici, c'est l'interaction entre les champs de compétence fédéraux et provinciaux et la question de savoir si l'entreprise est assujettie à la Loi sur les faillites, à la LACC ou si elle est insolvable. Nous ne voulons pas mettre les bâtons dans les roues des entreprises qui cherchent du financement au Canada.

À ma connaissance, ce n'est pas ce que prévoit le projet de loi C-48. Il faudrait pour cela un projet de loi distinct ou une modification majeure à la loi actuelle. Il faudrait que pareille mesure soit renvoyée à la Chambre. J'imagine qu'il y aurait un débat en profondeur à ce sujet et qu'il serait question d'un crédit distinct.

Pourquoi le député retarderait-il l'adoption de ce projet de loi qui semble généralement bien accueilli à l'échelle du Canada?

• (2005)

M. Ed Komarnicki: Monsieur le Président, je ne retarde pas l'adoption de ce projet de loi en raison de cette question. Je souligne que le gouvernement a eu des années pour présenter une mesure législative visant à protéger les salariés.

La conscience sociale des libéraux a été aiguillonnée par le fait qu'ils avaient besoin d'acheter des votes pour demeurer au pouvoir. Ils étaient disposés à donner au NPD ce qu'il voulait. Les députés néo-démocrates ont dit qu'ils voulaient 100 millions de dollars pour un programme de protection des salariés et, tout à coup, un projet de loi distinct a été présenté pour remplir cette promesse.

Le fait est que le gouvernement a dit qu'il utilisera entre 30 et 50 millions de dollars pour protéger les salariés, mais il en recevra la moitié aux dépens des créanciers garantis. Or, le gouvernement ne donne en fait que 1 000 \$ par salarié. Ce qui est plus important, c'est que ce montant représenterait moins d'un huitième de 1 p. 100 des 46 milliards de dollars qu'il a puisés dans la caisse d'assurance-emploi pour les déposer dans le Trésor. Le gouvernement mettra à la disposition des salariés le huitième de 1 p. 100 pour les protéger.

C'est consternant. Les libéraux devraient d'abord remettre les 46 milliards de dollars là où ils les ont pris, afin que les travailleurs puissent se protéger sans avoir besoin de l'État et d'une aumône de 30 millions de dollars du gouvernement libéral. Les libéraux avaient leur propre argent dans le Trésor, qu'ils ont gaspillé çà et là, alors que nous avons une dette. Ils puisent 4,6 milliards de dollars dans ces fonds et les donnent pour s'acheter des votes dans le seul et unique but de demeurer au pouvoir.

Toute personne de bon sens serait obligée de constater que les libéraux ont fait plus qu'acheter des votes. Ils ont fait des tours de passe-passe à la Chambre pour amener des députés à changer de parti. Ils ont défié la Chambre sur le plan constitutionnel lorsqu'ils ont refusé de reconnaître que la Chambre avait perdu confiance en eux. Pendant une semaine, ils ont utilisé les leviers de l'État, le pouvoir de l'État, pour demeurer au pouvoir, alors qu'ils n'avaient aucun droit de le faire, ni aucune justification juridique. Nous pourrions nous attendre à cela dans des pays du tiers monde, mais pas au Canada. Pour légitimer leur gouvernement, ils ont agi de façon illégitime, et c'est répréhensible.

M. Charlie Penson (Peace River, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais que mon collègue de Souris—Moose Mountain prenne la parole à ce sujet. Il sait très bien ce que manigancent les libéraux dans toute cette affaire du projet de loi C-48, qui finance les initiatives du NPD relatives à la protection accordée aux faillis.

Initiatives ministérielles

Quel noble objectif. J'ai siégé au Comité de l'industrie pendant de nombreuses années. Nous avons beaucoup entendu parler des petites et moyennes entreprises qui sont incapables d'obtenir le crédit nécessaire des banques. Si, pour une raison quelconque, elles ne sont pas considérées comme des créanciers garantis, si les salariés passent avant elles, je pense que ces entreprises auront encore plus de mal.

Le député de Souris—Moose Mountain pourrait-il nous en dire quelques mots?

M. Ed Komarnicki: Monsieur le Président, ce sont des mathématiques de base. N'importe quel entrepreneur qui demande à un établissement les fonds nécessaires pour lancer une entreprise et créer des emplois pour les gens ordinaires a besoin d'une ligne de crédit. Dans la plupart des cas, ces lignes de crédit sont garanties par les créances, l'inventaire ou le capital en banque.

Les premiers 2 000 \$ de créances par travailleur sont à la charge du créancier garanti, quoi qu'il arrive. Que feront-ils? Les établissements compteront le nombre d'employés, le multiplieront par 2 000 et réduiront le montant d'argent disponible pour exploiter un commerce: 50 travailleurs, 100 000 \$. Ces entrepreneurs devront obtenir une caution de leur maman, leur papa, ou quelqu'un d'autre, ou fermer boutique.

● (2010)

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole au nom des électeurs de Fleetwood—Port Kells pour participer au débat sur le projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements. Ce budget est mieux connu comme étant le budget libéral-néo-démocrate.

Le projet de loi C-48 vise à donner force de loi à des affectations totalisant 4,5 milliards de dollars, sur les 4,6 milliards de dollars visés par l'entente conclue entre le gouvernement libéral et le NPD, afin d'effectuer des paiements en 2005-2006 et en 2006-2007 avec les excédents qui dépassent 2 milliards de dollars. Cet argent est censé servir à financer des initiatives environnementales, y compris: le transport en commun; des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des habitations à loyer modique; des programmes de formation; l'accès amélioré à l'enseignement postsecondaire, notamment pour les Canadiens autochtones; le logement à prix modique, notamment le logement pour les Canadiens autochtones; et l'aide à l'étranger.

Toutes ces dépenses sont des dépenses non planifiées. Or, le gouvernement libéral a prouvé à maintes reprises que, lorsqu'il dépense sans avoir de plan, il s'ensuit inévitablement un gaspillage et de la mauvaise gestion. On l'a vu dans le cas des soins de santé, du registre des armes à feu, de Kyoto et des dépenses d'infrastructure.

Des milliards de dollars sont sortis du Trésor public sans que l'on constate des améliorations sensibles au système de santé, à l'environnement ou au réseau routier national. En résumé, nous sommes en face d'un gouvernement qui essaie de régler les problèmes à coup d'argent, sans jamais avoir une idée précise de la façon de régler ces problèmes. Voilà maintenant que le gouvernement veut dépenser un autre 4,6 milliards de dollars durement gagnés par les contribuables sans avoir de plan. Les Canadiens ont bien raison d'être nerveux.

La seule raison pour laquelle les libéraux ont accepté ce projet de loi c'est parce qu'ils voulaient sauver leur peau. Il s'agit d'une entente de 4,6 milliards de dollars financée avec l'argent des contribuables pour garder au pouvoir un parti corrompu. Un gouvernement embourbé dans un scandale s'est associé au NPD pour élaborer sur le coin de la table un plan financier pour la nation. C'est une recette

parfaite pour aboutir à un désastre économique. Si toutes les dépenses prévues dans le projet de loi C-48 sont si bonnes, comment se fait-il qu'elles n'aient pas été incluses dans le budget de février?

Le premier ministre a renoncé à la soit-disant approche équilibrée de son parti, qui consistait à compenser les augmentations de dépenses par un remboursement partiel de la dette et par de modestes allègements fiscaux. Il ne faut pas oublier toutefois que la balance penchait toujours beaucoup du côté des dépenses, comme les contribuables peuvent en témoigner. Maintenant, suite au pacte budgétaire qu'il a conclu avec le NPD, le premier ministre a renoncé à toute prétention de vouloir maintenir un équilibre. L'entente dilapide les excédents budgétaires et fait fi de l'établissement de budgets d'une manière responsable en prévoyant plutôt des dépenses irresponsables.

Même avant cette entente, les dépenses fédérales étaient hors de contrôle. L'année dernière, le ministre des Finances a projeté des dépenses de programmes de 148 milliards de dollars pour 2004-2005 et elles ont atteint 10 milliards de dollars de plus que le montant projeté. Par conséquent, de 2003-2004 à 2004-2005, les dépenses gouvernementales ont augmenté de plus de 17 milliards de dollars, soit de 12 p. 100. C'est l'augmentation la plus importante en 20 ans, et la quatrième en importance au cours des quatre dernières décennies. Depuis 2000, les dépenses de programmes ont été haussées de 44 p. 100 et, à en juger par le budget de cette année, les Canadiens ont intérêt à s'accrocher, car ils n'ont rien vu encore.

Au cours des premiers mois après son accession à la tête du Parti libéral, le premier ministre et ses sous-fifres ont parlé de « responsabilité et d'intégrité financières ». Il a promis aux Canadiens de « mieux contrôler les dépenses ». Encore une promesse rompue par le gouvernement.

Si on inclut les nouvelles dépenses contenues dans le projet de loi C-48, le gouvernement libéral a annoncé plus de 28 milliards de dépenses depuis que le premier ministre a tenté de sauver son poste en plaçant à la télévision nationale, en avril. Ces dépenses ont tout à voir avec sa lutte pour demeurer en poste et rien à voir avec l'amélioration du sort des Canadiens. Dans l'univers du Parti libéral, l'électeur pauvre passe au second rang.

En choisissant de dépenser plutôt que de diminuer les impôts et de rembourser la dette, le premier ministre menace l'avenir financier à long terme du Canada.

● (2015)

Le gouvernement fédéral doit s'employer plus résolument à réduire la dette canadienne, qui s'élève à 500 milliards de dollars. Les intérêts payés absorbent près de 38 milliards chaque année, soit presque 18 p. 100 de chaque dollar d'impôt. Il s'agit du poste de dépense le plus lourd du gouvernement. En remboursant plus rapidement la dette nationale, le gouvernement aurait moins à payer au service de la dette, ce qui laisserait davantage d'argent pour d'autres fins plus valables. Le rapport de notre dette à notre PIB est encore très élevé comparativement à d'autres pays et à notre passé.

Avant le milieu des années 1970, au moment où les gouvernements libéraux ont commencé à faire monter les dépenses en flèche, notre rapport dette-PIB avait toujours été égal ou inférieur à 20 p. 100. Il est le double aujourd'hui. Un gouvernement responsable serait conscient du fait que les excédents actuels ne dureront pas. On risque une récession ou une augmentation prolongée des taux d'intérêt.

Initiatives ministérielles

De plus, nous savons que la génération de l'après-guerre prendra sa retraite, et qu'elle alourdira alors le fardeau de nos prestations de pension et de nos soins de santé. Si nous ne nous attaquons pas rapidement à la dette et si nous ne la ramenons pas à des proportions gérables, elle pourrait bientôt devenir ingérable.

Le Parti conservateur estime que le gouvernement fédéral devrait entreprendre d'abaisser l'hypothèque que notre immense dette nationale fait peser sur les épaules de nos enfants et de nos petits-enfants. À cette fin, il faudrait dresser un plan de remboursement de la dette, en affectant l'essentiel des excédents budgétaires au remboursement de la dette, de manière à ramener bien en-deçà de 20 p. 100 notre rapport dette-PIB.

Il faut aussi prendre des mesures maintenant à l'égard de la détérioration de la qualité de vie au Canada et du taux de chômage, qui se maintient au dessus de 7 p. 100. Seules des modifications au régime fiscal pourront apporter des améliorations.

Le fardeau fiscal est trop lourd. Il sape la productivité, démotive la création de la richesse et demeure un désavantage concurrentiel visible. Le maigre allègement fiscal annoncé par le ministre des Finances dans le budget de cette année ne permettra aux particuliers d'épargner que 16 \$ en 2005. Ça ne suffit pas.

Les Canadiens ont besoin d'allègements fiscaux immédiats, généralisés et à long terme. L'exercice d'allègement devrait commencer par une réduction du taux d'imposition du revenu des particuliers et par une augmentation substantielle tant de l'exemption personnelle de base que de l'exemption de conjoint, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. La réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers permettra aux Canadiens de ramener davantage d'argent à la maison et par conséquent contribuera à hausser le niveau de vie de l'ensemble de la population.

Le Parti conservateur du Canada estime que le gouvernement fédéral devrait s'employer à donner aux Canadiens le niveau de vie le plus élevé au monde. Tous les Canadiens désireux de travailler devraient pouvoir trouver un emploi. Toutes les régions du pays devraient bénéficier de la croissance économique et offrir de nouvelles occasions à leurs citoyens.

Le Canada devrait faire l'envie du monde entier sur le plan économique. Or, tout cela ne sera possible que si le gouvernement dépense en fonction de ses moyens et ne perçoit pas des impôts trop élevés.

Les libéraux se sont engagés à faire des dizaines de milliards de dollars de dépenses sans fournir énormément de détails. Or, voilà le genre d'approche qui a donné lieu au scandale des commandites et au cafouillage du registre des armes à feu.

Le gouvernement a perdu le contrôle des finances fédérales. Il dépensera n'importe comment et dira et acceptera n'importe quoi pour s'accrocher au pouvoir. Le budget issu de l'entente entre les libéraux et le NPD en est la preuve.

Le Parti conservateur souhaite faire en sorte que les Canadiens puissent bénéficier d'une éducation abordable et de haute qualité, d'initiatives favorisant un environnement propre, de logements abordables et d'autres programmes prioritaires. C'est pourquoi il serait irresponsable d'appuyer un gouvernement qui investit les fonds publics dans de telles initiatives sans avoir de plan.

La Canada fait face à de nombreux défis sur le plan de la concurrence, mais le gouvernement demeure pourtant déterminé à faire des dépenses massives au lieu d'adopter une approche équilibrée pour assurer notre niveau de vie. C'est pourquoi je ne peux appuyer le projet de loi C-48.

● (2020)

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi que la députée ait parlé des réductions d'impôt prévues dans le budget, mais elle n'a pas assez parlé des mesures qui sont prises. Je tiens à ce que le public sache que le gouvernement libéral a accordé les réductions d'impôt les plus élevées dans l'histoire, soit 100 milliards de dollars.

La députée a dit à quel point cela était important pour les familles. Les impôts des familles ont été réduits de 27 p. 100 en moyenne. Cette somme de 100 milliards de dollars comprend aussi des réductions d'impôt pour les personnes handicapées. Grâce aux réductions d'impôt prévues dans ce plan, un million de gagne-petit disparaîtront du rôle d'imposition.

Nous voulions aussi nous assurer que les entrepreneurs et les sociétés bénéficient de ces réductions d'impôt. Le maximum déductible applicable aux petites entreprises est passé de 225 000 \$ en 2003 à 250 000 \$ en 2004 et il passera à 300 000 \$ en 2005. Bref, l'impôt des sociétés, y compris l'impôt sur le capital, est maintenant de 2,3 points de pourcentage plus bas qu'aux États-Unis.

La députée a dit qu'elle aimerait que, dans toutes les régions du pays, les gens aient des emplois. Certes, l'idée est admirable. Pourquoi son parti, en particulier le porte-parole de son parti en matière de finances, n'a-t-il cessé de répéter qu'il est contre les agences de développement régional et qu'il fermerait ces agences, alors qu'elles sont essentielles au développement de toutes les régions du pays dans les domaines qui ont vraiment besoin d'un coup de pouce?

Mme Nina Grewal: Monsieur le Président, il est incroyable de voir ce que le gouvernement est prêt à faire pour s'accrocher au pouvoir. Il a vendu son âme au NPD. Où sont ses priorités? Elles sont mal établies et mal avisées. Le gouvernement a modifié son budget pour plaire au NPD.

Nous avons un gouvernement faible qui a des priorités faibles. Où sont passées les réductions d'impôt? Le gouvernement n'a pas d'argent pour honorer ses vieilles promesses. Voilà la recette du désastre financier. Le gouvernement dirige l'État en concluant des ententes, il n'a plus de principes.

L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, la députée d'en face a fait deux commentaires. D'abord, elle a dit qu'elle voudrait que le rapport dette-PIB diminue encore. Ensuite, elle a dit que, dans les années 1970, notre rapport dette-PIB se situait aux environs de 20 p. 100.

Je crois que notre rapport dette-PIB actuel est d'environ 37 ou 38 p. 100, et elle voudrait le voir diminuer. J'aimerais rappeler à la députée que lorsque son parti, le Parti conservateur, a été fichu à la porte par les électeurs canadiens en 1993, le rapport dette-PIB était de 73 p. 100. Je le répète, le rapport entre la dette et le PIB était de 73 p. 100. Grâce à son travail et à ses efforts acharnés, le gouvernement a été en mesure de faire passer ce rapport de 73 p. 100 à 38 p. 100.

Elle a également parlé du remboursement de la dette. J'aimerais lui rappeler que l'année où son parti, le Parti conservateur, s'est fait remercié par les électeurs, le déficit annuel de notre pays s'élevait à 43 milliards de dollars.

La députée peut-elle m'expliquer comment, en 1993, la situation est devenue aussi critique?

Initiatives ministérielles

Mme Nina Grewal: Monsieur le Président, les libéraux aimeraient mieux augmenter la taille de l'État que le revenu des familles. Nous continuerons de demander des comptes aux libéraux chaque fois que les dépenses engagées nous sembleront illogiques ou inutiles. Nous continuerons d'exiger davantage d'allègements fiscaux. Les Canadiens méritent mieux. On ne peut pas faire confiance aux libéraux. Ils sont corrompus.

M. Bradley Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté la députée et j'ai trouvé particulièrement intéressantes ses observations sur la façon dont les taux d'intérêt vont augmenter.

Une fois que le ministre des Finances de Toronto—Danforth a fait accepter son budget par le reste de la coalition, j'ai attendu de voir quel économiste serait le premier à lancer une mise en garde à ce sujet. J'ai lu dans l'*Ottawa Citizen* que l'accroissement des dépenses exercerait des pressions à la hausse sur les taux d'intérêt à cause des pressions supplémentaires qui s'ensuivraient par rapport à la demande, du fait des dépenses non productives et inefficaces dont le gouvernement fait la promotion, avec son nouveau partenaire de coalition chéri.

La députée peut-elle expliquer à la Chambre en quoi les taux d'intérêt plus élevés auront des répercussions sur les gens de sa circonscription dont la maison est hypothéquée? Quel effet cela aura-t-il dans leur vie quotidienne? Quel effet cela aura-t-il sur l'économie de la région de Surrey?

• (2025)

Mme Nina Grewal: Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous voulons tenir nos promesses, mais de ce côté-là de la Chambre, les promesses faites sont des promesses non tenues.

Nous voulons que tous les parents canadiens se couchent ce soir en ayant la certitude que leurs enfants auront la chance de vivre le rêve canadien. Nos enfants devraient pouvoir avoir accès à l'enseignement postsecondaire, trouver un bon emploi rémunérateur, acheter une maison et fonder une famille. Cela n'est possible que si le gouvernement ne dépense pas trop et n'impose pas indûment les contribuables.

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'ajouter mon nom à la liste des députés financièrement responsables du Canada qui s'opposent au budget néo-démocrate, le projet de loi C-48.

J'ai voté avec mon parti pour le projet de loi C-43, dans sa version originale. Il était déjà assez difficile, de certains points de vue, de voter pour ce projet de loi. Pourtant, on y trouvait certaines mesures témoignant de faibles tentatives en vue d'imiter les politiques du Parti conservateur. C'est pourquoi il semblait opportun de voter pour ce projet de loi. Ces jours-ci, il semble que les seules fois où le Parti libéral n'est pas impliqué dans des affaires de corruption, c'est lorsqu'il essaie d'imiter notre parti, qu'il essaie d'imiter des initiatives que prendrait le Parti conservateur. Nous avons voulu appuyer ces faibles tentatives de responsabilité financière, en espérant que le gouvernement les mettrait rapidement en oeuvre car elles étaient vraiment dans l'intérêt des Canadiens de l'ensemble du pays.

Pour ce qui est du projet de loi C-48, d'autre part, celui-ci est vraiment irrémédiable. De nombreux députés de mon parti, ainsi que, probablement, des autres partis, ont fait des commentaires; le Bloc en particulier s'oppose au projet de loi et y voit des problèmes.

Le projet de loi C-48 donne même la nausée au ministre des Finances. J'imagine qu'il doit se pincer le nez chaque fois qu'il exprime consciencieusement son appui pour le projet de loi, cette mesure législative irresponsable qui a été élaborée en toute

inconscience, à la dernière minute par le chef du NPD et son homme de confiance, le premier ministre. Ce dernier a essayé de former cette coalition pour garder son gouvernement corrompu au pouvoir. Il s'accroche au pouvoir grâce à l'aide d'un parti politique qui est prêt à fermer les yeux. C'est ce que le gouvernement néo-démocrate-libéral est prêt à faire. Il est prêt à fermer les yeux pour ne pas voir certains des détails du pire scandale de corruption de l'histoire récente de notre pays.

Les libéraux sont prêts à dépenser des milliards de dollars des contribuables pour financer cette dépendance au pouvoir. Ils pensent qu'ils devraient toujours exercer le pouvoir au Canada. C'est une conséquence directe de la perte de leur autorité morale à gouverner. Non seulement ce projet de loi ne devrait-il pas être adopté, mais le ministre des Finances devrait démissionner pour l'avoir déposé. Nous lui avons demandé de le faire. On pourrait croire que le chef du NPD a plus d'influence sur le cadre budgétaire que le propre ministre des Finances du premier ministre.

Le projet de loi C-48 pèse lourdement sur les fonds publics, mais il contient très peu de détails. Il est assez flou et plutôt vague. Il attribue des centaines de millions de dollars dans de grands secteurs sans plans concrets quant à la façon de dépenser cet argent. Le projet de loi C-48 autorise le Cabinet à concevoir et à mettre en oeuvre des programmes dans le vaste cadre stratégique du projet de loi et à faire des paiements comme bon lui semble.

Le gouvernement s'est réservé le droit d'utiliser les 2 premiers milliards de dollars de l'excédent des exercices 2005-2006 et 2006-2007 pour réduire la dette fédérale, dit-il. L'excédent en sus des 2 milliards de dollars pourra servir à financer les programmes liés au projet de loi.

Le gouvernement devra afficher des excédents de 8,5 milliards de dollars ces deux prochaines années pour mettre en oeuvre le projet de loi C-48 du NPD dans son intégralité.

Les points abordés dans le projet de loi relèvent en bonne partie de la compétence des provinces. C'est une ingérence accrue dans les secteurs de compétence des provinces.

Le projet de loi C-48 viole aussi un principe que le NPD a présenté dans son propre rapport prébudgétaire, c'est-à-dire que le Parlement devrait pouvoir décider de l'utilisation de tout excédent.

Le Parti conservateur s'est toujours opposé à la pratique des libéraux de dépenser sans plan adéquat. C'est probablement le plus grand manquement du projet de loi C-48. L'approche libérale est cruelle non seulement pour les contribuables, mais aussi pour ceux qui comptent sur les services promis.

Le Bureau du vérificateur général a soulevé de très importantes préoccupations quant à la capacité de certains ministères de fournir les programmes efficacement. Même en leur donnant les fonds nécessaires, on peut douter très sérieusement de leur capacité de les utiliser judicieusement. C'est le cas notamment d'Affaires indiennes et du Nord canadien et de l'Agence canadienne de développement international.

De plus, le Bureau du vérificateur général a déclaré qu'il procédait actuellement à la vérification des dépenses du gouvernement du Canada concernant les changements climatiques. Cette vérification sera publiée en 2006.

Initiatives ministérielles

Le Parti conservateur veut s'assurer que les besoins des Canadiens sont comblés sur le plan social. Notre parti reconnaît que de nombreux Canadiens ne reçoivent pas toute l'aide qu'ils méritent. Cela est directement attribuable à l'approche qu'appliquent les libéraux pour régler les problèmes, à savoir dépenser sans planifier adéquatement.

● (2030)

Dans la plupart des familles canadiennes, les deux parents doivent travailler, l'un ne faisant que payer les impôts. Ces familles canadiennes reçoivent de moins en moins chaque année pour les impôts qu'elles sont obligées de verser au gouvernement. Elles reçoivent de moins en moins en programmes et services sociaux. Le Parti conservateur dit depuis longtemps qu'il est plus avantageux de laisser un dollar entre les mains de la ménagère ou de l'entrepreneur que de le confier au bureaucrate ou au politicien.

Il serait fort irresponsable et cruel à l'égard des Canadiens qui sont dans le besoin que leur gouvernement dépense sans compter pour des programmes qui ne répondent pas aux objectifs prioritaires des Canadiens. Un gouvernement responsable veillerait à ce que les sommes disponibles soient dépensées efficacement pour améliorer les programmes de manière à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Voyons comment les libéraux dépensent sans planifier. Il pourrait y avoir au Canada beaucoup plus d'emplois bien rémunérés et un bien meilleur niveau de vie, mais Ottawa taxe trop et dépense trop.

Depuis l'année de programme 1999-2000, les dépenses sont passées de 109,6 milliards de dollars à 158,1 milliards de dollars, soit une augmentation de 44,3 p. 100, ou un taux annuel composé de 7,6 p. 100. Parallèlement, la croissance de l'économie se chiffrait à 31,6 p. 100, soit un taux annuel composé de 5,6 p. 100 environ. Ayant mis la main sur notre argent, les libéraux n'ont pas pu s'empêcher de le dépenser encore plus vite que l'économie ne croissait. On ne se surprendra donc pas de tout le gaspillage qui existe dans le secteur public.

Le gouvernement réagit souvent à des problèmes de façon irréflectée à grands coups de dépenses. Il arrive trop souvent aux libéraux de ne pas savoir faire la différence entre dépenser et obtenir des résultats. Le gouvernement libéral ne semble pas vraiment intéressé à obtenir des résultats à l'avantage des Canadiens à revenus faibles et moyens. Comme l'a montré la commission Gomery, le Parti libéral ne semble intéressé à obtenir des résultats que pour les riches et les puissants, et pour ceux qui peuvent assurer le retour d'ascenseur.

Selon un sondage récent, les libéraux ont beaucoup plus d'appuis parmi les Canadiens riches que parmi les Canadiens à revenus faibles et moyens. Le parti libéral a déclaré la guerre aux Canadiens à revenus faibles et moyens. Il les exploite à l'avantage de ses amis particuliers et de toute combine pouvant garantir aux libéraux la mainmise sur le pouvoir du Dominion du Canada.

Voici trois exemples de dépenses ruineuses et irréflectées du gouvernement libéral pour des programmes qui ne fonctionnent pas.

Depuis des années, on nous dit que le coûteux registre des armes à feu est le meilleur moyen de remédier à l'utilisation criminelle d'armes à feu, sans nous expliquer comment il empêcherait les criminels de se procurer des armes et de s'en servir. Le registre devait coûter 2 millions de dollars. Les médias nous apprennent que le coût réel s'approche de 2 milliards de dollars, et qu'il continue d'augmenter.

Le grand public a vu des reportages à la télévision montrant des enfants drogués à l'essence. Les libéraux ont versé de l'argent à Davis Inlet sans avoir de plan. Les résidents ont déménagé dans de nouveaux logements quelques kilomètres plus loin. Le déménagement a coûté 400 000 \$ par personne. Toutefois, les résidents ont simplement emmené les problèmes avec eux.

Le référendum du Québec est un autre exemple qui a choqué le pays. Les libéraux y ont réagi en versant de l'argent, mais sans suivre de plan véritable. En a résulté le scandale des commandites: 250 millions de dollars ont été gaspillés; 100 millions de dollars ont été détournés illégalement dans l'intérêt des amis des libéraux et du Parti libéral. Ce qui est pire, c'est que le scandale a renforcé le séparatisme et nuit au fédéralisme au Québec.

En 1966-1967, les dépenses réelles du gouvernement fédéral pour les programmes s'élevaient à 3 466 \$ par habitant. En 2005-2006, ces dépenses atteindront 4 255 \$, ce qui représente une hausse de 800 \$ par habitant ou 3 200 \$ par famille de quatre. Les plans actuels des libéraux et du NPD porteront les dépenses à 4 644 \$ par habitant d'ici 2009-2010. C'est une augmentation de presque 1 200 \$ par personne.

Hausser les dépenses réelles du gouvernement ne permet pas nécessairement de régler les problèmes ni même d'obtenir de meilleurs résultats. C'est là notre principale préoccupation par rapport au projet de loi C-48. Ce projet de loi a été rédigé rapidement et il est avare de détails. Il y a peu de choses là-dedans. Les libéraux veulent l'adopter rapidement parce que, disent-ils, il est très court. C'est justement parce qu'il est très court qu'il mérite une évaluation et un examen rigoureux. C'est aussi pour cela qu'il mérite qu'on s'y oppose pleinement et qu'on le rejette à ce moment-ci.

Je pourrais continuer, mais il suffit de dire que les conservateurs adopteraient une approche très différente. Les conservateurs proposeraient un plan responsable et détaillé qui tiendrait compte de priorités assez différentes et favoriserait des résultats assez différents pour les contribuables canadiens.

● (2035)

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs se sont vraiment mis dans l'embarras comme jamais aujourd'hui.

Des voix: Bravo, bravo!

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, je suis heureux qu'ils s'applaudissent eux-mêmes pour s'être mis dans l'embarras.

Durant toute la matinée, aucun député de leur parti n'a pris la parole sur le projet de loi, ce qui a coûté des milliers de dollars aux contribuables, et voici maintenant qu'ils sont si désespérés qu'ils reprennent les mêmes discours. Les médias en feront leurs choux gras lorsqu'ils liront leurs discours. S'ils cherchent les passages où il est question, par exemple, de la vérificatrice générale, du ministère des Affaires indiennes ou de l'ACDI et s'ils comparent tous les discours et trouvent la même chose, les médias demanderont pourquoi nous consacrons des centaines de milliers de dollars au débat.

Initiatives ministérielles

Je voue un grand respect au député qui vient de parler. Je sais qu'il devait se servir du discours rédigé par ses attachés de recherche pour les dix premières minutes de son temps de parole. Je vais lui donner l'occasion de parler, en ses propres mots, de la teneur du projet de loi. Pour que ce parti sache ce que renferme ce projet de loi, je dirai qu'il prévoit des fonds pour donner suite aux plans que nous avons conçus dans le passé, mais auxquels nous n'avons pas accordé assez d'argent dans le passé. Ces plans existent, et nous dépensons déjà de l'argent dans ces domaines. Le projet de loi ne fait qu'accroître les fonds qui y sont consacrés.

Le projet de loi prévoit 900 millions de dollars pour l'environnement — notamment pour les systèmes de transport en commun et les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique. Il prévoit des fonds pour appuyer les programmes de formation et faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire, dans l'intérêt notamment des Canadiens autochtones. Il prévoit des fonds pour les habitations à loyer modique, y compris — et je dois admettre qu'un député d'en face a parlé du logement à loyer modique, et je l'en félicite — pour les Canadiens autochtones. Pour l'aide étrangère, un maximum de 500 millions de dollars est prévu.

Je voudrais que le député nous dise s'il pense que ces quatre montants représentent de bons investissements pour les Canadiens.

M. Maurice Vellacott: Monsieur le Président, il est important de souligner que les questions venant de l'autre côté ont un goût de réchauffé. On dirait que les libéraux sont en train de nous servir de vieilles questions recyclées.

Si j'en crois ce que je sais à propos du député, il devrait comprendre que la principale objection de notre parti au sujet de ce budget est que des dépenses sont prévues sans aucune planification. C'est de l'improvisation.

Nous aurions aimé savoir pourquoi le gouvernement libéral n'avait prévu aucune mesure de ce genre dans le projet de loi initial, le projet de loi C-43. On y a vu à la toute fin. Ne s'agissait-il pas d'une priorité à ce moment-là? Le premier ministre et le chef du NPD ont-ils décidé ensemble tout d'un coup qu'il y avait bel et bien là un besoin?

Il existe certainement des besoins parmi les choses mentionnées par le député. Toutefois, même si les libéraux accordent de l'argent pour certaines approches ou certains programmes dont parle le député, qui nous dit que l'argent sera véritablement mis à profit? Nous craignons beaucoup que, dans nombre de cas, l'argent ne soit pas vraiment dépensé de la meilleure façon qui soit pour le public canadien, en ce qui concerne le logement et le transport en commun. Nous en doutons sérieusement. Nous pensons qu'il y a lieu de se questionner à ce sujet. Je crois que le député devrait nous fournir plus de détails s'il veut sincèrement fournir de l'aide dans ces domaines.

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais proposer à mon collègue du Parti conservateur de lire d'autres projets de loi budgétaires, en commençant par celui qu'il vient d'appuyer, soit le projet de loi C-43. Bon nombre des dispositions qui exigent l'affectation de grosses sommes d'argent sont encore moins détaillées que ce qu'on retrouve dans le projet de loi C-48.

À titre d'information pour le député, j'aimerais lui préciser qu'il n'est pas rare que l'on définisse ces dispositions de façon sommaire, en sachant très bien que c'est le Parlement qui obligera le gouvernement à rendre des comptes et qui passera les dépenses au peigne fin.

Je dirais en fait que les conservateurs veulent tellement trouver des problèmes qu'ils sont prêts à faire abstraction des faits, à représenter

faussement la situation et à fournir un grand nombre d'insinuations et de ouï-dire qui n'ont rien à voir avec la réalité.

Que pense le député du fait que le projet de loi C-43 prévoit un montant de 50 millions de dollars pour la Cattlemen's Association sans donner de précisions sur la façon dont ces sommes doivent être dépensées? A-t-il autant de réserves sur plusieurs dispositions d'autres projets de loi budgétaires qu'il en a sur le projet de loi C-48 ou est-ce plutôt qu'il n'aime pas que l'on remette de l'argent aux étudiants qui essaient de terminer leurs études, aux familles qui sont aux prises avec le smog et la pollution ou aux gens qui veulent tout simplement...

• (2040)

Le vice-président: Le député de Saskatoon—Wanuskewin a la parole.

M. Maurice Vellacott: Monsieur le Président, j'étais un peu nerveux pendant l'intervention de la députée, parce qu'elle essayait de me convaincre, de me faire remarquer que j'ai voté pour le projet de loi C-43 en affirmant qu'il y avait moins de détails et de choses concrètes dans ce texte. Je ne vais pas me laisser persuader ce soir, mais je vais répéter ce que j'ai déjà dit, à savoir que le projet de loi C-48 nous pose un problème parce que l'on y donne très peu de détails.

Ayant été étudiant pendant de nombreuses années, j'ai eu besoin d'aide sous forme de prêts et de bourses, ces choses-là. J'ai mis beaucoup d'années à rembourser tout cela. Nous avons effectivement besoin d'argent dans ces domaines, mais nous devons veiller à ce que l'argent parvienne aux étudiants. Je ne suis pas convaincu par ce que je vois, concernant les détails dont elle parle au sujet de ces éléments en particulier, indiquant que cela va effectivement se rendre à ceux qui en ont le plus besoin, ainsi qu'à l'environnement, au logement et aux autres domaines. Nous n'avons pas de détails concrets portant à penser que cela va se rendre à destination.

Je crois que ce sera une question de promesse faite, promesse non tenue entre ces deux partis. C'est une coalition disposée à faire des promesses, mais tout aussi disposée à les désavouer.

M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Monsieur le Président, j'ai été élu pour représenter et protéger les contribuables de Stormont—Dundas—South Glengarry. Je suis venu ici comme député du Parti conservateur du Canada pour représenter ce parti et prôner les valeurs auxquelles les Canadiens conservateurs sont attachés.

Le Parti conservateur du Canada croit que notre objectif doit être de donner aux Canadiens le niveau de vie le plus élevé au monde. Notre objectif, c'est que tout Canadien qui veut occuper un emploi en ait un. Notre objectif, c'est que toutes les régions profitent de la croissance économique et aient de nouveaux débouchés pour leurs habitants, et c'est aussi de faire du Canada un objet d'envie pour le reste du monde sur le plan économique.

Nous voulons que tous les pères et mères au Canada puissent aller au lit le soir en se disant que leurs enfants auront la possibilité de vivre le rêve canadien, de faire des études supérieures, de trouver un emploi bien rémunéré, de fonder une famille, d'acheter une maison, d'économiser pour la retraite et d'avoir encore un peu d'argent pour les camps d'été et les vacances. Peut-être voudront-ils démarrer une entreprise. Ils ne pourront le faire que si le gouvernement ne prélève pas trop d'impôt et ne dépense pas trop.

Initiatives ministérielles

Lorsque je prends la parole pour aborder une question de fond à la Chambre, une question qui lui est soumise de bonne foi, je commence toujours en disant que c'est un honneur de parler de cette question. Toutefois, je ne peux pas dire honnêtement que c'est un honneur de parler de cette imposture de projet de loi budgétaire. On peut difficilement prétendre que le C-48 est une mesure législative. Ce n'est pas un plan de dépense. Il ne propose aucune stratégie pour aborder des questions de fond. Il ne fait que deux pages, mais il propose des dépenses de 4,5 milliards de dollars.

Deux pages, cela ne suffit pas pour exposer un plan responsable pour des dépenses d'une telle ampleur. Aucun des ministres que le Parti conservateur a appelés à comparaître devant le Comité des finances n'est venu expliquer comment son ministère dépenserait l'argent qui lui était attribué. De toute évidence, les ministres n'ont aucun plan, ou bien ils ne le montrent pas aux Canadiens. Lorsque des ministres dépensent 4,5 milliards de dollars en fonds publics, ils doivent une explication aux contribuables.

La coalition libérale-néo-démocrate nous dira que ce projet de loi porte sur l'environnement, les affaires autochtones et toutes sortes de choses, mais dire simplement qu'on dépensera des sommes importantes dans tel ou tel secteur ne constitue pas un plan et cela ne réglera pas les vrais problèmes. En fait, ce projet de loi prouve que tout ce qui intéresse les libéraux, c'est de rester au pouvoir juste un peu plus longtemps, peu importe ce que cela coûte aux Canadiens.

Le scandale des commandites a prouvé que les libéraux n'avaient aucune hésitation à se servir de l'argent des Canadiens pour acheter le pouvoir, et ce projet de loi le prouve encore. Les Canadiens devraient être outrés et horrifiés par ce genre de mesure législative imprudente concoctée dans les coulisses. Les dépenses de 4,5 milliards de dollars proposées coûteront environ 300 \$ à chaque contribuable canadien. Ce n'est pas le genre de chose que le gouvernement peut prévoir de façon raisonnable et responsable dans un projet de loi de deux pages qui a été rédigé dans une chambre d'hôtel.

Le ministre des Finances n'a même pas eu son mot à dire dans cette affaire, alors que Buzz Hargrove, un individu non élu et indéniablement partial, a pu donner son opinion. En fait, le ministre des Finances avait déjà déposé un budget plutôt généreux parce que le gouvernement ne s'attendait pas, en toute franchise, à durer si longtemps. Le budget initial était un budget pré-électoral d'impôts et de dépenses de la part des libéraux, budget qui prévoyait une augmentation de 12 p. 100 des dépenses de programmes en une seule année.

Les fonds supplémentaires prévus dans ce projet de loi vont tout simplement trop loin. La Chambre de commerce du Canada souligne que ce serait un euphémisme de dire que le gouvernement a perdu la maîtrise des dépenses de programmes. La Chambre de commerce, la Fédération canadienne des contribuables, les banques à charte, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et pratiquement tous les autres spécialistes de l'économie dans le pays ont exprimé de sérieuses préoccupations à l'égard de ce projet de loi, et à juste titre.

Le gouvernement libéral-néo-démocrate dit que cette entente doit être adoptée maintenant par le Parlement pour assurer une aide immédiate dans toutes sortes de domaines. C'est tout simplement faux. En réalité, peu importe quand le projet de loi sera adopté, s'il finit par être adopté, pas un cent de cet argent ne sera versé avant août 2006 au plus tôt, si jamais il est versé.

● (2045)

Pourquoi? Parce que, d'après le projet de loi, ces 4,6 milliards de dollars ne peuvent être puisés que dans les excédents fédéraux des deux prochains exercices financiers, et ce, seulement après que 2 milliards de dollars par année auront été consacrés à la réduction de la dette. Le gouvernement ne saura pas s'il y aura un excédent avant août de l'année prochaine, qui s'avère aussi être bien après les prochaines élections fédérales.

Le gouvernement libéral induit les contribuables canadiens en erreur. Les vagues promesses et dépenses massives prévues dans le projet de loi ne sont que des promesses électorales prématurées qui ne mèneront probablement à rien. Même les quelques personnes qui appuient le projet de loi, dont des néo-démocrates, devraient se demander si les libéraux tiendront leurs promesses. Au mieux, ce projet de loi est une vaste blague faite sur le dos du NPD et, au pire, il constitue une fraude au détriment des contribuables, sans parler des aînés, des étudiants, des sans-abri, des autochtones et de tous les autres Canadiens cités dans le projet de loi.

Si on voit la couleur des 1,6 milliard de dollars consacrés à l'aide aux sans-abri, on ne la verra qu'à partir d'août 2006, et cet argent sera consacré aux logements à prix modique, y compris le logement, si ça veut dire quelque chose. Il n'y a aucun plan, aucune définition et aucun détail. En ce qui concerne les frais de scolarité, le projet de loi prévoit un montant maximal de 1,5 milliard de dollars pour financer les programmes de formation et améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire des Canadiens. Ce n'est pas ce que j'appelle un engagement contraignant envers la réduction des frais universitaires.

Ce projet de loi est tout simplement mauvais pour l'économie canadienne. Même l'OCDE nous prévient que les dépenses supplémentaires prévues dans le projet de loi donneront lieu à une hausse de l'inflation et des taux d'intérêt. Ce projet de loi nuira à la santé économique et à la réputation du Canada. En bref, mes collègues conservateurs et moi-même ferons tout notre possible pour nous opposer au projet de loi parce qu'il nuit aux Canadiens, y compris à ceux qu'il prétend aider. Je demande à tous les députés de penser aux intérêts des Canadiens plutôt qu'aux intérêts politiques de ceux qui ont concocté ce projet de loi, et de s'opposer au projet de loi C-48.

L'hon. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, j'adore écouter les conservateurs parler d'économie. Voyons ce qui s'est produit en 1993, année où bon nombre d'entre nous ont été élus. Le taux de chômage dépassait alors les 10 p. 100. Les taux d'intérêt très élevés empoisonnaient l'existence de tous ceux qui avaient une hypothèque à rembourser. Puisqu'il est question de baisses d'impôt, il convient de rappeler que les prêts hypothécaires sont actuellement assortis de taux qui n'ont jamais été aussi bas, si bien que le fait de payer 4 p. 100 plutôt que 8 p. 100 d'intérêt sur une hypothèque de 100 000 \$ se traduit par une économie de 4 000 \$ par année.

Je veux toutefois situer dans une juste perspective les dépenses de 4,5 milliards de dollars dont le député a parlé. Il est ici question de dépenses ponctuelles de 4,5 milliards de dollars, mais pendant les neuf années où les conservateurs ont été au pouvoir, la dette nationale est passée de 200 à 500 milliards de dollars, ce qui a coûté annuellement à chaque Canadien 1 500 \$, année après année. Nous parlons ici d'investissements dans les Canadiens et dans des secteurs très importants. Mon collègue a parlé d'un paiement ponctuel de 300 \$, mais la part de la dette attribuable aux conservateurs a représenté 1 500 \$ année après année. Je me demande si le député pourrait mettre tout cela en perspective.

Initiatives ministérielles

• (2050)

M. Guy Lauzon: Monsieur le Président, le député a parlé de la vision de l'économie qu'ont les conservateurs, et j'aimerais beaucoup en parler, mais auparavant, je voudrais aborder l'économie du point de vue des libéraux.

Il a parlé de l'époque où le pays a commencé à enregistrer des déficits. Si je me souviens bien, l'histoire semble montrer que les déficits ont commencé sous un régime libéral. Oui, ils se sont poursuivis au cours de quelques difficiles périodes d'inflation, mais je rappelle au député de Kitchener—Waterloo que, dans les circonstances, avec les faibles taux d'intérêt que nous avons actuellement, ce qui se produira, comme toutes les chambres de commerce et tous les économistes nous le disent, c'est que, à cause de ce budget, les taux d'intérêt vont augmenter. Qu'advient-il alors de nos paiements sur cette dette énorme?

Qu'arrivera-t-il lorsque les taux d'intérêt augmenteront de 2 p. 100 de plus? D'où viendra tout l'argent? J'ose dire que, si les taux d'intérêt augmentent de 2 p. 100, comme la plupart des gens le prédisent, nous aurons beaucoup de mal à verser les intérêts sur ce montant de près d'un demi-billion de dollars.

Parlons de la vision conservatrice de l'économie. Voici comment les conservateurs envisagent l'économie. Notre but, c'est de faire en sorte que tous les Canadiens qui veulent un emploi puissent en avoir un, que toutes les régions du pays bénéficient d'une croissance économique, que de nouvelles perspectives soient offertes aux habitants d'autres régions, et que l'économie du Canada fasse l'envie du monde. Voilà la vision des conservateurs.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, le député et certains de ses collègues ont parlé d'excédent et ont dit que l'existence d'un excédent signifie que les Canadiens paient trop d'impôt. Je me demande si le député pourrait nous donner son point de vue sur le fait que, lorsqu'il existe un excédent, celui-ci sert à réduire la dette. La dette a été réduite de quelque 65 milliards de dollars, ce qui représente une économie annuelle d'environ 3 milliards de dollars. Cette somme permet de réduire l'impôt sur une base permanente, de lancer de nouveaux programmes ou de fournir un financement accru aux soins de santé.

La question se résume vraiment à ceci: Si le député souhaite plus de réductions d'impôt pour les Canadiens, qu'est-ce qu'il juge être une réduction importante, et a-t-on les moyens d'accorder une telle réduction sans se retrouver encore avec un déficit?

M. Guy Lauzon: Monsieur le Président, je veux dire une ou deux choses au député de Mississauga-Sud.

Oui, nous croyons que les Canadiens paient trop d'impôt. Si le gouvernement cessait de surimposer les Canadiens et qu'il leur laissait plus d'argent dans les poches, cela stimulerait notre économie, de sorte que le gouvernement toucherait plus d'impôts, même si, en moyenne, la contribution de chaque contribuable serait moins élevée.

Le député a dit que la dette avait été réduite de 65 milliards de dollars, mais il a omis de parler des 45 milliards de dollars en trop qui ont été exigés des travailleurs et des employeurs dans tout le pays. Où sont passés ces 45 milliards de dollars? Le gouvernement a fait payer aux employeurs et aux travailleurs canadiens 45 milliards de dollars en trop, sans parler du montant de 25 milliards de dollars pris dans le secteur de la santé, ce qui fait 70 milliards de dollars.

• (2055)

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, je suis fermement opposée à

l'augmentation d'impôt de 4,6 milliards de dollars que le projet de loi C-48 imposerait à l'ensemble des Canadiens.

Je rappelle à la coalition libéro-néo-démocrate que, contrairement à la désinformation que l'on entend au sujet de l'impôt des entreprises et de ceux qui bénéficient ou qui ne bénéficient pas de la réduction de l'impôt des entreprises, celles-ci ne paient pas d'impôt. Les particuliers paient des impôts.

Le pacte socialiste qui a été transposé dans le projet de loi C-48 frappe à deux endroits. En réduisant la productivité et en maintenant un niveau élevé d'imposition des entreprises tout en augmentant l'impôt des particuliers de 4,6 milliards de dollars, l'effet net des dommages est amplifié.

Oubliez tout ce que vous avez entendu au sujet d'un excédent budgétaire et de l'illusion libéro-néo-démocrate voulant que ces 4,6 milliards de dollars ne proviennent pas de nouveaux impôts mais plutôt de l'excédent budgétaire; cet excédent est un mythe. Il n'y a pas d'excédent budgétaire. La dette à long terme du Canada dépasse le demi-billion de dollars.

Le Canada a un sérieux déficit du côté des soins de santé, des dépenses militaires, de l'infrastructure municipale et des services, pour ne donner que quelques exemples. Il n'y a pas d'excédent. L'idée voulant qu'il y ait un excédent est un canular répandu au sein de la population canadienne par un gouvernement miné par les scandales et complètement désarmé qui en est réduit à acheter des votes avec l'argent des contribuables.

La coalition libéro-néo-démocrate qui s'est lancée dans des dépenses inconsidérées espère que la plupart des Canadiens ont oublié la dernière fois où une coalition identique a ruiné les finances du pays. La dernière fois qu'il y a eu un gouvernement minoritaire libéral que le NPD a contribué à maintenir au pouvoir, c'était en 1972.

Entre l'exercice financier 1972-1973 et l'exercice 1974-1975, les dépenses ont fait un bond de 50 p. 100. Pendant la même période, les impôts ont augmenté de 52 p. 100. Entre octobre 1972 et juillet 1974, le taux d'inflation a plus que doublé, passant de 5,2 p. 100 à 11,1 p. 100.

La flambée du taux d'inflation a amené les banques à charte à presque doubler leurs taux préférentiels, qui sont passés de 6 p. 100 à 11 p. 100. Pendant la même période, le taux d'intérêt sur un prêt hypothécaire de cinq ans a atteint 11,37 p. 100.

Il faut que les Canadiens examinent le bilan financier de la dernière coalition libéro-néo-démocrate pour comprendre pourquoi nous, les conservateurs, nous opposons avec constance à la façon tout à fait irresponsable dont un gouvernement qui s'accroche au pouvoir gère les finances du Canada afin d'acheter le soutien du NPD.

Qu'aucun doute ne subsiste à ce sujet, le projet de loi C-48 est le fruit de tractations crasses de dernière minute de la pire espèce. Ce qui amène les Canadiens réfléchis à critiquer l'accord de dépenses entre les libéraux et les néo-démocrates, c'est qu'il représente une énorme augmentation d'impôt. En l'occurrence, le Parti libéral remet les clés du Trésor public entre les mains des néo-démocrates pour acheter leur soutien.

Le pire aspect de la mauvaise utilisation de l'argent des contribuables est que, pendant que l'on énonce de grandes idées sur l'utilisation des nouveaux impôts, il n'y a ni programme, ni plan qui garantit que les dépenses profiteront bien aux bénéficiaires prévus.

Initiatives ministérielles

Un élément intéressant pour les électeurs de ma circonscription, Renfrew—Nipissing—Pembroke, est le plan pour les familles avec enfants pour aider ces enfants à avoir accès aux études postsecondaires.

J'ai écouté avec intérêt les commentaires du porte-parole du NPD en matière de finances lorsqu'il a dit que les hausses d'impôt totalisant 4,6 milliards de dollars profiteront aux étudiants. Précisément, il prétend que le budget libéral-néo-démocrate affectera 1,5 milliard de dollars à la baisse des frais de scolarité. C'est faux; puisque ce projet de loi d'augmentation des dépenses a été bâclé, il n'y a aucune indication de la façon dont ce 1,5 milliard de dollars sera dépensé, et encore moins du secteur qui en profitera.

• (2100)

Imaginons un instant que de l'argent soit affecté à la baisse des frais de scolarité, comme le prétend le NPD. Examinons l'exemple suivant, fourni par M. Alex Usher, vice-président de l'Educational Policy Institute.

Imaginons une étudiante issue d'une famille au revenu suffisant, sans bourse ni prêt. Imaginons que les frais de scolarité de cette étudiante s'élèvent à 5 000 \$. Le coût net de ses études est de 5 000 \$, moins la valeur de son crédit d'impôt pour frais de scolarité, soit environ 3 800 \$. Accordons maintenant un rabais de 10 p. 100 des frais de scolarité à cette étudiante. Ses coûts nets seraient de 4 500 \$, avec une prestation nette après impôt de 380 \$. Avec un rabais de 500 \$ sur ses frais de scolarité, cette étudiante bien nantie économiserait 3 800 \$.

Examinons maintenant un étudiant à besoins élevés, comme un étudiant célibataire indépendant dont les coûts, moins les ressources, s'élèvent à 9 000 \$ en Ontario. Les frais de scolarité de cet étudiant sont de 5 000 \$. Comme dans le cas de l'étudiante mieux nantie, le coût net après impôt serait de 3 800 \$. Il a des prêts totalisant 9 000 \$, mais tout ce qui dépasse 7 000 \$ serait remis à la fin de l'année; dans les faits, il a donc un prêt de 7 000 \$ et une bourse de 2 000 \$.

Permettez-moi d'illustrer ce qui arrive quand les frais de scolarité sont réduits de 10 p. 100, ce qui correspond ou non au pourcentage prévu dans ce que les néo-démocrates ont obtenu en échange de leur appui aux libéraux. Une réduction de 10 p. 100 se traduirait par une baisse de 500 \$ des frais, ce qui veut dire que les besoins seraient réduits d'autant et que le montant du prêt étudiant passerait de 9 000 \$ à 8 500 \$. En Ontario, comme le seuil ne change pas, le prêt étudiant serait encore de 7 000 \$, mais la bourse serait de 1 500 \$. Autrement dit, les étudiants n'y gagneraient rien, puisque les 500 \$ dont leur ferait bénéficier la réduction des frais de scolarité seraient récupérés par le programme d'aide aux étudiants, à cause de l'absence de planification et de consultation des provinces. Et ce n'est pas tout.

À cause du fisc, dans les deux cas, l'étudiant perdrait 120 \$ sur les 500 \$ obtenus grâce à la réduction du crédit d'impôt. Par conséquent, l'allègement accordé aux étudiants dans le besoin au titre des frais de scolarité occasionnerait une perte de 500 \$ au titre des bourses et de 120 \$ au titre du crédit d'impôt pour frais de scolarité.

Pour résumer, les étudiants dans le besoin dont les frais de scolarité seraient réduits de 500 \$ recevraient, au bout du compte, 120 \$ de moins. Voici donc une politique libérale-néo-démocrate en matière d'enseignement à l'intention des étudiants du postsecondaire qui place les étudiants dans une situation pire que celle dans laquelle ils se trouvaient avant qu'il ne soit décidé de majorer les impôts de 4,6 milliards de dollars. Le 1,5 milliard de dollars qui, selon le porte-parole néo-démocrate en matière de finances, serait appliqué aux

frais de scolarité ferait plus de tort que si l'on ne faisait rien du tout. Cette politique avantage les jeunes qui n'en ont pas besoin et pénalise ceux qui en ont besoin.

Ce n'est qu'une des nombreuses raisons pour lesquelles le projet de loi C-48 constitue une mauvaise politique gouvernementale. En effet, ce projet de loi fait du tort aux étudiants. L'augmentation d'impôt prévue dans ce budget fait du tort à tous les Canadiens. La façon libérale-néo-démocrate de dépenser sans planification adéquate est de celles auxquelles nous, au Parti conservateur, nous opposons.

Je recommande fortement à tous les députés de s'opposer au projet de loi C-48, cette augmentation d'impôt de 4,6 milliards de dollars, car il est préjudiciable à tous les étudiants et à leur famille.

• (2105)

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, après avoir entendu un tel discours, je me demande si la députée a vraiment lu le projet de loi C-48. Il est plutôt pathétique de voir qu'elle s'oppose à des dépenses de 4,6 milliards de dollars. Ce projet de loi ne prévoit pas que 4,6 milliards de dollars, ou 4,5 milliards de dollars, pour être plus précis, seront dépensés tant et aussi longtemps que certaines conditions ne seront pas remplies. Si l'excédent dépasse un certain montant, soit 2 milliards de dollars, le gouvernement dépensera les montants prévus dans les secteurs déterminés. C'est ce qu'on appelle une mesure législative qui porte sur un excédent non prévu.

J'aimerais que la députée m'explique ce qu'elle a contre le logement abordable. N'est-elle pas d'avis que le gouvernement devrait dépenser dans ce secteur? Croit-elle que nous ne devrions pas dépenser d'argent dans l'environnement? Pense-t-elle que nous ne devrions pas dépenser d'argent dans les domaines liés à l'éducation postsecondaire? Selon elle, est-il malsain de dépenser de l'argent dans les affaires étrangères et d'autres domaines de cet ordre?

Si la députée avait pris la peine de lire le projet de loi, elle saurait qu'aucune dépense ne sera engagée tant que certaines conditions n'auront pas été remplies. Si les conditions sont remplies, il y aura des dépenses. Le discours de la députée, qui veut faire croire aux Canadiens qu'il est question de dépenses aveugles, téméraires et folles, est complètement fallacieux.

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir confirmé que le gouvernement se livre à des dépenses effrénées et imprudentes.

Le député a parlé d'éducation. Apparemment, on ne semble pas comprendre que le projet de loi nuit aux étudiants dans le besoin. En Ontario, par exemple, un étudiant dans le besoin peut recevoir un maximum de 7 000 \$ en prêts et de 2 000 \$ en bourses.

Si ce plan qui ne s'accompagne d'aucun programme, si ce plan sans plan, est adopté, et si l'étudiant a droit à une réduction de 10 p. 100 de ses frais de scolarité, ses frais diminueront de 500 \$. Toutefois, à cause des dispositions de récupération contenues dans la politique ontarienne, cet étudiant recevra moins d'argent que si le projet de loi n'avait pas été adopté.

On dit et on répète que ces montants ne seront dépensés que s'il y a un excédent. En réalité, il n'y a pas d'excédent. Nous avons une dette nationale de près d'un demi-billion de dollars. Tant que cela ne sera pas remboursé, nous n'aurons pas d'excédent.

Initiatives ministérielles

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, en écoutant la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke, je me suis demandée si elle savait en quoi consiste le projet de loi C-48 puisqu'elle a parlé du fait qu'il n'y avait pas d'excédent. Peut-être croit-elle que les excédents que le gouvernement a réalisés ces sept dernières années pour les Canadiens sont imaginaires eux aussi.

Le gouvernement affiche année après année un excédent affecté au remboursement de la dette. En fait, la dette a été réduite de 50 milliards de dollars, ce qui permet aux Canadiens d'économiser quelque 3 milliards de dollars par année sur le service de la dette. Le gouvernement a aussi aidé à créer un climat économique propice aux affaires qui a permis un taux de développement économique d'environ 3 p. 100 chaque année. Le taux de chômage, sous les 7 p. 100, est à son plus bas niveau depuis des années. En l'an 2000, les Canadiens ont eu droit à une baisse d'impôts de 100 milliards de dollars, la plus importante de l'histoire du pays. Les gens peuvent acheter une première maison, grâce aux faibles taux d'intérêt que le gouvernement a contribué à mettre en place. Le taux d'inflation est faible.

Je garde de bons souvenirs de l'époque où mon collègue, Hector Cloutier, représentait la région. Je suis sûr que M. Cloutier comprenait mieux ce genre de projets de loi déposés à la Chambre des communes.

Le problème tient peut-être à ce qui suit. Je crois comprendre que le Parti conservateur a supprimé la totalité du projet de loi au comité. La députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke a peut-être lu le projet de loi après que le comité, sur la recommandation des conservateurs, a supprimé tout son contenu. Elle a peut-être vu le projet de loi et constaté qu'il ne contenait rien. Puis elle n'a pas poussé plus loin ses recherches, car elle ne comprend clairement pas le projet de loi. Elle ne comprend rien au bilan financier du gouvernement.

• (2110)

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, le député d'en face doit être complètement épuisé à force de proférer ce genre de commentaires misogynes.

C'est la Banque du Canada et non pas le gouvernement du Canada qui détermine les taux d'intérêt. Une augmentation d'impôt de 4,6 milliards de dollars par année aura pour effet de déclencher une flambée des taux d'intérêts. De moins en moins de gens seront alors capables d'acheter leur propre maison et encore moins de payer les taux d'intérêt hypothécaires à la hausse.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, je suis ravi de vous voir assumer à nouveau la présidence, d'abord au moment du débat sur le projet de loi C-38 et cette fois-ci pour le débat sur le projet de loi C-48.

Je ferai quelques commentaires. Je pense que certains de mes collègues libéraux ne comprennent pas la vraie fonction du Parlement. À l'époque de la Magna Carta, le Parlement était simplement un mécanisme qui permettait de contrôler les dépenses du roi. Les nobles du temps se sont simplement révoltés en disant qu'ils ne paieraient plus rien tant que le roi ne tiendrait pas compte de leurs besoins.

C'est en gros l'essence du Parlement. Le rôle de l'opposition et, en fait, le rôle de tous les députés qui ne font pas partie de l'exécutif consiste à tenir l'exécutif responsable de ses actes. Au moins trois membres de l'exécutif sont ici ce soir. Il est de notre devoir, en tant

que députés de l'opposition, et il est du devoir des simples députés du Parti libéral de demander des comptes au gouvernement.

Ça ne veut pas dire que les libéraux doivent poser des questions aux conservateurs ou que les néo-démocrates doivent poser des questions aux conservateurs. Il semble que seuls les conservateurs sont prêts à prendre la parole sur cette question. Tous les partis devraient réclamer des comptes à l'exécutif pour l'argent dépensé. Il est ici question de 4,6 milliards de dollars, ou plutôt de 4,5 milliards. Je suis désolé. C'est exact. Au contact des libéraux, on en vient facilement à calculer de cette façon. Dans ma circonscription, 100 millions de dollars représentent encore une grosse somme, à plus forte raison 4,5 milliards de dollars.

Nous avons la responsabilité suivante: demander à l'exécutif du gouvernement ce qu'il entend faire de ces 4,5 milliards de dollars. Si je lisais le projet de loi dans le cadre de mon discours, je suis certain que les Canadiens ne comprendraient pas plus ce que l'exécutif va faire avec leur argent.

J'ai été un peu déçu d'entendre les collègues socialistes des libéraux dire que nous perdions notre temps à débattre ceci au Parlement et à poser ces questions. Nous perdons notre temps, semble-t-il. On a mentionné que ce débat entraînait des dépenses de plusieurs milliers de dollars en temps supplémentaire. Replaçons tout cela dans un contexte réaliste.

Nous dépensons des milliers de dollars en temps supplémentaire pour parler de dépenses de 4,5 milliards de dollars. Le temps supplémentaire que nous faisons ici ce soir n'est rien par comparaison avec l'argent que nous pourrions économiser en intérêts ou avec l'argent que nous pourrions remettre dans les poches des Canadiens. La démocratie a un prix. Faire fonctionner le Parlement à un prix. Notre obligation envers la population du Canada, c'est de poser des questions à l'exécutif afin de savoir exactement ce qu'il va faire de cet argent.

Il a également été dit que, dans une autre vie, les conservateurs étaient dépensiers. J'aimerais seulement apporter une courte précision. Je crois savoir que, avant l'arrivée au pouvoir des conservateurs, les libéraux avaient accumulé une dette et un déficit. C'était une dette énorme, particulièrement pour l'époque.

• (2115)

Jetons un coup d'oeil aux dépenses au cours des années du gouvernement Mulroney. Si nous enlevons la somme que nous avons à payer en intérêts sur la dette accumulée par les libéraux au cours des bonnes années, nous nous rendons compte que le gouvernement Mulroney aurait eu un budget équilibré chaque année. C'est la réalité.

Il y a des gens parmi nous, dans le Parti conservateur d'aujourd'hui, qui n'étaient pas très heureux à l'époque de M. Mulroney. Nous étions mécontents pour d'autres raisons, mais nous devons rendre justice à M. Mulroney, puisqu'il a réussi à équilibrer les recettes et les dépenses. N'eut été de la dette des libéraux, il n'y aurait pas eu de déficit. C'est évident. Maintenant, les libéraux nous disent...

Des voix: Oh, oh!

M. Vic Toews: Monsieur le Président, je sais qu'il y a des députés enthousiastes, mais ils auront l'occasion de me poser des questions lorsque j'aurai terminé.

Initiatives ministérielles

Maintenant, les libéraux affirment qu'ils ont sauvé le Canada. Mais, qu'est-ce qui leur fait dire ce genre de choses? Deux initiatives ont permis de remplir les coffres de l'État fédéral. Et quelles sont ces deux initiatives? La TPS et le libre-échange, qui sont l'oeuvre de M. Mulroney. Que nous l'aimions ou pas n'y change absolument rien: ce sont ces deux initiatives qui ont permis de renflouer le trésor fédéral et qui ont fait bien paraître le ministre des Finances de l'époque, qui est actuellement premier ministre. Il n'a eu qu'à ramasser l'argent. C'est essentiellement ce qui s'est produit.

Chemin faisant, bien entendu, les libéraux augmentaient les taxes et dépensaient encore et encore. Il m'apparaît intéressant de souligner qu'au moment même où l'argent rentrait à flots, certains de mes collègues faisaient partie de gouvernements provinciaux. Nous avons dû subir l'odieux des compressions du ministre des Finances dans les soins de santé, l'éducation, les infrastructures et bien d'autres secteurs. Nous avons dû trouver l'équilibre financier, alors que les libéraux équilibreraient leurs budgets en pelletant leurs déficits dans la cour des provinces et des municipalités.

Certains de leurs amis socialistes ne comprennent toujours pas ce que le libre-échange a fait pour notre pays. Dans ma circonscription, il y a un candidat néo-démocrate que disait être fier d'être membre d'un parti qui s'est opposé au libre-échange. À la une de mon journal hebdomadaire, un néo-démocrate dit qu'il est fier d'être membre d'un parti qui est contre le libre-échange. Dans ma circonscription, 80 p. 100 des produits manufacturés sont exportés aux États-Unis. S'il n'y avait plus de libre-échange, des milliers de mes électeurs perdraient leur emploi. J'ose même dire qu'un grand nombre d'entre nous subiraient le même sort. Or, le Parti néo-démocrate s'oppose au libre-échange et veut donc ruiner notre secteur commercial.

Tout récemment, en fait, un député a réclamé à la Chambre que des sanctions soient prises contre les Américains à cause du différend international relatif aux eaux du lac Devils. Je ne suis certes pas d'accord avec les Américains pour qu'ils détournent les eaux de ce lac vers le Canada, mais vouloir leur imposer des sanctions commerciales quand nous exportons 80 p. 100 de nos produits manufacturés aux États-Unis relève de la même philosophie qui a présidé à cette orgie de dépenses de 4,6 milliards de dollars. Ces gens-là pensent, comme durant les années Trudeau, qu'il suffit d'imprimer plus d'argent si on en manque. Mais plus il y a d'argent en circulation, plus il y a d'inflation et plus les intérêts augmentent. Et tous en souffrent.

Cette philosophie du NPD, qui s'oppose au libre-échange, aux travailleurs de ma circonscription, a infecté le gouvernement libéral, comme en témoigne le projet de loi C-48.

• (2120)

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de nous avoir démontré la folie de la politique économique et financière du gouvernement Mulroney. S'il y a quelque chose que nous avons appris ces dernières années, c'est certainement que nous ne pouvons pas faire de déficits.

Monsieur Mulroney a été premier ministre de 1984 à 1993. Pas une seule fois pendant ces années le déficit accumulé, ou, ce que nous appelons la dette, n'a diminué. Après notre arrivée au pouvoir, en 1993, il nous a fallu trois ans pour mettre un frein à cette tendance. Ce n'est qu'en 1997, après avoir payé un prix politique très élevé, que nous avons réussi à mettre fin à la folle gestion financière héritée des années Mulroney.

Le député voudrait que nous revenions aux principes économiques de Mulroney. Je ne pense pas que ce serait une bonne chose. Pensez

qu'en 1989, le Canada était dans une situation économique avantageuse comme il ne l'avait jamais été, mais que nous avons quand même fait un déficit hors de tout contrôle.

Je me demande si le député sait que le projet de loi qui avait été renvoyé à la Chambre était une page blanche et que nous n'avons réussi à réinscrire sur cette page que les éventualités nécessaires pour pouvoir proposer ce projet de loi qui n'aura une incidence qu'en cas d'excédent non planifié?

Le gouvernement a tiré les leçons qui s'imposaient des excès de l'ère Mulroney tandis que le député et son parti n'ont pas encore tiré ces leçons.

M. Vic Toews: Monsieur le Président, je ne reprendrai pas tout mon discours. Si le député n'écoutait pas la première fois, je l'invite à lire la transcription et à la lire très attentivement.

Personne n'est contre le logement pour les personnes à faible revenu ou contre l'éducation postsecondaire. Personne ne refuse d'aider les Canadiens autochtones. Malheureusement, les libéraux aiment bien lancer de petites phrases accrocheuses et dire que nous sommes contre le logement abordable, contre les Canadiens autochtones et contre les programmes qui s'adressent à eux. Cependant, en tant que parti d'opposition, nous sommes tenus de poser des questions au gouvernement. Où est le plan? Quels sont les détails?

Mes électeurs comprennent que, lorsqu'ils m'envoient à Ottawa, mon rôle est de poser des questions. Nous n'avons pas obtenu une seule réponse du gouvernement quant à savoir où seraient dépensés ces 4,6 milliards de dollars. Tout ce que mes électeurs savent, c'est que le gouvernement a déclaré que le registre des armes à feu coûterait 2 millions de dollars et qu'il en coûte 2 milliards. Cela illustre les principes économiques du gouvernement libéral et mes électeurs veulent que je mette un terme à cela.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le député a dit que nous n'avons jamais répondu à la question d'où va l'argent. Je l'invite à lire le projet de loi, qu'il n'a pas une fois mentionné dans son discours.

Neuf cent millions de dollars sont consacrés à l'environnement, notamment pour les systèmes de transport en commun et les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des habitations à loyer modique. Ce budget est tout aussi détaillé que tous les autres budgets. L'argent servira à appuyer les programmes de formation et à faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire, dans l'intérêt notamment des Canadiens autochtones. L'argent sera consacré aux logements à prix modique, notamment les logements pour les Canadiens autochtones. Et un maximum de 500 millions de dollars sera consacré à l'aide à l'étranger.

Pourquoi n'a-t-il pas une fois parlé du projet de loi? Il a parlé du libre-échange qui remonte à des décennies, de Trudeau qui remonte à des décennies, du lac Devils, de Mulroney et de la TPS. Peut-être pourrait-il nous parler du logement à prix modique, de l'aide à l'étranger, des frais de scolarité, d'éléments qui figurent dans le projet de loi?

• (2125)

M. Vic Toews: Monsieur le Président, il n'y a pas si longtemps, le député de Winnipeg-Centre a qualifié le Parti libéral d'institution psychopathe. Je ne me permettrais pas de dire une telle chose, mais il y a de toute évidence un élément de schizophrénie.

Initiatives ministérielles

D'un côté, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances nous dit qu'il n'y a pas de projet de loi, qu'il ne contient rien, qu'il n'y a pas de pages. De l'autre, un autre secrétaire parlementaire me demande pourquoi je n'ai pas parlé du projet de loi et me dit que j'aurais pu parler de logements à prix modique.

Il faut se décider. Y a-t-il un projet de loi ou n'y en a-t-il pas? Ces deux secrétaires parlementaires ne peuvent même pas s'entendre sur la substance du projet de loi. Avant de poser des questions de ce genre, ils devraient au moins être sur la même longueur d'onde.

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir ce soir dans ce débat sur le projet de loi C-48, également connu sous le nom de projet de loi du désespoir, qui a été conclu avec le NPD. On le qualifie également de budget du pouvoir. Il a été présenté par un premier ministre qui cherchait tellement à s'accrocher au pouvoir qu'il a fait une tentative désespérée en vue de maintenir le cap, décidant de se lancer dans une excursion de pêche. Il a remonté la rivière socialiste où il a capturé 19 beaux poissons. J'ai déjà fait quelques voyages de chasse et de pêche, mais aucun de ces voyages ne m'a coûté 240 millions de dollars par unité récoltée.

Ce voyage était payé par les contribuables canadiens. Non seulement chacun des poissons pris par le premier ministre a-t-il coûté plus de 242 millions de dollars, mais pour défrayer ses coûts, le gouvernement a également annulé une grande partie du budget original qui aurait permis la création de centaines de milliers d'emplois au Canada, doublant ainsi le choc financier subi par les Canadiens.

Le budget comprend également un grand nombre de dépenses non planifiées et il constitue une approche qui ne peut entraîner que gaspillage et mauvaise gestion. Ce sont 4,6 milliards de dollars qui seront contrôlés par une trentaine de shérifs de Nottingham qui voleront sûrement tous les Canadiens, mais ces joyeux dépensiers ne remettront certainement pas cet argent aux pauvres.

Le budget est une blague pour les Canadiens, pour ceux de ma circonscription, Bruce—Grey—Owen Sound, qui sont tributaires des services promis qui pourraient ne jamais se matérialiser, et pour les nombreux agriculteurs qui ont été dévastés par l'ESB et qui ne recevront rien de ce budget désespéré de gens affamés du pouvoir. Il n'y a pas un sou de financement supplémentaire pour l'agriculture dans ce montant de 4,6 milliards de dollars. C'est une honte.

Une approche responsable de ce budget ou de tout budget serait que le gouvernement s'assure d'abord que l'argent existant est dépensé efficacement pour améliorer les programmes et les services, afin de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

Les libéraux ont beaucoup d'expérience des dépenses faites sans plan et nous en avons vu les résultats ridicules. Prenez, par exemple, le registre des armes à feu, qui a déjà été mentionné ici, mais dont il faut parler à nouveau. Il devait coûter 2 millions de dollars, mais le coût a gonflé à près de 2 milliards de dollars, sans sauver de vie. En fait, la semaine dernière, le gouvernement a voté pour y englober des millions de plus au lieu de l'abolir quand il en avait la chance, ou tout au moins de corriger la lacune du programme. Même certains députés de l'autre côté de la Chambre qui ont dit qu'ils n'approuvaient pas se sont croisés les bras et ont laissé cela se faire.

En 1997, les dépenses réelles fédérales de programme par habitant s'élevaient à 3 466 \$. En 2005-2006, ce montant aura atteint 4 255 \$. C'est une augmentation de 800 \$ par habitant, soit 3 200 \$ pour une famille de quatre personnes. Les plans actuels de dépenses libéraux-néo-démocrates vont faire passer ce montant à 4 644 \$ d'ici 2009-2010. C'est une augmentation projetée de près de 1 200 \$ par

personne. Toutefois, les accroissements des dépenses gouvernementales réelles n'ont pas nécessairement pour effet de régler les problèmes ou même d'obtenir de meilleurs résultats.

Le Parti conservateur du Canada estime que notre objectif devrait être de donner aux Canadiens le niveau de vie le plus élevé au monde. Cela devrait être l'objectif de tout gouvernement. Notre objectif est que tout Canadien qui veut un emploi puisse en trouver un. Le fait que cette partie du budget ait été enlevée constitue un revers pour la création d'emplois.

Notre but est de faire en sorte que toutes les régions du pays bénéficient d'une croissance économique et que de nouvelles perspectives soient offertes aux habitants de toutes les régions. Notre but est de faire en sorte que l'économie du Canada fasse l'envie du monde, et nous pouvons y arriver. Nous voulons que tous les parents du Canada puissent aller au lit le soir en sachant que leurs enfants ont la possibilité de vivre le rêve canadien. Nous voulons que ces enfants puissent faire des études postsecondaires et trouver de bons emplois rémunérateurs, et cela nous ramène à la création d'emplois, afin qu'ils puissent avoir les moyens de fonder une famille, d'acheter une maison, d'économiser en vue de leur retraite et s'assurer d'avoir un peu d'argent supplémentaire pour payer des camps d'été et des vacances. Peut-être voudront-ils se lancer en affaires. On ne peut y parvenir que si le gouvernement ne perçoit pas trop d'impôts et n'engage pas trop de dépenses. Le gouvernement a supprimé le seul avantage offert aux entreprises dans le budget initial lorsqu'il s'est acquiné avec le NPD. Une soif, ce n'est qu'une soif de pouvoir.

Selon Statistique Canada, pendant que les dépenses du gouvernement ont augmenté, les familles canadiennes ont vu leur revenu après impôt stagner en 2002 et diminuer en 2003. Un dollar laissé entre les mains d'une personne au foyer ou d'un entrepreneur est beaucoup plus avantageux qu'un dollar laissé entre les mains d'un bureaucrate ou d'un politicien.

Le Parti conservateur a tenté de proposer des amendements pour que les dépenses prévues dans le projet de loi C-48 soient plus responsables et pour qu'elles reflètent une approche financière plus prudente.

• (2130)

L'amendement conservateur à l'article 1 vise à relever le montant de l'excédent qui serait affecté au remboursement de la dette. L'intérêt économisé grâce à un remboursement accéléré de la dette fédérale est nécessaire pour empêcher des coupes dans les programmes sociaux qui résulteraient de la crise démographique qui se dessine à l'horizon.

L'amendement conservateur à l'article 2 vise à obliger le gouvernement à déposer, avant la fin de chaque exercice, ses prévisions de dépenses pour l'argent prévu dans le projet de loi. Dépenser sans plan ne peut aboutir qu'à des pertes et à une mauvaise gestion. C'est cruel non seulement pour les contribuables, mais plus important encore, pour ceux qui dépendent de services promis.

L'amendement conservateur à l'article 3 vise à mettre en place des mécanismes valables de reddition de comptes et de transparence s'appliquant aux sociétés d'État fédérales. La reddition de comptes et la transparence devraient être primordiales pour n'importe quel gouvernement, mais particulièrement dans ce cas, après ce que nous avons vu ces dernières années.

Initiatives ministérielles

Les libéraux ont consenti à ce projet de loi uniquement pour sauver leur peau. Son seul but était d'obtenir le soutien des néo-démocrates. Il est honteux pour eux d'être prêts à dépenser des milliards appartenant aux contribuables pour satisfaire leur besoin maladif d'exercer le pouvoir.

Si ces dépenses étaient une si bonne idée, j'aimerais savoir pourquoi ils ne les ont pas incluses dans le budget de février. En fin de compte, les libéraux ont dépensé 4,6 milliards de dollars pour acheter 19 votes.

Voyons maintenant l'envers de la médaille et pourquoi les députés néo-démocrates ont vendu leur âme contre 242 millions de dollars chacun. Il ne s'agit pas de 4,6 milliards ni du budget. Il s'agit uniquement du projet de loi C-38, qu'ils veulent voir adopter, mais dont les deux tiers des Canadiens ne veulent pas entendre parler, et une bonne partie des députés aussi. C'est un projet de loi qui ne devrait même pas exister. Des centaines de mes électeurs me le disent. C'est un autre exemple du manque d'orientation et d'idées du gouvernement.

Le Parti conservateur constitue l'opposition officielle. Le rôle de tout bon parti d'opposition est d'exhorter le gouvernement à renoncer à tout ce qui est contraire aux intérêts des Canadiens. Le projet de loi C-48 est de cet ordre. Les tergiversations et le sentiment d'être acculés au pied du mur donnent de bien piètres résultats. Ce budget, cette entente concoctée à la hâte, me laisse un goût amer. Je vais voter contre le projet de loi C-48. Au nom des Canadiens, nous continuerons de tenir le gouvernement responsable de ses dépenses non ciblées et de son gaspillage.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, beaucoup des choses que le député a dites dans son discours ont été répétées dans tous les autres discours faits par les conservateurs jusqu'à maintenant, et ce ne sont que des lieux communs.

Il a toutefois posé une question intéressante concernant la raison de l'entente et de ces dépenses. Ce n'est pas parce que quelqu'un veut s'accrocher au pouvoir. Le député a oublié que le Canada n'a pas eu de gouvernement minoritaire depuis celui de Joe Clark en 1979. Nous sommes 25 ans plus tard. Tout le monde se souvient de ce qui est arrivé à Joe Clark. Si un gouvernement minoritaire agit comme s'il était majoritaire, qu'arrive-t-il? Il perd les prochaines élections. Son budget est défait et il perd les élections. Pour gouverner, il faut travailler avec ce qu'on a. Dans une situation minoritaire, il est important de collaborer avec les autres partis, et c'est là une des raisons.

Je peux voir par les vives réactions que les députés de l'opposition ne peuvent pas supporter d'entendre la vérité.

À propos du projet de loi C-48, le député a posé l'éternelle question. Il a demandé où était le plan. S'il lisait plus loin que les deux premières dispositions, il verrait que le projet de loi reconnaît que certaines de ces questions sont de compétence provinciale et qu'il faut donc prendre des arrangements en conséquence. C'est prévu dans le projet de loi.

À quelle partie du projet de loi C-48 s'oppose-t-il personnellement? Est-il contre le soutien à l'amélioration du rendement énergétique des logements à prix modique? Est-il contre le soutien à l'éducation postsecondaire pour les étudiants? Est-il contre l'aide étrangère pour les régions comme le Darfour? S'il est contre le projet de loi C-48, à laquelle de ces dépenses s'oppose-t-il?

• (2135)

M. Larry Miller: Monsieur le Président, premièrement, mon collègue d'en face a commencé en parlant de toutes les autres

interventions et a prétendu les avoir écoutées. Cependant, comme mon collègue de Provencher l'a indiqué plus tôt, je ne vais pas recommencer mon intervention au complet. En réalité, il n'a pas écouté.

Après toutes les allégations et tous les dénis entendus un peu partout, j'étais content de l'entendre admettre que le gouvernement avait conclu un marché. Il devait le faire pour sauver le parti. L'objectif était de se maintenir au pouvoir. La vérité a finalement été mise au jour et je remercie le député d'avoir enfin été honnête à ce sujet.

Voilà donc les tenants et les aboutissants de l'affaire. Nous savons quel était l'enjeu. Le premier ministre ne pouvait tout simplement pas supporter l'idée de ne pas être au pouvoir. Il a fait tout ce qu'il fallait, même marchander des âmes pour 242 millions de dollars chacune. C'est vraiment honteux.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, mon collègue parle de la façon dont le NPD a vendu son âme. Qu'est-ce que mon collègue a à dire au sujet des conservateurs qui ont appuyé le projet de loi C-43? Où voit-il un plan dans le projet de loi C-43? Il dit que le projet de loi C-48 ne comporte aucune plan. Où est le plan dans le projet de loi C-43?

Le chef conservateur est sorti de la Chambre avant même la fin du discours du ministre des Finances, puis il a affirmé qu'il n'avait aucune raison de ne pas appuyer ce budget, car il pouvait souscrire à son contenu.

Je ne vois aucun plan dans le projet de loi C-48. J'invite mon collègue du Parti conservateur à nous dire s'ils avaient perdu la vue lorsqu'ils ont appuyé le projet de loi C-43.

Les conservateurs ont dit que le NPD se rangeait du côté d'un gouvernement corrompu. Quelle position les conservateurs ont-ils adoptée à l'égard du projet de loi C-43? Mon collègue peut-il nous fournir des explications? J'ai de la difficulté à les suivre lorsqu'ils disent que le projet de loi C-48 est le pire budget qu'ils aient vu, mais que le projet de loi C-43 est parfait, car les grandes sociétés y trouvent leur compte, alors que rien n'y est prévu pour le logement abordable ni pour les étudiants qui croulent sous le fardeau de l'endettement, même pas un sou de plus pour les municipalités. Les conservateurs disent que les municipalités ont été laissées pour compte. J'aimerais que mon collègue dise pourquoi ils ont appuyé le projet de loi C-43 qui ne comporte aucun plan.

M. Larry Miller: Monsieur le Président, j'aimerais que le député prenne du recul et réfléchisse un peu. Ce côté-ci de la Chambre ne conclut pas d'entente à la sauvette dans une chambre d'hôtel de Toronto, comme le nouveau ministre des Finances de Toronto—Danforth l'a fait.

J'ai une question à poser au député néo-démocrate relativement à l'agriculture. Lorsque le député de Toronto—Danforth a conclu cette entente avec le premier ministre, pourquoi n'a-t-il pas pensé aux régions rurales du Canada et à l'agriculture?

Par exemple, le député de Timmins—Baie James prend la parole tous les soirs dans cet endroit et prétend que le NPD défend les régions rurales du Canada et l'agriculture. Ce budget est un exemple parfait du manque de respect du gouvernement à l'endroit de l'agriculture au Canada.

Initiatives ministérielles

• (2140)

M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole ce soir relativement au projet de loi C-48. Je refuse d'appeler cette mesure la loi budgétaire, parce que celle-ci ne reflète guère l'intention du budget original présenté à la Chambre.

Le budget original renfermait des éléments clés qui étaient très importants pour la vie des Canadiens et pour le renforcement de notre économie. Certains de ces éléments fondamentaux dans le budget original ont été mis de côté et remplacés par la mesure dont nous discutons ce soir.

Le projet de loi C-48 ne vise pas à améliorer la qualité de vie des Canadiens, à assurer un meilleur avenir à nos enfants, ou à aider l'environnement. Il ne vise certainement pas à donner aux personnes âgées ce qu'on leur a promis et ce pourquoi elles ont travaillé si fort. Ce projet de loi n'est rien d'autre qu'une entente visant à garder le premier ministre et son parti au pouvoir encore un peu de temps. C'est une entente conclue pour acheter des votes. En achetant les votes du NPD, le gouvernement libéral a passé outre à sa responsabilité démocratique envers les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Il est intéressant de noter que si le gouvernement libéral n'éprouve aucun dilemme moral en achetant des votes, le NPD lui non plus n'éprouve aucun problème moral à se laisser acheter aux dépens des Canadiens. Il est intéressant de constater que le NPD, qui a toujours blâmé le gouvernement en raison du déficit démocratique, est le parti qui vient soutenir le gouvernement libéral corrompu.

Au cours des derniers mois, le premier ministre a annoncé toutes sortes d'ententes aux Canadiens. Ce ne sont pas des ententes qui vont améliorer la vie des Canadiens. Ces ententes vont uniquement améliorer la vie du gouvernement libéral. Il s'agit tout simplement d'un pacte avec le diable. Le premier ministre s'est servi de l'argent des contribuables pour acheter les votes du NPD, et il continue de se servir de l'argent durement gagné par les Canadiens pour conserver le peu de pouvoirs qu'il lui reste. Si les mesures renfermées dans le projet de loi C-48 servaient vraiment les intérêts des Canadiens, pourquoi n'ont-elles pas été incluses dans le budget original?

Les récentes folies de dépenses du premier ministre, dont celles prévues dans le projet de loi, ne sont pas dans le meilleur intérêt des Canadiens. Quand le premier ministre apprendra-t-il que gouverner ne veut pas dire s'accrocher au pouvoir? Gouverner, c'est donner aux Canadiens le meilleur niveau de vie possible. Le gouvernement libéral ne veut pas permettre aux Canadiens qui travaillent si fort de profiter du fruit de leur labeur. Les libéraux sont intéressés à se remplir les poches, chose qu'ils font très bien. Pourquoi le premier ministre ne laisse-t-il pas les Canadiens disposer d'une plus grande part de leur argent si durement gagné?

J'aimerais en profiter pour parler d'un couple âgé dans ma circonscription, Kate et Bill Alsopp. Ils s'efforcent de maintenir un niveau de vie décent. Kate et Bill ont travaillé dur toute leur vie pour subvenir aux besoins de leur famille. Ils ont subvenu aux besoins de leurs enfants quand ils dépendaient d'eux et ont travaillé très fort afin de profiter de leur âge d'or.

Le gouvernement du Canada a fait une promesse à Kate, Bill et d'autres Canadiens. Il a promis à tous les Canadiens qui gagnent durement leur vie qu'ils pourraient disposer de l'argent qu'ils ont contribué en impôt quand ils en auraient le plus besoin. Le gouvernement leur a promis des programmes qui permettraient aux personnes âgées de maintenir un niveau de vie élevé, mais il manque continuellement à ses promesses. Kate et Bill ne croient plus en ses

promesses. Permettez-moi de citer un exemple concret de la manière dont le gouvernement les a laissés tomber.

Bill devra attendre un an avant de recevoir son opération de remplacement de hanche. Tandis que le gouvernement libéral dépense imprudemment son argent et celui d'autres citoyens canadiens, Bill continue d'attendre l'opération qu'il mérite depuis si longtemps. Quand Bill en avait le plus besoin, le gouvernement l'a laissé tomber.

Les libéraux n'ont pas seulement laissé tomber les personnes âgées mais aussi nos parents, nos enfants, nos anciens combattants, nos familles à revenu faible et modéré, les nouveaux Canadiens, les entreprises, les forces armées et tant d'autres. Pour remuer le couteau dans la plaie, non seulement ils font fi des souhaits des Canadiens, mais ils mènent aussi notre pays à la ruine financière.

Le budget carte blanche, mieux connu sous le nom de projet de loi C-48, n'améliorera pas la vie de Canadiens comme Bill et Kate, car il ne contient aucun plan précis. Dans une vie antérieure, j'étais propriétaire d'une petite entreprise, et l'une des plus importantes leçons que j'ai apprises est que, sans plan cohérent et bien pensé, une entreprise est vouée à l'échec. Et cet échec laisse les personnes qui comptaient sur l'entreprise gros Jean comme devant.

Au Canada, la moitié de toutes les petites entreprises font faillite dans les trois années suivant leur démarrage. La principale raison de leur échec est l'absence d'un plan. Le gouvernement libéral refuse de comprendre ce principe tout simple. Le gouvernement libéral propose de dépenser l'argent des contribuables à coup de milliards et ce, sans plan, mais il n'est pas le seul à payer pour ses graves erreurs. Les vaillants travailleurs canadiens seront les victimes de ce budget imprudent.

• (2145)

Absolument rien ne justifie que les Canadiens soient les victimes de leur propre gouvernement. Le projet de loi C-48 est vraiment injuste envers tous les vaillants travailleurs canadiens. Il faut que les Canadiens aient l'assurance que chaque dollar perçu en impôt est affecté de manière ouverte et transparente et conformément à un plan bien défini.

Les libéraux ont clairement démontré, par ce projet de loi, qu'ils n'ont pas les intérêts supérieurs des Canadiens à coeur. Il ne fait aucun doute qu'ils veulent rester au pouvoir à tout prix. Quand les libéraux vont-ils apprendre que gouverner, ce n'est pas essayer de constituer un héritage? C'est un exercice démocratique. Gouverner, c'est tenir ses promesses.

Tous les partis à la Chambre prétendent poursuivre le même objectif, à savoir améliorer la vie des Canadiens. Il convient de se demander quel parti dispose d'un plan qui va permettre d'atteindre cet objectif. Le gouvernement libéral a clairement fait savoir que la planification ne l'intéresse pas. Les libéraux sont bien plus intéressés à se féliciter de dépenser sans cesse davantage. C'est pour cela que je doute de la sincérité des libéraux quand il s'agit d'atteindre l'objectif qui consiste à améliorer la vie des Canadiens.

Il est temps que les libéraux comprennent que les Canadiens veulent un gouvernement qui fera une planification pour l'avenir au lieu de se contenter de dépenser maintenant. Le Parti conservateur du Canada comprend l'objectif que tous les Canadiens poursuivent et il sait ce qu'ils veulent. Cet objectif est simple. Il correspond au mandat dont tous les députés ont été investis lorsqu'ils ont été élus pour représenter ces gens extraordinaires que sont les Canadiens. Ce mandat, c'est celui d'améliorer la vie des Canadiens.

Initiatives ministérielles

Cet objectif me semble simple, ce qui m'amène à me demander comment la coalition libérale-néo-démocrate a pu le perdre de vue. Le Parti conservateur a un plan fondé sur le principe fondamental qui consiste à laisser davantage d'argent aux contribuables canadiens, comme il se doit. Nous accorderons la priorité aux Canadiens et à leurs besoins. Nous veillerons à ce que l'argent des contribuables soit dépensé de manière sensée et prudente et nous proposerons aux Canadiens un gouvernement responsable dont ils peuvent être fiers.

Nous continuerons d'exiger du gouvernement libéral qu'il rende compte de sa mauvaise gestion et de ses dépenses inconsidérées. Le gouvernement libéral prétend avoir réglé des problèmes comme le déséquilibre fiscal, le manque d'infrastructures municipales et la crise dans le système de soins de santé. Tout ce que le gouvernement a annoncé à cet égard, ce sont des dépenses. Il s'agit là de promesses vides. Où pouvons-nous voir le plan qui accompagne les dépenses de milliards de dollars promises pour régler les principaux problèmes auxquels notre pays fait actuellement face?

Je n'ai pas encore vu les plans à cet égard, et les Canadiens ne savent toujours pas comment le gouvernement libéral utilisera leur argent pour améliorer leur vie. Les Canadiens restent les contribuables parmi les plus imposés du G8, alors que leur salaire net continue de diminuer. Le gouvernement va puiser davantage d'argent dans les poches des contribuables, mais il leur offre moins de services en échange. Les promesses qui ont été faites aux Canadiens ne sont pas les seules à ne pas être tenues. Celles qui ont été faites aux entreprises ne le sont pas non plus.

Dans le budget original, le gouvernement libéral a promis des baisses d'impôt aux entreprises. Ces réductions d'impôt étaient censées permettre aux entreprises d'étendre leurs activités et de prospérer sur les marchés internationaux. Les entreprises canadiennes sont désavantagées depuis des années parce qu'elles sont surimposées.

Ainsi, la taxe d'accise sur le vin canadien exporté est l'un des nombreux exemples de mesure gouvernementale qui freine la croissance de notre économie. Le premier ministre et son gouvernement s'attendent à ce que les fabricants de vin canadiens paient des taxes sur le vin qu'ils exportent à l'étranger, alors que les vins étrangers peuvent être importés à bien meilleur coût. Comment peut-on s'attendre à ce que l'industrie se développe, alors que les petits fabricants de vin n'ont pas les moyens de respecter cette politique archaïque?

Depuis quelques années, le Canada s'est taillé la réputation d'avoir certains des meilleurs vins au monde, mais avec son régime fiscal injuste, le premier ministre ne permet pas aux établissements vinicoles canadiens de soutenir la concurrence mondiale. N'est-ce pas la tâche du gouvernement d'agir dans le meilleur intérêt des entreprises canadiennes? Comment se fait-il que le gouvernement ne prenne pas des mesures évidentes pour promouvoir la vitalité de l'économie?

Les réductions d'impôts initialement prévues auraient stimulé l'économie, créé de nouveaux emplois et offert des incitatifs aux entreprises pour demeurer au Canada, mais le premier ministre a décidé qu'il était plus important de dépenser pour redorer l'image de son parti aux yeux du public. L'industrie vinicole de même que les autres industries demeureront prisonnières du carcan qui leur est imposé pour que les libéraux et les néo-démocrates puissent continuer à malmenier les finances du Canada.

De toute évidence, le budget initial comportait des lacunes et n'était pas assorti d'un plan de mise en oeuvre cohérent, mais il portait sur les questions importantes pour les Canadiens. Le premier

ministre a tellement manipulé ce budget initial que, maintenant, le budget ne répond plus adéquatement aux besoins des Canadiens. Pire encore, aucun plan de mise en oeuvre n'accompagne les dépenses de milliards de dollars auxquelles le gouvernement s'est engagé depuis la présentation de la loi budgétaire initiale.

● (2150)

Nous ne pouvons laisser le premier ministre faire de la politique partisane avec l'argent des contribuables. Nous avons vu le gaspillage et le vol de centaines de millions de dollars sous la direction des libéraux, notamment dans le Programme de commandites et dans d'autres scandales. Des millions de dollars de plus risquent d'être gaspillés s'il n'y a pas de plan de mise en oeuvre pour les dépenses de 4,6 milliards de dollars prévues dans cette mesure législative.

C'est pour cette raison et uniquement pour cette raison que je ne peux appuyer cette entente issue de la coalition entre les libéraux et les néo-démocrates.

L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais souligner au député que la Chambre a approuvé, la semaine dernière, des crédits totalisant environ 180 milliards de dollars à affecter à des programmes dans l'ensemble du Canada. Ce soir, il n'est question que des crédits supplémentaires de 4,5 milliards de dollars pour les transports en commun, l'accès à l'éducation postsecondaire et le logement abordable.

Le député a énuméré ce qui semblait être une litanie de problèmes. Il a semblé répéter tout ce qui a été dit au cours des derniers jours, en commençant par la mauvaise gestion économique du Canada. Examinons tous les indicateurs externes; pas seulement un ou deux, mais chacun d'entre eux.

Notre taux de croissance de l'emploi est le meilleur de tous les pays du G7, avec 280 000 emplois créés au cours des 14 derniers mois. Notre croissance de la qualité de vie est la plus rapide de tous les pays du G7. Notre taux de croissance du PIB est très acceptable. Nos taux d'inflation sont bas, ce qui entraîne de faibles taux d'intérêt. Notre rapport dette-PIB a été extrêmement réduit. Nous avons présenté huit budgets excédentaires consécutifs, ce qu'aucun autre pays n'a réussi à faire. Nous avons remboursé 65 milliards de notre dette.

Selon chaque indicateur externe, le Canada se classe parmi les meilleurs. Quand le Parti conservateur, le parti du député, était au pouvoir, la situation était exactement inversée. La dernière année du règne des conservateurs, la dette s'élevait à 43 milliards de dollars. Ils disent que les taux d'intérêt étaient élevés. Je réponds que les taux d'intérêt étaient élevés parce que les conservateurs étaient au pouvoir et avaient perdu tout contrôle des politiques économiques et monétaires à leur disposition.

Après nous avoir parlé de la supposée mauvaise gestion financière, le député peut-il nous expliquer pourquoi tous les indicateurs externes montrent le contraire de ce qu'il affirme?

M. Dean Allison: Monsieur le Président, le député a soulevé certains points intéressants auxquels j'aimerais répondre.

Initiatives ministérielles

Le premier portait sur la mise en oeuvre de cet accord de circonstance de 4,5 milliards de dollars. Lorsque le gouvernement a examiné le projet de loi initial, le C-43, il y a eu toutes sortes de discussions et de consultations. Lorsque nous leur avons parlé après la présentation du budget, les libéraux ont affirmé clairement qu'il ne serait pas possible de modifier le budget, que ce serait absolument déraisonnable, voire imprudent. Le ministre des Finances a dit qu'il n'avait aucune marge de manoeuvre pour même envisager d'apporter des modifications au budget. Je trouve cela ironique aujourd'hui, car nous débattons maintenant de cet arrangement spécial. Nous savons tous qu'en réalité, cet accord de circonstance a été conclu pour sauver la peau du gouvernement libéral, pour maintenir les libéraux au pouvoir.

La véritable question qui se pose maintenant est donc la suivante: que se passera-t-il ensuite, lorsque le NPD aura fini de servir de garantie au gouvernement libéral? Y aura-t-il d'autres dépenses folles? La lune de miel sera-t-elle terminée et devons-nous reprendre le processus depuis le début?

Le député a aussi dit que de nombreuses personnes appuient ce projet de loi, que de nombreuses personnes sont en faveur de ce projet de loi et que les responsables ont fait du bon travail. Au Canada actuellement, et depuis les 12 dernières années, nous ratons beaucoup d'occasions. Nous avons eu de très belles occasions. Nous aurions pu faire beaucoup mieux.

Quand je parle aux gens j'utilise l'analogie suivante. Je leur dis qu'ils ont une caisse de bière au frigo, mais qu'ils ne se rendent pas compte qu'ils pourraient en avoir quelques-unes. À un moment donné, nous aurons raté notre chance et il n'y aura plus de bière au frigo. Les gens seront alors très déçus de la tournure des événements.

L'hon. Shawn Murphy: Venant de la région du Niagara, il devrait s'agir d'une caisse de vin.

M. Dean Allison: Une caisse de vin, désolé. Une caisse de bière n'est pas un bon exemple.

Différents groupes ont critiqué ce budget et cette entente. Encore une fois, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a déclaré ouvertement que cette entente ne s'inscrivait pas dans le cadre des priorités des petites entreprises qui préconisent l'affectation de l'excédent à la réduction de la dette et aux allègements fiscaux plutôt qu'à des dépenses supplémentaires. Les petites entreprises font tourner l'économie. Elles créent tous les emplois. Elles ont besoin d'un allègement fiscal pour être concurrentielles ailleurs dans le monde. Le Conseil canadien des chefs d'entreprises craint que le fait de ne pas accorder de réductions d'impôts aux sociétés compromette l'investissement et les emplois au Canada.

Le problème n'est pas que nous ayons eu de bonnes années sur le plan financier. Nous nous préoccupons de la base que nous nous donnons pour l'avenir. Nous croyons vraiment qu'un allègement fiscal nous rendrait plus concurrentiels et nous aiderait à demeurer concurrentiels dans l'économie mondiale.

• (2155)

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais conter une petite histoire qui pourrait intéresser les gens qui nous regardent.

Une voix: Le ministre de la Défense est tout ouïe.

M. Rob Anders: Je suis heureux de constater que les libéraux ouvrent grand leurs oreilles.

J'ai beaucoup lu sur l'histoire ancienne dernièrement. L'histoire ne se préoccupe pas réellement de savoir qui est à droite et qui est à gauche. Elle ne se préoccupe pas tellement de savoir qui est

capitaliste et qui est marxiste. Elle ne se préoccupe que des réussites et de la productivité et ne cherche qu'à établir qui a survécu et qui a profité. C'est tout ce qui importe à l'histoire.

J'ai lu *l'Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain* d'Edward Gibbon. J'ai lu *l'Étude de l'histoire* d'Arnold Toynbee, ainsi que *l'Histoire de la civilisation* de Will et Ariel Durant. J'aimerais raconter une histoire sur Rome.

Edward Gibbon parle du temps qui a précédé Auguste et Octave. Les dépenses excessives étaient une grande préoccupation à Rome alors. Les finances de Rome étaient en mauvais état. La société ne ménageait plus. Elle avait également des problèmes parce que ses jeunes hommes ne voulaient plus prendre les armes pour apprendre l'art de la guerre et défendre l'empire romain. Elle souffrait également d'un grave problème d'extorsion, de décadence morale, de corruption et d'une indifférence générale à l'égard de la religion. Le taux de natalité y était également très bas.

Puis vint Auguste, qui a dit qu'il allait changer certaines choses. Il a d'abord réduit les impôts. Pour chaque enfant qui naissait, le parent avait droit à une réduction d'impôt de 20 p. 100. Il suffisait d'avoir cinq enfants pour ne plus en payer. Il a également fait en sorte que les Romains puissent compter sur un financement solide et fassent preuve de frugalité. Il a également fait en sorte qu'ils disposent d'une armée forte.

Il a mis en oeuvre une autre mesure très importante qui a un rapport non seulement avec ce projet de loi, mais avec bien d'autres dont nous serons saisis à l'avenir et certains dont nous avons été saisis dans le passé. Il a gouverné grâce à son autorité morale. Il voulait une société dotée d'une foi à toute épreuve. Il s'est débarrassé des administrateurs indignes.

C'est là-dessus que je veux mettre l'accent au sujet du projet de loi C-48 et de certains autres projets de loi dont nous serons saisis. Si notre société n'a pas une foi dans un ensemble concret de préceptes moraux, le plus souvent fournis par la religion, le pouvoir est alors détenu par le pacte de l'épée. Les seules personnes qui peuvent faire observer la différence entre le bien et le mal dans cette capacité sont les militaires ou les forces policières de l'État.

Le problème le plus important se pose lorsque l'armée et la police deviennent le reflet de la société qu'elles servent. Lorsque la société tolère de plus en plus la décadence morale, l'extorsion, la corruption et d'autres comportements semblables, il ne faut plus nous surprendre si l'armée, la police et les forces d'application des lois elles-mêmes deviennent corrompues et impliquées. C'est dans une telle situation que Hobbes aurait dit que la vie est dégoûtante, brutale et courte sous la domination de la puissance et de l'épée. C'est la survie du plus fort au niveau le plus élémentaire.

Initiatives ministérielles

De Tocqueville en parle également dans ses ouvrages portant sur l'ancienne Amérique. Malheureusement, une des choses qui me chagrinent chez les députés d'en face, une des choses qu'Auguste n'aurait jamais acceptées en tant qu'empereur romain, c'est que, s'il y avait eu autant de corruption que celle que la Commission Gomery a mise au jour, il aurait tout fait pour l'enrayer. En raison de l'autorité morale dont il disposait, son règne de 50 ans a été prolongé de 300 ans, car le peuple a tenté de laisser en grande partie intactes bon nombre des mesures qu'il avait instaurées. S'il n'avait pas été là, l'empire romain n'aurait duré que 150 ans, au lieu de connaître la Pax Romana de 800 ans.

• (2200)

Une des choses qui m'exaspèrent beaucoup lorsque je regarde en face, c'est que je vois un premier ministre et, dans une large mesure, un parti complices de cette forme d'extorsion et de corruption, de ce scandale, qu'il s'agisse de l'argent des commandites, du fonds de l'unité ou de différentes choses, et cela est de très mauvais augure pour l'avenir de notre pays et pour la direction que nous prenons tous.

Parlons alors de quelques-unes des solutions...

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il se fait tard, mais le député vient de dire que le premier ministre était complice de corruption. Il a pointé un député, il a porté atteinte à la réputation d'un parlementaire et il lui a prêté des intentions. Cela est contraire au Règlement et le député devrait être prié de retirer ses paroles et de présenter des excuses à la Chambre.

M. Rob Anders: Monsieur le Président, si le député veut que je m'explique, je vais le faire. Je commencerai par répondre à ses préoccupations. Lorsque j'ai fait mes débuts comme député, de 1997 à 2000, et que j'étais membre du Comité du développement des ressources humaines...

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député de Calgary-Ouest sait très bien qu'il lance un débat. Ce n'est pas ainsi que l'on réplique à un recours au Règlement. Voulez-vous répliquer au recours au Règlement?

M. Rob Anders: Monsieur le Président, en réponse au recours au Règlement, je ne peux que répéter que le gouvernement est complice dans un scandale et dans des activités de corruption et que le premier ministre est à la tête de tout ça. Je reste sur ma position. Je ne présente pas d'excuses pour cela. La Commission Gomery apporte quotidiennement des éclaircissements à ce sujet dans les médias.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député de Calgary-Ouest sait bien qu'il peut parler en général, mais pas d'une personne en particulier. Si le député accusait une personne en particulier, je lui demanderais de retirer ses paroles.

• (2205)

M. Rob Anders: Monsieur le Président, j'accuse plusieurs personnes, pas seulement le premier ministre. Est-ce que cela pose un problème?

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je demande au député de Calgary-Ouest de bien vouloir retirer ses paroles. Que ce soit une, deux ou trois personnes, si vous les accusez personnellement, je vous prierais de vous rétracter.

M. Rob Anders: Je les accusais en général, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député prétend que ses accusations étaient générales. Nous examinerons les bleus et le hansard. Entre-temps, continuons.

M. Rob Anders: Monsieur le Président, j'aimerais lire certaines histoires à la Chambre, si vous me le permettez.

Durant mes premières années ici, de 1997 à 2000, j'ai siégé au Comité du développement des ressources humaines, qui était présidé par l'actuel président du Conseil du Trésor. Il nous avait dit que le ministre des Finances, l'actuel premier ministre, était au courant de chaque dépense du gouvernement et que les logiciels de comptabilité étaient conçus pour signaler toute dépense de plus de 10 millions de dollars.

Nous avons entendu parler de 800 millions de dollars qui sont disparus ou qui ont été détournés relativement au scandale des commandites et au fonds pour l'unité. Selon moi, cela veut dire qu'au moins...

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La période réservée au débat est maintenant terminée. Nous passons aux questions et observations. Le ministre de la Défense nationale a la parole.

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, peut-être est-ce à cause de l'heure avancée, mais c'est l'une des rares fois où j'ai entendu des références à Marc Aurèle, Hobbes et de Tocqueville et j'aimerais féliciter le député d'en avoir parlé. Cependant, je me demande s'il se rendait compte que ces grandes personnalités du passé parlaient d'un équilibre dans leur vie civique quand il a fait référence à eux en laissant entendre que les problèmes dont il parlait étaient propres au monde moderne et au Canada?

Tous les députés souhaitent aller dans le sens de la démocratie. Comme il l'a dit, nous cherchons tous un certain équilibre. Pourquoi le député ne reconnaît-il pas que tous les députés s'y connaissent en histoire? Tout le monde comprend que l'histoire du Canada est essentiellement un regroupement de tous les éléments dont il a parlé et que nous souhaitons tous que ce pays fonctionne. Pourquoi son parti ne collabore-t-il pas dans ces derniers moments du Parlement pour faire fonctionner la Chambre dans l'intérêt des Canadiens? Pourquoi n'oublie-t-il pas le déclin de l'empire romain, ne fait-il pas un compromis en adoptant notre budget dans l'intérêt de ce que représente le Canada — c'est-à-dire faire des compromis, faire preuve de tolérance et de respect en ce qui concerne le travail des autres — et n'adopte-t-il pas les projets de loi C-48 et C-38 afin que nous puissions aller de l'avant et que, l'automne prochain, nous puissions nous réunir et accomplir ce que les Canadiens veulent que nous accomplissions?

M. Rob Anders: Monsieur le Président, je me souviens, lorsque j'ai fait du porte à porte pendant la campagne électorale de 2000, qu'un électeur m'a dit quelque chose de très sage. Il a dit: « Vous savez, vous avez ce que vous êtes prêt à tolérer. »

Initiatives ministérielles

Parlons d'équilibre. Chez mes vis-à-vis, je vois des dépenses excessives, la déliquescence de l'armée, la décrépitude morale, la corruption qui s'installe et la tolérance pour la criminalité. Dans l'autre plateau de la balance, nous devrions voir: la frugalité; une armée forte; un gouvernement faisant preuve d'un grand sens moral plutôt qu'un gouvernement qui a recours aux manigances et aux faux-semblants; un allègement des impôts; un sens de la responsabilité personnelle; un commandant en chef, c'est-à-dire un premier ministre, qui assumerait personnellement la responsabilité de certains de ces éléments; le maintien de l'ordre par la poursuite des criminels et la protection des victimes; et la protection du caractère sacré du mariage de manière à honorer nos traditions. C'est de ce genre d'équilibre dont notre pays a besoin.

Je demande à mes vis-à-vis de réfléchir à ceci: où est l'équilibre lorsqu'un gouvernement envoie des dizaines de millions de dollars à un gouvernement comme le gouvernement chinois, qui réprime les adeptes de Falun Gong, qui utilise ses navires de guerre comme moyens diplomatiques face à Taïwan, qui a recours aux avortements forcés dans le cadre de sa politique de contrôle de la population et qui commet un génocide au Tibet?

Comment le gouvernement peut-il justifier l'envoi de deniers publics à un régime qui a le pire dossier de la planète en matière de respect des droits de la personne? Comment le gouvernement peut-il soutenir un premier ministre qui fait construire ses navires à l'étranger, qui essaie d'éviter de payer des impôts au Canada, qui fait voguer ses navires sous des pavillons étrangers et qui fait construire ses navires par l'armée de libération du peuple et la marine chinoise? Il n'y a rien de moral dans tout cela.

Je m'adresserai maintenant à mes collègues néo-démocrates, car je sais qu'ils sympathiseront avec moi. Le gouvernement va chercher environ 11 milliards de dollars chaque année dans les poches des honnêtes citoyens pour le verser en subventions à des entreprises, ce qui équivaut à déshabiller Paul pour habiller Pierre. C'est mal. Il n'y a rien de moralement acceptable dans cela.

Je me souviens d'avoir représenté une entreprise de Goulds, qui est située près de St. John's. Nous étions tristes lorsque nous avons découvert que cette entreprise avait fait faillite deux fois, mais que le gouvernement l'avait chaque fois remise sur pied et avait même acculé à la faillite des entreprises concurrentes respectueuses des lois et qui payaient leurs impôts. Cela n'est pas acceptable et doit absolument cesser. C'est pourquoi je n'appuie pas le projet de loi C-48 et c'est pourquoi le gouvernement doit être défait.

● (2210)

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, les commentaires ont déjà commencé à fuser de l'autre côté, mais ce n'est pas grave. C'est de bonne foi.

Ce débat me rappelle une déclaration de P.J. O'Rourke, célèbre défenseur américain des libertés civiles. Il a dit: « Donner de l'argent et du pouvoir au gouvernement, c'est comme donner du whisky et les clés d'une voiture à des adolescents ». Le projet de loi C-48, dont nous discutons en ce moment, est l'illustration parfaite de cette phrase.

Désespéré, le gouvernement était prêt à conclure une entente avec n'importe qui. En l'occurrence, ce n'importe qui est un parti NPD complice d'un premier ministre désespéré et d'un ministre des Finances, le tout alors que le gouvernement est minoritaire et que le bon sens et la prudence financière ont foutu le camp.

Pas besoin d'être avocat pour lire le projet de loi C-48. Mon collègue député ministériel de Yukon s'est plaint qu'un des intervenants précédents, mon voisin de banquette de Provencher,

ne parle pas de l'essence du projet de loi. Ce projet de loi n'en a pas. Je vais tout de même aborder son contenu pour que les gens sachent que 4,5 milliards de dollars qu'ils ont durement gagnés sont soumis aux caprices du gouvernement.

Le projet de loi énonce très simplement en deux pages ce que les libéraux feront. On peut y lire:

[...] pour l'exercice 2005-2006, le ministre des Finances peut faire des versements, à prélever sur le Trésor, jusqu'à concurrence de la différence entre la somme qui [...] aurait été l'excédent budgétaire de l'exercice — tel qu'il est prévu dans les Comptes publics établis [...]

Le total des versements [...] ne peut excéder 4,5 milliards de dollars.

Les versements [...] sont affectés de la manière suivante:

a) un maximum de 900 millions de dollars pour l'environnement [...]

Ce que cela a donné sur cette question, c'est que le NPD, qui s'était engagé envers la promotion des énergies renouvelables, a fait sienne la conception libérale de l'environnement. Il n'y a aucune allusion à la promotion des énergies renouvelables. Il a fait sien le non-plan libéral, le non-plan de conformité à Kyoto. Il souscrit maintenant à l'achat à l'étranger — en Russie, en Chine, en Inde ou dans tout autre pays en développement — de droits d'émissions de carbone, au lieu de préconiser un système de plafonds et d'échanges au Canada qui permettrait d'investir concrètement dans de nouvelles technologies au pays et créerait des emplois chez nous. Au lieu de cela, nous parlons d'envoyer notre argent à l'étranger.

Au sujet du deuxième domaine, on peut lire ce qui suit dans le projet de loi:

(b) un maximum de 1,5 milliard de dollars pour appuyer les programmes de formation [...]

N'avions-nous pas, il y a longtemps, une caisse d'assurance-emploi constituée pour dispenser de la formation dans le cadre du programme d'assurance-emploi? Cette caisse n'a-t-elle pas un excédent de 46 milliards de dollars? Cette caisse, à ce jour, ne souffre-t-elle pas du fait qu'elle continue d'accumuler des excédents? Elle continue d'enlever de l'argent aux employeurs et aux employés, et elle est en train d'avoir pour résultat que ce sont justement ces gens qui subventionnent les recettes générales du gouvernement. Cette disposition ne fait rien pour régler ce problème.

● (2215)

Nous voyons un montant ne dépassant pas 1,6 milliard de dollars pour le logement abordable. Nous savons que lorsqu'on affecte de l'argent à un problème sans avoir de plan, cela ne produit pas de résultats. Le gouvernement actuel est réputé pour cela.

Le dernier élément est l'aide étrangère, montant ne dépassant pas 500 millions de dollars. Nous savons qu'il s'agit d'un autre domaine où nous voyons clairement que, sans plan, nous avons un problème.

La vérificatrice générale a cerné deux domaines très préoccupants, où l'argent coule et où les programmes ne sont pas mis en oeuvre de la façon dont on l'avait prédit: l'ACDI et notre aide étrangère, et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ce sont deux domaines sur lesquels notre budget met l'accent, avec cet ajout de 4,5 milliards de dollars.

Cela n'est pas satisfaisant. Alors que cela est l'essence du projet de loi, on ne trouve rien d'autre dans son libellé.

Initiatives ministérielles

Pourquoi le gouvernement donne-t-il son accord à un tel document créé par le premier ministre, Buzz Hargrove et le chef du NPD se rencontrant dans une chambre d'hôtel aux frais des contribuables? Cela est sans précédent dans l'histoire du Canada et probablement sans précédent dans une démocratie occidentale. C'est absolument incroyable. Bien évidemment, le gouvernement peut justifier n'importe quoi après le fait. Ce qu'il y a de pire chez les libéraux, c'est que le moyen le plus facile de critiquer leurs actions est de réitérer leurs propos antérieurs contre ces actions.

Toutefois, le problème, c'est que la plupart du temps ces déclarations ne sont pas dignes de mention et, deuxièmement, que les libéraux sont absolument sans vergogne. N'importe quel ministre des Finances qui aurait été l'architecte, le responsable et le défenseur du budget aurait démissionné en voyant son document budgétaire dénaturé par un ajout de 4,5 milliards de dollars, ou par un budget alternatif qui lui a été présenté comme un fait accompli pour acheter l'appui du NPD afin de soutenir le gouvernement au cours des prochains mois.

Comment cette mesure sans précédent s'est-elle produite? Nous le savons. Une rencontre a eu lieu entre le premier ministre, Buzz Hargrove et le chef du NPD dans une chambre d'hôtel de Toronto, et ceux-ci ont conclu une entente. Comme c'est beau. En fait, c'est un acte irresponsable et une gifle à l'endroit des contribuables. Peut-on imaginer dépenser 4,5 milliards de dollars fournis par les contribuables pour garder un gouvernement libéral minoritaire au pouvoir durant une courte période?

Le budget du NPD satisfait-il aux critères appropriés? Il ne prévoit pas de fonds pour les droits des travailleurs, les victimes du conflit du bois d'oeuvre, le Canada rural ou le secteur des ressources, et il ne prévoit pas non plus la réaffectation des sommes consacrées au registre des armes à feu. Il ne prévoit pas de fonds pour les programmes de mise en valeur des salmonidés, les mesures d'exécution liées aux pêches ou la Garde côtière.

Le gouvernement défend son entente de 4,5 milliards de dollars après coup en disant que celle-ci n'engendrera pas un déficit. S'il existe un exemple qui montre que l'administration fédérale donne peu mais perçoit beaucoup, c'est bien celui-ci. Nous avons ici la preuve d'un déséquilibre fiscal.

Pourquoi ne pas réduire la dette et les impôts? Le Canada devrait être le pays le plus prospère au monde. Au lieu de cela, nous avons un gouvernement qui gaspille et qui mesure ses progrès en fonction de l'existence ou non d'un déficit.

La réalité c'est que le gouvernement fédéral perçoit les deux tiers des impôts, tandis que les gouvernements provinciaux et municipaux fournissent les deux tiers des services. Le gouvernement fédéral manque de rigueur sur le plan financier et tous les contribuables canadiens en font les frais. Ceux-ci se font flouer parce que le gouvernement essaie de sauver sa peau et de rester au pouvoir. J'espère qu'ils verront que ce n'est qu'une mesure vide, égocentrique, qui vise à assurer la survie du gouvernement.

• (2220)

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je dois dire qu'il ne doit pas vraiment être facile pour le député ou pour le parti d'en face d'admettre que depuis 10 ans le Canada présente un bilan économique exceptionnel. C'est très difficile à accepter. C'est très difficile d'imaginer l'avenir.

Nous sommes devant une situation où le gouvernement minoritaire a été élu en bonne et due forme et a la sagesse nécessaire et la solidité suffisantes pour négocier et conclure une entente avec le Nouveau Parti démocratique, entente qui a mené à la

présentation d'une deuxième partie au budget, en l'occurrence le projet de loi C-48, qui s'inspire largement des priorités énoncées dans le premier budget qui, je n'ai besoin de le rappeler à personne à la Chambre, a d'abord été accueilli par le parti d'en face comme un excellent travail et une magnifique illustration des priorités des Canadiens. Ce n'est certainement pas facile pour les députés d'en face et je sympathise avec eux, mais je ne sympathise pas très fort.

Toutefois, il est évident que la question que le député doit se poser est la suivante. Elle est simple. Au cours de la dernière décennie, le gouvernement s'est employé, avec l'aide des Canadiens, qui se sont serrés la ceinture, à éliminer le déficit. Le Canada se trouve maintenant dans une situation où il peut s'offrir le luxe de faire des prévisions avec les excédents attendus. Le député préférerait-il revenir à une époque, comme dans le passé, où les gouvernements étaient paralysés et coincés et n'avaient aucune marge de manoeuvre pour aller de l'avant? Est-ce dans cette direction que le Parti conservateur veut nous amener?

M. John Duncan: Monsieur le Président, je sais que le député qui a posé la question est relativement nouveau. Dans mon cas, je suis député depuis 1993. Si j'ai été élu, c'est que je défendais une plateforme faisant une large place à l'assainissement des finances publiques. Il s'agissait d'équilibrer le budget et de commencer à rembourser la dette. En raison de la présence du Parti réformiste dans les législatures de 1993 et de 1997, le ministre des Finances de l'époque, qui est actuellement premier ministre, a eu l'appui dont il avait besoin pour agir comme il l'a fait. Il n'aurait pas pu y arriver s'il avait cherché des appuis du côté du NPD, du Bloc, de ses propres députés d'arrière-ban ou même de certains de ses ministres.

Le gouvernement libéral d'aujourd'hui est très fier d'avoir équilibré le budget. C'est une responsabilité du gouvernement. Agir autrement est irresponsable. Le gouvernement n'a fait que prendre ses responsabilités, ce qui ne lui permet pas de se montrer irresponsable aujourd'hui.

Le député a aussi parlé d'appuyer le budget. Effectivement, les conservateurs ont appuyé le budget original. Mais nous voilà en présence du budget numéro deux. Nous n'appuyons pas le budget numéro deux parce qu'il est irresponsable. Nous avons voté de manière cohérente l'autre jour au sujet du budget numéro un. Nous demeurons cohérents. Nous sommes fiables et prudents en matière financière.

• (2225)

L'hon. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue de la circonscription d'Île de Vancouver-Nord nous dit qu'il est responsable d'équilibrer le budget et qu'il n'est pas responsable d'agir autrement.

Nous avons eu neuf années de règne conservateur dans ce pays avant que les libéraux prennent le pouvoir en 1993. Alors, je dis aux députés d'en face que, de son propre aveu, le gouvernement conservateur a été irresponsable pendant neuf années. Pourrait-il me faire ses commentaires à ce sujet?

M. John Duncan: Monsieur le Président, je peux simplement dire que ces années sont passées depuis longtemps. Essentiellement, ce qu'il faut retenir, c'est qu'un gouvernement libéral était au pouvoir avant le gouvernement conservateur. Or, au cours d'une période de 14 ans, ce gouvernement libéral antérieur a augmenté les dépenses de l'État fédéral d'une moyenne de 14 p. 100 par année, chaque année.

Initiatives ministérielles

Depuis ce temps, l'État a pris des proportions énormes, et il s'est développé envers Ottawa une attitude que nous n'avions jamais vue au Canada auparavant. L'État fédéral avait ses responsabilités et ses champs de compétence. Il s'occupait très bien de ce qui le regardait. L'État fédéral a pris des proportions démesurées après le passage des libéraux.

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, le Canada devrait être un des meilleurs pays au monde. Nous devrions avoir plus d'emplois mieux rémunérés et un niveau de vie beaucoup plus élevé, mais le gouvernement fédéral à Ottawa prélève trop d'impôts et il dépense trop.

Depuis 1999-2000, les dépenses sont passées de 109,6 milliards de dollars à 158,1 milliards de dollars, soit une hausse de 44,3 p. 100 pour un taux de croissance annuel de 7,6 p. 100, alors que l'économie a connu une croissance de 31,6 p. 100 seulement, soit un taux de croissance annuel de 5,6 p. 100. Il est clair que les libéraux dépensent plus en termes de pourcentage de l'économie que le taux de croissance de l'économie. Il est très clair que ce gouvernement gaspille énormément d'argent.

Examinons quelques exemples. Les libéraux confondent dépenses et résultats. Regardons le cas des soins de santé. Le temps d'attente a augmenté, il a doublé en fait, depuis que les libéraux ont pris le pouvoir et la qualité des services a diminué.

Le récent jugement de la Cour suprême sur le temps d'attente est une indication de la négligence des libéraux et de leur mauvaise gestion du système de soins de santé. La solution des libéraux consiste à accroître le financement, mais ce n'est pas une solution et ce n'est pas un plan.

Examinons un autre désastre qui s'est produit pendant le règne du gouvernement libéral. Il y a tout simplement eu un référendum au Québec et la province a presque voté pour la séparation. Les libéraux ont encore une fois réagi en lançant de l'argent à l'aveuglette, sans plan préalable. Cela a eu comme résultat le scandale des commandites, un gaspillage de 250 millions de dollars, dont 100 millions ont apparemment été transférés illégalement à des amis des libéraux et au Parti libéral. Pire encore, cela a ranimé la ferveur séparatiste au Québec.

Les libéraux ont jeté de l'argent dans un programme d'enregistrement des armes à feu afin de s'attaquer à l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles, sans expliquer comment cela empêcherait les criminels d'obtenir des armes à feu. Les libéraux nous ont dit que ce programme coûterait 2 millions de dollars. En réalité, il a coûté environ 2 milliards de dollars.

Nous savons ce qui s'est produit à Davis Inlet et le drame des jeunes de cette région. La collectivité a été déménagée dans des logements quelques kilomètres plus loin au coût de 400 000 \$ par personne, mais les problèmes ont suivi ces pauvres enfants. Encore une fois, aucun plan, résultats médiocres.

Le Parti conservateur s'est engagé à faire preuve de responsabilité financière. Un dollar dépensé de façon judicieuse par les conservateurs vaut mieux que cinq dollars lancés à l'aveuglette par les libéraux.

Entre 2003-2004 et 2004-2005, les libéraux n'ont pas pu s'en empêcher: les dépenses de programmes ont grimpé de 11,9 p. 100, les dépenses de programmes par habitant ont atteint leur niveau le plus élevé en dix ans et on prévoit qu'elles augmenteront encore.

En 1996-1997, les dépenses de programmes fédérales réelles par habitant s'élevaient à 3 466 \$. Elles auront été portées à 4 255 \$ d'ici

2005-2006. Il s'agit d'une augmentation de 800 \$ par habitant, soit de 3 200 \$ pour une famille de quatre personnes. Les plans actuels de dépenses des libéraux et des néo-démocrates prévoient porter ces dépenses à 4 644 \$ d'ici 2009-2010, ce qui correspond à une augmentation de près de 1 200 \$ par habitant. Les libéraux ne semblent pas comprendre que l'augmentation des dépenses gouvernementales ne se traduit pas nécessairement par l'amélioration des résultats.

● (2230)

Selon Statistique Canada, tandis que les dépenses gouvernementales grimpaient, les familles canadiennes ont vu leur revenu net stagner en 2002 et chuter en 2003.

Le Parti conservateur s'est toujours opposé à la coutume libérale de dépenser sans plan de dépenses adéquat, comme ce serait le cas avec le projet de loi C-48. Cette attitude libérale est cruelle, non seulement à l'endroit des contribuables mais aussi, et c'est plus grave encore, à l'endroit de ceux qui comptent sur les services promis.

La vérificatrice générale a formulé de sérieuses préoccupations au sujet de la capacité de certains ministères de réaliser efficacement les programmes, et c'est justement à ces ministères que les libéraux veulent attribuer plus d'argent en vertu du projet de loi C-48.

Le Parti conservateur veut s'assurer que les besoins sociaux des Canadiens sont comblés. Il reconnaît que beaucoup de Canadiens ne reçoivent pas le niveau d'aide qu'ils méritent de la part du gouvernement fédéral. C'est le résultat de la méthode de solution de problèmes du gouvernement libéral: injecter des fonds en masse sans avoir de plan.

Ce serait irresponsable et cruel envers les Canadiens dans le besoin de d'injecter encore des fonds dans des programmes qui n'atteignent pas les objectifs visés. Un gouvernement responsable devrait d'abord s'assurer que l'argent disponible est dépensé efficacement, de manière à améliorer les programmes et services et à garantir que personne n'est laissé pour compte.

Au comité, et c'est révélateur parce que cela montre à quel point le gouvernement est arrogant, la coalition entre libéraux, néo-démocrates et bloquistes s'est opposée aux tentatives des conservateurs pour rétablir une gestion financière prudente, pour offrir de véritables solutions aux Canadiens, comme dans le cas des droits sur les biens matrimoniaux des femmes autochtones, et pour garantir la transparence et la reddition de comptes.

À l'étape du rapport, le Parti conservateur a tenté une fois de plus de proposer des amendements qui auraient pour effet de renforcer la reddition de comptes pour les dépenses prévues dans le projet de loi C-48 et de rendre ces dernières plus conformes à une démarche financière plus prudente.

L'amendement conservateur proposé à l'article 1 du projet de loi relèverait le montant d'excédent qui serait mis de côté pour le remboursement de la dette. Les intérêts économisés par suite du remboursement supplémentaire de la dette sont nécessaires si l'on veut prévenir les réductions des programmes sociaux consécutives à la crise démographique.

L'amendement conservateur à l'article 2 forcerait le gouvernement à présenter un plan à la fin de chaque exercice dans lequel serait décrite la façon dont il projette de dépenser les fonds visés dans ce projet de loi. Dépenser sans plan, c'est courir tout droit au gaspillage et à la mauvaise gestion. Je le répète, c'est cruel non seulement pour les contribuables, mais encore pour les gens à qui ces services sont promis, ne l'oublions pas.

Initiatives ministérielles

L'amendement conservateur à l'article 3 veillerait à ce que les sociétés appartenant à 100 p. 100 au gouvernement fédéral soient tenues de respecter les importants principes de la reddition de comptes et de la transparence. Ces deux principes devraient être primordiaux pour tout gouvernement, notamment dans les cas qui nous occupent, considérant que le projet de loi C-48 prévoit l'affectation de 4,5 milliards de dollars de plus de l'argent des contribuables. Il est important qu'un plan soit élaboré.

Le Parti conservateur fera toujours respecter les principes de la reddition de comptes et de la transparence dans l'affectation des deniers publics.

Je voudrais aussi parler du processus utilisé dans ce budget. Nous avons un gouvernement minoritaire qui était en difficulté, qui a abandonné tous ses principes, du moins ceux qu'il lui restait, et qui a conclu un accord avec le NPD, qui est bien connu pour sa piètre planification sociale et pour ses dépenses sociales excessives, causant inévitablement l'endettement de tout gouvernement néo-démocrate, que ce soit en Ontario, en Colombie-Britannique ou au Manitoba. Les libéraux ont conclu un tel accord uniquement pour se maintenir au pouvoir. Ils n'ont pas osé déclencher des élections, car ils savaient qu'ils perdraient.

Il y a une foule d'exemples de dépenses qui auraient été plus judicieuses. Mentionnons, notamment, l'indemnisation des personnes qui ont été infectées de l'hépatite C à cause d'une transfusion sanguine. Le gouvernement refuse toujours d'indemniser ces victimes-là. L'argent aurait pu également servir à financer la stratégie de lutte contre le cancer au Canada, pour laquelle le Parti conservateur a fait adopter une motion il y a quelques jours.

En somme, on ne peut faire confiance au Parti libéral quand il s'agit de dépenser les deniers publics. Il a prouvé être incapable de le faire de façon responsable. Les libéraux ont mal géré les fonds publics, ils sont corrompus et le temps est venu pour un changement. Seul un gouvernement conservateur pourra replacer le Canada sur la voie de la responsabilité financière.

• (2235)

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, quand le présent premier ministre est devenu chef de notre parti, il a présenté un gros document dans lequel il faisait part de son plan pour le Canada. Ce plan comportait trois volets: reconstruction des assises sociales du Canada, valorisation de l'apprentissage continu dans le domaine de l'éducation et rétablissement du rôle du Canada dans le monde. Le nouveau pacte pour les villes faisait partie de ce plan.

Avec la persévérance qu'on lui connaît, le premier ministre a intégré ce plan dans le discours du Trône, toujours dans l'espoir d'atteindre ces objectifs. Le premier ministre — et c'est tout à son honneur — a donc présenté ce plan aux Canadiens pour prouver qu'il était sérieux. Puis ce même plan s'est retrouvé dans les discours budgétaires.

Le premier ministre saute sur toutes les occasions qui s'offrent à lui de prendre des mesures qui permettront de réaliser ce plan. Tous les éléments de ce projet de loi visent à faire progresser ce plan. Les mesures prévues conviennent parfaitement en ce sens — l'augmentation de l'aide étrangère, l'augmentation de l'aide aux étudiants cadrant avec le plan d'action en matière d'apprentissage continu, les fonds supplémentaires pour les programmes sociaux et les logements à prix modique destinés aux Autochtones, et le financement accru du transport en commun dans les zones urbaines du Canada.

C'est un plan très détaillé devant couvrir une période de plus ou moins deux ans. Cela améliore et bonifie le plan original. Notre

premier ministre est d'autant plus crédible maintenant qu'on peut voir qu'il s'en est tenu à son plan et qu'il a pris les moyens pour le réaliser.

Aucun député conservateur, ce soir, n'a présenté le moindre plan qui aurait été établi par le Parti conservateur. J'ai beaucoup de respect pour le député. Pourrait-il nous dire ce qui se trouverait dans un plan conservateur?

• (2240)

M. Steven Fletcher: Monsieur le Président, je suis heureux qu'on ait abordé le bilan du premier ministre. Lorsqu'il était ministre des Finances, il a amputé le régime de soins de santé de 25 milliards de dollars, provoquant ainsi la crise actuelle.

L'époque où il était ministre des Finances a été marquée par le cafouillis de DRHC, le registre des armes à feu, le Programme de commandites et j'en passe.

Il existe de nombreux domaines prioritaires où l'argent aurait été mieux investi. Le député les a soulignés. Il a parlé des tragédies que vivent nos premières nations. Michael Dechter a témoigné devant le Comité de la santé. Comme la vérificatrice générale, il a déclaré que des milliards de dollars avaient été affectés au dossier des premières nations, mais sans trop de reddition de comptes.

Peu importe la somme investie ou jetée dans un trou noir, sans reddition de comptes et sans moyen de mesurer la façon dont l'argent est dépensé, il est impossible de savoir si l'argent est utilisé à bon escient.

Je crois que personne à la Chambre ne peut dire que tout l'argent destiné aux membres des premières nations a effectivement été utilisé pour eux. Les conditions dans lesquelles nombre d'entre eux vivent sont déplorables. C'est une disgrâce nationale.

Il nous faut faire mieux. L'un des éléments clés consiste à se doter d'un plan responsable qu'on applique avec toute la rigueur possible.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je pense que ce dont parlait le député s'appelle la Croix merveilleuse. Très brièvement, le député a repris à son compte un argument que nombre de ses collègues ont utilisé ce soir, à savoir que nous avons fait un pacte avec le NPD rien que pour rester au pouvoir.

Nous nous souvenons de ce qui est arrivé au dernier gouvernement minoritaire, celui de Joe Clark, en 1979. Celui-ci avait dit qu'il dirigerait un gouvernement minoritaire, comme s'il disposait de la majorité. Nous savons bien ce qui s'est produit. Il a perdu le vote et perdu son gouvernement.

Le député ne croit-il pas que, dans un contexte de gouvernement minoritaire, il est important que tous les partis cherchent des moyens de permettre au gouvernement de fonctionner? Plus précisément, le Parti conservateur ayant déjà voté en faveur du projet de loi C-43, le principal projet de loi d'exécution du budget, pourquoi voterait-il contre le projet C-48, ce qui aurait pour effet de défaire le gouvernement et, par conséquent, de déclencher des élections dont les Canadiens ne veulent pas et de rendre le projet de loi C-43 inutile? À quoi bon?

M. Steven Fletcher: Monsieur le Président, le député se souvient sûrement du règne de Joe Clark mieux que moi, puisque je n'étais alors âgé que de sept ans. Le député, quant à lui, était probablement dans la cinquantaine ou la soixantaine.

Initiatives ministérielles

L'opposition officielle a l'obligation constitutionnelle d'exiger des comptes du gouvernement. Sauf tout le respect que je dois au député, les Canadiens n'ont guère confiance dans la capacité du gouvernement de gérer convenablement les deniers alloués. Il peut y avoir du bon et du moins bon dans le budget, mais il reste que la population ne croit pas le gouvernement capable d'administrer les fonds publics comme il faut.

C'est pourquoi je souhaitais vivement la tenue d'élections. J'estime que les Canadiens vont remplacer ce gouvernement par un gouvernement conservateur qui comprendra les priorités et veillera à ce que l'argent des contribuables soit investi judicieusement.

Il arrive que des gouvernements restent au pouvoir trop longtemps, et j'estime que c'est le cas de celui-ci.

• (2245)

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, c'est un plaisir de dire quelques mots dans le débat de ce soir.

Ceux qui nous regardent pensent que nous discutons du budget, mais ce n'est pas le cas. Le projet de loi d'exécution du budget a déjà été adopté à la Chambre et il est à l'étude au Sénat. J'espère qu'il recevra bientôt la sanction royale, car il contient beaucoup de bonnes mesures.

Je voudrais expliquer brièvement à la Chambre ce qui s'est passé. Lorsque le gouvernement a été élu, l'automne dernier, il s'est retrouvé minoritaire. Il a proposé un budget soigneusement adapté aux préoccupations de l'opposition. Tous les partis à la Chambre peuvent se vanter d'avoir proposé, réclamé et obtenu certains éléments.

L'Accord atlantique a été une initiative conservatrice, un engagement des conservateurs. Il s'est retrouvé dans le budget. C'est nous qui l'avons réclamé. Nous avons eu des réductions d'impôt — avec lesquelles le gouvernement a joué ensuite — qui stimuleraient l'économie, créeraient des emplois, emploieraient les gens, rapporteraient plus de recettes fiscales et permettraient d'injecter plus d'argent dans les programmes sociaux, tout cela indirectement. Nous avons aussi de l'aide pour les itinérants, problème dont tous les partis à la Chambre ont parlé. Généralement, c'était un budget propre à satisfaire tout le monde. Ce n'était pas un budget libéral, mais un budget parlementaire.

Par conséquent, le Parti libéral a voté pour le budget. L'opposition officielle s'est abstenue. Si elle avait voté, les Canadiens auraient été rappelés aux urnes. Le NPD et le Bloc ont voté contre le budget. Grâce à l'opposition officielle, le gouvernement a pu se maintenir au pouvoir, et nous avons commencé à faire des progrès.

Mais à mesure que nous faisons des progrès ici, la Commission Gomery faisait elle aussi des progrès. Nous avons entendu des témoignages très incriminants pour le Parti libéral, y compris pour des libéraux bien en vue, qui avaient trempé jusqu'au cou dans le scandale, du temps du Programme de commandites au Québec. Les Québécois ont fini par se lasser de se sentir pointés du doigt à tort. Nous avons dit à plusieurs reprises qu'il ne s'agissait pas d'un scandale québécois, mais bien d'un scandale libéral.

Le gouvernement s'est ainsi retrouvé dans une position précaire. On sentait le climat s'envenimer partout au pays. Les partis de l'opposition subissaient de plus en plus de pression pour qu'on se débarrasse du gouvernement et qu'on fasse des changements. Mais les libéraux étant ce qu'ils sont, ils ont choisi de s'accrocher au pouvoir coûte que coûte.

Un député vient de se demander à voix haute si ce n'est pas exactement ce qu'un gouvernement minoritaire devrait faire. Ne devrait-il pas tâcher de former des coalitions et de gagner les appuis nécessaires pour demeurer au pouvoir? Ma réponse à cette question est affirmative. Qu'il s'agisse d'un système à quatre partis, comme notre système actuel, ou d'un système à 25 partis, comme on en trouve ailleurs, un gouvernement peut obtenir l'appui des autres partis en se montrant à la hauteur des attentes des partis de l'opposition, et notamment les partis marginaux, pour leur donner des raisons d'être fiers de l'appuyer et de le maintenir au pouvoir. Est-ce bien ce qui s'est produit ici? Pas du tout.

En essayant de trouver des moyens de s'accrocher au pouvoir, le premier ministre savait qu'il ne pourrait pas rallier à sa cause le chef du principal parti de l'opposition. Il savait aussi que le Bloc ne l'appuierait pas après ce que les libéraux venaient de faire au Québec. Le seul choix qui lui restait était d'acheter les votes du NPD. C'est à ce moment qu'a eu lieu à la sauvette une réunion dans une chambre d'hôtel.

Permettez-moi de dire à la Chambre combien cette réunion était improvisée. L'ordre du jour comprenait l'environnement, le transport en commun, l'accroissement de l'efficacité énergétique des habitations de personnes à faible revenu, les programmes de formation, l'accès aux études postsecondaires, notamment pour les Autochtones, le logement abordable, notamment pour les Autochtones, ainsi que l'aide extérieure.

• (2250)

Il semble qu'une rencontre ait été convoquée à la dernière minute et que le chef du NPD s'y soit précipité sans trop savoir de quoi il s'agissait. Lorsque le premier ministre a dit qu'il voulait conclure une entente avec lui, il devait avoir une copie du budget. Cherchant une réponse rapide qui permettrait de satisfaire le premier ministre, il a repris ces sujets parce qu'ils étaient déjà bien définis dans le projet de loi C-43 qui porte sur le budget.

Il parle de la mise en oeuvre d'une exemption fiscale pour les cartes de transport en commun fournies par les employeurs, de l'investissement dans les collectivités, du partage de la taxe sur l'essence pour financer l'infrastructure durable, d'un montant de 5 milliards de dollars sur cinq ans pour le transport en commun et ainsi de suite. Dans les grandes centres urbains, les investissements devaient viser tout particulièrement une ou deux des priorités suivantes, y compris le transport en commun.

Puis, on parle d'énergie renouvelable et de déductions pour amortissement aux fins d'investissement dans des méthodes plus efficaces de production d'énergie renouvelable.

En ce qui a trait aux bourses d'études postsecondaires pour les Autochtones, il y a un fonds de dotation de 12 millions de dollars et 10 millions de dollars de plus pour un programme d'éducation postsecondaire administré par la Fondation nationale des réalisations autochtones. Puis, il y a 340 millions de dollars sur les cinq prochaines années pour le logement abordable à l'intention des Autochtones dans les réserves.

Dans le domaine de la politique étrangère, on a prévu 500 millions de dollars sur cinq ans, et je pourrais continuer ainsi, mais ce sont tous des éléments qui se trouvent dans le projet de loi C-43.

Si ces éléments avaient été prévus avec un plan visant à dépenser un nombre x de dollars sur un nombre x d'années, pourquoi le chef du NPD dit-il que nous avons besoin de prévoir des sommes d'argent dans ces cinq ou six domaines? Il y en avait déjà. Il dit, et les néo-démocrates diront, qu'il s'agissait d'obtenir le plus possible.

Initiatives ministérielles

Pour ce qui est du projet de loi C-48, les sommes supplémentaires ne seront versées que s'il y a un excédent de 2 milliards de dollars, ce que le gouvernement ne saura pas avant le mois d'août 2006.

Le juge Gomery doit faire son rapport en novembre et déposer son rapport final en décembre. Le premier ministre a dit qu'il déclencherait des élections dans les 30 jours suivant la réception du rapport du juge Gomery. Il semble donc qu'il y aura certainement des élections d'ici le mois d'août 2006, ce qui signifie que la promesse que les libéraux ont faites aux néo-démocrates ne veut rien dire du tout. Suis-je le seul à penser ainsi? Non. Pas du tout. Permettez-moi de répéter ce que le député néo-démocrate de Winnipeg-Centre a dit:

J'estime que le Parti libéral du Canada est une institution psychopathe. Ses membres ne connaissent pas la différence entre le bien et le mal et je les condamne sur les plus hauts toits. Cependant, avant que le dernier libéral ne soit emmené, menottes aux mains, nous voulons tirer certains avantages de la présente législature. En clair, nous voulons obtenir de l'argent pour nos circonscriptions avant que le gouvernement ne s'effondre.

C'est ce qu'il pense du parti d'en face. Je devrais peut-être lire ce que la députée de Vancouver-Est a dit. À la question de savoir si elle croyait que les libéraux allaient tenir leurs engagements, elle a répondu: « À qui faire confiance? Comment faire confiance à quelqu'un? Nous sommes des adultes. Il va de soi que ces garanties ne sont pas parfaites. » Les députés du NPD ne pensent même pas qu'ils vont obtenir l'argent. Ils ont simplement dit qu'ils voulaient prouver un point. Ils l'ont fait et je les en félicite.

Cependant, toute cette affaire est une supercherie et nous débattons d'un projet de loi qui n'est qu'une supercherie. Le projet de loi n'aura d'effets positifs pour personne au pays. Les principales composantes sont déjà dans le projet de loi C-43, qui a déjà été adopté.

• (2255)

Comment les députés peuvent-ils prendre la parole et demander à la population du pays d'appuyer ce projet de loi mal conçu, complètement extérieur au processus budgétaire, énumérant des éléments qui sont déjà dans le budget principal, et ne comportant aucune garantie de donner suite à la promesse? Il s'agissait seulement de berner le NPD, tout comme les libéraux ont essayé de le faire avec la population du Canada.

L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le député ne se gêne pas pour déformer les faits. Je le qualifierais de révisionniste.

Il a souligné avec raison dans la première partie de son allocution que le budget qui a été déposé en février était un bon budget. Ce budget répondait aux préoccupations de l'opposition officielle et à celles des autres partis d'opposition. Il répondait aux préoccupations de tous les Canadiens. En général, les Canadiens appuyaient ce budget. En fait, la première personne qui l'a appuyé était le chef de l'opposition officielle.

Je l'ai vu accourir par ici. Il semblait voler. Il s'est rendu dans le hall d'entrée et a dit à tous les Canadiens qu'il appuierait le budget. En se fondant sur cette déclaration, le gouvernement est allé de l'avant.

Pour une raison ou pour une autre, et le député d'en face a dit qu'il s'agissait de témoignages impliquant le gouvernement, mais il s'agissait en fait d'un sondage qui disait que le chef de l'opposition pouvait remporter les élections, ce dernier a dit deux choses. D'abord, peu importe ce qu'il avait dit auparavant, il n'appuierait pas le budget; ensuite, ce qui était beaucoup plus offensant et

probablement la chose la plus offensante que j'aie vue à la Chambre, il a conclu une entente avec le Bloc Québécois.

Nous avons pu être témoins de cette entente à la Chambre, dans les comités et dans les couloirs. Manifestement, on ne peut pas lui faire confiance. Maintenant, on donne à entendre que, au cours des trois prochains mois, il se fera refaire une beauté, de sorte qu'à son retour, en septembre, il sera une personne totalement différente.

Étant donné les actions du chef du député ces quatre derniers mois, y a-t-il quelqu'un au Canada qui puisse lui faire confiance?

M. Loyola Hearn: Monsieur le Président, la question en est une de confiance et de savoir en qui avoir confiance. Le député devrait peut-être lire les sondages et voir en quel leader les Canadiens ont confiance. Il constatera que son propre chef est au creux de la vague dans les sondages.

Pourquoi? Assurément à cause de la façon dont il a manipulé le processus budgétaire. De plus, il a trompé les gens, tout comme le député le fait en parlant d'une entente conclue avec le Bloc. Jamais, et le Bloc le dira, n'avons-nous conclu d'entente entre nous. Il se trouve que nous nous opposons à la corruption et que nous avons voté de la même façon sur cette question.

En passant, les députés néo-démocrates s'opposaient aussi à la corruption et ils ont voté contre le budget avant de se laisser acheter par le gouvernement corrompu. C'est pour cela que nous nous demandons qui peut faire confiance à qui.

Il serait intéressant de consulter le harsard de l'année qui vient de s'écouler pour voir qui a appuyé qui, et à quelle fréquence, par rapport à différents projets de loi, notamment le projet de loi sur le mariage homosexuel. De fait, l'année dernière, le Bloc a voté deux fois plus souvent avec les libéraux qu'avec notre parti.

Si le député veut parler d'ententes, il devrait vérifier les faits. S'il veut parler de confiance, il devrait se demander comment on peut faire confiance à un premier ministre qui affirme n'avoir rien su du scandale des commandites pendant les neuf années où il a été ministre des Finances et vice-président du Conseil du Trésor, organisme qui alloue les fonds aux divers groupes et agences, et lorsqu'il était le ministre responsable du Québec, là où tous les fonds ont été versés? De deux choses l'une: il ment ou il est incompetent. Est-ce le type de personne qui a notre confiance pour diriger le pays? Je ne crois pas.

• (2300)

M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC): Monsieur le Président, j'interviens dans le débat sur le projet de loi C-48, le budget qui achète le NPD, que j'aime bien appeler le BAN. Je pourrais aussi appeler ce budget le REG, pour Ruine de l'économie générale, mais je ne sais trop à quoi je rattacherais cela, alors, je garderai le BAN.

Le thème de mon discours de ce soir, c'est le rêve canadien. Je crois que c'est M. Harry Bruce, du *Herald* de Halifax, qui a le mieux résumé la situation. Il a déclaré:

Rien n'a mieux démontré pourquoi [le premier ministre] ne devrait pas être premier ministre que sa campagne faustienne pour demeurer premier ministre.

Sa principale prétention à la vertu et à la capacité de gouverner, c'est la retenue financière, mais, dans un accord pathétique pour sauver son poste, il a récemment trahi le budget pondéré de son propre ministre des Finances.

La défaite du budget à la Chambre des communes aurait fait tomber le gouvernement et pour éviter ce sort — apparemment pire que la mort et pire aussi que la défense de principes qu'une personne a prétendu siens pendant si longtemps — [le premier ministre] a déclaré au chef du NPD que si son parti appuyait le budget, il pourrait y ajouter la rondelle de 4,6 milliards de dollars pour les divers programmes sociaux que [le chef du NPD] aimait bien.

Initiatives ministérielles

Ainsi, du jour au lendemain, le budget du [ministre des Finances] est devenu le budget du NPD.

Donc, du jour au lendemain, des milliards de dollars appartenant aux contribuables et qui n'étaient pas disponibles dans le budget fédéral initial sont miraculeusement devenus disponibles et pouvaient être dépensés dans des programmes qui n'existent même pas encore.

Je me souviens avoir vu le ministre des Finances prendre la parole à la Chambre à plusieurs reprises pour dire aux Canadiens qu'il n'y avait tout simplement plus d'argent dans ses goussets. Il n'y avait plus d'argent pour quoi que ce soit et maintenant, comme par enchantement, il y a 4,6 milliards de dollars pour le BAN qui lui permet d'acheter les 19 votes du NPD. Je trouve tout à fait incroyable que notre gouvernement soit géré de cette façon.

Cela démontre clairement la soif des libéraux pour le pouvoir et les gestes désespérés qu'ils sont prêts à poser pour s'y accrocher. Mais il y a lieu de se demander pourquoi. Mon hypothèse, c'est qu'il s'agit, ou bien de cacher les actions du passé, ou bien de répéter ces actions.

Ce revirement démontre l'absence d'une vision à long terme et une vision incohérente pour les Canadiens. Je crois que le gouvernement libéral n'a jamais eu de vision de l'avenir des familles canadiennes. Le BAN, ou projet de loi C-48, illustre le bilan désastreux du gouvernement libéral dans la gestion des deniers publics. En l'occurrence, la recette du gouvernement libéral consiste à prélever plus de 50 p. 100 de notre revenu en impôts puis à dépenser davantage d'argent pour ses amis, de mauvais programmes et des voyages de luxe. Cela n'apporte absolument rien aux Canadiens.

Un jour, il est question d'un budget, le lendemain, il est question du BAN, et le surlendemain, il est question d'un autre budget. Les Canadiens doivent voir ici une tentative pour acheter des votes et ils doivent s'opposer à cela.

Si c'était là une entreprise familiale canadienne, elle courrait à sa ruine en quelques mois. Elle ne pourrait pas fonctionner sans avoir d'abord et avant tout un plan. Comme nous l'avons vu à maintes occasions, le gouvernement continuera de fonctionner parce que les libéraux peuvent tout simplement hausser les impôts une fois encore. Les Canadiens paieront la note, parce qu'ils n'ont pas d'autre choix.

Le gouvernement libéral ne veut-il pas que les Canadiens de toutes les régions bénéficient de la croissance économique et de meilleures possibilités pour leurs enfants? Le gouvernement ne veut-il pas que chaque parent canadien puisse se coucher le soir en sachant que ses enfants auront la chance de vivre le rêve canadien, de bénéficier de l'enseignement postsecondaire, de trouver un bon emploi rémunérateur et de fonder une famille? Pourquoi les gens ne peuvent-ils pas acquérir une maison? Parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Ils ne peuvent pas épargner en prévision de leur retraite parce qu'ils sont trop lourdement imposés. Il ne leur reste même pas un peu d'argent pour envoyer leurs enfants dans un camp d'été ou pour prendre des vacances.

Pour que les gens puissent faire cela, il faut que le gouvernement ne les impose pas trop lourdement et qu'il leur laisse un peu d'argent, mais ce n'est pas ce qui se produit. Le gouvernement dépense non seulement comme un marin ivre, mais comme un marin ivre dont c'est le dernier soir de congé. C'est exactement ce que les libéraux ont fait en concluant avec les néo-démocrates une entente qui a pris la forme du BAN.

Le Parti conservateur du Canada croit au rêve canadien. Nous croyons à des valeurs solides, à des engagements à long terme concernant des programmes et à une gestion financière sûre, assortie

d'un plan, contrairement à ce dont nous sommes témoins aujourd'hui. Le Parti conservateur croit que notre objectif devrait être de donner aux Canadiens le meilleur niveau de vie possible dans le monde et de leur faciliter ainsi l'existence.

● (2305)

Dès que nous formerons le gouvernement, nous voulons mettre en place des mesures qui respectent ces valeurs pour aider les Canadiens à réaliser le rêve canadien, pour les laisser dépenser leur propre argent au lieu que ce soit un milliardaire qui contrôle nos finances mais qui ne laisse même pas sa propre famille payer des impôts au Canada. Est-ce là l'exemple d'un premier ministre que nous tenons en haute estime?

De façon plus précise, le projet de loi C-48, ou BAN, porte sur les initiatives environnementales, le logement à prix abordable, l'éducation postsecondaire et l'aide à l'étranger, quatre secteurs pour lesquels le Parti conservateur a des programmes fort intéressants. Je remarque que mes amis d'en face sont d'accord avec moi.

Soyons clairs. Ce BAN libéral-néo-démocrate n'est assorti d'aucun plan sur la façon dont l'argent sera dépensé. Il n'y a pas de détails. En fait, si nous regardons les règles du jeu de Monopoly, nous verrons qu'elles sont plus détaillées que ce budget.

Le Parti conservateur du Canada a des engagements précis de longue date à l'égard de ces questions, engagements qui, soit dit en passant, n'ont pas été rédigés à la hâte, la nuit, sur une serviette de table. Nous avons tenu compte de considérations financières qui pourraient donner un bon exemple au gouvernement libéral.

Par exemple, sur la question de l'environnement, le Parti conservateur croit que, pour avoir une économie forte, il faut un équilibre entre l'environnement et l'économie. Commençons par nettoyer 30 000 sites d'un bout à l'autre du Canada qui rendent les Canadiens malades chaque jour, des sites pollués qui sont le résultat de 100 ans de négligence.

Le Parti conservateur croit aussi que les Canadiens devraient avoir la possibilité, dans les limites de ce qui est raisonnable, de posséder leur propre maison, d'avoir un logement sûr à prix abordable. Par exemple, ma circonscription, dans le Nord de l'Alberta, a besoin de 5 000 maisons abordables de plus. On pourrait penser que je sauterais sur l'occasion, mais comment puis-je sauter sur l'occasion s'il n'y a pas de plan, pas de détails, pas de stratégie, quand ces propositions ont été rédigées sur une serviette de table pendant une réunion nocturne? Je ne peux pas appuyer quelque chose de ce genre, pas plus que quiconque tient à une gestion financière responsable. Le BAN ne prévoit aucun plan.

Le Parti conservateur est aussi en faveur d'un accès accru à l'éducation au moyen de l'élimination du plus grand nombre possible de barrières à l'éducation postsecondaire. Nous appuyons les transferts aux gouvernements provinciaux pour qu'ils puissent utiliser cet argent en fonction de leur priorités et selon une formule au prorata qui serait juste.

Nous croyons fermement à la compétence provinciale, et à la nécessité de respecter cette compétence. Les provinces devraient pouvoir dépenser leur argent comme bon leur semble.

Initiatives ministérielles

Le Parti conservateur est aussi déterminé à augmenter l'aide canadienne à l'étranger. Il y a une différence entre les quatre principes énoncés par le consortium du BAN et les principes des conservateurs. Nous estimons qu'il nous faut un plan, que nous devons avoir un mandat clair pour l'aide au développement, un mécanisme clair pour la cohérence politique, la surveillance du plan et la reddition de comptes, notamment au Parlement. Nous estimons qu'il faut augmenter la transparence pour le public.

Aucune de ces choses n'est prévue dans le plan secret de 4,6 milliards de dollars conclu entre le gouvernement libéral et le NPD. Le gouvernement libéral n'offre rien de tout cela. On dépense 4,6 milliards de dollars en 400 mots, ce qui revient à 11,5 millions de dollars le mot. C'est beaucoup d'argent. C'est étonnant puisque, généralement, le gouvernement libéral n'est pas en manque de rhétorique non pertinente.

Plus important encore, un gouvernement conservateur réduirait l'impôt des sociétés et l'impôt des particuliers pour les Canadiens à faible revenu, ce qui créerait des emplois, qui mèneraient au rêve canadien. La réduction des impôts encouragerait les entreprises étrangères et locales à investir au Canada et stimulerait les dépenses, ce qui veut dire plus d'emplois de qualité pour les Canadiens.

Une faible imposition des sociétés entraîne des rendements plus avantageux pour les gens qui souscrivent à des régimes de retraite et pour ceux qui ont des REER. Ils pourront donc prendre, dans un avenir plus rapproché, une retraite qui leur est actuellement inaccessible parce que le gouvernement jette l'argent par la fenêtre. Il n'y a aucun détail sur les programmes qui découleraient de ce projet de loi. Nous ne pouvons donc l'appuyer. Il n'y a aucune vision à long terme, aucune protection et aucun plan.

En fait, le BAN laisse clairement voir que, sans un plan détaillé, l'argent des contribuables sera gaspillé. Cela ne permettrait à personne de vivre le rêve canadien, rêve que nous devrions tenter d'atteindre. Il est temps que les libéraux se réveillent et que ce cauchemar prenne fin. Dites non au BAN, non à ce budget pour acheter les néo-démocrates concocté par le NPD et les libéraux.

• (2310)

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je note que le député a commencé son intervention en parlant d'un rêve, mais qu'à la fin, le rêve s'est changé en fantaisie ou en cauchemar. Ses propos ont peut-être été lancés dans le noir. Ils n'étaient pas du tout optimistes. De plus, j'estime qu'ils ne correspondent pas à la réalité.

Parlons un moment de l'éducation postsecondaire et du rendement du gouvernement. Depuis 2000, 11 millions de dollars de bourses du millénaire ont été distribués aux électeurs de ma circonscription, Ottawa-Sud.

La propriété domiciliaire a atteint un record jamais encore égalé. Les taux d'intérêt sont les plus bas depuis 1951 en termes réels. Le gouvernement a, à lui seul, sauvé le Régime de pensions du Canada.

Pour ce qui est des villes et des collectivités, les maires de 25 grandes villes canadiennes ont endossé le plan du gouvernement pendant que le chef de l'opposition se promène d'un bout à l'autre du pays pour dire à la Fédération canadienne des municipalités que le gouvernement fédéral ne devrait en aucun cas intervenir en ce qui concerne les villes ou les collectivités. C'est surréaliste.

Quant à l'environnement, il a parlé des sites contaminés. Le gouvernement, dans ses initiatives pour remettre de l'ordre, a quantifié l'ampleur de sa responsabilité et s'apprête à décontaminer les sites fédéraux. Voilà un remarquable progrès.

Enfin, au chapitre de la coopération fédérale-provinciale, dans ma province, en 18 mois, nous avons signé 10 ententes importantes avec le gouvernement de l'Ontario, soit 10 de plus que l'administration conservatrice qui nous a précédés et qui est restée au pouvoir pendant 8 ans.

Ma question est simple. Est-ce un rêve ou est-ce un cauchemar?

M. Brian Jean: Monsieur le Président, j'ai de bonnes nouvelles pour le député. Justement, toutes les merveilleuses initiatives qu'il vient de mentionner ont en fait été approuvées, lors de l'adoption du projet de loi C-43, avec le plein appui du Parti conservateur. Je me demande sur quoi peut bien porter sa question.

À vrai dire, ce que nous vivons est cauchemardesque, et j'espère que les Canadiens vont voir les brillantes possibilités qui s'offrent à eux pour l'avenir, sous un régime conservateur. J'espère avoir répondu à la question de mon ami.

L'hon. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté la réponse du député et je ne peux m'empêcher de penser qu'il applique des principes économiques farfelus. J'aimerais vraiment beaucoup que les conservateurs fassent un jour amende honorable, car, après tout, la part de la dette actuelle dont ils sont responsables s'élève à 300 milliards de dollars.

Leur part de la dette va nous coûter quelque 23 milliards de dollars en frais de service. Ils récrivent l'histoire. Durant leurs neuf années au pouvoir, ils ont enregistré neuf déficits consécutifs et accru la dette de 300 milliards de dollars. Nous, au cours de nos 12 années au pouvoir, après avoir réussi à renverser la vapeur, nous avons enregistré huit excédents, et le gros de l'argent a servi à rembourser la dette.

Quand le député va-t-il déclarer à la Chambre que les députés conservateurs se repentent de leurs péchés et admettent ce qu'ils ont fait et s'en remettre au gouvernement pour assurer une saine gestion financière?

M. Brian Jean: Monsieur le Président, je déteste reprendre une expression toute faite qu'un collègue a déjà employée aujourd'hui, mais je ne me souviens pas d'avoir fait partie du gouvernement ni d'avoir dépensé 300 milliards de dollars. Le député s'en souvient peut-être, mais j'étais trop jeune à l'époque pour me mêler de politique. On me reproche les erreurs de quelqu'un d'autre, si tel est le cas, ce que je ne crois pas... Lorsque j'arriverai à la réponse à ma prochaine question, il comprendra exactement ce que je veux dire. J'avais probablement neuf ou dix ans lorsque cela s'est produit. Je suis persuadé que le député était passablement plus vieux.

Il est clair que l'économie ne s'intéresse pas à aujourd'hui, à demain ou à après-demain. Elle s'intéresse à un horizon de 10, 15, 20, 40 et 50 ans. C'est pour cela que les entreprises ont recours à la planification à long terme plutôt qu'à une planification sur dix ans. C'est pourquoi nous avons besoin d'un plan pour Kyoto, pour que les entreprises puissent voir quelles seront les répercussions dans 50 ans et non dans deux ou trois ans, lorsque seront disparus les 5 milliards de dollars prévus pour acheter des droits d'émission. Nous avons besoin d'une planification financière stratégique à long terme, d'une économie vigoureuse à long terme, et non de dépenses sporadiques.

Initiatives ministérielles

Le député adopte une position claire: il appuie un budget qui a été rédigé sur une serviette de table, après un ou deux coups de téléphone, et dont le montant, 4,6 milliards de dollars, est arbitraire. Il est sûr de donner son appui, mais le Parti conservateur ne le fera pas. Nous sommes convaincus de la valeur des prévisions à long terme et de la gestion stratégique. Ce n'est pas ce que nous avons ici.

• (2315)

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat de ce soir. Nul doute que ceux qui regardent ce débat pourront conclure que le projet de loi C-48 est l'oeuvre du NPD et que ce projet de loi constitue un pacte visant à sauver le gouvernement de la chute.

Nous savons également que les libéraux ne comprennent pas le concept de la reddition de comptes et de l'imposition. Nous savons tous que les libéraux se complaisent dans la taxation et les dépenses.

Lorsque Pierre Trudeau est arrivé à la tête du pays en 1972, la dette nationale s'élevait à 16 milliards de dollars. Lorsqu'il a quitté, en 1983, la dette avait grimpé à 160 milliards de dollars. Elle avait décuplé.

M. Mulroney a hérité, en 1984, d'une dette de 160 milliards de dollars. À son départ, en 1993, il a laissé derrière lui une dette de 489 milliards de dollars.

En 1993, Jean Chrétien s'est retrouvé face à une dette de 489 milliards de dollars. Quand j'ai été élu pour la première fois, elle avait déjà gonflé à 620 milliards de dollars. C'est la dette de Jean Chrétien. Qui prendra la responsabilité de cette dette en 1997?

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Il est très difficile d'entre le député qui a la parole. Je sais qu'il apprécie l'aide qu'il reçoit, mais peut-être que si les députés contenaient quelque peu leurs débordements et murmuraient leurs commentaires, ils les entendraient tout de même.

M. Inky Mark: Monsieur le Président, je vais entrer encore plus dans les détails. En 1993-1994, première année du règne des libéraux, les recettes s'élevaient à 116 milliards de dollars, le déficit à 42 milliards de dollars et la dette à 508 milliards de dollars. Les libéraux ont versé 38 milliards de dollars en intérêt. En 1997-1998, la dette a grimpé à 619 milliards de dollars et des intérêts de 50 milliards de dollars ont été versés. Quelqu'un doit rendre des comptes relativement à toute cette dette.

N'oublions pas que le déficit a été éliminé aux dépens des Canadiens, lorsque le gouvernement Chrétien et le premier ministre actuel, qui était alors le ministre des Finances, ont pris 24 milliards de dollars dans son budget pour éliminer le déficit. C'est à ce moment que les problèmes dans le domaine de la santé se sont manifestés. Je m'en souviens parce qu'à l'époque j'étais maire et que tous les problèmes étaient refilés aux gouvernements provinciaux. Les provinces devaient trouver une façon de payer leurs factures. C'est à ce moment que les compressions ont commencé et il a fallu une décennie pour s'en remettre.

Permettez-moi de montrer à quel point les libéraux aiment l'argent. Ceux-ci ne critiquent évidemment pas la TPS. Cette taxe leur procure des revenus annuels de plus de 30 milliards de dollars. Ils touchent aussi plus de 30 milliards de dollars de l'assurance-emploi qui, encore une fois, est une forme de surimposition. Les libéraux ont aussi pris le fonds de pension de 30 milliards de dollars des employés fédéraux. Lorsque je rentrais à Ottawa cette semaine, j'étais assis à côté d'un fonctionnaire fédéral qui m'a dit que le syndicat allait poursuivre le gouvernement parce qu'il a pris ce fonds

aux travailleurs. Le gouvernement devrait avoir honte d'avoir agi de la sorte.

En même temps, nous avons un passif de près d'un billion de dollars relativement à la pension de sécurité de la vieillesse. Comment allons-nous nous occuper de nos aînés dans l'avenir alors qu'il faut établir un budget annuellement pour payer les comptes?

Le débat de ce soir ne porte pas sur le budget. Le projet de loi C-48 ne vaut vraiment rien. Dans les parties du projet de loi intitulées « Précision du gouverneur en conseil » et « Autorisation », à la page 2, on dit que le gouverneur en conseil « peut » préciser et « peut » autoriser le ministre. On ne dit pas « doit », on dit « peut ». Cela ne veut absolument rien dire. En fait, cela signifie que le NPD a signé une entente dont il n'est pas certain qu'elle va se concrétiser.

M. Yvon Godin: Ne vous en faites pas pour cela. Votez en faveur.

M. Inky Mark: Monsieur le Président, c'est ce que dit le projet de loi.

C'est de la confiance dont il est ici question. Ce dont il est question, c'est de la confiance ou de l'absence de confiance de la population dans le gouvernement actuel et de la façon dont ce dernier s'occupe des problèmes courants, par exemple dans le secteur agricole. Dans ma circonscription, l'agriculture est très importante. C'est la pierre angulaire de la circonscription de Dauphin—Swan River—Marquette.

Il est ici question de la confiance dans un gouvernement incapable de faire rouvrir la frontière à nos bovins, ce qui a aussi des répercussions sur tous les éleveurs et producteurs: les éleveurs de wapitis, de bisons et d'alpacas, les producteurs laitiers ainsi que les producteurs ovins et caprins. Le gouvernement a décimé plus de 90 p. 100 de l'industrie bovine du Manitoba. Je pense que les rentrées de fonds qui totalisaient à l'époque environ 500 millions de dollars n'atteignent même pas 100 millions de dollars actuellement.

En fait, le gouvernement n'a même pas la décence d'aller contester devant l'OMC le fait que la frontière reste fermée. Il n'a même pas demandé le statut d'intervenant au juge du Montana. Le comportement du gouvernement est pathétique, mais là encore, il s'agit de problèmes qui concernent l'Ouest, et non pas le Centre ou l'Est du Canada, là où les votes se trouvent.

Que dire du différend sur le bois d'oeuvre? Combien d'années encore faudra-t-il attendre avant que ce différend ne se règle?

Même le PCSRA éprouve des difficultés. Il est dans un état lamentable. La semaine dernière, le gouvernement a dit aux agriculteurs qu'ils pourraient présenter une demande et récupérer leur dépôt. Que faut-il comprendre de cela? Nous allons d'un programme à un autre. Ce programme est en quelque sorte un descendant de l'ACRA.

• (2320)

J'ai été élu il y a sept ans et, depuis sept ans, je vois les difficultés qu'éprouvent les agriculteurs. Ceux-ci perdent leurs avoirs. Ils doivent renoncer à l'agriculture. Nous savons que les femmes d'agriculteurs travaillent à l'extérieur pour que leurs maris puissent continuer de pratiquer l'agriculture.

Nous n'avons pas d'usines de fabrication d'automobiles dans l'Ouest canadien. C'est très bien qu'il y en ait, je n'ai rien contre cela, mais il reste que toutes les régions du Canada doivent recevoir de l'aide.

Initiatives ministérielles

Comme je l'ai dit, c'est de confiance dont il est ici question. Je conclurai en disant que nous sommes tous venus ici avec d'excellentes intentions; il nous arrive parfois d'avoir un comportement très sectaire, mais malheureusement, nous ne faisons pas ce qu'il faut au moment opportun. Le projet de loi C-48 en est un autre excellent exemple. Ce n'est pas le projet de loi qu'il nous faut. Il arrive peut-être à point nommé pour maintenir le gouvernement au pouvoir, mais ce n'est pas le projet de loi qu'il faut.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, le député peut conclure que ce projet de loi ne convient pas, et je respecte son droit d'avoir une opinion. Je suis quelque peu troublé par la conclusion qu'il a tirée concernant le déroulement du vote sur le projet de loi C-43 et la façon dont il devrait se dérouler pour le projet de loi C-48.

Les dépenses prévues dans le projet de loi C-48 correspondent à une hausse globale des dépenses de 1 p. 100.

Si les députés conservateurs ont pu voter en faveur du projet de loi C-43 et le plan de dépenses prévu pour la période visée sans être outrés, comment se fait-il qu'ils soient maintenant outrés par les dépenses prévues pour l'éducation postsecondaire, l'aide étrangère, le logement abordable et les améliorations environnementales? Comment se fait-il que cette augmentation de 1 p. 100 fait basculer la balance pour quatre éléments que le député lui-même appuierait? Comment se fait-il?

• (2325)

M. Inky Mark: Monsieur le Président, encore une fois, ce n'est pas tant l'argent en cause qui pose problème, mais bien la confiance qu'on peut avoir quant à la réalisation des mesures.

Ma circonscription compte 13 réserves. Le logement des Autochtones est une question très importante. Il manque de logements. Depuis 12 ans, nous ne faisons que parler du problème. Réglera-t-on le problème parce qu'il en est question dans le projet de loi C-48? Je ne crois pas. L'éducation et la formation sont aussi des points très importants. Personne ne conteste le contenu du projet de loi. Ce que l'on conteste, à mon avis, c'est que ces mesures se trouvent dans ce projet de loi plutôt que dans le projet de loi C-43. Pourquoi le gouvernement a-t-il besoin de ce projet de loi pour que ça fonctionne?

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à rectifier quelques détails de l'intervention du député.

Premièrement, en ce qui concerne la loi habilitante, il a dit que cette mesure législative permettait au ministre des Finances de dépenser dans ces domaines particuliers. Je suis certain que si le député examinait attentivement le libellé du projet de loi C-48, il pourrait ensuite trouver un libellé similaire dans le projet de loi C-43, de même que dans les projets de loi C-33 et C-24. Tous les projets de loi financiers sont libellés de cette façon. Le ministre « peut » donc dépenser dans certains domaines. Je voulais seulement corriger cette impression qu'il a peut-être laissée par inadvertance aux personnes qui sont toujours à l'écoute, même si je n'arrive pas à imaginer pourquoi des gens suivraient encore ce débat à 23 h 30.

Ce qui m'a également troublé dans le discours du député concerne les autres domaines qui ne figurent pas dans le projet de loi. Il est vrai que le projet de loi porte sur seulement quatre domaines. Cela signifie qu'il laisse de côté de nombreux autres domaines, mais cela, à mon avis, c'est comme se plaindre à Moïse lui-même. Il y a seulement 10 commandements, non pas 20 ou 30 ou 40. Il n'y a que 10 commandements.

Je ne comprends pas pourquoi le député se plaint que le projet de loi C-48 ne porte que sur quatre domaines de dépenses prévues au lieu de, disons, 40.

M. Inky Mark: Monsieur le Président, je suis député depuis huit ans et j'ai pris part à l'étude d'au moins deux douzaines de mesures législatives à la Chambre. Je connais donc le sens des mots. Il convient peut-être, pour les projets de loi de crédits, d'utiliser le mot « peut », mais, pour ma part, je préfère que l'on utilise les mots « doit » et « devrait » parce qu'ils sont plus forts.

Voilà sur quoi porte le débat. Il porte sur le bilan du gouvernement depuis 12 ans. Peu importe les mots que le gouvernement utilise dans un projet de loi si ce dernier n'est pas adopté. Nous n'irons nulle part. Nous nous retrouverons au même point. Dans 10 ans, nous en reparlerons encore, comme nous le faisons depuis 12 ans.

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, je vais parler du projet de loi C-48 et du fait qu'il implique un renoncement aux traditions et aux rôles classiques du gouvernement ainsi qu'un pas dans la mauvaise direction.

Auparavant, je vais réagir brièvement aux observations du secrétaire parlementaire qui se plaint que, après tout, le projet de loi C-48 traite de seulement quatre domaines alors qu'il y a de nombreux autres domaines dont aurait pu traiter le gouvernement fédéral. C'est une bonne observation. Le projet de loi aurait pu aborder un grand nombre d'autres domaines et beaucoup de domaines sont malheureusement absents du programme d'action gouvernemental.

L'un d'entre eux me vient spontanément à l'esprit, étant donné que je représente une circonscription rurale et largement agricole avec, notamment, beaucoup de fermes. En fait, on y retrouve davantage de bovins que d'électeurs. Ce qui me frappe, c'est l'omission totale dans le C-48 de toute solution pour l'agriculture, la crise du secteur agricole canadien et, en particulier, l'industrie bovine au Canada.

Cette omission est franchement remarquable. D'autant plus que notre pays n'a pas un mécanisme adéquat pour procurer des produits canadiens, pourtant si abondants, aux consommateurs canadiens, pourtant si nombreux. Ces derniers sont tellement nombreux à réclamer du boeuf de leur pays, qui est de la meilleure qualité au monde, nous le savons tous; or nous ne pouvons pas acheminer un bovin sur pied depuis la ferme jusqu'au consommateur, si nous n'avons pas d'usines d'abattage et de transformation, puisque nous ne pouvons pas lui faire franchir la frontière américaine, ne serait-ce que pour le faire abattre et renvoyer chez nous.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments n'a pas voulu autoriser de nouvelles usines d'abattage et de transformation à inspection fédérale. En réalité, elle prend des mesures absolument inadéquates. Au cours de la dernière décennie, elle a même réduit le nombre d'usines dans notre pays. Il me semble que c'est une domaine qui aurait pu, qui aurait dû figurer dans ce budget.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement avait deux instruments à sa disposition: le projet de loi C-43 et le projet de loi C-48. Les libéraux auraient certainement pu trouver du temps, malgré leur horaire chargé, pour répondre à ces besoins. Le projet de loi C-48 est essentiellement une série d'amendements au projet de loi C-43. Les libéraux aiment tellement les amendements qu'ils auraient pu amender le projet de loi C-43 de manière à tenir compte de ce besoin pressant des producteurs de boeuf et, de fait, des consommateurs canadiens. Ils auraient pu faire grand bien à un secteur de l'économie qui est, après tout, l'un de nos principaux secteurs d'exportation et l'un de nos plus productifs. C'est un commentaire général qui répond aux observations du secrétaire parlementaire.

Je vais maintenant passer au thème sur lequel je désirais m'attarder ce soir. Le projet de loi C-48 implique l'abandon d'un important élément de notre Constitution et de notre tradition: le contrôle de la Chambre des communes sur les dépenses des ministères, de l'État et de l'exécutif.

Le gouvernement, dans bien des domaines, abandonne ou réduit certaines de nos protections traditionnelles. La structure constitutionnelle du Canada s'inspire en partie de la constitution écrite qui a vu le jour aux États-Unis et qui a été copiée par d'autres pays, comme l'Australie. C'est une constitution écrite définissant clairement des champs de compétence et des limites.

Notre structure repose aussi en partie sur la Constitution britannique. Évidemment, dans notre Loi constitutionnelle de 1867, il est indiqué clairement que l'esprit de cette loi est semblable à celui de la Constitution du Royaume-Uni, sa Constitution non écrite s'entend. Les protections prévues dans la Constitution britannique se fondent principalement sur des conventions, des traditions et le respect d'une façon de faire éprouvée par le temps et l'usage. Le gouvernement libéral s'en éloigne de plus en plus. En vérité, le gouvernement se montre de plus en plus irrespectueux de la Constitution écrite ainsi que des limites de compétence qu'elle contient.

• (2330)

Je ne connais pas un seul domaine de compétence provinciale où le gouvernement fédéral ne se croit pas en droit d'intervenir, idéalement, de son point de vue, en offrant des sommes suffisantes pour que le gouvernement provincial déplace ses priorités afin de profiter des fonds de contrepartie du gouvernement fédéral. Après avoir incité les provinces à faire des dépenses qu'elles n'auraient pas faites autrement, ce qui signifie qu'elles ont retiré des sommes à d'autres secteurs où les dépenses auraient pu être plus profitables, le gouvernement fédéral réduit ensuite sa participation.

Même lorsque la dépense initiale vise un secteur qui le mérite amplement, la santé par exemple, le gouvernement fédéral a néanmoins tendance à réduire sensiblement sa part des dépenses dans ce secteur de compétence provinciale.

Le gouvernement s'immisce dans toutes sortes de domaines de compétence provinciale et il est certain que lorsque les députés ministériels se lèvent pour me poser des questions, comme ils le font depuis quelque temps, ils me demandent si j'approuve ce genre de dépenses, celui-là ou d'autres genres de dépenses. Toutefois, toutes ces dépenses visent des champs de compétence provinciaux qui sont sous-financés justement à cause des agissements du gouvernement.

Il y a un déséquilibre financier phénoménal entre, d'un côté, les sommes que le gouvernement fédéral recueille et les sommes que nécessitent ses champs de compétence et, de l'autre côté, les sommes disponibles aux provinces après que l'aspirateur fédéral soit passé dans les poches des contribuables canadiens et les grandes

responsabilités que notre Constitution donne aux provinces, par exemple en éducation et en santé. Il me semble que cette situation témoigne d'un manque de respect pour notre Constitution écrite.

Pour ce qui est de la partie non écrite de notre Constitution, c'est-à-dire les conventions, la plus importante au Canada et aussi à Westminster, c'est la convention selon laquelle le gouvernement doit rendre des comptes devant la Chambre des communes. C'est une convention qui a été établie à la suite de la Révolution anglaise de 1688 où il a été établi que le roi ne pouvait pas dépenser de fonds sans avoir d'abord obtenu l'approbation de la Chambre des communes.

Nous voyons le gouvernement nier cette convention et refuser d'admettre que la Chambre des communes détermine quelle parti doit former le gouvernement.

Nous en avons vu l'illustration spectaculaire le mois dernier, lorsque le gouvernement, n'ayant pas réussi à montrer qu'il avait la confiance de la Chambre, a retardé la tenue de tout vote de défiance en ayant recours à différents moyens techniques que nous connaissons bien, jusqu'à ce qu'il ait eu l'assurance qu'il aurait la majorité ou l'égalité après avoir offert des récompenses à qui accepterait de changer de parti ou au moins s'abstiendrait de voter, ce qui a réussi dans un cas, mais a échoué dans d'autres.

Sans entrer dans le détail du cas de la ministre actuelle du Renouveau démocratique, portefeuille dont je suis porte-parole pour mon parti, je crois qu'il est clair qu'un vote de défiance a été repoussé pendant une longue période. Le leader du gouvernement à la Chambre a allégué que le gouvernement laisserait les députés voter lorsque les conditions seraient réunies et que les questions seraient jugées adéquates.

Cela donne à entendre que le gouvernement a le pouvoir de décider si oui ou non la Chambre des communes peut se prononcer sur une motion de défiance envers lui. C'était une infraction assez claire à la convention et je crois que les constitutionnalistes verront cet épisode avec beaucoup de consternation pendant des décennies.

L'autre convention qui est transgressée dans le cas du projet de loi C-48, est la convention voulant que ce soit la Chambre qui décide de l'affectation de l'argent. Jetons un coup d'oeil à ce minuscule projet de loi, qui n'est en fait qu'une parodie de projet de loi, puisqu'il n'a que deux pages. On y trouve quelques vagues propositions de dépenses. Par exemple, on nous propose de dépenser de l'argent jusqu'à concurrence de 1,6 milliard de dollars pour le logement abordable, y compris dans le cas des Autochtones. Voilà qui est formidable, mais très vague. On nous propose en outre de dépenser pour l'aide extérieure une somme pouvant atteindre 500 millions de dollars, ce qui constitue encore une fois une promesse terriblement vague.

Lorsqu'on arrive au coeur même du projet de loi, on constate que ce n'est ni plus ni moins qu'une autorisation donnée au gouvernement de dépenser de l'argent comme il l'entend, quelles que soient les vagues promesses faites précédemment. À l'article 2, il est écrit:

(2) Le gouverneur en conseil peut préciser les fins particulières auxquelles les versements visés au paragraphe (1) peuvent être faits et le montant de ces versements pour l'exercice en question.

Initiatives ministérielles

● (2335)

À l'article 3, on peut lire:

Pour l'application de la présente loi, le gouverneur en conseil [...]

Ce qui signifie le gouvernement.

[...] peut, selon les modalités qu'il juge indiquées, autoriser tout ministre:

- a) à élaborer et à mettre en oeuvre des projets ou programmes;
- b) à conclure des accords avec des gouvernements provinciaux, des municipalités, des organismes ou des personnes;
- c) à octroyer des subventions, à fournir des contributions ou à effectuer d'autres paiements;
- d) sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, à majorer les sommes déjà affectées par le Parlement;
- e) à constituer une personne morale [...]

Toutes ces dispositions visent en somme à créer une réserve d'argent dans laquelle le gouvernement puisera comme bon lui semble, au moment qu'il jugera opportun. Ce n'est pas un projet de loi d'exécution du budget. C'est un moyen pour le gouvernement d'échapper au contrôle parlementaire et législatif. Franchement, je crois que tout député qui croit en l'importance de la Chambre des communes devrait s'opposer à ce projet de loi.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, nous avons eu un débat très intéressant tout au long de la journée. Je crois que le résultat du vote des conservateurs sur ce projet de loi déterminera vraiment l'évolution à long terme de leur parti au Canada. Je suis curieux de savoir ce qu'en pense le député.

On se demande s'il reste le moindre élément progressiste conservateur dans ce parti. Beaucoup de députés ont quitté le parti et un certain nombre se sont joints aux libéraux. Il en reste peut-être, mais il sera très facile au cours du débat, lorsque les conservateurs feront leur examen de conscience, de voir si chacun d'eux pourrait vraiment voter contre l'assainissement de l'air au profit des Canadiens. Pourraient-ils voter contre une aide accordée aux enfants pauvres des pays étrangers qui ne peuvent pas avoir de l'eau potable, de la nourriture ou un repas? Pourraient-ils voter contre des logements à prix modique? Ne veulent-ils pas que toutes les familles canadiennes aient une maison où habiter? Empêcheraient-ils les Autochtones et les jeunes de faire des études postsecondaires? Ce sont tous là les principes fondamentaux d'un parti progressiste, d'un type de gouvernement progressiste au Canada. Ce sont les choses qu'un parti progressiste conservateur aurait appuyées.

Si la conscience des députés peut s'accommoder du fait que leur vote sera enregistré comme étant contre tous ces aspects du budget, ce sera la preuve finale qu'il ne reste plus que les restes de l'Alliance, l'aile d'extrême droite, dans ce parti. Il n'y aura plus d'élément progressiste qui pourrait à nouveau faire de ce parti un prétendant au rôle de gouvernement pour l'ensemble du Canada. Je crois qu'il faut qu'il y ait une opposition nationale forte au Canada.

En tant que philosophe qui réfléchit au rôle du gouvernement et à la Constitution, j'aimerais demander au député ce qu'il pense de l'évolution de ce parti. Jusqu'à présent, il semble qu'il n'y aura pas d'opposition progressiste au Parti libéral de ce côté-là de la Chambre. Ce n'est qu'un parti dont tous les membres pourraient voter contre l'assainissement de l'air que respirent les Canadiens, contre l'aide étrangère pour les enfants et les peuples d'outre-mer qui ne peuvent se protéger contre les maladies et l'eau contaminée, contre des logements abordables pour toutes les familles canadiennes et contre un accès facilité à l'enseignement postsecondaire pour les Autochtones et tous les Canadiens.

● (2340)

M. Scott Reid: Monsieur le Président, je suis heureux que le député m'ait laissé un peu de temps pour répondre, même s'il a utilisé plus de la moitié du temps alloué pour poser sa question en répétant plusieurs points.

Je répondrai d'abord à sa question quant à savoir s'il y a encore des progressistes-conservateurs au sein de ce parti. Je jette un coup d'oeil autour de moi. La Chambre n'est pas aussi remplie qu'elle ne l'est souvent, mais je reconnais un ancien président du Parti progressiste-conservateur du Canada, un collègue qui a été captivé par tout ce que le député du Yukon a dit, un des hommes qui, avec moi, ont aidé à négocier la fusion des deux partis, le député de St. John's-Sud—Mount Pearl. Il n'aurait jamais été membre d'un parti ou accepté une entente qui ne prenait pas au sérieux les valeurs du parti qu'il représentait alors. Et la liste est longue.

En ce qui a trait aux questions que le député soulève, le logement, l'éducation et bon nombre d'autres excellentes priorités, deux choses me viennent à l'esprit. La première c'est que si ce sont des valeurs aussi importantes, pourquoi ne sont-elles pas prévues dans le projet de loi C-43? Pourquoi les néo-démocrates ont-ils été obligés de les imposer au gouvernement? Ce serait une question qu'un néo-démocrate serait en droit de me poser. Si un tel député avait soulevé la question, ce serait bien légitime.

En fait, toutes ces mesures ont été imposées au premier ministre qui voulait désespérément sauver son gouvernement et qui ne se souciait pas du tout de ces priorités il y a à peine quelques mois. Il n'a pris conscience de ces grandes préoccupations que très récemment, lorsqu'il s'est rendu compte que sa survie était menacée. Je crois qu'il ne faut pas s'inquiéter outre mesure de ces nouvelles priorités libérales. Ce ne sont pas là des priorités libérales du tout.

Permettez-moi d'ajouter que la raison pour laquelle il n'y a pas suffisamment d'argent pour certaines de ces priorités, qui relèvent toutes de la compétence des provinces, c'est que le gouvernement est allé chercher un grand nombre de millions dans les poches des gouvernements provinciaux pendant les dix années où le premier ministre actuel était ministre des Finances. Les libéraux devraient avoir honte de l'état lamentable dans lequel ils ont mis les finances de notre pays.

Le Président: Je regrette, mais le temps de parole du député est terminé. Je présume que le député voulait s'exprimer en des termes plus châtiés.

Le député de York—Simcoe a la parole pour la suite du débat.

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député qui m'a précédé de ses bons mots à mon endroit comme ancien président du Parti progressiste-conservateur du Canada. C'est une bonne entrée en matière pour ce dont je veux parler, soit le choix très clair que le projet de loi donne aux Canadiens. Il leur montre clairement, à eux qui sont responsables, la différence entre l'alliance des libéraux et des néo-démocrates et le Parti conservateur.

Cette alliance propose des dépenses qui échappent à tout contrôle. Le projet de loi élimine tout espoir d'allègement des impôts. Nous voyons aussi les résultats de la corruption et des promesses creuses d'un premier ministre qui, essentiellement, aime faire des promesses creuses.

Initiatives ministérielles

Le Parti conservateur se range du côté des familles qui travaillent fort. Pour lui, la responsabilité financière compte. Il veut rembourser la dette. Il veut des résultats concrets, non des promesses creuses. Nous essayons de susciter de l'espoir pour les familles qui veulent réaliser leurs rêves.

Les Canadiens responsables veulent un parti qui défend leurs intérêts, non ceux des gros gouvernements, des grandes bureaucraties et des vastes programmes. Un parti qui défend les intérêts des familles ordinaires qui travaillent fort, respectent les lois et paient des impôts.

L'alliance libéro-néo-démocrate a donné lieu à un budget qui ne penche pas du côté des Canadiens qui triment dur, mais qui penche du côté de la grosse machine gouvernementale. Ce budget de 4,6 milliards de dollars est partie intégrante d'un plus gros train de dépenses annoncé au cours des trois semaines qui ont suivi le 21 avril, des promesses de dépenses de 26 milliards de dollars destinées à maintenir le gouvernement en selle pendant quelques mois.

Qu'est-ce que cela représente pour la famille type de quatre personnes dans ma circonscription? Cela représente 3 030 \$. C'est ce qu'on leur demande de payer, dans ce budget, pour appuyer le gouvernement. Même avant que cette proposition ne soit présentée, les dépenses gouvernementales étaient effrénées. Les dépenses de programme augmentaient au taux de 10 p. 100 par année. Y a-t-il un député capable de nommer un électeur qui lui dira qu'il obtient chaque année 10 p. 100 de plus en services et en programmes en retour de sa contribution fiscale? Je n'ai jamais entendu un seul électeur me dire cela les fins de semaine où je suis dans ma circonscription. Les électeurs me disent qu'ils n'arrivent pas à joindre les deux bouts parce que le gouvernement leur prend tout et qu'ils ne peuvent plus continuer ainsi.

D'aucuns disent que ce projet de loi est axé sur des enjeux tels que le logement et l'enseignement. Que l'on pense un peu à ce qu'une famille pourrait faire avec 3 030 \$. Elle pourrait rembourser une partie de son hypothèque ou payer son loyer pendant quelques mois. Si on veut vraiment aider les gens au chapitre du logement, on doit leur donner de l'argent pour qu'ils remboursent leur hypothèque ou paient leur loyer. On ne devrait pas leur prendre leur argent pour appliquer un programme gouvernemental paternaliste.

Que l'on pense un peu à ce que ce montant pourrait faire pour l'enseignement postsecondaire, une autre soi-disant priorité du projet de loi. Y a-t-il un député capable de nommer une famille qui ne bénéficierait pas de la possibilité d'épargner 3 030 \$ pour l'éducation de ses enfants? Si on veut vraiment voir les gens réaliser leurs rêves et se préparer un meilleur avenir, c'est ce qu'il faut leur permettre de faire. Un autre programme paternaliste qui leur prend ces 3 030 \$ ne leur permettra pas d'y arriver.

Les Canadiens responsables savent qui est de leur bord dans cette bataille pour l'avenir du Canada, qui est de leur bord pour leurs finances et qui comprend qu'ils ne veulent plus verser ces dollars à l'impôt.

Examinons d'autres éléments du projet de loi. Le financement des services de transport en commun est un bon exemple, car il laisse à désirer. Ma circonscription, York—Simcoe, qui se trouve dans la région du Grand Toronto, est un très bon exemple. De nombreux députés libéraux viennent du Grand Toronto. Je ne les entends pas défendre les intérêts de leurs électeurs et dénoncer le fait que ce projet de loi ne répond pas aux besoins de transport en commun dans la région du Grand Toronto. Les municipalités du Grand Toronto ont connu, selon le dernier recensement, une croissance de 10 à

23 p. 100, mais la ville de Toronto n'a enregistré une croissance que de 4 p. 100.

La population des quatre municipalités entourant Toronto est plus élevée, mais ces municipalités ne reçoivent qu'une petite fraction des fonds que reçoit déjà Toronto pour le transport en commun. Devinez quoi? Le métro est déjà bien implanté à Toronto. Là où nous tentons de créer un système de transport en commun, là où nous tentons d'encourager l'utilisation du transport en commun et là où nous tentons de changer les habitudes des gens, le gouvernement n'investit à peu près rien. L'argent est envoyé aux mauvaises places si nous voulons réellement changer le comportement.

● (2345)

Où l'argent est-il affecté? Je suppose que c'est là où les gens votent toujours pour les libéraux, plutôt que là où il devrait l'être pour assurer l'avenir de la société si nous tenons vraiment à protéger l'environnement et à encourager l'utilisation du transport en commun.

Je vois que le député de Halton est présent. Il représente une des circonscriptions du Grand Toronto qui se font avoir. J'attends de l'entendre parler au nom de ses électeurs. Je pense que cela n'arrivera pas.

Il y a ensuite l'aide étrangère, un autre de ces domaines. Que constatons-nous? Nous constatons que la Chine obtiendra de l'aide et que le gouvernement ne parle que du bout des lèvres du respect des droits humains dans ce pays. Voilà l'illustration parfaite du mode de fonctionnement du gouvernement: des paroles creuses, de fausses promesses, pas de vraies réalisations, pas de vrais résultats.

Des centaines de millions de gens continuent de souffrir de la tyrannie en Chine, qui profitera de notre aide étrangère et qui constitue un de nos principaux concurrents commerciaux. On nous dit que 1 000 espions sont à l'oeuvre au Canada. J'ai moi-même entendu des témoignages de gens qui ont été victimes de ce genre d'espionnage industriel. Toutefois, nous allons appuyer ce pays financièrement pendant que des gens attendent que nous les aidions à faire respecter leurs droits et libertés que nous ne défendons que du bout des lèvres.

Les Canadiens qui ont le sens des responsabilités en ont assez de cette façon sournoise de gouverner. Ils veulent un parti désireux d'arriver à de véritables résultats. Les Canadiens responsables veulent des résultats. Les Canadiens responsables veulent un gouvernement qui défend les libertés et les droits de la personne partout dans le monde, qui se bat pour ses principes et qui passe de la parole aux actes. N'est-ce pas l'idée même d'un projet de loi budgétaire que de passer de la parole aux actes? Rien ne permet de prévoir que ce sera le cas ici. Nous ne voyons que d'autres promesses creuses.

C'est la même chose dans le budget original. Seulement 5 p. 100 de toutes les promesses qui ont été faites, de toutes les belles choses qu'on a promises, sont vraiment prévues pour l'exercice en cours. Cela n'a pas empêché le gouvernement de s'attribuer le mérite de tout ce qui n'est prévu que pour les prochains exercices financiers. C'est un autre exemple de propos fallacieux de la part du gouvernement, et je pense que cela nuit à la crédibilité du système politique et du gouvernement, au Canada, et à la crédibilité du Parti libéral, bien sûr.

Jetons un coup d'oeil à certains propos des observateurs au sujet de ce projet de loi particulier. Prenons un article de la *Gazette* de Montréal. On y lit ceci:

Initiatives ministérielles

L'entente qui a abouti à l'injection supplémentaire de 4,6 milliards de dollars dans les dépenses sociales montre bien que ceux qui paient réellement des impôts n'ont plus aucun pouvoir politique [...] Les contribuables qui se font étrangler ainsi n'ont plus personne pour défendre leurs intérêts.

C'est essentiellement ce qui se passe actuellement lorsque nous parlons de ces familles ordinaires, celles à qui on demande de cracher 3 030 \$ chacune pour maintenir le gouvernement au pouvoir. Elles n'ont manifestement personne pour défendre leurs intérêts au gouvernement. Elles n'ont pas de groupes organisés qui font du lobbying pour elles. Elles comptent sur leurs représentants élus démocratiquement pour parler en leur nom, pour les aider à gagner leur vie, à bâtir un avenir meilleur, à être capables de mettre de l'argent de côté pour payer des études et pour payer une hypothèque afin de pouvoir accéder à la propriété.

C'est ce que nous, le Parti conservateur, cherchons à faire en adoptant cette position à l'égard du projet de loi C-48. C'est pour cette raison que nous devons empêcher ces dépenses irresponsables et exiger du gouvernement qu'il rende des comptes.

Voici une autre citation d'un journaliste du nom de Bruce Garvey. Parlant du premier ministre, il a dit ceci: « L'effronterie de cet homme est évidente lorsqu'on le voit donner généreusement des milliards de dollars en fonds de subordination en même temps qu'il vide de sa substance son budget. » C'est exactement ce dont il s'agit ici. On vide de sa substance un budget qui, selon ce qu'on nous avait dit, ne pouvait absolument pas être changé sans que cela ne nous conduise à la ruine.

Au Comité des ressources humaines, des témoins ont dit qu'on ne pouvait pas rendre l'excédent de 46 milliards qui se trouve dans la caisse d'assurance-emploi et que le gouvernement a volé aux travailleurs et aux employeurs pendant dix ans. On ne le peut pas parce que prendre cet argent dans le budget pour le rendre aux cotisants causerait un grand préjudice aux finances du gouvernement.

Cet arrangement a été conclu sur le dos d'une enveloppe, dans une chambre d'hôtel, entre le chef du NPD et le premier ministre afin de donner lieu à ce projet de loi. C'est le genre de choses dont les propres représentants des ministères des Finances et des Ressources humaines nous ont dit que c'était financièrement imprudent. Nous ne laisserons pas passer une telle chose, car nous défendons les intérêts des contribuables.

Nous avons aussi entendu les créateurs d'emplois, c'est-à-dire la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Voici ce qu'ils nous ont dit:

Jamais, même dans le pire de nos cauchemars, nous ne nous attendions à la récente série d'annonces de dépenses ponctuelles de plusieurs milliards de dollars. Ces dépenses préélectorales sont imprudentes et irresponsables et font fi de l'engagement d'observer la prudence budgétaire, la réduction de la dette et la rigueur financière [...]

C'est exactement ce qui nous inquiète.

● (2350)

Le gouvernement actuel nous mène droit sur le chemin de la destruction des finances publiques. Les Canadiens qui sont responsables méritent mieux. Ils veulent un gouvernement qui les défend, qui les aide à survivre, qui les aide à réaliser leur rêve et qui leur laisse un peu d'argent dans leur poche. Ils ne veulent pas payer chacun 3 030 \$ pour garder le gouvernement en vie pendant encore six mois.

● (2355)

M. Bradley Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Monsieur le Président, ce sera, semble-t-il, la dernière série de questions et observations pour ce soir.

J'ai été très intéressé par les propos de mon collègue qui a discuté de la croissance de la région de Toronto, surtout des banlieues excentriques, et de l'arrivée massive de gens à cet endroit. Je ne sais pas toujours d'où ils viennent. Le député a précisé que l'argent n'était pas affecté en fonction des besoins, mais selon des considérations politiques. Je sais que la circonscription du député est une région qui connaît une croissance très rapide. Il pourrait peut-être m'éclairer sur les besoins des régions avoisinantes. Comment, en particulier, n'ont-elles pas reçu leur juste part du financement des infrastructures, des sommes provenant de la taxe sur l'essence?

C'est un point qui s'applique de façon générale au projet de loi. Il est important de dépenser l'argent de façon responsable au lieu de l'utiliser ici et là, sans plan établi. Il faut réfléchir à la question et dépenser de façon prudente. Il doit y avoir un plan prévoyant toutes les dépenses non pas à un seul endroit pour des motifs purement partisans, mais dans d'autres régions où les besoins sont peut-être les plus criants.

Pourrait-il nous préciser les besoins particuliers de sa région et nous dire à quel point ce budget est loin d'y répondre?

M. Peter Van Loan: Monsieur le Président, je serais heureux de le faire. Ce qu'on fait au moyen du projet de loi C-48 et du financement connexe des transports en commun, ce qui est censé être bon pour l'environnement, on le fait là où il y a déjà des transports en commun, pas là où il y a de la croissance, pas où il nous faut créer des systèmes de transport en commun et pas où l'investissement est nécessaire. On agit en fonction des endroits où les transports en commun existent déjà.

C'est incroyablement paradoxal. Si le but du gouvernement est d'instaurer des changements constructifs, d'aider la société à s'adapter, si nous voulons encourager un plus grand nombre de personnes à emprunter les transports en commun, on pourrait penser que c'est là où on ferait l'investissement.

On s'inquiète de ce que l'étalement urbain est une mauvaise chose. Nous voulons encourager un développement urbain compact. Nous voulons que les gens laissent leur voiture de côté et prennent les transports en commun. Où envoyons-nous l'argent? Pas aux endroits où nous tentons de modifier les comportements, mais aux endroits où les gens empruntent déjà les transports en commun.

C'est impensable et c'est renversant. Cette politique est totalement et entièrement bancal. Elle ne produira aucun changement. En fait, elle va renforcer les disparités mêmes qui existent entre la ville de Toronto et toutes les régions avoisinantes de l'indicatif 905.

Les détracteurs et les membres du gouvernement libéral continueront de regarder de haut ceux qui n'empruntent pas les transports en commun, qui n'existent pas parce que leurs gouvernements n'en ont pas les moyens. Pourquoi? Parce que les contribuables de cette zone de l'indicatif 905, d'où vient le député de Mississauga-Sud, sont tenus de payer d'énormes impôts au gouvernement fédéral. Leur revenu familial moyen recule par rapport à ce qu'il était en 2003. Pendant ce temps, les impôts ont augmenté de 16 p. 100 et le revenu familial moyen a diminué. On leur demande d'acquiescer leurs impôts, mais ils n'obtiennent pas d'argent en retour pour un investissement dans leur système de transport en commun. Nous essayons de faire des changements et ils essaient de construire un système de transport en commun.

Ajournement

Du point de vue de quiconque veut sérieusement modifier le caractère urbain de nos collectivités et de nos villes, le gouvernement investit à contre-courant. C'est particulièrement paradoxal lorsque nous songeons que, au niveau provincial, des politiques ont été mises en oeuvre au moyen de mesures législatives sur la ceinture de verdure et d'autres mesures qui visent à faire exactement le contraire, pour tenter de mettre un frein à l'expansion et au développement et d'encourager une plus grande utilisation des transports en commun. Pourtant, les fonds provenant du gouvernement fédéral ne serviront pas à cela.

Pour moi et pour tous ceux qui observent les mesures qui s'imposent pour rendre nos villes et nos collectivités plus agréables à vivre et pour contribuer à la croissance économique et au développement de ce moteur économique qu'est le grand Toronto, nous voyons une politique gouvernementale pernicieuse, désorganisée, qui n'aidera pas à atteindre les résultats escomptés.

En ce qui concerne la taxe sur l'essence, heureusement, on agit comme il convient. L'argent est distribué d'une manière juste et équitable. De ce côté-ci de la Chambre, c'est ce que nous réclamons depuis longtemps. Il y a trois ans et demi que le premier ministre a annoncé pour la première fois qu'il appliquerait cette mesure. Enfin, elle commence à se concrétiser. Y a-t-il quelqu'un à la Chambre qui pense que, si le gouvernement n'était pas minoritaire, l'argent coulerait actuellement à flot? Je parie que personne ne le pense, car des programmes comme les garderies ont été promis il y a 12 ans...

• (2400)

Le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le Président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-36, Loi modifiant la Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts, qu'il la prie d'approuver.

M. John Cummins: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais qu'il restait seulement une minute. J'étais prêt à prendre la parole, mais nous sommes disposés à considérer qu'il est minuit, si c'est nécessaire. Nous ne voulons toutefois pas que les gens pensent que le débat prend fin faute d'orateurs.

Le Président: Je crois que personne n'a pensé cela. Le député demande-t-il le consentement de la Chambre pour faire maintenant son discours?

M. John Cummins: Non, je voulais simplement apporter cette précision.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, plutôt que de parler du débat d'ajournement, il faudrait parler du débat matinal pour les téléspectateurs de l'Est du Canada à qui je dirais bonjour, et du débat de soirée pour ceux de l'Ouest pour lesquels il est l'heure d'aller au lit.

Je veux poser une question que j'ai déjà soulevée le 6 mai au sujet de Programme de commandites.

La Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires a tracé les grands traits de la corruption électorale libérale qui a régné pendant plus d'une décennie. Les audiences sur le scandale des commandites ont révélé que l'appareil gouvernemental et les opérations politiques du Parti libéral étaient étroitement liés.

Un examen de l'ensemble des témoignages recueillis par la Commission Gomery révèle la présence évidente d'une corruption et amène à conclure que le Parti libéral a exercé une ingérence et une influence politiques inappropriées sur les activités de commandites et de publicité du gouvernement fédéral.

On en arrive à la conclusion incontournable que les fonds publics ont été utilisés pour récompenser des partisans libéraux et pour financer les activités du Parti libéral, particulièrement pour soutenir les efforts préélectorales et électorales du parti au Québec, à un moment où son aile québécoise était criblée de dettes.

Pendant ces audiences, de nombreux responsables du Parti libéral ont faits de nombreux aveux de culpabilité après le témoignage de Jean Brault. On est forcé de conclure que le Programme de commandites a été créé par et pour le Parti libéral. Ce dernier a été en mesure d'exercer une influence induite sur l'attribution des contrats à compter du moment où les modifications qu'il a apportées aux règles régissant les appels d'offres ont fait en sorte que pratiquement tout soumissionnaire proche des libéraux pouvait décrocher le contrat à l'issue d'un processus qui est censé être concurrentiel.

Ces activités ont permis à Jean Brault de faire passer pour plus d'un million de dollars en contributions secrètes au Parti libéral. L'entreprise de Jacques Corriveau, PluriDesign, a versé des pot-de-vin au Parti libéral et a assumé la rémunération de MM. Manganiello, Philippe Zrihen et Jean Brisebois, qui étaient à l'emploi du Parti libéral.

Michel Béliveau, directeur général de l'aile québécoise du Parti libéral entre janvier 1996 et la fin de 1998, a admis que M. Corriveau avait demandé et obtenu entre 250 000 dollars et 300 000 dollars en espèces.

Benoit Corbeil, ancien directeur général de l'aile québécoise du Parti libéral, a présenté des demandes précises à M. Brault pendant la campagne électorale de 2000. M. Corbeil a également confirmé avoir reçu de M. Brault 50 000 dollars en espèces qui ont servi au Parti libéral pendant cette campagne et à la rémunération des travailleurs du parti.

Tout cela a été rendu possible par le trafic d'influence et l'ingérence directe de ministres et de hauts fonctionnaires dans le processus de passation des marchés.

Les sommes versées aux agences dans le cadre des contrats de commandite et de publicité montrent bien que ces entreprises recevaient des millions de dollars et que le Parti libéral pouvait ensuite bénéficier de généreuses ristournes. Ces sommes ont été utilisées pour financer des campagnes électorales dans certaines circonscriptions.

Ajournement

En obtenant secrètement de l'argent, des avantages et des services pour ses campagnes locales, grâce aux activités de commandite et de publicité, le Parti libéral était en mesure de contourner les limites de dépenses imposées par la Loi électorale du Canada. De plus, il n'avait pas à faire comme tout le monde et à recueillir d'une multitude de donateurs l'argent qui lui était nécessaire pour faire campagne, puisqu'il lui était possible d'obtenir des dons et des pots-de-vin de source illicite grâce à l'attribution de contrats de l'État.

Selon des témoignages recueillis pas la commission, le cabinet du premier ministre aurait eu un mot à dire dans l'attribution de contrats à Groupe Everest. M. Guité a déclaré sans équivoque que la seule fois où il a eu à subir de l'ingérence dans l'attribution de contrats de recherche publicitaire ou de tout autre contrat dans le domaine des communications, cette ingérence était l'oeuvre du cabinet du premier ministre, c'est-à-dire du premier ministre actuel.

À mesure que de nouveaux témoins étaient entendus, il devenait évident que des membres du Parti libéral, y compris de nombreux hauts dirigeants du parti, de nombreux dirigeants des associations libérales de circonscription, plusieurs personnes clés nommées au cabinet du premier ministre et à d'autres postes au sein du gouvernement de même que plusieurs ministres libéraux, étaient impliqués dans le scandale des commandites.

• (2405)

Le Président: À l'ordre. Le temps accordé au député est écoulé.

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle au député et à tous ceux qui nous écoutent encore à cette heure-ci que le premier ministre et le gouvernement se sont engagés à faire toute la lumière sur cette affaire, et c'est exactement ce qu'ils font.

Je signale au député et à d'autres que, en décembre 2003, l'une des premières décisions du premier ministre a été l'annulation du Programme de commandites. Le premier ministre a agi rapidement et de façon décisive pour écarter toute possibilité que se reproduisent des problèmes liés aux commandites.

Le premier ministre a ensuite annoncé la nomination du juge John Gomery à la tête d'une commission d'enquête publique indépendante pour examiner ce qui s'était fait et recueillir la preuve sur les programmes de publicité afin de formuler des recommandations.

Puis, en février 2004, le premier ministre a annoncé la nomination de M. André Gauthier comme avocat-conseil sur le recouvrement financier. À son tour, celui-ci a déposé, par l'entremise du gouvernement du Canada, une réclamation en Cour supérieure du Québec contre 19 intimés réclamant 40,8 millions de dollars. Voilà une autre preuve que le gouvernement souhaite faire toute la lumière et recouvrer tout ce qui est recouvrable.

En février 2004, le gouvernement a aussi annoncé qu'il présenterait un projet de loi sur les dénonciateurs parce qu'il prévoyait qu'il serait nécessaire de s'occuper de cette question. Nous avons tenu cet engagement en présentant le projet de loi C-11. Le projet de loi est maintenant devant un comité. Nous croyons qu'il sera approuvé par le Parlement lorsqu'il reviendra du comité.

En février 2004, nous avons annoncé une série d'examen qui pourraient entraîner des modifications à la Loi sur la gestion des finances publiques et à l'imputabilité des ministres et des fonctionnaires. Le 17 février 2005, le président du Conseil du Trésor a déposé son examen des sociétés d'État et de la gouvernance, et il a été décidé que la Loi sur l'accès à l'information serait étendue à 18 sociétés d'État.

Je suis convaincu que les députés conviendront que ces mesures démontrent notre volonté d'aller au fond des choses et de ne pas trahir la confiance du public dans la capacité du gouvernement et du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Le premier ministre et le gouvernement ont été très clairs: si des fonds ont été reçus par le Parti libéral de façon inappropriée, ils seront remis aux contribuables canadiens. J'aimerais répéter encore une fois ce que le ministre a dit à maintes reprises, à savoir que nous ne devrions pas commenter les témoignages entendus quotidiennement par la Commission Gomery, étant donné que ce serait préjuger des résultats des travaux du juge Gomery.

Nous tous, de ce côté-ci de la Chambre, avons hâte de prendre connaissance du rapport du juge Gomery et de son contenu. La GRC poursuit son enquête. Des accusations ont déjà été portées et la GRC va donner suite aux faits.

Encore une fois, je répète que le Parti libéral, le premier ministre et le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux ont été très clairs: si des fonds ont été reçus de façon inappropriée, ils seront remis aux contribuables canadiens. Toutefois, le gouvernement ne peut tenir cette promesse tant qu'il n'aura pas tous les faits en main. Or, ce ne sera pas le cas avant que le juge Gomery présente son rapport.

M. James Bezan: Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire du ministre des Finances d'avoir veillé si tard pour débattre de cette question. Il a dû tirer la courte-paille puisqu'il est resté jusqu'à la motion d'ajournement.

Il a mentionné le rapport du juge Gomery et j'espère vraiment que nous le verrons un jour. N'oublions pas que l'ancien premier ministre Jean Chrétien se prévaut de son privilège juridique afin de récuser le juge Gomery.

Il ne faut pas oublier que la preuve présentée dans le cadre de la commission brosse un portrait clair de corruption. Elle ne nous donne aucun autre choix que de conclure que tous les niveaux du Parti libéral se sont livrés à une ingérence politique abusive dans les activités de commandite et de publicité du gouvernement fédéral.

Le secrétaire parlementaire a parlé du fait que le gouvernement a intenté 19 poursuites afin de récupérer 40,8 millions de dollars, et ce n'est que le début. Nous devons trouver toutes les sommes qui ont été accordées en primes excessives et injectées dans le Parti libéral pour qu'il mène ses activités politiques. Nous devons veiller à ce que ces sommes soient rendues aux contribuables. Nous savons qu'elles s'élèvent à bien plus de 100 millions de dollars, comme l'indique le rapport de la vérificatrice générale. Le rapport du cabinet de vérification comptable Kroll Lindquist Avey laisse entendre que ces sommes pourraient être encore plus élevées.

J'aimerais prendre l'occasion une fois de plus de parler du scandale des commandites et de la mesure dans laquelle il a affecté notre nation et sapé la confiance des Canadiens dans le système politique. J'espère que nous pourrions arriver rapidement à une solution et avoir l'occasion de demander aux électeurs de se prononcer.

• (2410)

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, le premier ministre a dit que l'électorat aurait l'occasion de se prononcer en allant aux urnes immédiatement après la publication du rapport du juge Gomery.

Ajournement

Je dirais au député, en guise de mise en garde, qu'essayer de tirer une conclusion avant que les témoignages n'aient tous été entendus et évalués ne ferait que créer de la confusion, et il serait alors encore plus difficile pour le juge Gomery de faire la lumière sur toute cette affaire.

Une fois que nous aurons reçu le rapport, nous aurons des faits à examiner, mais je répète que le premier ministre a établi des lignes directrices en matière d'éthique pour les ministres, les cadres supérieurs et les personnes nommées par l'État. Il a fait une refonte totale de la publicité gouvernementale. Il a rappelé et congédié l'ancien ambassadeur au Danemark. Il a facilité la convocation du

Comité des comptes publics qui est formé de représentants de tous les partis. Il a ordonné la création d'une mesure législative visant à protéger les dénonciateurs.

Je répéterai encore une fois que, à maintes reprises...

[Français]

Le Président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 0 h 12.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 20 juin 2005

M. Brown (Leeds—Grenville)	7453	M. Toews	7478
Mme Catterall	7454	M. McKay	7479
M. Trost	7454	M. Bagnell	7479
M. Goodyear	7455	M. Miller	7480
M. Szabo	7456	M. Szabo	7481
M. McKay	7456	M. Godin	7481
M. Scheer	7457	M. Allison	7482
M. Godin	7458	M. Murphy	7483
M. Batters	7459	M. Anders	7484
M. Szabo	7461	M. Graham (Toronto-Centre)	7485
M. Godin	7461	M. Duncan	7486
M. Menzies	7462	M. McGuinty	7487
M. Bagnell	7463	M. Telegdi	7487
M. Goldring	7463	M. Fletcher	7488
M. Bezan	7464	M. Bagnell	7489
M. Murphy	7464	M. Szabo	7489
M. Szabo	7465	M. Hearn	7490
M. Goldring	7465	M. Murphy	7491
M. Szabo	7467	M. Jean	7491
M. Komarnicki	7468	M. McGuinty	7493
M. Murphy	7469	M. Telegdi	7493
M. Penson	7469	M. Mark	7494
Mme Grewal (Fleetwood—Port Kells)	7470	M. Szabo	7495
M. Bagnell	7471	M. McKay	7495
M. Murphy	7471	M. Reid	7495
M. Trost	7472	M. Bagnell	7497
M. Vellacott	7472	M. Van Loan	7497
M. Bagnell	7473	M. Trost	7499
Mme Wasylcia-Leis	7474		
M. Lauzon	7474	Message du Sénat	
M. Telegdi	7475	Le Président	7500
M. Szabo	7476		
Mme Gallant	7476		
M. McKay	7477	MOTION D'AJOURNEMENT	
M. Cullen (Etobicoke-Nord)	7478	Le Programme de commandites	
		M. Bezan	7500
		M. McKay	7501

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**